

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVI.



A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XXVI.

CONTENANT *la fin des Mémoires de Messire* BLAISE DE MONTLUC, *Maréchal de France; & ceux de Messire* GASPARD DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, Amiral des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, commençant en 1522, & finissant en 1573.*

XVIe SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

GASPARD DE SAULX,

SEIGNEUR

DE TAVANNES;

MARÉCHAL DE FRANCE,

ADMIRAL des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes; commençant en 1522, & finissant en 1573.

XVIe SIÈCLE.

NOTICE

DES ÉDITEURS

SUR LA PERSONNE

ET LES MÉMOIRES

DE MESSIRE

GASPARD DE SAULX

MARÉCHAL DE TAVANNES

LA Maiſon de Saulx-Tavannes occupe une place ſi diſtinguée dans notre Hiſtoire, qu'il ſeroit inutile de faire des recherches particulières pour prouver l'antiquité de ſon extraction. Il ſuffit (a dit le (a) Laboureur) de la mettre au rang des plus illuſtres du Royaume.

Les Mémoires du Maréchal de Tavannes nous apprennent que Jean de Saulx, Seigneur d'Orrain, ſon père, étoit revêtu de la

(a) Tel eſt le jugement que porte le Laboureur, en réfutant les traditions fabuleuſes dont on a ſurchargé l'Hiſtoire généalogique de cette Maiſon, à la tête des Mémoires du Maréchal de Tavannes. (*Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 520 & 521.*)

dignité de grand *Gruyer* (a) de Bourgogne. Le Seigneur d'Orrain avoit épousé Marguerite de Tavannes. Il eut de ce mariage trois fils & deux filles. L'aîné, Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrancon (b), ne quitta point la Maison paternelle. Le second, nommé Gaspard, né au mois de Mars 1509, est celui dont on réimprime les Mémoires. Quant aux filles, on remarquera que déjà chez la noblesse Françoise existoit ce préjugé barbare qui, pour favoriser l'établissement d'un sexe, dévoue le plus foible à la vie claustrale. Il paroît qu'une des sœurs de Gaspard de Saulx ne put s'assujettir aux devoirs pénibles du cloître. Ses parens eurent la sagesse de ne pas contraindre sa vocation : elle épousa le Sieur de Neufchaises, Seigneur des Francs, & devint mère d'un (c) fils qui cultiva les Lettres.

(a) Lisez l'Observation, n°. 1.

(b) On verra dans ces Mémoires le Seigneur de Villefrancon servir utilement sa patrie. Le Maréchal de Tavannes lui témoigna toujours la plus grande confiance. Lorsqu'il étoit absent de son Gouvernement de Bourgogne, il se reposoit sur lui de l'administration de la Province. Le Sieur de Villefrancon ne demanda jamais rien. Il préféroit au tourbillon des Cours, & à l'éclat des honneurs, les Lettres & la Philosophie, qu'il cultivoit en paix.

(c) Ce fils, Charles de Neufchaises, Seigneur des

Gaspard

Gaspard de Saulx, destiné à la profession des armes, avoit sous les yeux un modèle à imiter. Le Sieur de Tavannes (a), son oncle

Francs, publia en 1574, chez Hulpeau & la Noue à Paris, un volume in-8°., intitulé : *Instructions & devis d'un vrai Chef de guerre, ou Général d'armée, recueilli des Mémoires de feu Gaspard de Tavannes...* Neufchaises, dans cette instruction, dit l'avoir tirée des Mémoires de M. de Villefrancon, & de ceux du Sieur de Beaumont-Brisé, Lieutenant du Roi en Bourgogne sous l'Amiral de Brion. Malheureusement il ne cite qu'une ou deux lignes de ces Mémoires, dont on doit regretter la perte. On voit clairement qu'il a pris le surplus dans ceux du Maréchal de Tavannes. Cependant on y trouve, feuillet 52, un discours curieux sur le combat en champ clos; & ce morceau n'est point dans les Mémoires de Tavannes. Par la suite on fera usage de ce discours sur le combat en champ clos.

(a) Selon le père Griffet, Jean de Tavannes étoit Allemand, & fut naturalisé en 1518. (*Observations sur l'Hist. de France de Daniel, Tome X, p. 615.*) Le Sieur de la Chenaye des Bois, dans son Dictionnaire généalogique, prétend au contraire que ce Seigneur étoit originaire de Quiers en Piémont. Il cite pour autorité l'ouvrage d'*Augustin della Chiesa*, qui a pour titre : *Corona reale di Savoia.* Nous ne prononcerons point entre ces deux Ecrivains. Mais nous remarquerons que le Vicomte de Tavannes, en parlant de Jean de Tavannes, son grand oncle, dit en propres termes, *qu'il étoit de la même nation que les Lansquenets.* Du Bellay

maternel, s'étoit signalé à la tête de ces Lansquenets, qu'on surnommoit *les bandes noires*. François I[er], un des plus braves Chevaliers de son tems, faisoit un cas particulier au Sieur de Tavannes. L'oncle de Gaspard de Saulx n'étant point marié, son neveu lui tenoit lieu de fils. En 1522 il le mena à la Cour, & le présenta à François I[er]. Le Monarque l'admit au nombre de ses Pages; & par une distinction flatteuse pour l'oncle & le neveu, il voulut que Gaspard de Saulx prît le nom de Tavannes.

On ne décrira point les nombreux exploits qui élevèrent successivement Tavannes à la dignité de Maréchal de France. Ces détails sont consignés dans ses Mémoires. On se contentera de dire qu'il fit ses premières armes en combattant à côté de son Roi, sous les murs de Pavie. Il fut pris avec lui : à peine eut-il recouvré sa liberté, qu'il entra en qualité de simple Archer dans la compagnie du grand Ecuyer, Galiot de Genouillac. Bayard & Montluc avoient ainsi commencé. Alors on croyoit que, pour bien commander un jour, il falloit avoir appris à obéir. Tavannes, par son courage, obtint bientôt

s'est trompé en l'appellant *François de Tavannes* : son nom de baptême étoit *Jean*.

l'estime de ses supérieurs. Une place de Guidon dans la compagnie de Galiot fut sa récompense. La capacité qu'annonçoit Tavannes, son intrépidité réfléchie (a) & cependant audacieuse, sa fermeté d'esprit, qui se roidissoit contre les obstacles, sa dextérité & sa vigueur dans les exercices du corps, le firent remarquer avantageusement. On ne manquoit pas à la Cour de jeunes guerriers qui lui disputoient l'honneur des Tournois & des Joûtes; mais la seule idée d'avoir des rivaux, humilioit son amour propre; aussi chercha-t-il à se frayer une carrière nouvelle. Qu'elle fut périlleuse, ou téméraire, peu lui importoit, pourvu qu'elle lui donnât un éclat que peu de concurrens partageassent; on le vit s'élancer du toît d'une maison sur le toît opposé, dans les rues étroites, sauter à cheval d'un rocher sur l'autre, à la distance de 28 pieds,

(a) Né avec un tempéramment violent, il eut l'art de parvenir à le dompter. « Un Médecin (nous apprend » son fils) considérant le Sieur de Tavannes, les che- » veux blonds, la barbe rousse, un peu haut en couleur » les sourcils eslevez, lui dit : *D'où vient, Monsieur, que* » *vostre corps & habitude tesmoigne que vous devez estre* » *extrêmement colere, & néanmoins vous ne l'estes point ?* » *je le suis*, dit-il, *autant qu'il se peut; mais je le sçay* » *vaincre par raison...*

& faire soixante lieues pour se battre en Bourgogne, seul contre dix hommes, & les forcer ensuite de dîner avec leurs gands.

Vers cette époque on formoit les Maisons du Dauphin (a) & du Duc d'Orléans, son frère. Ces deux Princes, jaloux l'un de l'autre, s'attachoient à l'envi les jeunes Seigneurs les plus courageux & les plus adroits de la Cour. Tavannes fut choisi par le Duc d'Orléans, qui le nomma Lieutenant de sa compagnie. Ce Prince avoit reçu de la nature un caractère impétueux & bouillant. Celui de Tavannes étoit fait pour sympatiser avec le sien. « Les jeux mêmes du Prince, a observé » un moderne (b), étoient cruels : souvent » il alloit pendant la nuit chercher des avan» tures, & se battre contre des gens incon» nus. Tavannes le secondoit parfaitement » dans ces périlleuses folies »... Le Duc d'Orléans, dévoré d'ambition, aspiroit à se créer une souveraineté indépendante. Selon les Loix du Royaume, après la mort de François Ier, le Dauphin devoit s'asseoir sur le trône. Il ne restoit donc au Duc d'Orléans

(a) Depuis Henri II.

(b) Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 616.

que les illusions d'une souveraineté imaginaire dont on le berçoit. Tavannes non moins ardent & aussi ambitieux que son maître, attisoit le feu, loin de l'éteindre; & les femmes fomentoient ces rivalités & ces haines. La Duchesse d'Estampes abusoit d'un ascendant fondé sur l'habitude. Diane de Poitiers faisoit l'essai de l'Empire qu'elle se préparoit. Non-seulement ces querelles divisoient la Cour; mais elles influoient sur les affaires publiques; & la paix de Crespy en est une preuve manifeste.

Les deux Princes étant ainsi entourés d'une jeunesse pétulante, & qu'aucun frein ne retenoit, il en résulta nombre d'actes extravagans & inconsidérés. Aussi appelloit-on leur cortège *la bande enragée suivant les enfans de France :* les Dames mêmes n'étoient pas à l'abri des incartades de cette jeunesse impétueuse. Nous n'en citerons qu'un trait : Madame d'Uzès trouva couché dans son lit le cadavre d'un pendu. On ne peut se dissimuler qu'il y avoit loin de *cette prétendue gentillesse* à la galanterie des la Trémoille & des Bayard. Cet oubli des bienséances & des égards dûs aux femmes, indique assez que les mœurs prenoient une teinte de férocité.

Vers ce tems Tavannes reçut une leçon

qui lui fut utile. Il étoit allé voir son père, accompagné d'une suite nombreuse de chevaux & de valets. L'air contagieux de la Cour avoit gâté jusqu'aux Palfreniers de Tavannes. Se croyant en pays de conquête chez le père de leur maître, ils chassent de l'écurie les chevaux du vieillard, pour y attacher ceux du fils. Cela ne convint pas au Seigneur d'Orrain. Sans bruit il va couper le licol des chevaux de Tavannes, & remet les siens à la place qui leur appartenoit.

Tavannes, en quittant le vieillard, lui demanda de l'argent pour la campagne qui s'ouvroit. Le Seigneur d'Orrain l'envoye à Dijon, lui confie les clefs de ses armoires, & le prie d'en user avec discrétion. Tavannes y court, trouve cent sols en liards, & dans son dépit les jette par la fenêtre. Peut-être cet évènement de sa vie privée fut-il l'origine de son élévation. La confiance ironique du père força le génie du fils à se tourmenter, pour ne devoir qu'à lui seul la haute fortune à laquelle il parvint. Aussi, a dit le Laboureur (a), *prit-il la fortune à force*. Ce fut vraisemblablement alors qu'il arbora sa devise : *Je me pousse de moy-mesme*.

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, page 527.

En 1542 il suivit le Duc d'Orléans, qui commandoit l'armée des Pays-Bas. Le vieux Duc de Guyse devoit être le mentor du jeune Prince; mais l'impérieux Tavannes le dirigea seul. Le Duc de Guyse fut blessé de voir ses conseils inutiles; Tavannes s'en apperçut, & lui offrit le combat : ce fut avec peine que le Prince les calma. Le Duc de Guyse, plus sage que Tavannes, apprécia le mérite naissant de son jeune rival, & lui pardonna son audace. Trois ans après le Duc d'Orléans expira dans ses bras, en lui disant : *Mon ami, je suis mort : tous nos desseins sont rompus : mon regret est de ne pouvoir vous récompenser selon vos mérites.*

Tavannes, pour réparer cette perte, qui détruisoit ses espérances, songea à se rapprocher du Cardinal de Tournon, un des Ministres de François Ier. Il épousa la parente du Prélat, fille du (a) Comte de Montrevel de la Maison de la Baume. La mort de Fran-

(a) Il se maria le 16 Décembre 1546, avec Françoise de la Baume, fille du Comte de Montrevel, & non pas *Montreuil*, comme on le lit dans les Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 616. Papillon, le Laboureur, le Père le Long, &c. le nomment expressément le Comte de *Montrevel.*

çois Ier renverſa ſes nouveaux projets. Il ſentit qu'il ne pouvoit mériter les graces du Gouvernement que par des ſervices ſignalés. Il ſe livra tout entier à ſon métier, il en recueillit le prix en 1556. Henri II lui conféra la Lieutenance générale du Gouvernement de Bourgogne. Vers cette époque, Catherine de Médicis eut occaſion de voir combien il lui étoit dévoué. Elle ſe plaignoit vivement de l'empire de la Ducheſſe de Valentinois ſur l'eſprit du Roi. Tavannes lui propoſe d'aller *couper le nez* à ſa rivale, & de l'obliger par cet étrange moyen à quitter la Cour. Catherine lui repréſentant *qu'il ſe perdroit;* il répondit *qu'il le feroit bien volontiers, pour éteindre le vice, le malheur du Roy, & celuy de la France.* Cette réponſe, où domine toute la rudeſſe de ſon caractère, peint au naturel l'homme dont on va lire les Mémoires.

L'avénement de François II au trône produiſit à la Cour des révolutions qui déplacèrent bien des gens. Ce regne court, mais orageux, fut l'avant-coureur des guerres civiles. Le changement de ſcène va préſenter Tavannes ſous un nouvel aſpect. La différence des religions devint un des prétextes qu'employa l'ambition pour maſquer ſes vues. Ta-

vannes fidèle au culte de ses pères, lié d'ailleurs avec la Maison de Guyse, ne sépara point la cause de la religion d'avec les intérêts politiques de ceux dont il se déclara le partisan. Il n'envisagea dans les Calvinistes que les ennemis de son Dieu & de son Roi. La Province de Bourgogne, confiée à sa vigilance, fut une de celles où l'hérésie fit le moins de progrès. En 1564 il reçut à Dijon Charles IX, & la Reine sa mère qui parcouroient les Provinces. La manière dont il les harangua, mérite d'être rapportée. Il mit la main sur son cœur & dit au Monarque : *Cecy est à vous;* puis la portant sur son épée, *voilà de quoy je puis vous servir*. La plupart des Historiens ont omis de citer cette harangue, peut-être unique par sa précision.

Nous ne louerons pas également l'institution de la confrérie du St. Esprit, dont en 1566 il fut le promoteur en Bourgogne. De quels regrets l'ame de Tavannes n'auroit-elle pas été pénétrée, s'il eût assez vécu pour voir cette institution servir pour ainsi dire de type à l'association monstrueuse qu'un faux zéle nomma *la sainte Ligue?* Ce ne sont pas là les seuls torts de Tavannes : ce guerrier loyal & généreux, à qui le Duc d'Anjou avoit dû en

partie (a) les victoires de *Jarnac* & de *Montcontour*, ce guerrier qu'avec justice Charles IX avoit décoré, en 1570, du bâton de Maréchal de France, fut (il faut le dire) un des Ordonnateurs de la St. Barthélémi. Vainement cherche-t-on à l'excuser dans ses Mémoires, en observant que ce projet de destruction a été l'ouvrage du moment : eh ! Qu'importe, puisqu'il fut consommé, qu'on l'ait concerté de longue main, ou que le fanatisme & l'esprit de parti l'ayent fait éclore sur le champ. Ce massacre n'en est pas moins horrible ; & comme l'a écrit un Prélat vertueux (Perefixe), *c'est une action* (b) *exécrable qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plait à Dieu, jamais de semblable.* Le Tribunal de l'Histoire a jugé rigoureusement la conduite de Tavannes dans cette circonstance. Ce tribunal le devoit. Mais sera-t-il permis de remarquer que les modernes semblent s'être plû à aggraver les torts du Ma-

(a) Selon la plupart des Ecrivains du tems, Biron en partagea la gloire avec lui.

(b) « Action barbare (a dit le nouveau Traducteur » de Davila) que tous les cœurs sensibles à l'huma- » nité voudroient pouvoir retrancher de nos fastes. (Voyez sa Préface, p. ix.)

réchal de Tavannes ! De nos jours un Ecrivain (a) a réclamé en sa faveur. Sa réclamation nous ayant paru motivée, nous la remettrons sous les yeux du Lecteur. Sur la foi de Brantome (& cet Auteur n'allégue qu'un simple oui-dire), on a répété que Tavannes, la veille de la St. Barthélémi, menaça le Prévôt-des-Marchands de la colère du Roi, si le peuple n'exterminoit pas les Protestans. Ce Magistrat effrayé, lit-on dans Brantôme, lui répond : *Hé, le prenez-vous là, Monsieur ! nous jurons que vous en oyrez nouvelles : car nous y menerons si bien les mains à tort & à travers, qu'il en sera mémoire à jamais...* Avant d'adopter ce récit, n'auroit-on pas dû considérer que les Parisiens abhorroient les Calvinistes, & desiroient depuis longtems de se baigner dans leur sang ? Ainsi est-il à présumer qu'il ait fallu recourir aux menaces pour leur persuader d'égorger des hommes qu'ils se représentoient comme les ennemis de Dieu & de l'Etat ? D'après le même Ecrivain, on fait promener Tavannes dans les rues de Paris, le matin de la St. Barthélémi, criant : *Saignez, saignez ! les Médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois*

(a) Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 620 & 621.

d'Aouſt, comme en May... Ces deux anecdotes que Brantome avoit recueillies, ſans examiner ſi elles étoient revêtues de témoignages autentiques, ont été ſaiſies avidement par la plupart de nos Ecrivains. Ce que Brantôme avoit tranſmis comme *un oui-dire*, s'eſt métamorphoſé en vérité populaire. On s'eſt peu embaraſſé ſi les monumens du tems ne confirmoient pas ces particularités injurieuſes à la mémoire d'un homme célèbre. On n'a pas obſervé que de Thou, cet Hiſtorien ſage, exact, & preſque toujours véridique, nous a laiſſé les détails de la St. Barthelémi, & qu'il ſe taît ſur ceux-ci. On n'a point fait attention au ſilence des Ecrivains (a) Proteſtans les plus animés contre Tavannes. N'étoit-ce donc pas aſſez qu'en contribuant par ſes conſeils au maſſacre d'une partie de ſes concitoyens, il eût flétri dans un jour 50 années d'une vie glorieuſe ? Il ſemble qu'il y a de l'injuſtice à lui imputer auſſi légèrement ce que ſes ennemis même ne lui reprochent pas.

Tavannes ſurvécut peu à cet évènement déſaſtreux. Son ambition devoit être ſatisfaite, ſi cette paſſion a des bornes. Il jouiſſoit à la

(a) Liſez entre autres les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, l'Hiſtoire des cinq Roys &c.

Cour du plus grand crédit. Cependant ſon fils nous apprend qu'alors il auroit préféré le ſort d'un ſimple particulier. Ce dégoût des grandeurs ne tenoit-il point au dépériſſement de ſa ſanté ? On a d'autant plus de raiſons pour le préſumer, qu'à cette époque il quitta la Cour & ſe retira dans ſon château de Sully (a), où il finit (b) ſes jours le 19 Juin 1573. Selon ſes Mémoires, il déploya dans ces derniers momens cette fierté de caractère qui ne l'abandonnoit pas, même lorſqu'il recevoit les graces de la Cour. Deſirant pour l'intérêt de ſa famille que ſa mort fût célée pendant quelque tems ; *je vivray encore huit jours* (diſoit-il à ſa femme & à ſon fils aîné) *auſſi-toſt que je ſeray mort, n'envoyez point quérir de baume aux villes : ſalez mon corps ; & me faites ſervir ainſy que ſi je vivois...* A cette dureté pour lui-même on reconnoit l'homme, dont la cenſure franche, & ſouvent amère ne ménagea perſonne. On n'eſt plus ſurpris de ſa réponſe à Charles IX,

(a) A quelques lieues d'Autun.

(b) On l'enterra dans le chœur de la Ste. Chapelle de Dijon, près du grand Autel, à côté de l'Evangile. On lui éleva un mauſolée en marbre blanc, avec une inſcription qu'on verra dans les Mémoires de Guillaume de Saulx, ſon fils aîné.

quand ce Prince lui annonça qu'il venoit de le nommer au Gouvernement de Provence. *Je fais* (lui répliqua Tavannes) *autant pour vous de l'accepter, estant tel que je suis, que vous faictes pour moy de me le donner.* Ses Mémoires présenteront souvent de semblables traits. Aussi l'homme (a) à qui ils échappoient, eut besoin de tout son mérite, pour se les faire pardonner.

Il seroit à souhaiter que le Maréchal de Tavannes eût (b) lui-même rédigé ses Mémoires. Il y auroit imprimé son cachet, & la postérité, selon l'expression d'un moderne (c), *auroit entre les mains le premier élan d'un homme de génie.* Cependant en les lisant tels qu'ils sont, on s'apperçoit que l'homme qui s'est chargé de faire penser & agir le Maréchal de Tavannes, s'étoit pénétré de son

(a) En parlant du Maréchal de Tavannes, Guy Patin s'exprimoit ainsi : *Vir fuit militaris ingenii fervens, & alte cinctus.* (Voyez ses Lettres 127 & 136 à Charles Spon.)

(b) Dans ces mémoires, publiés sous le nom du Maréchal de Tavannes, tout ce qui lui appartient réellement se réduit à plusieurs lettres & avis qu'on a eu soin de conserver.

(c) Esprit de la Ligue (par M. Anquetil) Tome I, p. xxxvj de ses Observations.

esprit, & avoit souvent descendu jusques dans le fond de ses pensées.

Plusieurs Ecrivains se sont trompés, en attribuant la rédaction de ces Mémoires à Guillaume de Saulx, l'aîné des fils qui survécurent au Maréchal de Tavannes. Guillaume a composé des Mémoires particuliers, qu'on publiera à leur tour. Presque toujours (a) on a inséré ses Mémoires à la suite de ceux de son père. En parcourant les Mémoires du Maréchal, on y rencontre sans cesse la preuve qu'un de ses fils a tenu la plume, & un examen peu réfléchi a fait croire que ce fils devoit être Guillaume de Saulx. L'Abbé le Gendre (b) est le premier qui ait consacré cette opinion; les Modernes (c) en

(a) Il faut en excepter l'Edition in-4°. faite à Paris en 1615 sous le titre de *Francfort*, & ayant pour titre: *Mémoires des choses advenues en France*; *&c.*

(b) Lisez ses Jugemens sur les Historiens de France à la tête de son Histoire, p. 33 & suiv.

(c) On trouve cette faute dans un ouvrage estimable sous tant de rapports. (*L'Esprit de la Ligue*, *T. I*, *page xxxvj.*) L'erreur de le Gendre avoit été relevée néanmoins par le Père le Long, *Biblioth. Hist. Tome II*, *p. 266*, & par l'Abbé Papillon, Tome II, p. 240: ce dernier démontre que Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes, est l'Auteur des Mémoires du Maréchal. Il nous apprend même qu'il avoit découvert dans la bi-

le copiant se sont égarés (a) sur ses pas. Une lecture attentive des Mémoires, qui portent le nom du Maréchal de Tavannes, les auroit convaincus que Jean de Saulx, Vicomte de Ligny & de Tavannes est le véritable Auteur de ces Mémoires. D'abord on trouve dans l'espèce de paraphrase ou commentaire qui les accompagne, que le Rédacteur avoit dix-huit ans à la mort du Maréchal, *& qu'il estoit sans charge & sans estat.* Guillaume de Saulx au contraire dans ses Mémoires particuliers déclare positivement qu'à cet époque *il étoit âgé de dix-neuf ans, & qu'il fut aussitôt employé en Bourgogne, où il étoit Lieutenant de Sa Majesté.* Nous ajouterons que le Rédacteur s'intitule, *Gouverneur d'Auxonne & Lieutenant*

bliothèque du Président Bouhier, un manuscrit in-fol., appartenant au Vicomte de Tavannes, & contenant des Mémoires pour la vie de son père & pour la sienne. Ce fut sur ces matériaux qu'il rédigea les Mémoires connus sous le nom de Gaspard de Tavannes.

(a) Ce n'est pas là l'unique erreur qui ait été commise par rapport aux Mémoires de Tavannes. Le Père le Long, Tome II, p. 266, les fait commencer en 1530. Le Continuateur du Père le Long, p. 267, dit que ces Mémoires commençent en 1523 ou 1530, & qu'ils finissent en 1596. La vérité du fait, est qu'ils s'étendent depuis 1522 jusqu'en 1573.

en Bourgogne

en Bourgogne pour le Duc de Mayenne. Or ces titres ne pouvoient appartenir qu'au Vicomte de Tavannes, zélé partisan (a) de la Ligue. Le Rédacteur décrit avec complaisance ses exploits militaires en faveur de cette même Ligue. Il se glorifie des conseils qu'il donna aux Ducs de Mayenne & de Parme.

(a) « Quatre choses (remarque-t-il dans une de ces » dissertations dont il a surchargé les Mémoires de son » père) divisent les pères des enfans, & les freres des » freres, la religion, le bien public, l'avarice & l'am- » bition. Estant de différente faction, ils se sauvent » l'un l'autre. Cela est bon pour un paradoxe ou ap- » parence de vérité. En effet c'est leur ruyne. Si à des- » sein ils prennent différens partis, c'est trahison : si » fortuitement ils se sont faits ennemis, le peuple les » soupçonne, ne se fie en eux, les calomnie, interprète » leurs actions. Quoiqu'ils fassent bien, l'on dit tou- » jours qu'ils pouvoient mieux, s'ils se fussent enten- » dus; & s'ils ont du malheur, ils sont accusez que » c'est par intelligence qu'ils ont avec leurs parens.. » Si diray-je le péril estre moindre, estant tout d'un » costé principalement à ceux qui ne sont chefs de l'en- » treprise. J'y suis expérimenté, *mon frere du party du* » *Roi,* moy des Catholiques liguez, faisions chacun de » son costé ce que bien des gens pouvoient faire. Il » ne laissa de se trouver des meschans qui disoient au » contraire que nous nous entendions; ce qui estoit » faux ».

Aucune de ces particularités n'eſt applicable à Guillaume de Saulx qui, comme ſes Mémoires le conſtatent, combattit pour la cauſe de Henri III, & de Henri IV.

Le travail du Vicomte de Tavannes eſt un des monuments les plus extraordinaires qu'ait produit la fin du XVIe ſiècle (a). Il n'y en a point d'auſſi bizarre, ſi l'on conſidère l'incohérence des parties dont il eſt formé. Le récit des faits qui concernent la vie privée du Maréchal, ou le fil de l'Hiſtoire, eſt ſans ceſſe coupé par des diſſertations politiques, morales & philoſophiques, la plûpart étrangères au texte dans lequel elles ſont intercalées. Il n'y a ni ordre, ni diviſion (b) dans la partie hiſtorique. Les tranſpoſitions ſont fréquentes ; & la Chronologie y eſt fautive. Ces Mémoires, quoique précieux par un grand nombre d'anecdotes & d'intrigues de Cour qu'on ne rencontre point ailleurs, ont excité l'humeur de ceux qui les ont conſultés. On les a ſouvent cités ; & peu

(a) Il y a apparence que ce fut vers ce tems que le Vicomte de Tavannes écrivit les Mémoires de ſon père, puiſqu'il y a mêlé des évènemens qui ſe ſont paſſés au commencement du ſiècle ſuivant.

(b) C'eſt à quoi on a remédié en la ſubdiviſant par chapitres. Cette forme plus commode repoſe le Lecteur,

de personnes (a) ont eu le courage d'en supporter la lecture. Cet amas volumineux de dissertations qui les accompagne étoit bien propre à inspirer le dégoût. Aussi plus d'un Ecrivain a-t-il jugé l'ouvrage sans le connoître. Les superfluités fastidieuses qui y abondent ont fait accuser l'Auteur de pédantisme (b); & l'arrêt une fois prononcé, il a été repeté par les Léxicographes, & par tous les Compilateurs modernes. Quoiqu'en disent les détracteurs du Vicomte de Tavanes, il nous semble que ces dissertations, qui péchent as-

(a) Cette assertion est justifiée par la méprise du laborieux Abbé Lenglet du Fresnoy qui a confondu avec les Mémoires de Tavannes l'*Instruction & devis du Sieur de N[illegible]chaises.* (Voyez page 85 du VI[e] vol. de sa Méthode pour étudier l'Histoire.)

(b) On l'a jugé d'après l'Abbé le Gendre. *L'Auteur de ces Mémoires* (dit-il dans ses jugemens sur les Historiens de France, page 33) *est un Caton qui moralise à tous momens.* Le Laboureur & le Père le Long en parlent d'une manière bien différente. *Ces Mémoires* (remarquent-ils) *sont remplis de choses curieuses.* (Lisez les Additions aux Mémoires de Castelnau, T. II, p. 565, & la Biblioth. du Père le Long, Tome II, p. 266.) Les Journalistes de Trévoux (Juin 1717, page 950) « en conseillent la lecture à ceux qui veulent se mêler » de littérature & d'histoire, parce qu'ils sont remplis » d'une infinité de faits remarquables ».

ſurément par une prolixité ennuieuſe, renferment pluſieurs points de vue intéreſſans. On rencontre dans la partie hiſtorique, des morceaux écrits avec autant d'énergie que de préciſion ; quelquefois, il eſt vrai, cette préciſion dégenère en obſcurité. Pour ſuivre la narration du Rédacteur, il faut poſſéder l'Hiſtoire des tems qu'il parcourt. Souvent une ligne, un ſeul mot exprime un grand événement.

Pour rendre à ſon Ouvrage la forme qu'il auroit du lui donner, on a débarraſſé le texte hiſtorique de tout ce qui lui étoit étranger. La narration des faits, ceſſe d'être hachée. On a mis ſous les yeux du public un vaſte tableau dont l'ordonnance n'eſt plus maſquée par des acceſſoires qui la défiguroient. Le véritable texte des Mémoires a été reſpecté. On a rétabli l'ordre qui y manquoit : les anachroniſmes ont diſparu : en liſant ces Mémoires, on s'appercevra que ſi le Maréchal avoit un caractère âpre & dur, la cauſticité (a) fut le

(a) Il en fait l'aveu le plus formel, en racontant dans ſon commentaire qu'il avoit peint dans ſa galerie ces mots : *C'eſt honneur, c'eſt eſtat, de n'avoir en ce regne ni charge ni Eſtat.* Ne ſont-ce pas là les boutades de l'homme mécontent de tout ce qui l'entoure ? Il s'étoit ſacrifié pour le parti de la Ligue; & ce parti le paya

défaut de ſon fils : il fut aigri par le malheur. Lui-même nous apprend qu'il eſſuia pluſieurs maladies déſeſpérées ; qu'il fut quatre fois confiné dans les priſons, qu'il reçut dix bleſſures, qu'il perdit ſa femme, ſes enfans, ſes dignités & ſes biens ? Il ne faut donc pas le croire aveuglément lorſqu'il eſt en contradiction avec les monumens du tems; & c'eſt ce qu'on a eu ſoin d'énoncer dans les Notes & les Obſervations jointes à ces Mémoires.

En élaguant du corps de l'Ouvrage les diſſertations qui en faiſoient un vrai cahos, on a fondu dans les Notes & Obſervations, ſoit par fragments, ſoit par extrait tout ce qui a paru digne de l'attention du public. On a remédié aux omiſſions de l'Auteur par des éclairciſſemens tirés de recueils peu connus. Afin qu'on n'ait rien à regretter de tout ce qui appartient au Vicomte de Tavannes, on réunira aux Mémoires de Guillaume (a) de

d'ingratitude. Le Vicomte de Tavannes étoit vu de mauvais œil à la Cour de Henri IV. Si l'on ajoute à ſa poſition les malheurs domeſtiques qui l'accablèrent, on avouera qu'il lui étoit difficile de ne pas voir l'humanité en noir.

(a) Les Mémoires de Guillaume de Saulx commencent en 1560. Il ne faut pas les confondre avec ceux de Jacques de Saulx, Comte de Tavannes, qui

Saulx, quelques particularités qui lui font perſonnelles, & qu'on trouve éparſes dans ſes diſſertations. Les deux frères vivant à la même époque, & ayant été attachés à des partis oppoſés, la diverſité de leurs récits n'en ſera que plus piquante.

Les Mémoires de Tavannes font précédés d'une dédicace du Rédacteur à ſes parens : quelques idées fortes & ſingulières qu'on y trouve, nous ont engagés à la placer immédiatement après la Notice. Viennent enſuite cinq avis compoſés par le Vicomte de Tavannes. Quoiqu'ils ayent été écrits dans des tems (a) bien poſtérieurs à ceux dont nous nous occupons, on croit devoir parler du premier (b), qui eſt intitulé : *Avis pour*

concernent l'année 1650 & ſuivantes. Peu de familles en France ont fourni autant de matériaux pour notre Hiſtoire.

(a) Il ſont adreſſés à Louis XIII, lorſque le Connétable de Luynes étoit en faveur.

(b) Quand le Vicomte de Tavannes publia les quatre autres avis, ils pouvoient avoir un certain mérite aux yeux des contemporains : mais les changemens ſurvenus dans la conſtitution politique de l'Europe les dépouillent aujourd'hui de tout intérêt. Indiquons-en ſeulement la ſubſtance. 1°. C'eſt un projet pour n'avoir en Europe qu'une ſeule religion; 2°. & 3°. des plans d'opérations militaires contre les Eſpagnols &

régner en pieté, justice, soulagement & tranquilité du public. — D'abord le Vicomte de Tavannes fait l'éloge de Henri IV. Il le compare à Charles VII. L'un & l'autre l'épée à la main ont conquis leur Royaume. Ces deux Princes diffèrent dans une circonstance essentielle de leur vie. Charles VII eut la foiblesse de laisser assassiner sous ses yeux, son ennemi, le Duc de Bourgogne. Henri au contraire honora de son amitié le Duc de Mayenne, qui avoit voulu lui arracher le sceptre. Après ce paralelle, le Vicomte de Tavannes invite Louis XIII, à régner selon les Loix & l'équité. « Pourvoyez (lui » dit-il) aux charges Ecclésiastiques les plus » gens de bien & de sçavoir, & pareillement aux guerres les plus fidèles & plus » expérimentez... Réduisez-le tout à l'imitation du Roi Louis XII, père des peuples, » qui seront vos défenseurs & protecteurs... » Elisez un Conseil des plus gens de bien... » La pieté & la justice sont les deux colonnes » qui conservent les Estats. »

Le Vicomte de Tavannes représente ensuite au Monarque combien il lui est facile

les Turcs; 4°. des vues politiques tendant à réduire l'Europe en deux monarchies, celles de France & d'Espagne.

de gagner l'affection de ses sujets. Il lui montre les regards de la France entière tournés vers le Trône. Il lui dit que la nation, lasse des guerres civiles, est convaincue que sa félicité consiste à n'obéir qu'à un seul. Pour répondre aux vœux du peuple, il propose à Louis XIII *de faire une assemblée de deux ou trois des plus gens de bien de chaque Province.* Il voudroit « que cette assemblée » fust faicte (ce sont ses expressions) en » intention certaine de suivre les bons con- » seils & avis pour le retablissement de l'an- » cien ordre du Royaume, de la pieté, jus- » tice, soulagement & descharge du peuple... » En cette assemblée (continue-t-il) se doit » faire des Edits inviolables, de quoy réussira » que ces Convoquez retournans dans les » provinces feront entendre ce qui aura esté » fait... Cecy est dit (ajoute-t-il) pour la » crainte en laquelle on a mis Vostre Majesté » des Estats-Généraux auxquels plusieurs qui » vivent du désordre, vous ont empêché de » penser sous ombre que les précédens ont » esté corrompus... Au défaut desquels vous » pouvez faire exécuter par le conseil des gens » de bien cy dessus remarquez; ce qui sera » d'autant vostre gloire, que tous reconnois- » tront que c'est de vostre seul instinct, bonté

» & prudence que provient ce bien, & non » des Eſtats-Généraux... Ainſy tout le bien » & bonheur qui en adviendra, ſe tiendra de » Voſtre Majeſté... L'Egliſe, la Nobleſſe, » le Peuple prieront pour ſa proſperité & » ſalut... »

Il ne reſte plus qu'à rendre compte au Lecteur des différentes éditions des Mémoires du Maréchal de Tavannes : les Lexicographes en comptent trois de format *in-folio* : mais nous croyons, comme l'Abbé Papillon (a), qu'il faut les réduire à deux. La première fut faite au château de Sully vers 1616 ou 1617, puiſque le Rédacteur dans ſon Commentaire y parle d'événemens ſurvenus à cette époque. L'autre a été imprimée à Lyon chez Fourny, en 1650. Ces deux Editions, au titre (b) & au papier près ſe reſſemblent parfaitement.

(a) Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, T. II, p. 242 & ſuiv.

(b) On les a imprimées tantôt ſous le titre de *Vie de Gaſpard de Saulx*, tantôt ſous le titre de *Mémoires.*

Fin de la Notice des Éditeurs.

EPITRE DEDICATOIRE DE L'AUTEUR.

ENFANS, NEVEUX, COUSINS,

J'ESCRIS par devoir de noſtre pere, pour exemples & preceptes à vous mes parens, non par gloire : je me connois trop, je deſire que ces fantaiſies ne ſoyent veuës que pour vous ſervir de bouſſole à ſuivre le chemin qui vous a eſté tracé, & éviter pluſieurs malheurs qui me ſont advenus en recherchant l'honneur qui ſe doit ſuivre par ceux d'extraction illuſtre, ſans offence de Dieu ny de ſa patrie, avec ceſte maxime, que tous deſſeins injuſtes non agreables à noſtre Seigneur periſſent. Les Grecs, les Romains, par la ſouvenance de leurs predeceſſeurs ſe ſont portez aux actes genereux. Si l'Hiſtoire de ceux qui ne nous touchent accuſe nos vices ſans flatterie, nous rendent meilleurs & plus adviſez, nous monſtrent ce que les ſages ou imprudents maniments d'affaires apportent de bien ou de mal; le diſcours, l'exemple des parens eſt d'autant plus utile qu'ils ſont plus proches, n'eſtans

faits par ostentation, poussez d'un seul instinct de profiter aux leurs. Les harangues funebres des Anciens se faisoient par leurs enfans, mieux informez de leurs actions que tous autres. J'ay veu, j'ai sceu partie des faits de M. de Tavanes, mon pere, non du tout par luy, qui à la forme des anciens François s'employoit à faire, non à dire, si peu curieux de vanité qu'il a refusé des Memoires à ceux qui vouloient (disoient-ils) immortaliser son nom. Ses actes, ses advis considerez (a), se trouveront conseils d'Estat, sentence de grands Capitaines, gains de batailles, conservations de provinces, non de petits effets, dont plusieurs remplissent des livres entiers. Ma discretion, la proximité m'a fait en dire plustost peu que trop, ne narrant à beaucoup près (b) les vertus qu'il possedoit. C'est l'obligation que je luy ay, & vostre amitié, qui m'a fait mettre la main à la plume (estant les espées de repos) non le los que j'en espere; aussi faudroit-il pour

(a) L'Abbé Papillon, Biblioth. des Auteurs de Bourgogne, infére de cette phrase que Gaspard de Tavannes n'a fait que des avis. Tome II, p. 240.

(b) Ce n'est pas là ce dont tout le monde convient. On reproche au contraire au Vicomte de Tavannes d'avoir trop loué son père.

l'obtenir des ſtils & des ſujets de Plutarque, Saluſte, ou de Tacite, des reſtaurateurs ou ſubvertiſſeurs d'Eſtat, non des Chefs militans ſous les Roys, auſquels on n'oſe attribuer l'honneur des victoires qu'ils ont acquiſes, pour ne le faire perdre à leurs Majeſtez, qui ſouvent dorment dans les licts, dans les armes eſtonnez, cependant que les Capitaines commandent les armées, dont ils ont le danger, & les autres la gloire. Si la verité eſtoit bien cogneuë, les Cavaliers ſemblables à M. de Tavanes meriteroient autant de lauriers que les Ceſars, pour ſouvent avoir eſté contraincts de combattre en meſme temps les ennemis, les envieux, & les opinions de leurs Maiſtres, avec plus d'honneur que les Empereurs, qui n'avoient qu'à ſe deffendre de leurs adverſaires, eſtoient obeis en un clin d'œil de leurs armées, amis & alliez. Les Capitaines des Roys ſont meuz, pouſſez & retenus des Maiſtres, des mignons, des femmes & des calomniateurs : ils ne font un pas ſans contrarieté, ſubjets à rendre compte, en crainte de faire trop ou trop peu, c'eſt à eux ſouvent faillir que de bien faire. Si ces Capitaines fuſſent eſté Empereurs, ils euſſent eu de meſmes, ou de plus grandes victoires qu'eux; & ſi ces Monarques fuſſent,

esté en leurs places, ils eussent esté bien empeschez. Il faut considerer non-seulement les actes, mais avec quels moyens ils reussissent : plus la vertu est contrainte & forcée, plus il y a d'honneur & de conduite. Les peuples voyent mouvoir les machines, sans considerer les ressorts qui les agissent ; il y a peril à les dire, & encore plus à les escrire. La malice, la menterie des uns, l'ignorance & flatterie des autres me violentent à passer sur ces considerations, & à escrire, non toute la verité ; mais ce que le temps me peut permettre, sans aucnn mensonge, sans vindicte, comme les Huguenots, qui changent les batailles de Cerizolles, Renty, Jarnac, & Moncontour en rencontres legeres, & ostent l'honneur à la France, le pensant faire perdre à M. de Tavannes, qu'ils ont eslevé au lieu de l'abbaisser, ne profanant son nom parmy les confusions d'infinies gens de peu desquels ils font mention, qui l'eussent plustost obscurcy qu'esclaircy. C'est l'honneur de Caton que l'on demande (a) pourquoi

(a) « Si on desire estre grand, pour laisser mémoire » de soy (dit le Vicomte de Tavannes dans une de » ses digressions dont nous n'avons pu faire usage que » par extrait), il faudroit avoir acquis autant d'hon» neur que cette trentaine de Grecs & Romains dont

parmy infinis autres sa statuë n'a esté erigée? La Chronique Angloise ne parle bien de la Françoise, ny l'Huguenote de la Catholique; & ceux qui sont gagnez des Princes estans leurs mercenaires, flattent leurs fantaisies, & de folie imprudente font un conseil de prevoyance selon la fortune; à l'exemple des Commentateurs d'Homere, qui donnent la gehenne à ses conceptions, leur font prevoir ce à quoy il ne pensa jamais, & sont d'autant plus blasmables, qu'ils escrivent ce qu'ils ne croyent pas eux-mesmes. Et comme dit Tacite, les uns par flaterie, dons & timidité ont trop loüé; les autres par haine, passion & envie trop blasmé; & tous disent peu de verité. J'excuse du Bellay, Montluc & la Noüe d'avoir escrit d'eux-mesmes, considerant la malice susdicte; un Moyne dans un Cloistre, un Ministre dans Genêve,

» Plutarque a escrit; & outre cela avoir les Historiens » amis, sinon ils font du bon Roy Minos le Prince des » Enfers. Commandant en Normandie, voulant qua- » lifier un menteur, je le nommois Historien; adage » qui a eu depuis cours par la France : l'argent noircit » ou rougit le papier. Le Sieur de Tavannes, duquel » j'escris, estoit trop généreux pour en donner. Aussi » les Historiens en ont peu fait de mention au respect » de ses mérites »...

n'escrivent que sur de faux rapports. Quelle presomption de faire des livres remplis des conseils d'Estat & des combats? Les uns se sont faits secrets, & partant non sceuz: les autres mal rapportez. Ces Escrivains font donner des advis aux Conseillers d'Estat à l'adventure, comme ils jugent par l'evenement qui devoit avoir esté, ce qui est souvent tout au contraire; de vingt qui reviennent d'un combat, deux ne s'accordent du commencement, du milieu, ny de la fin, le racontent differemment. Celuy que l'on disoit au Roy Charles avoir donné un coup de picque au-dessus de la bresche de la Rochelle, s'estoit caché dans un gabion, tant y a-il d'incertitude aux rapports & aux nouvelles. C'est aux Theologiens de faire des livres de la Religion, aux Jurisconsultes des Loix, aux gens d'Estat des Conseils, & aux Capitaines des Batailles. La narration d'un vaillant experimenté est differente des contes de celuy qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées. L'ancienneté de la race, le temps que M. de Tavannes a servy, durant le Regne de François I jusques à la mort du Roy Charles IX m'a contraint de faire un sommaire en gros d'aucuns passages de l'Histoire, jusques en

l'an mil cinq cens ſoixante & treize, non pour contrefaire l'Hiſtorien, m'en reconnoiſſant incapable, mais pour y avoir eſté forcé, faiſant mention de luy en tant de lieux, il a fallu que j'en aye eſcrit. Et ce ſujet remarquable m'a porté à des conſiderations & conceptions que j'ay trouvé à propos d'eſcrire, & y ay entremeſlé aucunesfois quelque choſe de moi-meſme : plus à ce que vous, mes *enfans & neveux*, ſuiviez, ou evitiez la bonne ou mauvaiſe fortune, que par loüange que j'en deſire, non plus que je me ſoucie de ce qu'on pourra en dire, pourveu qu'il vous profite. J'aurai attaint le but auquel j'aſpirois pour voſtre utilité, au bien de la patrie, à l'honneur de Dieu, que je ſupplie faire proſperer vos bons deſſeins.

Fin de l'Épitre Dédicatoire.

MEMOIRES

MÉMOIRES
DE MESSIRE
BLAISE DE MONTLUC,
MARÉCHAL DE FRANCE.

SUITE DU LIVRE SEPTIÉME;

Commençant en 1569, & finissant en 1576.

[1569.]

PAR tout le discours de ma vie jusques ici, vous avez peu juger si le Roi avoit occasion de me maltraiter, veu que je n'ai espargné ma propre vie, qui est ce que nous devons avoir de plus cher en ce monde après l'honneur, & non-seulement la mienne, mais celle de mes enfans. De quatre que j'ai eu, j'en ai veu mourir les trois au combat pour son service, le quatriesme reste encore qui est le Chevalier. Et combien que je l'aye destiné à l'Eglise & à l'Evesché de Condom, si est-ce que je lui ai tousjours commandé de faire paroistre qu'il porte le nom de Montluc, & qu'il a eu cet honneur d'avoir esté nommé Chevalier par le feu Roi Henry mon bon maistre, qui l'envoya à Malte, où il a

fait son apprentissage aux armes soubs le Chevalier Romegas. Le Seigneur Grand Maistre m'escrivit que soudain après son arrivée, il l'avoit fait mettte à l'espreuve, pour sçavoir s'il estoit de ma race. Il s'est trouvé au siége que le Grand Seigneur a mis devant (a) Malte, qui a esté le plus beau qui soit advenu depuis que l'artillerie a esté fondue. Ne vous désespérez pas pour cela, vous qui faites service au Roi, car cela ne vient pas de lui. Vous serez peut-estre plus heureux, & n'aurez pas tant d'ennemis que moi, qui pour n'avoir voulu estre créature de personne, n'ai pas eu de patron, & d'ailleurs ai parlé peut estre trop librement, & dit ce qui me sembloit. Il fait mauvais dire la vérité, & je ne sçeus jamais mentir. Si ne veux-je pas estre si meschant que je ne me confesse très-redevable aux Rois mes Maistres, des biens & honneurs qu'ils mont fait, car d'un pauvre Gentilhomme, ils m'ont élevé aux premieres charges de ce Royaume. Mais aussi puis-je dire que je l'ai gaigné au prix de mon sang. Or ayant recouvré un peu de santé, j'escrivis au Roi une lettre (a), laquelle j'ai voulu inférer en ce lieu.

(a) Les Turcs levèrent le siège de Malte en 1565.

(b) Cette lettre, ne contenant qu'une récapitulation

Voilà quelle fut ma lettre, sur laquelle ces MM. qui gouvernoient lors tout à la Cour, eurent plus de peine à philosopher, que je n'avois eu à la dicter. Elle fut imprimée à mon desçeu, & veuë par tout. Mes amis, & ceux qui sçavoient le devoir que j'avois fait à la conservation de la Guyenne, estoient autant ou plus offensez que moi; & veux bien qu'on sçache que lors & depuis, si j'eusse eu le cœur aussi desloyal qu'avoient ceux-là qui me représentoient après les premiers troubles pour Espagnol, à la Roine, que j'avois encore assez de moyen & de crédit pour faire beaucoup de mal; mais je ne suis ni ne serai jamais que bon François, & serviteur de la Couronne. Aussi sçavois-je bien que tout cela ne venoit pas du Roi, qui ne m'esloigna jamais de sa bonne grace. Mais un jeune Prince qui est enveloppé parmi tant d'affaires, est bien empesché de contenter tout le monde : joinct que plusieurs qui ne me pouvoient faire mal que de langue, possédoient fort non pas Sa Majesté

des principaux évènemens de la vie de Montluc, nous avons cru devoir la renvoyer dans la classe des Observations : ceux qui voudront la lire, la trouveront n°. 1.

qui n'aima jamais les Huguenots, quelque mine qu'il fist, mais son conseil.

O que les Rois & les Princes doivent bien songer à ne faire souffrir une honte à celui qui a tousjours porté la fidélité qu'il doit à leur service, & qui a du cœur. A tel, peut-estre le fera-t-on qui mettra leurs affaires en mauvais estat, comme depuis cinquante ans nous en avons veu de beaux exemples au dommage du Roi de France, comme j'ai dit ci-dessus lorsque j'ai parlé des traverses & charitez qu'on a presté à de grands Capitaines. Combien en y a-t-il qui eussent non-seulement quitté tout, mais peut-estre fait pis? Car celui qui fait son devoir, & se void indignement traité, sent cela jusques au cœur. J'ai ouï dire que le Roi François ou Louis, je ne sçai lequel c'est, demandant un jour à un Gentilhomme qui estoit Gascon comme je suis: *Quelle chose est ce qui le pourroit distraire de son service. Rien, Sire*, respondit l'autre, *si ce n'est un dépit.* Aussi dit-on que pour dépit on se feroit Turc. Tout cela pourtant ne me sçauroit faire ni Espagnol ni Huguenot. J'ai trop aimé mon honneur, je me veux ensevelir avec ceste belle robe blanche, sans mettre une vilaine tache au nom de Montluc. Et tout homme qui ai-

mera le ſien en doit faire de meſme. Si ſon maiſtre, ſi ſon Roi ne ſe veut ſervir de lui, il peut demeurer chez ſoi, & conſiderer les autres. S'il a de la valeur, la fortune qui l'aura rabaiſſé, le relevera : car elle n'eſt pas tousjours en colere. Combien de grands Seigneurs & grands Capitaines avons-nous veu qui eſtoient chez eux à faire leurs jardins, leſquels le Roi eſtoit contraint de rappeller à ſon ſervice, eſtant marri de les avoir éloignez.

J'en ai veu prou de mon temps du coſté de l'Empereur qui ont tourné leurs robes, & quelques-uns bien légerement, & ſans grande occaſion, mais ils ne ſe ſont pas fort remontez pour cela : & eſtant parmi nous, ils eſtoient regardez de mauvais œil. Je crois que nos ennemis en faiſoient de meſme. On aime bien leur marchandiſe, mais non pas le marchand. Quand ce brave Prince Charles de Bourbon fut contraint de prendre le parti de l'Empereur, & ſe donner au diable, puiſque Dieu ne le vouloit (car certes il y fut forcé & contraint) nous entendions dire que les Eſpagnols meſmes le regardoient de travers. Et le pauvre Prince après nous avoir fait beaucoup de mal, y perdit la vie. Après qu'il fut tué à Rome, on diſputoit qui en

estoit plus aise, ou le Pape, ou le Roi, ou l'Empereur : le premier, parce qu'il le tenoit assiegé, le Roi pour se voir délivré d'un grand ennemi, & l'Empereur pour estre descharge d'un Prince banni & nécessiteux, qu'il portoit sur ses espaules, ne l'ayant enrichi que de promesses & non d'autre chose. Ces despits vont trop avant : les miens ne me firent, ni ne me feront jamais faire chose contre mon devoir & mon honneur. Si j'estois jeune, & qu'on se voulust servir de moi, la terre est assez grande, je chercherois fortune ailleurs : mais non pas aux despens de mon Prince, & de mon honneur. Le Roi ayant reçeu ma lettre m'envoya plusieurs belles paroles, pour responce, car cela ne leur couste rien. L'issue monstrera si le pays sera mieux gouverné, & Sa Majesté mieux servie : & si ceux qui sont venus après moi, encore qu'ils soient & grands Seigneurs & grands Capitaines ont mieux fait, & feront ci-après.

Or pour retourner de là où j'estois sorti, ma femme me vint prendre à Marsiac, & me fit porter dans sa lictiere jusques à Cassaigne près Condom, là où la colique pour me rafraichir me tint trois sepmaines, & me cuida emporter. M. de Valence mon frere ne m'abandonna jamais, jusques à ce qu'il me vid

hors de danger de mort. Plusieurs Seigneurs Catholiques & Huguenots aussi me visiterent. Avant que le Capitaine Montaut fust arrivé à la Cour, la Reine despescha M. de Beaumont Mareschal des logis de M. le Prince de Navarre, par lequel elle me mandoit que si j'estois dedans les terres de ladite Dame, que je misse mes gens en garnison. Voyez quels changemens soudains. Je lui demandai *si nous avions la paix* : il me respondit *que non, mais qu'on espéroit bien-tost de l'avoir. Pourquoi donc veut le Roi, dis-je qu'on mette en garnison l'armée, le pays n'est-il pas assez ruiné & destruit : que si je fais cela quand la paix viendra, & qu'il faudra donner congé aux gens de pied & de cheval, il n'y en aura pas un qui ne pille son hoste pour sa derniere main, voyant qu'il se faut retirer sans argent. Et puisqu'ils se retirent aux garnisons, je les ferai du tout retirer en leurs maisons.* Je priai M. de Valence de faire escrire la lettre & la signer, parce que je n'eusse sçeu, à M. de Gondrin, afin qu'il licentiast tant les gens de pied que de cheval, & que tout le monde fust dans quatre jours retiré chez soi, ce qui fut fait. M. de Beaumont mesme porta la lettre à M. de Gondrin. Cinq sepmaines après, la Reine me manda que je fisse du tout retirer l'armée.

En usant comme je fis, j'espargnai plus de cinq cens mille francs au peuple, comme le pays tesmoignera. J'avois conservé les chetifs quatre mille francs que j'avois eu du Roi, sans qu'il en eust esté touché que cent escus pour bailler au Capitaine Montaut pour le voyage de la Cour. Et voilà comment j'ai dérobé ses finances, & comme j'ai pillé le peuple. Ceux qui favorisent les Huguenots près de Sa Majesté n'ont garde de faillir de me charger de calomnies.

Mais je veux qu'on sçache, & veux insérer dans ce livre, que pendant tant d'années, que j'ai commandé, & aux grandes charges que j'ai eu, je n'ai peu acquerir pour vingt mille francs de bien : & si on dit que j'ai pillé trois cens mille escus. *Je voudrois qu'il fust vrai, pourvu que ce fust sur les Huguenots nos ennemis.* Dieu soit loué de tout. Ces calomniateurs n'auront pas cet advantage de me faire baisser la teste, car je la porterai haute, comme un homme de bien. Les Tréforiers & Receveurs sont en vie : que le Roi s'en informe, qu'il voye leurs comptes, & s'il se trouve un seul liard tourné à mon profit, si Sa Majesté ne me fait faire mon procez, elle ne fera pas bien. Il ne faut pas s'estonner s'il est mal servi comme l'on dit qu'il est, veu

qu'il n'en fait aucun exemple. Il faut donc qu'il s'en prenne à lui-mesme, & non à ceux qui le font. Et quant aux impositions & exactions sur le peuple pour m'enrichir, encore en doit faire le Roi plus grande punition, car il y a plus de pitié au peuple qu'au Roi, car si Sa Majesté n'en a point, elle en sçait bien faire trouver à son peuple. Ce sont les privileges de nos Rois depuis qu'ils se mirent hors de page, comme on disoit du Roi Louis onziesme. Et par-là je conclus (a) que le Roi doit faire plus grande punition de ceux qui escorchent son peuple que non pas s'ils desrobent l'argent de son espargne propre. Les Commissaires ont fait rendre compte à toute maniere de gens qui ont levé deniers, qu'ils regardent s'ils me trouveront en leurs papiers: & s'il est rien entré en ma bourse. Je confesse que j'ai donné des biens des Huguenots qui faisoient mine de demeurer en leur maison, mais ils estoient pis que les autres. Il n'estoit pas raisonnable qu'ils fussent traitez plus doucement que les pauvres Catholiques qui estoient mangez jusques aux os. Si je n'eusse fait cela, la Noblesse se dépitoit, & le soldat se fust revolté; car ou il n'y a rien à gagner que des coups, volontiers il n'y va

(a) Dans les deux cas c'est également voler.

pas. Et cependant on euſt dit que je m'entendois avec les Huguenots, & n'euſſe trouvé perſonne qui m'euſt voulu ſuivre. J'euſſe mieux aimé mourir, qu'acquerir telle réputation. Si les Officiers du Roi les euſſent ſaiſis, il s'en fuſt tiré un million de francs : mais ce n'eſtoit qu'intelligence entre les uns & les autres. J'en ai eu ma part, mais ç'a eſté de bonne (a) guerre, de ceux qui favoriſoient & portoient des vivres & marchandiſes aux ennemis. Encore croi-je que tout cela ne ſe monte à trois mille eſcus. Pleuſt à Dieu que tout les Chefs de la France fuſſent allé auſſi rondement au ſervice du Roi & du public que moi, & qu'ils euſſent déſiré avoir la paix par la force. Il n'y a homme en ce Royaume, qui s'oſaſt dire Huguenot. Mais je laiſſe ces propos faſcheux.

Peu de temps après, la paix fut (b) publiée fort advantageuſe pour nos ennemis. Nous les avions battus & rebattus : mais ce nonobſtant ils avoient ſi bon crédit au Conſeil du Roi, que les Eſdits eſtoient tousjours à leur advantage. Nous gaignions par les armes : mais ils gaignoient par ces diables d'eſcritures Ha pauvre Prince, que vous eſtes mal ſervi

(a) Cette bonne guerre étoit une vraie dévaſtation

(b) La paix fut publiée à Paris le 11 Août 1570

que vous estes mal conseillé ! si vous n'y prenez garde, vostre Royaume s'en va le plus miserable qui fust jamais, au lieu qu'il souloit d'estre le plus florissant. Encore que du temps de vostre ayeul & pere, il eust esté assailli de diverses guerres, dans lesquels je les ai tousjours fidelement servis, si est-ce qu'on voyoit toutes choses aller par ordre, & les charges n'estre prophanées. Je laisse le tort que vous vous faites de faire ces beaux Edits, & donner tant d'avantage à vos ennemis. Je laisse le désordre de vostre justice & de vos finances, & veux seulement, avec vostre permission, dire quelque chose qui concerne la charge des armes; car si je m'enfonçois plus avant sur ce qui a causé la ruine de vostre Royaume, je parlerois trop, & non pas des petits.

Je sçai bien, Sire, que Vostre Majesté ne me fera pas cet honneur de vouloir entendre la lecture de mon livre : vous avez d'autres occupations, & le temps trop cher, pour l'employer à lire la vie d'un soldat : mais peut-estre quelqu'un qui l'aura leu, vous entretenant, en pourra faire quelque récit à vostre Majesté. Cela est cause que j'ai prins la hardiesse de vous faire ce petit discours, lequel je vous suplie vouloir ouir, d'autant

qu'en icelui consistent les causes des malheurs que j'ai veu arriver en vostre Royaume, depuis cinquante-deux ans (a), que j'ai commencé à porter les armes, regnant vostre grand pere le Roi François, durant le regne duquel commença une coustume, qui me semble n'estre bonne pour vostre estat. Vostre Majesté la pourra changer ; ce qui pourra apporter un grand bien à vostre Royaume pour l'exercice des armes. Un jeune Prince comme vous, & bien né, le plus grand & premier de la Chrestienté, doit tousjours apprendre des vieux Capitaines. Vous estes naturellement martial, & avez le cœur généreux : voilà pourquoi vous ne trouverez mauvais d'ouir le discours d'un vieux gend'arme, vostre subject & serviteur. Il me souvient que vous preniez plaisir de m'entretenir seul, lorsque vous fistes le voyage de Bayonne (b) : & vis bien que vos discours excédoient la portée de vostre aage : de sorte que

(a) Voilà une étrange contradiction avec ce qu'on a lu dans la première page de ses Mémoires : il y annonce « qu'il s'est retiré chez lui âgé de 75 ans, & qu'il a porté les armes pendant 50 ans ». Ce sont sans doute de sa part des défauts de mémoire, ou une faute d'impression.

(b) En 1565.

j'oferois dire que fi on vous euft laiffé faire, tout fuft mieux allé : car quand vous n'auriez fait autre chofe que vous monftrer & faire voir à voftre peuple que vous eftiez en perfonne en vos armées, au moins quelquefois vous euffiez gaigné le cœur de plufieurs, & eftonné les autres. Et fans doute euffiez efté mieux fervi, je dis depuis que l'aage vous l'a peu permettre. Je croi que c'eft une des plus grandes fautes qu'on vous aye fait faire (car vous n'eftes pas caufe d'avoir efté fi renfermé) lorfque vos armées marchoient. Le peuple de voftre Royaume eft bon, & fe réjouit de voir fon Roi, de forte que plufieurs euffent efté plus fages, mefme en noftre Guyenne. Mais je viens à mon difcours.

Sire, quand Voftre Majefté baille un office de Préfident ou Confeiller, Lieutenant-Général, ou quelque autre office de judicature, vous vous refervez qu'ils ne pourront exercer la charge qu'ils ne foient examinez par vos Parlements pleins d'hommes fort fçavants : & bien fouvent vous ordonnez que voftre Chancelier les examinera avant que les Parlements les voyent, afin qu'ils jugent s'ils font capables, & ne puiffent errer au jugement des procès de vos fubjects, & que le droit foit rendu à qui il appartiendra. C'eft

une chofe bonne & jufte, Sire, car vous nous devez la juftice droite, au poids de la balance. C'eft la premiere chofe que vous nous devez. Voilà pourquoi c'eft bien fait à vous de mettre tant de rigueurs aux examens qu'on fait ès Chambres affemblées de vos Parlements. Encore ne pouvez-vous faire que tout aille bien droit.

Sire, vous devriez faire ainfi en toutes les autres charges que vous donnez en voftre Royaume : toutesfois je voi que le premier qui vous demande un Gouvernement de quelque place, une compagnie de gens-d'armes ou de gens de pied, un eftat de Maiftre de camp, fans confidérer quelle perte & quel dommage peut arriver à votre Royaume & à voftre perfonne propre, facilement vous l'accordez, voire mefme à la requefte de la premiere Dame qui vous en prie, & qui vous aura peut-eftre entretenu le foir au bal : car quelques affaires qu'il y ait, il faut que ce bal trotte. Sire, elles n'ont que trop de crédit en voftre Cour. O combien de malheurs font advenus & adviennent tous les jours pour avoir légérement donné ces charges. Et encore que voftre ordonnance foit jufte & fainte de faire examiner les gens tenans office de judicature, elle n'importe pas tant à voftre

eſtat. Car quelle perte pourrez-vous faire encore qu'ils ſoient ignorants : elle ne tumbe pas ſur vous, car celui qui gaigne, encore qu'il ſoit ſans droict, vous paye le meſme debvoir que celui qui perd vous faiſoit. Par ainſi il n'y (a) a rien de perte en voſtre particulier, tout demeure en voſtre Royaume, & ne vous importe que Jean ou Pierre ſoit Seigneur de tel ou tel lieu. Nous ſommes tous vos ſubjects, mais la faute & ignorance des Gouverneurs & Capitaines à qui facilement vous accordez les gouvernemens pour le premier qui vous le demande, porte grand & grand préjudice à voſtre Royaume. Les grands Capitaines & gens de bien qui aiment voſtre ſervice m'accorderont ce que j'en eſcrits.

Si vous baillez le gouvernement d'une place à un homme qui n'aye expérience, ni ne ſoit jamais trouvé en telles charges, voici qui vous en arrivera. Premierement les anciens diſent : *que quand l'œil void ce qu'il n'a jamais veu, le cœur penſe ce qu'il n'a jamais penſé.* Or ſi un ſiége lui vient ſur les bras, comment voulez-vous qu'il le ſçache

(a) La juſtice diſtributive ainſi exercée devient un tiſſu d'injuſtices; & l'iniquité des Juges ſeroit à l'aiſe avec ces principes.

demeſſer ? comment pourra-t-il entendre & deſcouvrir les deſſeins des ennemis, & par où ils le peuvent ou veulent aſſaillir ? car ſans eſpions il y a moyen de le deſcouvrir, comme on pourra apprendre par ce que je fis à Sienne. Comment ſçaura-t-il dreſſer ſes fortifications & ſe couvrir ? Bref, faire mille & mille choſes qui ſont néceſſaires, puiſque jamais il ne s'eſt trouvé en telles affaires. Ceux-là qui s'y ſont trouvez dix fois, y ſont bien empeſchez; bien ſouvent ils ne ſçavent où ils en ſont. Or comme vous entendrez que voſtre place s'en va aſſiégée, vous voudrez lever une armée pour la ſecourir, parce que la raiſon le veut, ne vous oſant repoſer ſur le peu d'expérience de ce jeune Gouverneur, peut-être que vous ſerez forcé d'y aller bien ſouvent à la haſte, ou un de Meſſeigneurs vos freres. Il faut que la ville ſe perde, ou que vous hazardiez une bataille, là où voſtre perſonne propre ſe peut perdre, ou un de Meſſeigneurs vos freres, qui conduira l'armée, pluſieurs Princes de voſtre ſang, & de grands Capitaines. Or conſiderez donc la perte & grand malheur qui deſpend de donner facilement une charge à un homme, ſans ſçavoir ce qu'il porte ; car s'il eſt expérimenté, & qu'il ait monſtré par-tout où il s'eſt trouvé ſous

sous de bons Capitaines, qu'il ait le cœur & l'entendement bon, dès qu'il entrera en la place, soudain il regardera à la force & à la foiblesse d'icelle, lui souvenant de ce qui aura esté fait, là où il se sera trouvé sous quelque autre, & ce qu'il a veu faire à tel & tel Capitaine. Et promptement il donnera ordre à la foiblesse, & commencera à se fortifier, vous envoyera demander un Ingénieur, vous advertira des munitions, tant de vivres, d'arquebuserie, que d'artillerie qu'il y aura trouvé : & ne cessera de vous en solliciter, que vous ne l'ayez pourveu, cognoissant bien par la perte de sa place quel grand malheur elle vous pourroit porter. Et comme vous lui aurez envoyé ce qu'il vous aura demandé, & remédié à la foiblesse de la place par sa providence, il aura dequoi résoudre, & vous aussi sans se precipiter. Car j'ai tousjours cogneu qu'en la guerre cela est fort dangereux, si ce n'est que l'affaire requiere une extrême célérité.

Deux choses se présentent en ceci : la premiere est que, comme vostre ennemi aura entendu la valeur de ce Gouveneur, l'expérience grande, la pourvoyance & diligence qu'il employe à remedier aux deffauts qui estoient en sa place, le bon ordre qu'il y

tient, voulez-vous croire que l'ennemi aille attaquer un tel homme garni de toutes ses vertus que j'ai escrites? Je croi qu'il n'y a assaillant au monde qui n'y pense deux fois. Et s'il le met au conseil il n'y trouvera à peine un seul vieux Capitaine qui lui conseille d'y aller pour recevoir perte. Et si le chef est sage & bien expérimenté, le conseil des jeunes n'emportera celui des vieux: car ceux-ci ont cognoissance des affaires de ce monde plus que les autres, & se faschent de hasarder l'honneur qu'ils ont acquis; parce qu'on regarde tousjours les derniers sans se ressouvenir guerres des passez. Voilà pour l'une. L'autre bien que vous en recevez, est que Vostre Majesté se souvenant de la valeur du personnage, de son ordre & de son expérience, en demeurera en repos, sçachant bien qu'un homme de bien ne s'embarquera pas mal à propos & ne voudra perdre son honneur. Et lors dresserez vostre armée à loisir, & viendrez camper en lieu fort. Que si l'ennemi vous y vient assaillir, il y sera deffait: d'autre part s'il veut donner assaut à la ville, vous lui estes de si près à la queue, que quand la bresche seroit grande, il n'oseroit avoir donné l'assaut; car ou qu'il la gaigne, ou qu'il la perde, il est deffait. Vous le

ſurprendrez en déſordre. Pourquoi il ſe gardera bien d'entrer en cette perte, & ſera contraint de lever & prendre autre parti, ou vous venir attaquer dans voſtre fort. Ce qu'il ſe gardera bien de faire comme fit l'Empereur Charles au camp de Provence, lorſque voſtre ayeul eſtoit fortifié en campagne raze, & que ſon ennemi faiſoit mine de vouloir attaquer Marſeille. Il ſe faut tousjours garder de faire des fautes à l'entrée d'une guerre; car depuis que vos affaires entrent en deffaveur en leur commencement, Voſtre Majeſté ſe peut aſſeurer que les ſoldats perdent le cœur, & chacun regarde à ſe pouvoir retirer; de ſorte qu'il ne faut eſpérer que voſtre armée faſſe plus rien qui vaille. Je vous mettrai ici des exemples, & combien importe un bon chef dans une place. Le premier ſera du Duc Charles de Bourgogne, qui venoit de perdre deux batailles contre les Suiſſes à Morat. Il vint là deſſus avec ce camp défavoriſé aſſieger Nancy, lequel il cuida ſurprendre, ne penſant jamais le Roi René de Sicille & Duc de Lorraine, qu'il vinſt aſſieger ſa place. Par ainſi elle ſe trouva deſpourveue de vivres, de munitions & de gens. Le Roi René avoit cinq ou ſix Gentilshommes Gaſcons avec lui (toujours ces

Princes Lorrains ont aimé nostre nation; le Capitaine Gratian Daguerre, un pauvre Gentilhomme de ce pays nommé Pons, un autre nommé Gaian, un autre nommé Roquepines (a). Les autres moururent au siége, & firent si vaillamment ces braves Gascons, qu'avec quelque peu de gens ramassez du pays qui se jetterent dedans, & quelques Gentilshommes dudit pays, ils deffendirent la ville, & endurerent la faim jusques à l'extrémité : & donnerent loisir au Roi René d'aller lui-mesme en Suisse chercher son secours. Le Roi Louis onziéme ne le vouloit secourir à la déscouverte, à cause qu'il avoit paix avec ledit Duc : mais, comme vous autres Princes faites ordinairement sous main, il le favorisoit, & cassa quatre cens hommes d'armes qui vindrent jusques au pont S. Vincent, deux lieues de Nancy. Et comme le Duc vit arriver les Suisses & cette gendarmerie, il se voulut lever, & là perdit la bataille, & y mourut. Si le Roi Jean d'Albret, voyant venir les forces de Ferdinand sur lui, eust mis un ou deux bons Capitaines dans la ville de Pampelonne, il n'eust pauvrement perdu son Royaume comme il fit; car il ne falloit

(a) Bernard du Bouzet de Roquepine, selon la derniére édition de Montluc.

qu'un homme pour arrester les Espagnols : la place estoit bonne. Or il l'a perdue & le Royaume (2), & pour lui & pour sa postérité ; car elle est en trop bonne main pour la ravoir. Voilà les exemples de l'ancienneté que j'ai oui raconter aux vieux Capitaines de cet aage-là. J'en ai oui raconter cent autres, lesquels je pourrois bien mettre par escrit ; mais je laisse cela pour les Historiens qui le sçavent mieux que moi. J'en escrirai maintenant de celles de mon temps.

Le Roi François vostre grand-pere assiégea Pavie, où j'estois. Il trouva dedans ce vieux & vaillant Antoine de Leve Espagnol, expérimenté de longue main autant qu'autre ait esté il y a cent ans. Il n'avoit que trois Enseignes d'Italiens & trois mille Allemans. Sa Majesté le tint assiégé environ sept mois, où il fit donner plusieurs assauts, encore que la place ne fust guere forte; mais au moyen de ce grand Capitaine, & par son industrie il la défendit, & donna loisir à M. de Bourbon d'aller en Allemagne chercher secours & revint pour donner la bataille au Roi qu'il gaigna, & print le Roi. Que si ledit Sieur de Bourbon victorieux eust tourné la teste vers la France, je ne sçai comme toutes choses fussent passées. Toute cette bonne fortune vint

à l'Empereur, pour avoir fait choix de ce vieux guerrier qui arresta le bonheur de nostre Roi. De fraiche mémoire, ce vaillant Duc de Guyse à Metz fit souffrir une honte à l'Empereur Charles qui fut contraint de lever honteusement son siége, de sorte que cette grande armée s'évanouit par la seule vertu de ce Chef qui s'y opposa. Et encores à ces derniers troubles, son fils qui est Duc de Guyse a conservé Poictiers qui est une assez grande ville, sans forteresse. Que si M. l'Admiral l'eust prinse, il eust dominé tout le Poictou & la Xainctonge jusques aux portes de Bourdeaux. La vertu de ce jeune Prince racommoda fort vos affaires & de toute la France. Comme aussi vostre victoire de Moncontour fut arrestée par le choix que vos ennemis firent du Capitaine Pilles laissé dans S. Jean. Et la valeur de ce Chef qui sceut bien deffendre la place, mit sus les affaires des Huguenots qui gaignerent pays, & nous vindrent ruiner. On m'a dit qu'il fut bien assisté d'un Capitaine brave soldat, nommé la Mote Pujols. Si on m'eust laissé faire à la bataille de Ver, je l'eusse bien gardé de vous faire la guerre, car je lui tenois l'espée à la gorge lorsqu'il me fust osté par je ne sçais qui pour le sauver. Si M. l'Admiral est oui en confession, il ne niera pas

que (a) ma ſeule perſonne l'empeſcha d'attaquer Agen, qui ne vaut rien. Ne faites doute, Sire, que la valeur d'un ſeul homme arreſte tout.

Voſtre Royaume eſt mieux peuplé que Royaume du monde. Vous eſtes riche en bons & vaillans Capitaines, ſi vous les voulez entretenir ſans avancer ceux qui ſont indignes. L'Empereur Charles, comme j'ai ſouvent oui dire, ſe vantoit qu'il en avoit de meilleurs que le feu Roi François. Il en avoit de bons; mais les noſtres ne leur devoient rien. Vous avez donc le choix, Sire, de mettre de bons hommes dans vos places de frontiere. Voyez que couſte la perte de Fontarabie, pour le peu d'expérience du Capitaine Frauget, & combien a couſté au Roi voſtre pere le peu d'expérience du Sieur de Vervins laiſſé à Boulogne. Souvenez-vous auſſi s'il vous plaiſt, Sire, car vous l'avez oui dire, quel honneur & profit apporta le choix que voſtre pere, mon bon Maiſtre, fit de ce vieux Chevalier M. de Sanſac (b), qui

(a) Ne ſeroit-ce point là une fanfaronade? D'après le caractère connu de l'Amiral, on peut préſumer que, s'il eût cru la priſe d'Agen néceſſaire à ſes affaires, la préſence de Montluc ne l'auroit pas intimidé.

(b) On en parlera dans les Mémoires de Boyvin du Villars.

soutint si longuement le siege de la Mirande. L'eslection qu'il fit de moi pour la deffense de Sienne fust honorable au nom François. La seureté d'une place, Sire, dépend du Chef, qui fera tout combattre jusques aux enfans, & fera cause que l'assaillant mal-aisément l'attaquera. Voyez doncques, Sire, combien il importe pour vostre Estat, pour vostre peuple & pour vostre réputation; car on dira tousjours, & se trouvera par escrit, que c'est le Roi Charles Neufviesme, qui a perdu une telle & telle place, dont Dieu vous veuille garder. Les escritures en parleront à jamais; car tout le bien & le mal qui vous advient, est mis par escrit, & plustost le mal que le bien. Advisez-y donc, Sire, & songez-y trois fois avant donner la charge de deffendre une place à quelqu'un. Ne vous fiez pas qu'il est vaillant, il faut qu'il soit expérimenté.

Quant à un Capitaine de gens d'armes, vous le créez aussi facilement pour l'amour de celui qui vous l'aura nommé, comme vous feriez un sergent du Chastelet de Paris: & celui-là se trouvant en une bataille, vous lui baillerez quelque coin à deffendre, & ce pauvre homme qui ne cognoistra son advantage, soit pour faute de cœur ou d'experien-

ce, vous fera perdre ce coin, & donnera courage aux ennemis de ſauver leur victoire : & fera cauſe que les voſtres perdront cœur : car quatre coyons (a) pendant la fuite ſont ſuffiſans pour attirer le reſte, meſmement les chefs. Et encore qu'ils ſoient vaillans de leurs perſonnes & qu'ils veuillent faire teſte, ſi eſt-ce que s'ils ne ſçavent ſe résoudre & prendre leur parti, tout ira en déſordre : car lors cela deſpend de lui, & non du Général, qui ne peut avoir l'œil par tout. Et parmi la grande confuſion qui eſt aux batailles, il ne peut pourvoir à toutes choſes. Celui donc qui a charge, ou du coin ou d'une aiſſe, s'il n'a de l'expérience pour s'eſtre trouvé en telles affaires, comment conduira-t-il ſon fait ou ſa troupe ? Et voilà une bataille perdue, & voſtre perſonne, ſi vous y eſtes, prinſe ou morte (*car je n'ai pas oui dire que les Rois de France ayent jamais fui.*) Il n'en faut eſpérer moins aux autres entreprinſes que l'on lui baillera à exécuter. Prenez donc garde, Sire, à qui vous donnez des compagnies de gens d'armes à conduire. Il faut que les jeunes demeurent apprentiſs, & obéiſſent aux vieux. Je ſçais bien que les Princes doivent eſtre exceptez, leſquels ont ordinai-

(a) Lâches.

rement de braves Lieutenans, qui font les chefs; car lefdits Seigneurs Princes ne s'y trouvent point.

Vous avez auffi les eftats des Marefchaux de camp & de Meftres de camp, foit pour la cavalerie, ou pour l'infanterie, qui font deux eftats de grande importance; car il faut qu'ils defcouvrent toutes chofes. Et fi les armées font près l'une de l'autre, il faut que tous deux reconnoiffent enfemble; car l'un ne peut rien faire fans l'autre: & vous rapporteront enfemble ce que touche le combat de la cavalerie & des gens de pied, après avoir recogneu l'affiette des lieux, où il faut que les gens de cheval foient pour leur avantage; & les gens de pied auffi. Et s'eftans accordez ils vous en feront le rapport, fur lequel vous conclurez avec voftre Confeil ce que vous aurez à faire. Il faut néceffairement faire fondement fur leurs advis. Que fi ce font gens peu expérimentez, ô Sire, combien d'erreurs vous feront-ils faire! Or il faut que les perfonnes qui exercent ces charges ayent trois chofes, la premiere defquelles eft la longue experience. Que s'ils font de longue main expérimentez, & qu'ils ayent veu quelque défordre aux armées, là où ils fe feront trouvez, pourveu qu'ils ayent re-

tenu, cela les fera garder de tomber dans le fossé des autres. La seconde, il faut qu'ils soient hardis & courageux ; car vos Mareschaux & Mestres de camp ne doivent estre couards, ou pour le moins s'ils ne sont plus vaillans que le commun (je ne desire pas qu'ils soient des Rolands) pour le moins il faut qu'ils ne craignent point les coups. Que s'ils sont craintifs, il ne faut pas esperer que vostre armée fasse rien qui vaille ; car ils logeront tousjours vostre armée en crainte & en peur, & camperont à leur désadvantage. Que si le chef des ennemis est accort & pratic en telles affaires, il cognoistra aisément que vostre armée est en peur. Ce que j'ai jugé souvent faisant ceste charge, voyant seulement camper l'ennemi : & ne me suis de gueres trompé. C'est la chose du monde la plus périlleuse ; car il n'y a rien qui tant donne courage aux chefs & à l'armée, que quand il cognoist que son ennemi marche ou campe en peur. La derniere partie qu'il leur faut, est qu'ils doivent estre vigilans & diligens. Et ainsi ils seront bons maistres tout à fait. Il ne faut pas que ce soient gens qui aiment à dormir à la Françoise ni songeurs, ou longs à prendre résolution. Il faut qu'ils ayent le pied, la main & l'esprit prompts, & tousjours

l'œil au guet : car de leur providence despend le salut de l'armée.

Il faut encore qu'en l'election que Vostre Majesté ou vostre Lieutenant fera de telles personnes, qu'il regarde de bien près, qu'ils n'ayent point d'inimitié ensemble, ni quelque dent de laict : car là où il y a de l'inimitié, y a toujours de l'envie. Et depuis qu'elle est parmi eux, jamais l'un ne trouvera bon ce que l'autre fera : ce ne seront que des disputes, dont ne peut sortir que tout malheur. Il n'y a mestier si jaloux que le nostre, ni si plein de tromperie. Entre gens qui ne s'aiment pas, ce ne sont que contradictions. Et au contraire, s'ils sont bons amis, l'un supléera toujours le deffaut de l'autre, & disputeront de ce qu'ils auront à faire, sans se prester des charitez les uns aux autres : car il faut qu'ils soient à loger l'armée ou à recognoistre l'ennemi, tousjours ensemble. Et que devant le Lieutenant du Roi ils disputent pour prendre leur logis, & disent la raison pourquoi on loge en ce lieu-là : & qu'ils sçachent ou se retirera la cavalerie si elle estoit chargée à l'avant-garde ou à la bataille. Mais elle se doit plustost retirer à l'avant-garde, pource que la cavalerie est un membre qui despend d'icelle. Il faut aussi qu'ils jugent bien les advenues

de l'ennemi où ſe mettra l'artillerie, où ſe campera la bataille, où le chef de l'armée prendra place, ſi l'alarme ſurvient, où il faut dreſſer la garde & poſer les ſentinelles : bref, tout paſſe par leur teſte.

Quand ceux-là, avec celui qui commande en l'armée ſçavent tout cela, & le font bien à propos, elle ne pourra eſtre ſurpriſe, car ils auront ſi bien diſcouru tout ce qui ſera néceſſaire, qu'il n'y aura nul de toute l'armée qui ne ſçache ce qu'il faut faire. Que ſi chacun le ſçait, on confeſſera que l'armée ne peut tomber en déſordre ; car les pertes qu'on fait, ne procedent que d'icelui. Ce bel ordre ſe doit tousjours tenir loin ou près de l'ennemi, ou en marchant : car ſi cela ſe fait, le camp ne trouvera jamais aucune nouveauté qui le puiſſe mettre en déſordre quand il ſera près des ennemis. Que s'ils attendent de le faire à la néceſſité, ils ne trouveront les ſoldats ſi bien diſpoſez ; d'ailleurs telles fois ils penſeront avoir les ennemis bien loin, qu'ils ſe leveront plus matin qu'eux, & leur porteront la chemiſe blanche. Encore doivent-ils avoir une union enſemble plus qu'au marcher : & lors faut que le maiſtre de l'artillerie ſoit joint avec eux. Ainſi de ces trois perſonnes après le Chef

de l'armée, sont le gain ou la perte des batailles. Sire, jugez si ces charges se doivent facilement bailler, puisque la perte & ruine des armées procede d'eux. Quand Vostre Majesté ou vos Lieutenans font choix de telles personnes, le cœur vous doit trembler de peur de faire mauvaise eslection. Vous y devez penser plus de quatre fois.

Vous avez après, Sire, les Capitaines des gens de pied à qui vous donnez les charges *à l'appetit d'un Monsieur ou d'une Madame*, parce qu'ils voudront advancer tousjours quelqu'un des leurs, ou en obliger d'autres. De ces charges peuvent advenir autant de malheurs presque que des autres, soit à la deffense d'une bresche, ou bien à mener une troupe d'arquebusiers à une bataille, ou à quelque entreprinse qui vous sera de grande importance, car si celui qui prend telle charge, n'est tel qu'il faut, il sera deffait par son deffaut, & tous ceux qui sont avec lui perdus : vous en aurez de la deffaveur : la hardiesse & le courage de vos ennemis croistra tous les jours. Vous en avez veu & voyez les expériences. Du temps que je commençai à porter les armes, le tiltre de Capitaine estoit tiltre d'honneur : & des Gentilshommes de bonne maison ne se desdaignoient

de le porter. Je n'ai pas appellé d'autre tiltre mes enfans. A présent le moindre picque-bœuf se fait appeller ainsi s'il a eu quelque commandement. Vous direz, Sire, que nous qui sommes vos Lieutenans, faisons ces fautes : mais pardonnez-nous s'il vous plaist, elles viennent premierement de vous, qui avez commencé à les donner à des gens de peu (3), & après les Gentilshommes n'en veulent plus. *Du temps de vostre ayeul les compagnies estoient de mille hommes*, qui estoit une très-belle chose, & qui espargnoit beaucoup à vos finances, pour n'estre besoin de tant de membres, comme j'ai dit en quelque lieu de ce livre, à présent c'est un grand désordre. Vous y devez apporter quelque nouveau remede, afin que tant de Capitaineaux retournent soldats. *C'est la mesme confusion qu'on voit aujourd'hui parmi les Chevaliers de vostre* (a) *ordre*, qui est un désordre *très-grand*.

Or, Sire, que veut dire ceci, que pour juger les procès, vous faites examiner tous

(a) On verra dans Brantome & dans Castelnau, les causes de l'avilissement où cet ordre tomba : « L'ordre est mis en désordre (disoit le Connétable de Montmorency) pour avoir esté communiqué à plusieurs contre l'institution premiere ».

ceux qui prennent de vous office de judicature, & vous ne pouvez rien perdre de quelque costé que le jugement tourne : & là où il y va de vostre vie & de celle de MM. vos freres & de tous les Princes & grands Capitaines qui seront en vostre camp, & par conséquent de vostre estat, facilement vous baillez les charges à qui les vous demande sans aucune considération ? Or il y a en escrit.

Si le fol un conseil te donne,
N'en fai refus pour sa personne.

Je dis ceci pour le conseil que je vous veux donner, & vous le devez prendre en bonne part de moi, qui suis aujourd'hui le plus vieux Capitaine de vostre Royaume, & qui aux choses que j'ai veües, dois avoir meshuy quelque expérience. Le conseil que je vous donne, Sire, est que vous preniez exemple à l'examen que l'on fait à vos Parlemens. Il faut qu'ils se présentent à vostre Chancelier, à vos Présidens & Conseillers, pour estre examinez sur leur suffisance, & s'ils ne les trouvent capables ils les renvoyent estudier jusques à ce qu'ils sçachent davantage, & se soient rendus dignes des charges qu'ils poursuivent.

Doncques

Doncques, Sire, avant que donner aucune charge, dont & desquels despendent tant de malheurs, à l'appétit d'homme du monde ne la donnez jamais, que premierement vous n'ayez mis la personne à l'examen, la renvoyant pardevant vos Docteurs, qui sont les vieux Capitaines, qui de longue main sont expérimentez aux armes. Vous en pourriez bien avoir de vieux qui ne seront gueres partis de leurs maisons : je ne prens pas ceux-là pour vieux Capitaines, mais pires que ceux que M. le Chancelier renvoye estudier, car on dit, Sire, *qu'en vielle beste n'y a point de ressource.* J'entends que vous appelliez pour assister à l'examen, ceux qui ont tousjours suivi les guerres, & qui ont force paragraphes, c'est-à-dire, arquebuzades ou coups d'espées sur le corps. C'est signe qu'ils n'ont pas tousjours croupis sur les cendres. Or il vous faut un Chancelier. Il est raisonnable, Sire, que ce soit Monsieur vostre frere, encore qu'il soit bien jeune, car en trois ou quatre ans qu'il a porté les armes, il a gaigné deux batailles, de sorte que avec le bon entendement & jugement qu'il a, & estant de si bonne maison, il est impossible qu'il n'ait beaucoup retenu, car il a oui de grands Docteurs disputer devant lui. Il ne

faut donc que vous ayez autre Chancelier des armes que lui. Vous ferez par dessus Sire, car personne ne vous peut oster ce rang: c'est vous qui le donnez aux autres. Puisque Dieu vous a fait naistre Prince pour commander à tant de milliers d'hommes, il vous a donné quelque chose de plus particulier qu'aux autres. Ainsi quand on vous demandera quelques charges de celles que j'ai escrites, vostre Majesté doit assembler ses Docteurs & vostre Chancelier; & si vous y estes, vous-mesme devez prendre la peine de les interroger, s'ils cognoissent le personnage dont est question, où est-ce qu'il a fait son apprentissage, sous qui? *Car bien souvent tel maistre, tel valet;* quel acte d'homme d'honneur il a fait? Je ne croi pas que ces vieux Chevaliers ne vous disent franchement la vérité, cognoissant bien de quelle importance est un Capitaine ignorant ou couard, & peu experimenté. Et selon leur rapport & opinion vous lui pourrez bailler la charge qu'il vous demande : car celui-là sera passé par l'examen; & afin de vous delivrer des importunitez, faites, Sire, comme je fis une fois en piedmont à Albe. Tous les jours mes chevaux estoient à l'emprunt, car nous avions quelque peu de tresves. Cela me faschoit, &

ne sçavois comment m'en despêcher. Je commandai à mon Trompette d'aller publier par toute la ville, de par M. le Gouverneur, qui estoit moi, que j'avois fait un grand serment de ne prester jamais plus mes chevaux, & que personne n'en eust plus à prétendre cause d'ignorance. Depuis ce temps je ne fus plus importuné. Faites ainsi, Sire. Un jour que vous ferez quelque grande assemblée, dites devant tous les Seigneurs & Dames de vostre Cour que vous avez fait un grand serment de ne donner jamais charge ni Gouvernement, que par l'advis des vieux Chevaliers & Capitaines. Cela courra par tout, car ce que vous autres Rois & Princes faites & dites, court soudain d'une merveilleuse vitesse. Cela apportera un autre fruict, c'est que les apprentifs au faict des armes, sçachant qu'ils ne peuvent entrer par la fenestre s'estudieront à se faire remarquer & recognoistre à ceux qui leur doivent ouvrir la porte. Et ainsi tous tascheront à faire à qui mieux mieux.

O que si vous faites ceci, combien de braves Capitaines aurez-vous en peu de temps. Vous en aurez plus de vaillans, qu'il n'y en aura en tous les autres Royaumes de l'Europe. Il sortira de ceci deux choses très-

bonnes que vous devez plus desirer qu'autres qui soient en l'art militaire, la premiere est, que comme ce Capitaine & Gouverneur sera créé par le rapport de vos vieux Chevaliers, devant Vostre Majesté, ou Monsieur vostre frere, il se tiendra si honoré, qu'il fera résolution en soi-mesme, s'il a tant soit peu de cœur, de mourir cent fois plustost que de faire une coyonnade ou une faute : car il pensera tousjours s'il la faisoit, qu'il fera tort à ceux qui l'ont nommé, & que Vostre Majesté pourroit justement reprocher la faute qu'il ont fait en ceste nomination. Ainsi il taschera à faire le mieux qu'il pourra, afin d'acquérir de l'honneur, & que vous lui bailliez plus grande charge, sçachant qu'il doit encore passer par l'eslection pour y parvenir, & par l'examen des vieux Capitaines, & que s'il a mal fait ils témoigneront tousjours ce qui en est, & auront honte de vous donner advis de créer Mestre de camp ou Mareschal de camp, celui qu'ils auront veu mal faire estant simple Capitaine.

La seconde utilité qui sortira de ceci, sera que vous fermerez la bouche à ces *importuns & importunes*, qui si legerement vous demandent les charges, desquelles despendent tant de malheurs, estant certains que vous

ne les leurs octroyerez sans estre examinez de vos Docteurs, & de vostre Chancelier : & que vous les refuserez, comme vous feriez celui qui vous demanderoit un estat de Conseiller au Parlement de Paris sans estre examiné ; car la Cour n'en feroit rien. J'ai oui dire que autresfois le Roi vostre pere sçachant qu'ils en avoient refusé un, lequel estoit recommandé par quelque Dame, leur dit *que parmi tant de chevaux d'Espagne un asne pouvoit bien passer ;* mais ils se garderent bien de le croire Sire ; mettez à l'essai ceux dont Vostre Majesté desire se servir. J'ai veu autrefois un Gentilhomme, il me semble qu'il estoit Provençal, lequel avoit ceste coustume, que, quand un valet se présentoit à lui pour se mettre à son service, soudain il le mettoit à l'espreuve, & lui mettant une espée à la main, lui commandoit de se deffendre, sans qu'il fust pourtant loisible de se tirer des estocquades. Et s'il le le trouvoit homme résolu & ferme, il le retenoit, sinon il lui disoit qu'il n'estoit pas pour lui. Ainsi il avoit tousjours de braves & résolus hommes auprès de lui : car on sçavoit sa coustume, & nul ne se présentoit qu'il ne fust bien ferré, car il estoit un rude joüeur. Voilà l'examen que faisoit vostre subjet, &

la loi qu'il avoit mis chez lui, car chacun est Roi dans sa maison, comme répondit le charbonnier (4) à vostre ayeul. Establissant donc ce bel examen, bientost toute l'Europe le sçaura, & tant d'importuns demandeurs se trouveront bien estonnez d'une telle loi, & ne songeront qu'à l'honneur & à apprendre, au lieu de courtiser *Monsieur ou Madame*, & vous serez dépestré de ces fascheuses que vous pourrez renvoyer faire leur (a) résul.

Il vous en reviendra une autre commodité, Sire, qui n'est pas petite : c'est que ceux que vous eslirez, & que vous honnorerez de ces charges, les tiendront de vous, ou de vos Docteurs, & non des Dames, ou de quelqu'un de vos courtisans qui entendent mieux à monter une monstre qu'à affuster ou pointer un canon, ou mesme tirer une arquebusade, & cependant à voir la mine qu'ils font & leur demarche, vous diriez que tout doit trembler sous eux. J'en ai oui une fois en ma vie un, lequel à l'ouir parler avoit presque seul emporté l'honneur de la bataille de Moncontour ; M. de Biron, ni de M. de Tavannes n'avoient rien fait au prix de lui, non

(a) *Résul*, à la rigueur signifie *réseau* : mais ici il indique toute toute espèce d'ouvrages de femmes.

pas mesme Monsieur vostre frere. Or comme je dis, ces Gentilshommes qui auront cet honneur de tenir leurs charges de vous en cette sorte, s'en sentiront beaucoup plus honorez. Sire, vous devez plus desirer d'accomplir ces choses, & y tenir l'œil qu'à tout le reste qui despend de l'art militaire; car tout ce qui consiste en la guerre, soit le bien ou le mal, despend du choix que vous faites de ceux qui ont le commandement.

Je ne parlerai point ici des Généraux de la cavalerie, ni des Colonels de l'infanterie, parce que ce sont deux estats qui se doivent donner aux Princes ou aux grands Seigneurs, encore qu'ils soient jeunes & peu expérimentez : cela n'importe, pourveu que le Mestre de camp soit bien expérimenté. Faisant cela, vous verrez en peu de temps la confusion qui est parmi vos gens de guerre perdue, & l'ancienne splendeur & beauté de vos compagnies de Gens-d'armes remise. *Une chose voi-je que nous perdrons fort l'usage de nos lances, soit à faute de bon chevaux, dont il semble que la race se perde, ou pour n'y estre pas si propres que nos prédécesseurs* (5); *& voi bien que nous les laissons pour prendre les pistoles des Allemans, aussi avec ces armes*

peut-on mieux combattre en hoſt (a) *que avec les lances; car ſi on ne combat en haye, les lanciers s'embarraſſent plus, & le combat en haye, n'eſt pas ſi aſſeuré qu'en hoſt.*

Pour retourner à mon diſcours, vous cognoiſtrez, Sire, que tous ceux qui deſirent s'advancer par les armes, s'eſtudieront d'eſtre mis ſur le bureau de l'examen. Et me ſemble que ſe ſeroit bien ſagement fait à Voſtre Majeſté de mettre en rolle ſelon vos provinces, les gens de valeur dont vous entendez parler & leur qualitez, afin qu'advenant vacation de quelque charge, vous y puiſſiez pourvoir, & vous reſſouvenir d'eux. Ceux qui ſçauront qu'ils ſeront dans voſtre rolle, prendront cœur & s'eſvertueront pour vous faire quelque ſervice; & les autres qui n'y ſeront pas, s'expoſeront à mille dangers pour y eſtre mis. Vous devez appeller ce livre, *le livre d'honneur.* Et quant vous entendrez parler de quelqu'un, après vous en eſtre bien informé, vous devez dire tout haut *qu'il faut qu'il ſoit mis dans voſtre rolle.* Ainſi ai-je oui dire en ma jeuneſſe que faiſoit le feu Roi Louis douziéme, meſme des gens de juſtice. Vacant l'eſtat de Juge Mage d'Agenois, qui eſt une belle charge & honorable, il ſe reſ-

(a) En eſcadron.

ſouvint qu'un bon clerc lui avoit fait une belle harangue à Orléans, le nom duquel il avoit mis en ſon rollet, & lui envoya ledit eſtat en pur don. Il faiſoit le meſme en toutes autres charges. J'ai veu pratiquer le meſme à ce grand Odet de Foix, ſous lequel j'ai fait mon apprentiſſage. Il ſçavoit le nom de tous les Capitaines & perſonnes remarquables : & quand quelqu'un avoit fait quelque acte ſignalé, il eſcrivoit ſon nom.

Mais, Sire, vous devez ſouvent feuilleter ce livre, & auſſi ne vous contenter pas de les y avoir mis, ains leur faire du bien, ſelon leur dégré & mérite, & les encourager par quelques gracieuſes paroles, ou ſi c'eſt quelque pauvre Gentilhomme, lui donner de l'argent. Si vous le faites de voſtre main, cinq cens eſcus ſeront prins de meilleure part, que deux mille par vos Tréſoriers, car quelque choſe leur demeure tousjours dans leurs pattes. Une fois le Roi Henry voſtre pere, mon bon maiſtre à qui Dieu pardonne, m'avoit donné deux mille eſcus. Celui qui me les devoit bailler, n'eut pas de honte de m'en retenir cinq cens : *mais il trouva un Gaſcon qui n'avoit pas accouſtumé ce tour de baſton*. Il ſceut que je m'en voulois plaindre au Roi : il euſt plus de joie

de me les faire prendre, que je n'en eus de les recevoir. Si vous donnez de voſtre main, toutes ces pilloteries ne ſe feront pas. Du temps du Roi voſtre ayeul, on diſoit que ſon prédeceſſeur en faiſoit ainſi, & avoit dans ſon coffre force bourſes, dans leſquelles il avoit des eſcus, en l'une plus, en l'autre moins, & les diſtribuoit ſelon la qualité de ceux qui lui faiſoient ſervice. Je ſçai bien que l'on vous dira que cela n'eſt pas digne d'un Roi : ne le croyez pas, ce ſont des gens qui veulent avoir toute la paſte entre leurs mains. Une choſe vous veux-je dire, Sire, que vous ne devez pas donner tout à un, ou à peu de gens : Voſtre Majeſté me pardonnera, elle a donné à un Gentilhomme de la Guyenne (a), ce dequoi elle euſt pu contenter cinquante. Je ne veux pas dire qu'il ne fuſt brave & vaillant : mais il y en avoit qui méritoient autant ou mieux que lui, & qui toutesfois n'ont rien eu du tout. Voſtre Majeſté prendra en bonne part s'il lui plaiſt, ce que je lui en dis. J'ai un pied dedans la foſſe, l'affection que je porte à voſtre Couronne, me fait tenir ce langage. *Je ſuis voiſin de l'Eſpagnol, mais il n'y a jamais eu que des fleurs de lis chez moi.* Si j'o-

(a) Jacques de Balaguier, Baron de Monſalés.

ſois, je vous dirois bien des choſes, car certes il n'y a que trop à dire & réformer. Il faut que j'entretienne un peu Monſieur voſtre frere (a), voſtre nouveau Chancelier des armes, avec voſtre congé.

C'eſt à vous donc, Monſeigneur, à qui je m'adreſſe. Je ſerois marri que ce livre partiſt de chez moi, qu'il ne portaſt quelque honorable teſmoignage de voſtre grandeur. Vous eſtes ſorti de la plus grande race qui ſoit au monde. Il n'y a point de mémoire que de dix races en çà les Rois de France n'ayent eſté tous hardis & belliqueux; & bien peu, depuis le premier Roi Chreſtien ont eſté autres, encore que les races ayent fini & changé, & que de nouvelles ſe ſoient emparées de la Couronne qui eſt choſe admirable : car en quatre races de Gentilshommes, à peine en trouverez-vous deux de ſuite vaillans. Ce qui nous doit faire croire que Dieu a mis la main ſur ce Royaume ; puiſqu'il a donné de ſi grands dons & graces à ceux qui tiennent ſa place, comme aux Rois, voſtre ayeul, pere & frere. Et encore que vous ne ſoyez pas Roi, ſi participez-vous à la bénédiction que Dieu leur a deſparti. O, Monſeigneur,

(a) Le Duc d'Anjou, qui par la ſuite monta ſur le trône, & porta le nom de Henri III.

que vous avez grand argument de penser, & vous assurer que Dieu vous a esleu (a) pour faire de grands faits, comme on commence à cognoistre par les victoires qu'il vous a données en vos jeunes années, lesquelles on peut manifestement juger vous estre advenues, plus par la volonté de Dieu, que par le combat des hommes. Donc il faut que chacun confesse que ce Royaume est à Dieu, & que le Roi vostre frere est son Lieutenant, & vous le sien. Voilà de beaux tiltres.

Il faut que je parle un peu à vous, vous estes le baston sur lequel il s'appuie, vous estes celui qui doit commander les armes, qui les doit porter à tous hazards, périls & fortunes. Vous estes la trompette qui nous doit faire entendre ce que nous devons faire. Vous estes nostre recours & nostre espérance, pour nous faire avoir la récompense de nostre Roi. C'est vous qui nous devez faire cognoistre à Sa Majesté, & qui vrai Chancelier de l'espée, lui devez faire le rapport de ce que nous avons fait pour son service. Et quand nous serons morts, vous lui devez faire cognoistre nos enfans, si nous avons fait ce que

(a) Montluc n'étoit pas bon prophete : mais il ne fut pas le seul que les premiers exploits de Henri III trompèrent.

des gens de guerre doivent. Bref toute la France a les yeux tournés ſur vous qui préſidez aux armées, & qui avez battu & rebattu ſi ſouvent les Huguenots. Toute la Chreſtienté ſçait que c'eſt vous, car le Roi eſt contrainct, puiſque le conſeil le veut, de faire la guerre de ſon cabinet. Puiſque vous tenez ſi grand lieu, d'où dépendent toutes les charges qui procedent des armes, & qu'il faut que nous tous mourions auprès de vous pour le ſervice du Roi & le voſtre, il faut que vous mettiez tout voſtre ſoin & vos penſées en nous qui ſuivons les armes, car tous les autres eſtats ne participent rien avec le voſtre; de tant que tout le reſte dépend des gens de robe-longue. Il y en a prou au Conſeil du Roi, vous n'avez rien à demeſler avec eux, car on dit, qui trop embraſſe, peu eſtreint.

Si vous voulez un peu conſidérer ma remonſtrance, vous trouverez qu'il faut, puiſque vous tenez ſi grand lieu, que vous penſiez, qu'eſt-ce qui vous peut aider à maintenir une ſi grande charge & honorable, elle ne le peut eſtre davantage. Sera-ce des jeunes Capitaines que vous attendrez cela? Non certes, car en cette maniere de gens il n'y a point d'expérience, mais pluſtoſt de

la legereté. Sera-ce des gens de robe-longue ? Encore moins. Ils en parleront en clercs d'armes : ils s'en meslent trop, & veulent sur le tapis verd juger des coups. De qui donc : ce sera des vieux Capitaines qui de longue main seront experimentez aux guerres, & passez par les rudes examens des batailles, combats, escarmouches, siéges & assauts. Ils seront mémoratifs de ce qu'ils auront veu, & auront bien retenu les pertes, & pourquoi elles sont advenues. S'ils ont esté battus, ils s'en souviendront, & s'ils gaignent aussi. Si vous prenez advis & conseil de telles gens, vous ne pouvez faillir de maintenir vostre grandeur, accroistre vostre renommée & réputation, car de telles gens vous apprendrez à sçavoir bien commander, & retiendrez d'eux ce qu'ils vous mettront en avant, racontant ce qu'ils auront veu. Vous ne sçauriez employer mieux les heures, afin que la postérité sçache vostre nom. Vous estes de trop bon lieu, pour ne vouloir qu'il soit parlé de vous après vostre mort.

Il y en pourroit bien avoir de vieux près de vous qui n'auront pas veu ou fait de grandes choses, pour avoir plus aimé leurs maisons & richesses que l'exercice des armes.

Certes Monseigneur, il n'y a que trop de Gentilshommes de telle humeur. Le Roi devroit dégrader telles gens de Noblesse qui sont cazaniers, & ne commandent qu'aux chiens & aux lévriers, cependant que les autres cherchent les coups, & leur semble que c'est assez de sçavoir donner dans le trou d'une bague. Il y en a aussi d'autres, qui à faute d'esprit n'ont peu retenir ce qu'ils ont veu. Ils peuvent bien dire, j'ai esté aux batailles de Cerizolles, de Dreux, de Jarnac, & Monconcour : mais de sçavoir discourir comment M. d'Anguyen gaigna la premiere, & M. de Guise sauva la seconde, la faute que fist M. l'Admiral aux deux autres, la belle résolution vostre ; bref comme tout se passa, & les raisons de l'un & de l'autre, rien de tout cela. Vous diriez qu'ils n'en ont jamais oui parler non plus que le plus rude Lansquenet qui s'y seroit trouvé. Ce ne sont pas là les gens qu'il vous faut. Vous ne les devez pourtant rebutter : car il se faut aider de toutes personnes, mesmement à la guerre.

Ceux que vous devez avoir près de vostre personne & de vostre conseil étroit, doivent estre les vieux Capitaines qui ont eu réputation d'estre gens sans peur, vigilans,

& de prompte exécution. Un Capitaine lent fera quelque chose de bon en sa vie, mais pour sa longueur il laissera perdre cent belles commodités où il y eust eu de l'honneur & du profit. Je ne dirai pas pour cela que vous deviez du tout mépriser ceux-là & ne suis pas si fol que d'avoir cette intention, car je me brullerois peut-estre à la chandelle. Tel que je suis, vous me verrez dans mon livre. Je puis bien dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de bons & grands Capitaines à douzaines. Vous devez faire pour un chacun en quelque degré qu'il soit, non également, mais chacun selon son mérite & renommée. Je sçai bien qu'on vous dira que si vous attirez tant de gens près de vous, qu'ils vous importuneront à faire de grandes demandes au Roi : car les gens de guerre sont grands demandeurs ; & peut-estre que Sa Majesté se faschera. En cela il y a bon remede : suivez le dire des anciens.

Qui n'a de l'argent en bource,
Qu'il ait du miel en la bouche.

Ainsi vous ne mettrez personne hors d'espoir, que vous n'ayez souvenance d'eux, lorsque la commodité se présentera, & que vous y tiendrez la main. Un bon accueil, un sousris, une accollade les tiendra en haleine.

Que

Que s'il y a quelque fascheux & importun qui ne se veuille contenter de vos amiables responces, vous devez croire que celui-là ne sert point le Roi ne vous de bon cœur ne pour amitié qu'il vous porte. De telles gens vous n'en pouvez rien faire qui vaille. Si la guerre ne vous en despestre, il y a assez de moyen de s'en deffaire : tout homme qui sert son maistre plus par avarice que par amitié, n'a rien de bon au ventre. Car en premier lieu on peut dire que là où il y a faute d'amitié, il y a faute de loyauté. Car comme le serviteur avare ne peut assouvir son avarice, il voudroit desja avoir changé de maistre, pensant qu'il fera mieux son profit, & corrompt les autres par les plaintes ordinaires qu'il fait. Fuyez donc, Monseigneur, telles gens de bonne heure avant que leur poison & venin empoisonne le reste : car telles gens font tout ce qu'ils peuvent pour faire hair le Prince, afin de couvrir leur malice, par l'opinion qu'ils auront mis en la teste de leurs compagnons. Telles gens sont aisez à recognoistre. J'en ai cogneu de tels, & vous les voyez tous les jours. Encore qu'ils crevent sous les bienfaits du Roi, ils ne cessent pourtant de demander, & demanderont sans cesse.

Monseigneur, pour entretenir l'amitié des Gentilshommes & Capitaines, vous leur pouvez escrire quelquesfois, afin qu'ils s'asseurent d'estre en vos bonnes graces & souvenance. Cela leur fait penser que vous avez quelque opinion de faire quelque plus grande chose, & que vous voulez suivre vostre fortune. Or de ceci sort ce que je vous dirai, c'est qu'ils monstreront les lettres à leurs parens & amis, & comme ceux-là verront que vous faites cas de l'un que vous l'honorez de vos lettres, ils se mettront en devoir & despense de le suivre. Ainsi un serviteur vous en acquerra vingt & trente, pour l'espérance qu'ils auront qu'en vous faisant service, vous ne les oublierez non plus que lui. Cela ne vous sera pas de grand-peine, mais à vos Secrétaires. Quittant une heure de vos plaisirs, vous signerez plus de despesches qu'il n'en faudroit pour tout ce Royaume. Que si c'est à quelque grand Seigneur, un petit mot de vostre main par apostille ne vous donnera pas grand-peine. Mais il ne faut pas aussi que cela soit trop commun en mesme temps, ni en mesmes termes. J'ai tousjours remarqué cette faute aux Secrétaires des Princes, & aux nostres aussi : car les uns les monstrent aux autres, & après en font peu de cas.

Si vous ne faites ce que je vous dis, Monſeigneur, voici ce qui vous adviendra. Quand le Capitaine verra que vous ne faites compte de lui, ni n'en avez ſouvenance, il penſera que vous vous contentez de la fortune que Dieu vous a donné, & qu'il ne faut plus eſperer que vous veüillez eſtre plus grand que vous eſtes; & faut que chacun penſe de ſe retirer en ſa maiſon ſans ſe ſoucier plus des armes. Et depuis que l'homme de guerre, pour peu de bien qu'il ait, a commencé à ſentir le plaiſir de ſa maiſon, de ſa femme & de ſes chiens, & qu'on lui laiſſe prendre ce pli, il eſt bien mal-aiſé de le tirer plus du foyer pour aller à la guerre, & de quitter la plume pour dormir ſur la dure: & s'il y va, ce ſera à regret, déſirant tousjours de revoir ſa femme & ſes enfans. Il n'ouira tirer arquebuſade, que, comme le franc archer (a), il ne penſe eſtre mort. En toutes ces choſes, il n'y a qu'à continuer: les canonades & arquebuſades eſtonnent ceux qui ne les ont pas accouſtumées; mais après qu'on les a ouies ſouffler aux oreilles, on ne s'en ſoucie pas tant. Il n'y a rien ſi ennemi de la guerre, que

(a) Depuis l'invention des armes à feu, les Francs-archers dégénérèrent au point, qu'on les regarda comme une fort mauvaiſe troupe.

de laiſſer rouiller le ſoldat ou le Capitaine. Mettez voſtre ſalade & voſtre cuiraſſe au crochet, en peu de temps la rouille s'y mettra & les araignées : ainſi eſt-il des gens de guerre, ſi on les laiſſe en oiſiveté. Parquoi il vous faut prendre garde à ceci : car tenant eſveillez les Capitaines avec quelques lettres & qnelque peu de bienfaits du Roi, vous tenez tout le monde en cervelle, & preſt à marcher quand le commandement du Roi & le voſtre arrivera. Inſtruiſez vos Secrétaires de vous en faire ſouvenir : car les Dames ou le plaiſir de la Cour vous en oſteront la mémoire. Vous eſtes jeune, je voi bien qu'il faut que vous gouſtiez le plaiſir du monde. Il eſt raiſonnable que vous ſçachiez que c'eſt : ainſi avons-nous fait & feront ceux qui viendront après nous : mais allez-y ſobrement.

Par ce réveille matin que vous donnerez aux gens de guerre, par vos lettres, vous monſtrerez à tout le monde, que vous ne voulez oublier ni laiſſer en arriere le don de grace que Dieu a mis en vous. Chacun qui aura envie de ſuivre les armes, ſe réſoudra d'accompagner juſqu'au bout voſtre fortune. Vous ferez cognoiſtre que puiſque Dieu vous a desja mis la main ſur l'eſpaule, vous eſſayerez s'il la voudra mettre ſur la teſte :

vous devez avoir vous-mesme ceste opinion de vous, & prendre le vers du Pseaume en vostre devise, qui dit : *Cœlum cœli Domino: terram autem dedit filiis hominum*, qui vaut autant à dire, que Dieu a gardé le Ciel pour lui, & a laissé la terre pour nous pour la conquérir. Ces vers n'ont pas esté faits pour les petits compagnons comme moi, mais pour des Rois & des Princes, tels que vous estes. Si faut-il que je vous dise que je suis pauvre Gentilhomme, & n'ai pas le cœur de Prince ni de Roi ; mais si Dieu m'avoit conservé mes enfans, & qu'il me donnast un peu plus de santé que je n'ai, je penserois, avec l'aide de mes amis, pourveu que la France fust en paix, acquérir quelque coin du monde : que si je n'avois un gros morceau, pour le moins en aurois-je quelque lopin. Au fort je ne perdrois que les frais & la vie, que je tiendrois bien employée, puisque c'est pour acquérir de l'honneur. Si mon fils eust vescu, je croi qu'il fust venu à bout du dessein que M. l'Admiral sçait bien qu'il avoit dans la teste qu'il vous pourra dire, Monseigneur. Vous estes jeune, vous avez vostre frere qui a le gros morceau, il faut que vous alliez busquer fortune ailleurs : & au lieu d'estre subjet, vous acquérir des subjets. Voyez

donc, puiſqu'un pauvre Gentilhomme comme moi ſeo voler ſi haut, puiſque meſme, à ce que j'ai oui dire, car je ne le ſçai pas bien, des enfans de Laboureurs & de Forgerons, par leurs vertus ſont parvenus à l'Empire ; que devez-vous eſperer, vous qui eſtes fils & frere du plus grand Roi de la Chreſtienté ? Vous ne devez doncques perdre cette eſpérance, quand l'occaſion ſe préſentera, & que vous cognoiſtrez qu'il ſera temps. Un Prince de cœur ne doit jamais eſtre content : ains faut pouſſer ſa fortune : la terre eſt ſi grande, il y a prou à conquérir. Le Roi, voſtre frere, a aſſez de moyens pour vous aſſiſter. Vous avez l'aage & la bonne fortune. Je ſuis marri que vous ayez laiſſé ce beau brave nom d'Alexandre (a), qui a eſté, ſi je ne me trompe, le plus vaillant homme qui porta jâmais armes. Sa Majeſté vous aidera pour mettre ſur voſtre teſte quelque couronne eſtrangere. Que ſi Dieu vous fait la grace de mettre fin à ces miſérables guerres, eſſayez à dreſſer vos deſſeins, & immortaliſer voſtre nom. Employez tant de ſerviteurs à conquérir quelque choſe, Puiſque mes ans & mes bleſſures ne me permettent de vous y ſervir, au moins vous

(a) Le Duc d'Anjou fut d'abord appellé Alexandre ; enſuite on changea ce nom en celui de Henri.

donnerai - je conſeil de ne vous arreſter jamais, ains de toujours entreprendre des choſes grandes & difficiles, prenant la deviſe de l'Empereur Charles, qui a donné tant de peine à vos ayeuls. Si vous ne pouvez arriver au bout, pour le moins atteindrez-vous à la moitié. Je n'eſpere pas, eſtant ſi maladif & caſſé, vous y pouvoir ſervir : mais je vous laiſſe trois petits Montlucs, leſquels, j'eſpere, ne dégénereront de leur ayeul ni de leurs peres. Je ne vous dirai autre choſe, car il eſt temps que je mette fin à mon livre.

Voilà mes compagnons qui lirez ma vie, la fin des guerres où je me ſuis trouvé depuis cinquante-cinq (a) ans que j'ai commandé pour le ſervice de nos Rois. J'en ai rapporté ſur moi ſept arquebuſades pour m'en faire reſſouvenir, & pluſieurs autres bleſſeures, n'ayant membre en tout mon

(a) Cette nouvelle contradiction de Montluc eſt ſingulière. D'abord il a ſervi cinquante ans, enſuite cinquante-deux, & actuellement cinquante-cinq. Nous ne chercherons point à concilier ces différens paſſages dans leſquels il s'eſt gliſſé des erreurs de copiſtes, en ſuppoſant que la mémoire n'ait point failli à Montluc lui-même : nous renvoyons le Lecteur à ce qui a été dit ci-deſſus.

corps, où je n'aye esté blessé, si ce n'est le bras droict. Il m'en reste l'honneur & la réputation que j'ai acquise par toute la Chrestienté, car mon nom est cognu par tout : j'estime plus cela que toutes les richesses du monde; & avec l'aide de Dieu qui m'a assisté, je m'enterrerai avec ceste heureuse réputation. Ce m'est un merveilleux contentement quand j'y pense, & lors qu'il me souvient comme je suis parvenu de dégré en dégré, ayant eschappé tant de dangers, pour jouir de si peu de repos qu'il me reste en ce monde en ma maison, afin d'avoir loisir de demander pardon à Dieu des offenses que j'ai commises. O que si sa misericorde n'est grande, qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, mesmement qui commandent; car la nécessité de la guerre nous force en despit de nous mesmes à faire mille maux, & faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'un poulet, & puis les plaintes du peuple, qu'il faut manger en despit qu'on en aye, les vefves & orphelins que nous faisons tous les jours, nous donnent toutes les maledictions dont ils se peuvent adviser; & à force de prier Dieu, & implorer l'aide des Saincts, qu'elqu'une nous en demeure sur la teste. Mais certes les Rois en

paſtiront encore plus que nous ; car ils nous le font faire, comme je dis au Roi l'entretenant à Toulouſe, & n'y a mal duquel il ne ſoient cauſe, car puiſqu'ils veulent faire la guerre, il faut payer pour le moins ceux qui s'en vont mourir pour eux, afin qu'ils ne puiſſent faire tant de maux qu'ils font. Moi donc bienheureux, qui ai le loiſir de ſonger aux péchez que j'ai commis, ou pluſtoſt que la guerre m'a fait commettre; car de mon naturel je n'eſtois pas adonné à faire mal, & ſurtout ai tousjours eſté ennemi du vice de l'ordure & vilenie, ennemi capital de la trahiſon & deſloyauté. Je ſçai bien que la colere m'a fait faire & dire beaucoup de choſes dont j'en dis *mea culpa* ; mais il n'eſt pas temps de les réparer, une en ai-je ſur le cœur par deſſus toutes les autres. Si je n'en euſſe ainſi uſé, on m'euſt baillé des nazardes, & le moindre Conſul de village m'euſt fermé la porte au nez, ſi je n'euſſe tousjours eu le canon à ma queue, car chacun vouloit faire le maiſtre. Dieu ſçait ſi j'eſtois pour l'endurer, meshuy cela eſt fait. J'avois la main auſſi prompte que la parole, j'euſſe voulu ſi j'euſſe peu, ne porter jamais de fer au coſté, mais mon naturel eſtoit tout autre, Auſſi portai-je en ma deviſe, *Deo duce*,

ferro comite. Une chose puis-je dire avec la vérité, que jamais Lieutenant de Roi n'eust plus de pitié de la ruine du peuple que moi, quelque part que je me suis trouvé. Mais il est impossible de faire ces charges sans faire mal, si ce n'est que le Roi ait ses coffres pleins d'or, pour payer des armées, encore y aura-t-il prou à faire. Je ne sçai si après moi on fera mieux : mais je ne le pense pas. Tous les Catholiques de la Guyenne porteront tesmoignage si je n'ai pas espargné le peuple ; car des Huguenots je les récuse, je leur ai fait trop de mal, & si je n'en ai pas fait assez, ni tant que j'eusse voulu, il n'a pas tenu à moi. Je ne me soucie s'ils disent mal de moi ; car ils en disent autant ou plus de leurs Rois.

Mais avant que je mette fin à ce mien escrit, lequel mon nom fera voir à plusieurs, je les supplierai de ne me penser si ingrat, que je ne recognoisse après Dieu, tenir de mes Princes & de mes maistres tout ce que j'ai, je dis biens & honneurs, mesmement de mon bon maistre le Roi Henri que Dieu absolve. Que si par fois dans mon livre j'ai dit que les plaies sont les récompenses de mes services, ce n'est pas pour leur reprocher mon sang. Celui de mes enfans qui sont

morts pour leur ſervice, eſt bien employé. Dieu me les avoit donnez, & ils me les ont prins, j'en ai perdu trois à leur ſervice, Marc-Antoine mon aiſné, Bertrand, auquel par chaffre (a), je donnai le nom de Peirot, qui eſt un mot de noſtre Gaſcongne, parce que ce nom là de Bertrand me deſplaiſoit, & Fabian Seigneur de Monteſquiou: Dieu m'en a redonné trois autres; car j'ai du ſecond Blaiſe, & du dernier Adrien & Blaiſe. Dieu les veuille conſerver, pour faire ſervice à leurs Rois & à leur patrie, ſans faire honte au nom qu'ils portent, & qu'ils eſtudient bien mon livre, & ſe mirent dedans ma vie, taſchant à ſurmonter leur ayeul s'ils peuvent. Sire, ſouvenez-vous d'eux s'il vous plaiſt, je laiſſe parmi leurs papiers la lettre que vous m'eſcriviſtes de Villiers Coterets, le troiſième (b) de Décembre mille cinq cens

(a) Par dériſion.

(b) Cette phraſe prouve bien que la lettre de Montluc au Roi, les conſeils qu'il donne à ce Monarque & à ſon frère le Duc d'Anjou, & les réflexions qui ſont à la ſuite ne doivent point ſe placer ſous l'année 1570, comme on l'a fait dans la dernière Edition. Il eſt vraiſemblable que ces morceaux ont été rédigés à différentes époques. Le défaut de liaiſon, & les contradictions qui s'y trouvent, l'atteſtent.

ſeptante, où il y a ces mots : *Tenez - vous tout aſſeuré que j'aurai ſouvenance à jamais de vos longs & grands ſervices, deſquels ſi vous ne pouvez recevoir la récompenſe condigne, vos enfans acheveront d'en cueillir le fruit, joint qu'ils ſont tels, & m'ont jà ſi bien ſervi, que d'eux-meſmes ils ont mérité que l'on faſſe pour eux, ce que je ferai bien aiſe de faire quand l'occaſion ſe préſentera.* Sire, voilà voſtre promeſſe, un Roi ne doit jamais rien dire ni promettre, qu'il ne le veuille tenir.

Je n'uſe donc de reproches à l'endroit de mes maiſtres. Il me doit ſuffire, encore que je ne ſois pas riche, qu'un pauvre cadet de Gaſcongne ſoit parvenu (a) aux plus hautes dignitez de ce Royaume. J'en vois pluſieurs aujourd'hui qui entrent en reproche contre leurs Majeſtez : & le plus ſouvent ceux qui n'ont rien fait, ſe plaignent le plus. Aux autres il eſt un peu pardonnable : tout ce que nous avons grands & petits, nous le tenons de nos Rois. Tant de grands Princes, Seigneurs, Capitaines & ſoldats qui vivent & qui ſont morts, doivent au Roi l'honneur qu'ils ont reçeu ; car leur nom vit encore pour les

(a) Il paroitroit qu'à cette époque, Montluc étoit Maréchal de France.

charges qu'ils ont eu des Rois. Ils se sont non-seulement enterrez en ce grand honneur, mais encore ils ont honoré ce qui est descendu d'eux. Il s'en parlera tant que les escritures dureront au monde. J'en ai couché un bon nombre dans mon livre : j'ai veu des soldats fils de laboureurs, qui ont vescu & se sont enterrez en réputation d'estre enfans de grands Seigneurs, pour leur valeur & le compte que les Rois & leurs Lieutenans faisoient d'eux. Quand mon fils Marc-Antoine fut porté mort à Rome, le Pape & tous les Cardinaux, le Senat & peuple Romain lui firent autant d'honneur que s'il eust esté un Prince du sang. Qui fut cause de cela : sa valeur & ma bonne renommée : & mon Roi qui m'avoit fait tel. Le nom de Marc Antoine se trouve encore parmi les escrits des Romains. Quant je commençai d'entrer aux armes sortant de la maison de Lorraine, on ne nous parloit d'autre chose que du grand Consalvo appellé le Grand Capitaine. Quel honneur fut-ce à lui qui durera eternellement, d'estre couronné de tant victoires ? J'ai oui conter qu'estant le Roi Louis & le Roi Ferdinand ensemble (a), je ne scai où c'estoit : car ils avoient assigné lieu pour s'entrevoir, estant ces deux

(a) Cette entrevue se fit à Savone : lisez l'Obser-

grands Princes à table, le nostre pria le Roi d'Espagne qu'il trouvast bon que Consalvo disnast à leur table, ce qu'il fit pendant que de plus grands Seigneurs que lui estoient debout. Le Roi son maistre & sa valeur l'avoient fait tel. Voilà l'honneur qu'il reçeut du Roi de France : lequel pour récompense de ce qu'il lui avoit fait perdre le Royaume de Naples, lui mit une grosse chaisne d'or au col. J'ai oui dire à M. de Lautrec, qu'il ne print jamais tant de plaisir à voir homme que celui-là. O le bel exemple pour ceux qui veulent parvenir par les armes? Quand je retournai la seconde fois en Italie, passant par les rues de Rome, tout le monde accouroit aux fenestres pour voir celui qui avoit deffendu Sienne. Je prisois plus cela que tout le bien du monde. Je pourrois bien escrire ici des exemples de nos François qui sont sortis de bas lieu, qui par les armes sont parvenus à de grands grades, mais pour ne faire tort à leur maison, je m'en tais. Ce sont les bienfaits des Rois qui ont récompensé leurs services.

Recognoissons donc que nous ne serions rien sans eux; si nous les servons c'est obéir

vation, n°. 16, sur les Mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la *Collection*, page 335.

aux commandemens de Dieu ſans taſcher d'avoir des récompenſes par reproches & importunitez ? & le tort n'eſt pas en nos Rois, ſi quelqu'un eſt mal cognu, mais à ceux qui ſont près d'eux qui ne leur font cognoiſtre ceux qui les ſervent bien ou mal, car il y en a prou des uns & des autres : afin que ces bienfaits ne ſoient bien employez. Il n'y a rien qui faſſe tant de mal au cœur des bons, que quand le Roi fait bien à ceux qui le ſervent mal. C'eſt ce qui m'a le plus faſché. J'en ai veu ſouvent qui diſoient le Roi ou la Reine ont fait ceci, ont fait cela pour un tel, pourquoi n'en feront-ils autant pour moi ? Le Roi a remis & pardonné une telle faute à un tel, & pourquoi ne me pardonnera-t-il auſſi à moi ? Je ſçai bien que leurs Majeſtez ont ſouvent dit, on ne fera plus de ces fautes, pour ce coup il faut fermer les yeux : mais le lendemain c'eſtoit à recommencer. C'eſt le conte de Marc de Breſſe ? Il ne faut pas pourtant ſe dépiter contre ſon maiſtre. L'honneur de telles gens demeure en petit lieu, puiſqu'ils eſtiment plus les biens que leur renommée & réputation, & qu'ils ſont ſi prompts à ſe deſpiter. Et encore comme j'ai dit, ce ſont des gens qui ne tirerent jamais trois coups d'eſpée, & ſe vantent cependant

d'avoir souffert beaucoup de peine & de travaux. Que si on les dépouilloit tout nuds, on verroit de beaux personnages qui n'auroient pas une seule plaie sur le corps. Telles gens s'ils ont guere porté les armes sont bienheureux, car le jour de la résurrection, s'ils vont en Paradis, ils y porteront tout leur sang, sans en avoir répandu une seûle goutte sur la terre.

J'en ai oui d'autres, & de toutes manieres de gens, qui se plaignent, & jusques aux moindres, qu'ils ont servi le Roi quatre, cinq & six ans, & néantmoins n'ont pu acquérir que trois ou quatre mille livres de rente : les voilà bien gastez. Je ne parle pas des gens de guerre seulement, mais de tous les autres estats dont le Roi se sert. J'ai oui dire à mon pere, qui estoit vieux, & autres plus anciens que lui, qu'il se disoit à la Cour & par toute la France, du temps du Roi Louis douzieme :

Chastillon, Bourdillon,
Galliot & Bonneval
Gouvernent le Sang Royal.

J'oserois dire que tous ces quatre Seigneurs, qui ont gouverné deux Rois, n'acquirent jamais tous ensemble dix mille livres de rente. Je l'ai dit autrefois à M. le Mareschal de Bourdillon, lequel respondit que tant

tant s'en faut que ſon prédéceſſeur euſt acquis trois mille livres de rente, qu'il en avoit vendu quinze cens, & les avoit laiſſez pauvres. Que l'on demande à M. l'Admiral qu'il monſtre ce que ſon prédéceſſeur, qui gouvernoit tout, a acquis, je gagerai qu'il n'en ſçauroit montrer deux mille livres de rente. Quant à Galliot, il a veſcu grand aage après les autres. Il a acquis par adventure trois ou quatre mille livres de rente ou revenu. Quant à Bonneval, M. de Bonneval (a), qui eſt aujourd'hui, & M. de Biron en ſont héritiers. Je crois qu'ils ne ſçauroient pas monſtrer grandes acquiſitions. O bienheureux Rois

(a) Gabriel de Bonneval, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes, Seigneur de Bonneval, Couſſac, Blanchefort, &c., mort vers 1591. Il étoit fils de Jean de Bonneval, mort vers 1548; lequel Jean de Bonneval étoit cadet de Germain de Bonneval, tué à Pavie.

Horace de Bonneval, fils de Gabriel, Seigneur de Montaigut & de Salagnac, Chambellan ordinaire & Gentilhomme de la Chambre de Monſieur, frère du Roi, Duc d'Alençon depuis 1576 juſqu'en 1583, enſuite Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, ſucceſſivement Enſeigne & Lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, ſous la charge du Maréchal d'Aumont, fut tué aux Barricades de Tours, à l'âge de .3 ans, en 1587. (*Moreri, Edition de 1759.*)

d'avoir eu de tels ferviteurs ! on peut bien juger qu'ils fervoient leurs maiftres pour l'amitié qu'ils leur portoient, & non pour l'avarice. J'ai oui dire qu'ils demandoient pluftoft pour les ferviteurs du Roi que pour eux-mefmes. Ils font morts avec honneur : & leurs fucceffeurs ne font pas néceffiteux.

Puifque j'ai parlé des autres, je veux parler de moi-mefme. Peut-eftre que quelqu'un après ma mort parlera de moi, comme je parle des autres. Je confeffe que je fuis très-obligé aux Rois que j'ai fervi, mefmement au Roi mon bon maiftre, comme j'ai dit fouvent. Je ne ferois qu'un fimple Gentilhomme, fi ce n'eftoient les moyens qu'ils m'ont donné pour acquérir la réputation que j'ai gaignée, que j'eftime plus que tout le bien du monde, ayant immortalifé le nom de Montluc. Et encore que je n'aye acquis pendant fi long-temps que j'ai porté les armes, que fort peu de bien, fi ne m'a-t-on jamais oui plaindre des Rois mes maiftres, oui bien de ceux qui eftoient près d'eux, lorfqu'en ces dernieres guerres ils m'ont calomnié, comme fi de rien je pouvois faire tout. Croyez que les plaies que j'ai reçeues m'ont plus donné de réconfort que d'ennui. Et je m'affeure quand je ferai mort, qu'à grande peine, dira-t-on,

que j'emporte au jour de la résurrection en Paradis tout le sang, os & veines que j'ai apporté au monde du ventre de ma mere : pour le bien j'en ai prou. Il est vrai que si j'eusse esté nourri en l'escole du Bayle (a) de l'Esperon, j'en aurois davantage ; le conte mérite qu'on le saiche, & que je le mette ici.

Le Roi Loys douziéme, allant à Bayonne, logea en un petit village nommé l'Esperon, lequel est plus près de Bayonne que de Bourdeaux. Or sur le grand chemin le Bayle avoit fait bastir une très-belle maison. Le Roi trouva estrange qu'en un pays si maigre & stérile, & dans des landes qui ne portoient rien, ce Bayle eust fait bastir une si belle maison, dequoi il entretint pendant son souper son Mareschal des logis, qui lui fit response, que le Bayle estoit un riche homme ; ce que le Roi ne pouvant croire, veu le misérable pays où la maison estoit assise, il l'envoya querir sur l'heure mesme, & lui dit ces mots : *Venez çà, Bayle ; pourquoi n'avez-vous pas fait bastir cette maison en quelque endroit où le pays fust bon & fertile ? Sire*, dit le Bayle, *je suis natif de ce pays, & le trouve prou bon pour moi. Estes-vous si riche*,

(a) Du Bailli.

dit le Roi, *comme l'on m'a dit ? Je ne suis pas pauvre*, dit-il, *grace à Dieu, j'ai dequoi vivre*. Le Roi dit lors : *Comment est-il possible qu'en un pays maigre & si stérile tu sois peu devenir si riche ? Cela m'a esté bien aisé*, dit le Bayle, *Sire. Dites-moi donc comment*, dit le Roi. *Parce, Sire, que j'ai tousjours plustost fait mes affaires, que celles de mon maistre & de mes voisins. Le Diable ne m'emport*, dit le Roi (ainsi estoit son serment) *ta raison est bonne : car en faisant de cette sorte, & te levant le matin, tu ne pouvois faillir de devenir riche*. O combien d'enfans a laissé ce Bayle héritiers de ses complexions ! Je n'ai jamais esté de ceux-là. Certes, je croi qu'il n'y a si petit mercadant au monde, qui ayant tant trotté, couru & tracassé comme j'ai fait, ne se fust enrichi. Et n'y a Financier ou Receveur, pour homme de bien qu'il fust en ce Royaume, que s'il lui eust passé tant d'argent par les mains, comme il a fait à moi, qu'il ne lui en fust plus demeuré. J'ai esté sept ou huit fois Capitaine de gens de pied, ce qui n'est pas un petit moyen pour commencer à gaigner quelque chose.

J'ai veu de mon temps plusieurs Capitaines qui se sont fait riches seulement sur la paye

de leurs ſoldats. Je n'eſtois pas ſi ignorant, ni ſi mal habile, que je n'euſſe ſçeu faire le tour du baſton auſſi bien qu'eux : il n'y a pas ſi grand affaire pour apprendre cela : car avec un bon fourrier & un peu d'aide, cela eſtoit facile. Puis après j'ai eſté Maiſtre de camp par trois fois : Dieu ſçait ſi je pouvois trouver force paſſe-volans, & avoir intelligence avec les Commiſſaires des vivres. Car je pouvois deſcouvrir s'il y avoit rien à gaigner, auſſi-toſt ou plutoſt qu'homme de l'armée ; car j'avois aſſez bon nez. Après j'ai eſté Gouverneur de places. Je pouvois tousjours avoir à ma dévotion quatre-vingt ou cent hommes pour les faire paſſer, comme MM. les Gouverneurs le ſçavent trop bien faire. Ainſi ayant eu ces charges long-temps, & fait tant de monſtres, comme j'ai fait en ma vie avec quelque peu d'épargne : mon Dieu ! quelle montagne d'or aurois-je ? Quand il m'en ſouvient je le trouve eſtrange. Et puis encore j'ai eſté Lieutenant de Roi à Sienne, & une autre fois à Montalſin, où il y avoit bien dequoi faire ſon profit, comme d'autres (6) qui ont eu de pareilles charges l'ont fait : car il ne failloit ſinon que j'euſſe intelligence avec trois ou quatre marchands, leſquels euſſent advoué que les bleds

que les soldats mangeoient, avoient esté acheptez (a) par eux, & prins sur leur crédit. Et Dieu sçait quel profit on fait à ces magasins. Puis je pouvois faire des demandes par maniere d'emprunt, desputant quelques-uns qui en eussent prins la charge, & eussent apporté cent ou deux cents mille francs de debtes. Mais au lieu de cela, Sa Majesté nous devoit cinq payes quand nous sortismes de Sienne, dequoi je lui en fis quitter les trois, dès que nous fusmes arrivez à Montalsin. Puis à la seconde fois que j'y fus renvoyé, au lieu de M. de Soubise, je demeurai six sepmaines, par le commandement du Roi, à Rome auprès du Pape, & des Ambassadeurs & Agents du Roi. C'estoit au temps que le Duc d'Albe faisoit la guerre à Sa Sainteté.

Toute la coste de la mer s'en alloit abandonnée, & Grossette n'en pouvoit plus, pour n'y avoir un seul grain de bled, non plus qu'aux autres garnisons. Je trouvai à Rome quelques Gentilshommes Siennois, lesquels estoient sortis avec moi de Sienne, qui me mirent en cognoissance avec un Banquier, nommé Julle d'Albie, aussi Siennois, lequel sur ma parole presta six cent moges de bled, qui sont trois cent tonneaux à

(a) Il y a dans l'Edition de Millanges, tantôt *achapter* & tantôt *achepter*.

douze muis pour tonneau, moyennant que tous les mois je lui donnerois six cents escus à chaque monstre. Je ne pouvois prendre cet argent que de l'espargne que je faisois sur les monstres : & au lieu de mettre cela dans ma bourse, je le fis du tout payer, sauf le dernier pact; car il n'y eust plus d'argent ni moyen d'en avoir : de sorte que nous ne fismes point monstre. Je pouvois bien faire mon profit là-dessus : car j'en pourveus des places qui en avoient besoing, selon la charge que j'en eus : & si j'espargnai encore la moitié du bled, lequel je prestai aux paysans, qui mouroient de faim, encore plus que les soldats. Ce fut là où je commençai à estre usurier : mais ce fut aux despens de la conscience du Roi; car pour un muid à la récolte j'en eus deux : car il valloit deux fois plus quand je le prestai. Ce gain n'entra non plus en ma bourse; car je le laissai tout au Roi. Je séjournai encore en ce pays-là sept mois sans tirer une seule paye, & fis vivre mes gens quatre mois à vingt onces de pain le jour, du gain que j'avois fait sur les bleds, espargnant tant que je pouvois le bien de mon maistre. Je payai les autres trois mois les soldats avec remonstrances & bonnetades (a), comme je faisois

(a) Complimens & révérences.

quand j'estois à Sienne. Quelque temps après arriva le Seigneur Dom Francisco, lequel trouva encore des bleds aux munitions. Encore fis-je une pratique avec la Duchesse de Castro, femme du Duc, qui fut tué à Plaisance, laquelle connoissoit M. de Valence, mon frere, du temps qu'il estoit au service (a) du Pape Paul Fernes. Le Pape Paul Caraffe avoit fait deffense de ne laisser sortir hors la Romanie aucun bled : mais cette Duchesse par dessous main permettoit que des marchands en fissent apporter de nuict dans nos terres : & nos marchands les alloient achepter. Je menai ceste pratique bien secrettement, sur laquelle je pouvois gaigner beaucoup : mais un seul liard n'en vint à mon profit.

Je pouvois apporter au Roi pour deux ou trois cens mille francs de debtes, aussi bien qu'a fait le Seigneur Jourdain (b) de Corsegue, & autres que je ne veux nommer,

(a) Lorsqu'il étoit Protonotaire.

(b) Il s'agit ici de Jourdan Ursin, Lieutenant-Général de Henri II dans l'Isle de Corse : il exerçoit encore cette charge en 1559. On trouve dans Ribier, Tome II, p. 809, une lettre, par laquelle le Connétable de Montmorency lui annonçoit la blessure du Roi leur maître.

lesquels ont esté bien payez. Je n'estois pas garni de si peu d'entendement, ni de moyens que je ne l'eusse sceu faire aussi bien qu'eux. J'ai esté Lieutenant de Roi en ce pays de Guyenne : j'ai fort couru le monde : mais je croi qu'il n'y a rien qui esgale ce pays, soit en richesse, commoditez & vivres. Ayant une telle charge je pouvois bien avoir intelligence avec le receveur de la province (ces gens ne demandent pas mieux) & emplir mes coffres, car tant sur les monstres & garnisons, qu'attelages d'artilleries, je pouvois faire un grand gain. Combien d'impositions pouvois-je faire sur le pays ? Car le Roi m'en avoit donné le pouvoir, lesquelles fussent tournées à mon profit ; car encore que Sa Majesté entendist que ce fust pour son service, si j'eusse voulu, j'eusse bien sçeu faire le change : de sorte que la pluspart fust demeurée entre mes mains. Je pouvois si j'eusse voulu avoir un homme de paille pour aller par les villes & villages, dire à l'oreille aux principaux, qu'il me falloit donner de l'argent pour estre soulagez, ou qu'autrement je les ferois ruiner & manger jusques aux os aux gens de guerre, car nous ne laissons mal à faire. Je pouvois aussi faire dire aux Huguenots qui demeuroient en leurs maisons sous l'autorité d'un édit, que s'ils ne

crachoient au baffin, je les ferois tous ruiner. Combien m'en euffent-ils donné pour eftre affeuré de leurs vies & biens? Car ils ne fe fioient gueres à moi, fçachant comme je les avois accommodez. Mais au lieu d'ufer de tous ces artifices pour me faire riche, je laiffois (a) prendre le tout aux Capitaines & Gensd'armes, & gens faifant fervice au Roi, qui me le demandoient, n'en ayant que peu ou point tourné à mon profit. Et encore ce que j'eus de Clairac, je le prins avec permiffion du Roi. Or que les autres fe contentent, je fuis content. Que fi Dieu me faifoit la grace de guerir de cefte grande arquebufade que j'ai au vifage, je penfe encore que fi la guerre recommençoit jamais, je ferois homme pour monter à cheval. Je croi qu'elle n'en eft pas loin, car tant qu'il y aura deux religions (7), la France fera en divifion & en trouble. Il ne fe peut faire autrement; & le pis eft, que c'eft chofe qui

(a) « Auffi (difoit la Noue, difcours premier, p. 13) s'il y a aucun comportement qui fe puiffe appeller fureur, c'eft celui de quelques gens de guerre qui font fi desbordez, que toute humanité eftant périe en eux, ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, que fi c'eftoit en celuy des ennemis où toutes chofes font en proye.

ne se peut pas finir de long-tems. Les autres querelles se pacifient aisément, mais celle de la religion a longue suite. Et encore que les gens de guerre ne soient pas fort religieux, ils prennent parti, & estant engagez ils suivent puis après. Aux termes que je vois les affaires, je ne croi pas que nous soyons au bout. Pour le moins ai-je ce contententement en moi-mesme de m'y estre opposé autant que j'ai peu, & fait mon devoir. Pleust à Dieu que tous ceux qui ont eu les forces en main, n'eussent non plus connivé que moi. Il faut laisser faire Dieu. *Après qu'il nous aura prou fouettez, il mettra les verges au feu.*

Or, Seigneurs & Capitaines qui me ferez cest honneur de lire ma vie, n'y apportez nul mal-talent. Croyez que j'ai dit dit le vrai, sans desrober l'honneur d'autrui : & sçai bien qu'il y en aura qui mettront en dispute mon escrit, pour voir si j'aurai touché quelque mensonge, pource qu'ils trouveront que jamais Dieu n'a accompagné plus la fortune d'un homme pour les charges qu'il a eues, que la mienne. Si les asseurai-je, que j'ai laissé infinies particularitez à escrire; *car je n'avois jamais rien escrit, ni pensé à faire des livres.* J'estois incapable de cela : mais

pendant ma derniere blessure, & mes maladies, j'ai dicté ce que je vous en laisse: afin que mon nom ne se perde, ni de tant de vaillans hommes que j'ai veu bien faire, car les Historiens n'escrivent qu'à l'honneur des Rois & des Princes. Combien de braves soldats & Gentilshommes ai-je nommé ici dedans, desquels ces gens ne parlent du tout, non plus que s'ils n'eussent jamais esté? Celui qni a escrit (a) la bataille de Cerizolles, encore qu'il me nomme, en parle toutesfois en passant. Si me puis-je vanter que j'eus bonne part en la victoire, aussi bien qu'à Bologne & Thionville, & ces escritures n'en disent rien non plus que de la valeur d'un grand nombre de vos peres & parens que vous trouverez ici. Or ne trouvez pas estrange si j'ai esté si heureux comme j'ai escrit, car je ne me suis jamais proposé que ma charge; & ai cogneu que tout venoit de Dieu auquel je remettois tout, quoique les Huguenots m'ayent estimé un Athéiste. Ils sont mes ennemis & ne les faut pas croire. Encore que j'aie eu des imperfections & des vices, & ne sois pas saint non plus que les autres: (ils en ont leur part, quoi-

(a) Sans doute c'est de du Bellay dont il veut parler.

qu'ils faſſent les mortifiez) ſi eſt-ce que j'ai tousjours mis mon eſpérance en Dieu, recognoiſſant qu'il falloit que de lui vinſt mon heur ou mon malheur, lui attribuant toutes les bonnes fortunes qu'il me donnoit à la guerre. Je ne me ſuis jamais trouvé en faction quelconque, que je ne l'aye appellé à mon aide, & n'ai paſſé jour de ma vie, ſans l'avoir prié & demandé pardon ; & plusieurs fois je puis dire avec la vérité, que je me ſuis trouvé voyant les ennemis, en telle peur que je ſentois le cœur & les membres s'affoiblir & trembler ; (ne faiſons pas des braves, l'apprehenſion de la mort vient devant les yeux) mais comme j'avois fait mon oraiſon à Dieu, je ſentois mes forces revenir. Elle eſtoit ainſi l'ayant dès mon entrée aux armes, apprinſe en ces mots : *Mon Dieu qui m'a creé, je te ſupplie garde-moi l'entendement ; affin qu'aujourd'hui je ne le perde : car tu me l'as donné & ne le tiens que de toi. Que ſi tu as aujourd'hui déterminé ma mort fais que je meure en réputation d'un homme de bien, laquelle je recherche avec tant de périls. Je ne te demande point la vie, car je veux tout ce qu'il te plaiſt. Ta volonté ſoit faite. Je remets le tout à ta divine bonté.* Puis ayant dit mes petites prieres latines, je pro-

mets & atteste devant Dieu & les hommes, que je sentois tout à coup venir une chaleur au cœur & aux membres : de sorte que je ne l'avois pas achevée que je ne me sentisse tout autre que quand je l'avois commencé. Je ne sentois plus de peur, de façon que l'entendement me revenoit, & avec une grande promptitude & jugement, je cognoissois tout ce qu'il me falloit fairę sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé.

Combien y en a t-il de morts qui pourroient, s'ils estoient en vie, tesmoigner si jamais ils m'ont veu effrayé, ni perdre l'entendement à la guerre, soit à assaut, rencontre ou bataille ? MM. de Lautrec, de l'Escut, de Barbesieux, de Monpezat, de Termes, du Biez, de Strossi, de Bourdillon, de Brissac, d'Anguyen, de Botieres, de Guyse en pourroient bien dire la vérité ; car ils m'ont tous commandé, & m'ont veu en mille & mille périls, sans peur ni estonnement. Que s'ils pouvoient retourner en vie, ils seroient bons tesmoins de ce que je dis : encore ne sont pas morts tous ceux qui m'ont commandé ; car combien que je sois plus vieux Capitaine qu'eux, il estoit raisonnable que je leur obéisse. M. le Duc d'Au-

malle, MM. les Mareſchaux de Coſſé & de Vieilleville ſont de ce nombre. Je vous ſupplie, mes bons Seigneurs, ſi mon livre tombe entre vos mains, de faire jugement, ſi ce que je dis eſt vrai ou faux : car vous en avez veu une partie, & croi qu'après ma mort vous voudrez voir ce que j'ai eſcrit. Il y en a d'autres auſſi qui me peuvent deſmentir, comme le Seigneur Ludovic de Birague & M. le Préſident de Birague, lequel n'abandonna gueres ce brave Mareſchal de Briſſac. Plnſieurs autres vivent qui ont eſté mes compagnons d'armes, & pluſieurs auſſi qui ont marché ſous moi. Tous leſquels peuvent eſtre fideles teſmoins de ce que j'ai dit : & ſi quand il a eſté queſtion de faire une exécution, j'ai jamais trouvé choſe impoſſible : mais au contraire ce qu'on trouvoit impoſſible, je le trouvois poſſible. Je l'entreprenois, & en venois à bout, ayant tousjours cette ferme fiance en Dieu, qu'il ne m'abandonneroit point, & m'ouvriroit tousjours l'eſprit pour cognoiſtre ce qui eſtoit beſoing pour venir à bout de mon entreprinſe. Je n'en ai trouvé jamais aucune impoſſible, ſi ce n'eſt celle de Thionville. Il en faut donner l'honneur (a) à

(a) On ne convient pas de ce fait dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville ; & nous y reviendrons.

M de Guyse seul ; il y eut là plus de l'heur que de la raison, quoique ledit Sieur de Guyse s'asseurast tousjours de l'emporter, comme il fit.

Mes compagnons, combien de choses grandes ferez-vous, si vous mettez toute vostre confiance en Dieu, & si vous vous proposez tousjours l'honneur devant les yeux, discourant en vous-mesme, que si vos jours doivent finir sur la bresche, vous avez beau demeurer dans le fossé. *Un bel morir*, dit l'Italien, (a) *tutta la vita honora*. C'est mourir en beste de ne laisser nulle mesmoire après soi. Ne taschez jamais à desrober l'honneur d'autrui ni à vous proposer l'avarice & ambition ; car vous verrez le tout tomber en malheur & infortune. Je ne dis pas ceci pour faire le prescheur, mais pour la vérité. Combien y en a t-il au monde qui ont eu le bruit d'estre fort vaillans, mesme qui sont en vie, que je ne veux nommer, neantmoins ils ont esté fort malheureux en leurs entreprinses. Croyez que cela venoit de Dieu ; & encore qu'ils l'appellassent à leur aide, leur zele n'estoit pas bon. Voilà pourquoi Dieu leur estoit contraire. Il faut si vous voulez qu'il soit à vostre secours, que vous despouilliez

(a) Une belle mort honore toute la vie.

toute

toute ambition, avarice & haine, & ſoyez pleins de la loyauté & fidelité que nous devons à noſtre Prince; & encore que ſa querelle ne ſoit juſte, il ne lairra pas pourtant de nous aſſiſter : car ce n'eſt pas à nous de demander à noſtre Roi, ſi la querelle eſt bonne ou mauvaiſe, mais ſeulement d'obéir. Que ſi vous n'eſtes recogneus des ſervices que vous avez faits (a), vous ne vous en faſcherez pas, parce que voſtre intention n'aura pas eſté de combattre pour ambition, ni grandeur ni convoitiſe de richeſſe, mais pour la fidélité que Dieu nous a commandé de porter à noſtre Roi. Vous vous réſjouirez d'eſtre eſtimez & aimez de tout le monde, qui eſt la plus belle richeſſe & acquiſition, que tout homme d'honneur doit déſirer, car les richeſſes & grands eſtats périront avec le corps, & la bonne renommée vivra à jamais avec l'ame. A préſent je me vois tirant à la mort dans le lit, je me ſens grandement ſoulagé de ce que en dépit d'elle mon nom vivra, non-ſeulement en la Gaſcogne, mais parmi les eſtrangers.

Or c'eſt ici la fin de mon livre & de ma vie : que ſi Dieu me la continue plus longuement,

(a) Montluc a ſouvent oublié ce précepte, en ſe plaignant comme il le fait ſans ceſſe.

quelqu'autre eſcrira le reſte, ſi je me trouve en lieu où je faſſe quelque choſe digne de moi : ce que je n'eſpere pas, me ſentant ſi incommodé, que je ne penſe meshui de pouvoir jamais plus porter les armes. J'ai ceſte obligation à ceſte meſchante arquebuſade, qui ma percé & froiſſé le viſage, d'avoir eſté cauſe que j'ai dicté ces Commentaires, leſquels, comme je penſe, dureront après moi. Je prie ceux qui les liront de ne les prendre point comme eſcrits de la main d'un hiſtorien, mais d'un vieux ſoldat, & encore Gaſcon, qui a eſcrit ſa vie à la vérité, & en guerrier. Tous ceux qui porteront les armes y prendront exemple, & recognoiſtront que de Dieu ſeul procede l'heur & le malheur des hommes. Et pource que nous devons avoir recours à lui ſeul, ſupplions-le de nous aider & conſeiller en nos tribulations, car ce monde n'eſt autre choſe, & dont les grands ont auſſi-bien leur part que les petits. En cela ſe manifeſte ſa grandeur, veu qu'il n'y a ni Roi ni Prince qui en ſoit exempt, & qui n'aye ordinairement beſoin de lui & de ſon ſecours.

Ne deſdaignez, vous qui déſirez ſuivre le train des armes, au lieu de lire des (8) Amadis ou Lancelots, d'employer quelque heure

à me cognoiftre dedans ce livre, vous apprendrez à vous cognoiftre vous-mefmes, & à vous former pour eftre foldats & Capitaines : car il faut fçavoir obéir, pour fçavoir après bien commander. Ceci n'eft pas pour les courtifans, ou gens qui ont les mains polies, ni pour ceux qui aiment le repos : c'eft pour ceux qui par le chemin de la vertu aux defpens de leur vie veulent éternifer leur nom, comme en dépit de l'envie, j'efpere que j'aurai fait celui de Montluc.

Ici avoit mis fin le Seigneur de Montluc à fon Livre, mais depuis l'efchantillon qui s'enfuit s'eft trouvé.

[1571] JE penfois avoir mis fin à mes efcritures & à ma vie tout enfemble, ne penfant pas jamais que Dieu me fift la grace de monter à cheval pour porter les armes : mais il ne l'a pas ainfi voulu. Toute la France jouift quelque temps de la paix & du repos, moi feul affligé de maladies & de (9) ma grande bleffure eftois le plus fouvent dans le lict : toutesfois peu-à-peu je recouvrai fanté, eftant plus aife d'eftre déchargé du Gouvernement, que fi ce pefant faix me fuft demeuré fur les épaules. M. le Marquis de Villars qui en eft chargé, s'en acquittera comme un

vieux Chevalier, & grand Capitaine doit faire.

Or je difois tousjours en moi-mefme, oyant les nouvelles de la Cour, car encore y avois-je quelques amis, qu'on faifoit trop de careffes aux Huguenots : & cognoiffois bien qu'il y auroit du bruit au logis. Le Roi, par fes lettres que j'ai encore, parlant à mes amis, tefmoignoit tousjours qu'il n'avoit nul mécontentement de moi, qu'il defiroit me faire paroiftre combien il m'aimoit; mais que mon indifpofition eftoit caufe qu'il avoit envoyé M. le Marquis de Villars en ma place. Je le crus ainfi : car il faut croire ce que les Rois veulent, autrement on les offenfe. Or quoique je ne fuffe Lieutenant de Roi, fi eft-ce que toute la nobleffe & tous les trois Eftats de la Guyenne me portoient tousjours beaucoup d'honneur, & me vifitoient. Ce n'eftoit pas fans difcourir, qu'eft-ce que ce tems deviendroit : car il me fembloit que les Huguenots eftoient venus fort infolens, & parloient prefque auffi haut qu'aux premiers troubles. Si j'euffe efté auffi fain & auffi jeune que j'eftois lors, je les euffe fait taire, pour le moins en la Gafcogne, où j'eftois.

[1572] Quelques années eftant ainfi paf-fées, la nouvelle furvint de ce qui eftoit :

rivé à la journée (a) de St. Barthelemy à Paris, où M. l'Admiral fuſt ſi mal adviſé (10) de s'aller enfourner, pour monſtrer qu'il gouvernoit tout. Je m'eſtonne qu'un ſi adviſé & ſage homme pour le monde, fiſt une ſi lourde faute. Il la paya bien cher : car il lui en couſta la vie, & à pluſieurs autres. Il avoit auſſi mis ce Royaume en un grand trouble : car je ſçais bien que tout ne venoit pas de M. le Prince de Condé, ni la moitié. Ledit Sieur Prince ne m'en communiqua que trop à Poiſſy : & croi que ſi je lui euſſe preſté l'oreille, il m'euſt tiré le fond du ſac. Je le dis à la Reyne; mais elle me commanda de me taire. Elle ne penſoit pas lors que les choſes allaſſent comme elles ont fait. Je ſçai bien, & tout le monde auſſi, qu'elle a eſté accuſée d'eſtre cauſe des premiers remuemens qui advindrent aux premiers troubles. Et M. le Prince lui fit ce tort d'envoyer (b) ſes lettres en Allemagne, & les monſtrer & faire imprimer partout : cela n'advança pas ſes affaires. Eſtant ladite Dame

(a) Comme Montluc ne parle qu'en paſſant du maſſacre de la St. Barthélemy, nous nous en abſtiendrons également. Nous n'aurons que trop d'occaſions d'y revenir.

(b) Ailleurs on fera mention de ces lettres.

à Toulouſe, elle me fiſt ceſt honneur de me parler plus de trois heures ſur ce ſujeſt : & me dit beaucoup de choſes, que je me garderai bien d'eſcrire. Tant y a qu'il eſt bien aiſé de reprendre & trouver en faute ceux qui ont le maniement des affaires du monde, & meſme ſi grands comme elle a eu : ayant ſur ſes bras le Roi & Meſſieurs ſes freres ſi jeunes, & eſtans tous les Princes bandez l'un contre l'autre, les uns advancez puis reculez : & après, ce beau manteau de religion, qui a ſervi aux uns & aux autres pour exécuter leurs vengeances, & nous faire entremanger. Je vous prie quelle apparence y avoit-il qu'elle euſt intelligence avec ledit Seigneur Prince ? Ce qu'elle a fait depuis a bien monſtré le contraire ; mais je laiſſe cela : car peut-eſtre je n'en parle que trop, & retournerai à mon propos.

Tout le monde fut fort eſtonné d'entendre ce qui eſtoit advenu à Paris, & les Huguenots encore plus, qui ne trouvoient aſſez terre pour fuir, gaignant la pluſpart le pays de Bearn. Les autres ſe firent Catholiques, ou pour le moins en firent ſemblant. Je ne leur fis point de mal de mon coſté : mais par tout on les accouſtroit fort mal. Je penſai lors que l'armée qui eſtoit devant la Rochelle

eſtoit là pour autre beſogne que pour aller en Portugal : & cognus bien l'encloueure ; mais je ne pouvois imaginer pourquoi on euſt ſeulement bleſſé M. l'Admiral au commencement, ſi on avoit le deſſein que je vis depuis : car ſi le lendemain tous les Huguenots ſe fuſſent résolus avec les Grands, qui leur eſtoient alliez ou les ſoutenoient, il leur eſtoit aiſé de ſe retirer de Paris, & ſe mettre en ſeureté. Or (a) ils furent esblouys : & Dieu leur ferma les yeux. Je ne veux pas ici dire, ni me meſler d'eſcrire, ſi ceſte procédure fut bien ou mal faite : car il y a prou à dire & de bien & de mal : & puis cela ne porteroit nul profit. Ceux qui viendront après nous en parleront mieux à propos & ſans crainte : car les Eſcrivains d'aujourd'hui n'oſent eſcrire qu'à demi, de moi j'aime mieux me taire.

Encore que je fuſſe lors ſeulement maiſtre de ma maiſon, ſi eſt-ce que la Reyne me fiſt cet honneur de m'en eſcrire, & me mander qu'on avoit deſcouvert une grande conſpiration contre le Roi & ſon Eſtat : & que cela avoit eſté cauſe de ce qui eſtoit advenu. Je ſçai bien ce que j'en creus : il fait mauvais

(a). Bien d'autres auroient été dupes des careſſes perfides qu'on leur faiſoit.

offenser son maiſtre. Le Roi n'oublia jamais quand M. l'Admiral lui fit faire la traite de Meaux à Paris plus viſte que le pas. Nous perdons l'entendement au bon du coup, & ne ſongeons que les Rois ont encore plus de cœur que nous : & qu'ils oublient pluſtoſt les ſervices que les offences. Or laiſſons cela : il en ſera aſſez parlé par d'autres, qui s'en ſçauront mieux démeſler que moi.

Tout le ſoin du Roi & de la Reyne fut lors à enlever la Rochelle, ſeul refuge des Huguenots. Dieu ſçait ſi j'en mandai à la Reyne mon advis. Au voyage de Bayonne, & depuis en Xaintonge, je lui avois fait l'ouverture de s'en rendre maiſtreſſe ſans bruit & ſans rien rompre. Et à l'haleine de M. de Jarnac, auquel je m'en deſcouvris un peu, & non pas trop, je croi qu'il n'y euſt pas eu grand doute. Elle craignoit tousjours de faire reſveiller la guerre, mais pour un ſi bon morceau, il ne falloit craindre de rompre le jeuſne. Cela euſt eſté faiſt, on euſt eu beau crier. Il y avoit aſſez de moyen d'appaiſer lors les gens : car qu'euſſent-ils ſceu dire, ſi le Roi vouloit faire une citadelle dans ſa ville? Il n'eſt plus tems de s'en repentir. Cette ville a donné le moyen aux Huguenots de renouveller les guerres, & leur en donnera

encore plus, ſi le Roi ne la leur oſte, pourquoi faire il ne doit rien oublier : car par le moyen de ceſte ville, ils manient & entretiennent les intelligences qu'ils ont en Angleterre & en Allemagne : & font ſur mer de grandes prinſes, avec leſquelles il font la guerre. Ils tiennent auſſi les Iſles d'où ſort grand argent, à cauſe du ſel. La Reyne me pardonnera, s'il lui plaiſt, elle fiſt là une grande faute, & encore une autre depuis de n'avoir voulu envoyer des moyens, lorſqu'on nous commanda de l'aſſiéger : car en ce temps-là elle n'eſtoit en l'eſtat qu'elle eſt. Et croi que je lui euſſe fait grand peur.

[1573] Voilà tout le monde à la Rochelle, je fus appellé au feſtin comme les autres : & comme je veux que Dieu m'aide, quand je prins ma réſolution de m'y en aller, je fis eſtat d'y mourir, & que ce feroit là mon tombeau : eſtant arrivé, je fus eſtonné d'y voir tant de gens de diverſes humeurs qui euſſent eſté bien marris qu'elle euſt eſté priſe. Ce ſiége fut grand, long & beau : mais à bien aſſailli mieux deffendu. Je ne me veux pas amuſer (11) à eſcrire ce qui fut fait-là, car je n'eſtois que comme un particulier : & ne veux meſdire de perſonne. Monſieur qui a depuis eſté Roi, lequel commandoit à

ce siége, sçait bien que m'ayant fait cet honneur de m'en parler, & sçavoir mon advis, je lui en dis franchement ce que j'en sçavois. Par ce siége, tous ceux que nous estions lors, & ceux qui viendront après, pourront juger qu'il faut meshui prendre les places de telle conséquence, ou par famine les blocquant, ou avec le tems pied à pied. Il s'y fit une grand' faute de hazarder tant d'hommes aux assauts (a) : & encore plus d'avoir fait si mauvais guet, afin que le secours de poudre n'entrast, comme il fist par mer; mais pour en dire mon advis comme les autres, quelques choses qu'ils eussent sceu faire, ils estoient à nous, & n'eussent sceu s'en dédire, je dis la corde au col : car le secours que le Comte de Mongommery leur menoit s'estoit retiré; nous estions sur le point de venir aux mains avec eux, tout leur deffailloit. Mais en mesme tems mon frere, M. de Valence, estoit en Pologne, pour faire eslire Monsieur pour leur Roi, comme il fit. Et croi que cette gloire lui en est due : mais cela aussi fut cause que chacun pensa entrer en capitulation : laquelle enfin se fit. Les Députez de Pologne le vindrent saluer là pour leur Roi. Or toute la troupe s'en

(a) On en donna six ou sept.

retourna pour s'apprester & se trouver à la feste de cette nouvelle couronne, après avoir laissé plusieurs morts en ce siége, & les Rochelois maistres de leur ville. Il sembloit aux propos que mondit Seigneur tinst à son départ, qu'il n'estoit pas fort content de ce nouveau Royaume. Si pensé-je que c'estoit grand honneur & pour lui & pour nous, qu'un Royaume si esloigné vinst chercher un Roi dans le nostre. M. de Valence, mon frere, y acquist beaucoup d'honneur : ses harangues (a) sont belles, lesquelles il mettra comme je pense, dans son Histoire.

Pendant ces malheureuses guerres & ce siége, où je perdis plusieurs de mes parens, M. l'Admiral de Villars, qui estoit Lieutenant de Roi en la Guyenne, fit ce qu'il (12) peut à mon advis : aussi n'y avoit-il pas beaucoup à faire, car les Huguenots estoient escartez comme perdriaux. Mais ayant prins cœur pour la longueur de ce siége, ils firent quelques entreprinses. Je perdis pour mon dernier malheur mon fils Fabien (b), Sei-

(a) Il en sera question ailleurs.

(b) Quatrième fils du Maréchal, de sa première femme Antoinette Isalguier. Fabien étoit Capitaine de 50 lances, & Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Pignerol. Il fut tué en 1573 à Nogarol en

gneur de Montesquiou, lequel voulant forcer une barricade à Nogarol, fut blessé d'une arquebusade, de laquelle il mourut. Encore qu'il fust mon fils, je puis dire qu'il estoit bien né & valeureux. Cela me cuida accabler d'ennui; mais Dieu me donna le courage de le porter, non pas comme je devois, mais comme je peus.

Cependant que tous les triomphes se faisoient en France pour le départ du nouveau Roi de Pologne, je demeurai chez moi, accompagné d'ennuis & de tristesses, visité de mes amis & de la noblesse. Le Roi fit un nouveau remuement fort domageable à la Guyenne. Ceux qui viendront après nous, se feront sages par les fautes d'autrui, c'est qu'il départit le Gouvernement en deux, ayant donné ce qui est deçà la Garonne, & du costé de la Gascogne à M. de la Valette, & ce qui est de-là à M. de Losse (a). Ce fut là

Guyenne, en voulant forcer une barricade. Il eut deux enfans, l'un dit le Seigneur de Montesquiou, & l'autre Pompignan, au rapport de Brantome, qui dit que ce dernier mourut de maladie en Hongrie, où il avoit accompagné le Duc de Nevers.

(a) Jean de Losses, nommé Chevalier de l'Ordre du S. Esprit sous Henri III, mais non reçu; Gouverneur de la ville & citadelle de Verdun. (*Catalogue des Che-*

une grande erreur au Conſeil du Roi, & de la Reyne principalement; car encore elle en vouloit faire trois parts pour en donner une à M. de Gramont. C'eſt un grand cas que tant de ſages teſtes ne prinſſent garde quel mal avoit apporté à la Guyenne le pouvoir qui fuſt donné à M. d'Anville, pour le peu d'intelligence qu'il y avoit entre nous, comme j'ai eſcrit en mon Livre, & que puiſque les forces de tout le Gouvernement général unies avoient aſſez à faire à rendre le Roi obéi: qu'en pouvoit-on eſperer de les voir ſéparées & en diverſes mains? Cela met de la diviſion & de la jalouſie parmi eux, laquelle enfin amene l'inimitié, & le tout aux dépens & du Roi & de ſon peuple. Les effets s'en enſuivirent peu après: car M. de Loſſe entreprint le ſiége de Clerac, lequel ne m'avoit jamais oſé fermer la porte où M. de la Valette auſſi fut, mais pour voir ſeulement ce qui s'y faiſoit. Enfin il ne s'y fit rien qui vaille la peine de l'eſcrire, auſſi il ne touche à moi. Je le dis ſeulement pour avertir le Roi, que pour

valiers de l'Ordre du S. Eſprit.) Il étoit Capitaine des Gardes, & avoit été Gouverneur du Roi de Navarre, depuis Henri IV. (*Mémoires de la Reine Marguerite, page 153.*) Il avoit été Gouverneur de Mariembourg, & l'étoit en 1557. (*Rabutin. Liv. IX.*)

eſtre bien ſervi, il ne doit déſunir le Gouvernement, ains le laiſſer tout entier. Son Royaume eſt aſſez grand pour contenter l'ambition de ceux qui demandent des honneurs. Sa Majeſté m'excuſera, s'il lui plaiſt, ils doivent attendre à leur rang, il y en aura aſſez pour tous.

[1574] Quelque tems après nous oyons dire tant de choſes, qu'il me ſembloit voir les entreprinſes d'Amboiſe renouvellées : car on diſoit merveilles, & des plus grands que je n'euſſe jamais penſé (13), ſi ce qu'on diſoit eſt vrai, comme je m'en remets. Peu après ſurvint la nouvelle de la maladie du Roi, & de tant d'empriſonnemens qui ſe faiſoient à la Cour. Ce qui me fit eſtimer bienheureux d'en eſtre loin : car on ſe trouve ſouvent engagé là où on ne penſe pas. Après tout cela, vint la nouvelle de la mort (14) du Roi, qui fut à la vérité un grand dommage : car j'oſerois dire que s'il euſt veſcu, il euſt fait de grandes choſes, & aux dépens de ſes voiſins euſt jetté la guerre hors de ſon Royaume. Et ſi le Roi de Pologne euſt voulu s'entendre avec lui, & mettre ſus les grandes forces qu'il pouvoit tirer de ſon Royaume, tout leur euſt obéi, & l'Empire euſt eſté remis en la Maiſon de France. Sa mort nous

étonna fort, à cause des grandes entreprinses qu'il y avoit, disoit-on, au Royaume. Je croi que la Reyne ne se trouva jamais si empeschée depuis la mort du Roi, son mari, mon bon maistre.

Sa Majesté me fit cet honneur de m'escrire, & me prier l'assister en une si grande affliction pour sauver l'Estat, attendant la venue du Roi. Encore que je fusse accablé d'années & d'incommodité de maladies, si est-ce que pour m'oster l'ennui que je portois de la mort de mon fils Fabien, & lui tesmoigner le desir que j'avois de lui garder la parole que je lui donnai à Orléans, je m'en allai à Paris trouver Sa Majesté, & l'accompagnai à Lyon, où j'eus le plaisir de l'entretenir là tout à mon aise de plusieurs choses, dont depuis j'en ai veu faire les approches. Elle fera beaucoup si elle y peut apporter des remedes. Le Roi arrivant, à son entrée on lui fist faire une erreur : car au lieu qu'il devoit assoupir le tout & nous donner la paix (a), qui estoit chose bien aisée lors, on le fit résoudre à la guerre. Et encore pis, on lui fit accroire qu'entrant au Dauphiné tout se rendroit à

(a) Ce fut le conseil que lui donnèrent tous les Princes qu'il vit sur sa route, & particulièrement l'Empereur & le Doge de Venise.

lui : & néantmoins la moindre place lui fist teste. Je n'ai affaire de déduire toutes ces choses. A son arrivée (a) il me fit fort bonne chere, & si n'en faisoit pas trop à tout le monde. Je le trouvai tout changé : là furent tenus quelques conseils; mais il y en avoit de privez (b) & de secrets. Or Sa Majesté se ressouvenant des services que j'avois fait au Roi, son ayeul, pere & frere, l'ayant ouï dire & veu une partie, me voulut honorer de l'estat de Mareschal de France, me faisant riche d'honneur, puisqu'il ne le pouvoit faire de biens. Et m'ayant fait appeller & fait mettre à genoux devant lui, après avoir fait le serment, me mit le baston de Mareschal de France en la main. Je lui dis en le remerciant, *que je n'avois autre regret en ce monde, si ce n'est de n'avoir dix bons ans dans*

(a) Henri III arriva à Lyon le 8 Septembre 1574. (Voyez l'*Itinéraire des Rois de France, p. 112.*)

(b) « Montluc (dit l'Auteur de l'*Hist. des cinq Roys, p. 521*) entend par ces conseils secrets, les conseils » de cabinet où, avec la Roine, se trouvoient le » Cardinal de Lorraine, Birague, le Duc de Nevers, » le Mareschal de Retz, & deux ou trois autres qui » tailloient, & rongnoyent des affaires importantes, » selon que bon leur sembloit; le Roy estant fort oc- » cupé à entretenir les Dames, desquelles il avoit esté » esloigné près d'un an ».

le ventre

le ventre pour lui faire paroiſtre, comme je deſirois en cette honorable charge, lui faire ſervice & à ſa Couronne. Ayant receu ſes commandemens & de la Reyne, je m'en revins en Gaſcongne pour faire les appreſts pour la guerre, car tout tendoit là. Mais je cogneus bien à la longueur de mon voyage, que je devois pluſtoſt ſonger à ma mort qu'à la donner aux aux autres : car je n'eſtois plus capable de porter de grandes corvées, ni prendre grand' peine. Et puis je vis bien qu'il adviendroit de meſme entre les nouveaux Lieutenans de Roi & moi, qu'il m'eſtoit advenu avec M. le Mareſchal d'Anville.

Quelque tems après la Cour de Parlement de Bourdeaux m'eſcrivit que les Huguenots remuoient beſongne ſur la riviere de Dordongne, & qu'il falloit y pourvoir, me priant m'approcher d'eux, pour y apporter quelque remede, & que le mal n'allaſt plus avant. Je vins à la Reolle, où Meſſieurs le Préſident Neſmond, qui n'eſtoit pas de ma cognoiſſance, de Merville, de Monferran & de Gourgues me vindrent trouver, me propoſant beaucoup de choſes. Je n'eſtois pas ſans réponſe ni excuſes apparentes, veu meſme qu'on ne m'avoit pas tenu ce qu'on m'avoit promis : je leur remonſtrai ma vieilleſſe &

mon indisposition. Et m'estans venus trouver au lit, lesdits Sieurs de Merville & de Monferran, je leur fis voir mes plaies & blesseures. Je leur dis aussi le serment que j'avois fait de ne porter jamais plus les armes; mais enfin je ne les peus dédire, & me firent parjurer. S'en estans retournez pour aller faire les apprests, afin d'attaquer Gensac, je m'y acheminai. Quelque tems après, M. de Monferran amena une belle troupe de noblesse de son Gouvernement, comme il en vint aussi d'ailleurs, & bon nombre de gens de pied; d'abordée nous emportasmes le fauxbourg & les barricades. Messieurs de Duras, de la Marque (a), & de la Devese y allerent en pourpoint le coutelas au poing, & donnerent jusques aux portes. Ils n'en estoient

(a) Ces actes, d'une bravoure téméraire, étoient une des folies du tems. Souvent la galanterie en étoit le principe. Un guerrier s'exposoit aux plus grands dangers, parce qu'il l'avoit promis à la Dame qu'il aimoit. L'Histoire des guerres du Comté Vénaissin & de Provence nous fournit un fait de ce genre. Au siège de Boulene en 1562, Gaucher de Ventabreu, Seigneur de Mesanes, fut blessé en voulant, au milieu d'un assaut, écrire le nom de sa maîtresse sur les murailles de cette ville. Ventabreu étoit si vigoureux & si adroit, qu'il attaquoit les taureaux furieux de la Camargue, & qu'il les renversoit par terre.

pas plus ſages, car les arquebuſades y eſtoient à bon marché. Ils le faiſoient à l'envie l'un de l'autre, & pour monſtrer qu'ils eſtoient ſans peur. Or le malheur voulut que M. de Montferran (15) eut une arquebuſade au travers du corps, de laquelle il mourut, ce qui fut dommage; car il eſtoit Gentilhomme de valeur, & fort aimé du pays qui le trouvera à dire.

Les ennemis ſe voyant bouclez de telle ſorte, & le canon preſt à jouer, envoyerent un grand vilain qu'ils appelloient le Capitaine Tonnelier, bon ſoldat pourtant, diſoit-on, lequel capitula & rendit la place où M. de Rauſan (a), frere de M. de Duras, fut mis. Or je veux mettre ici une choſe qui m'ad-

(a) Jean de Durfort, Seigneur de Raſſan (& non pas Rauſan), frère cadet de Jacques de Durfort, Marquis de Duras. En 1579 il ſervit de ſecond à ſon frère que je viens de nommer, dans un duel qui ſe fit en la grève d'Agen, près du bourg de Salvetat; contre Jean de Gontaut-Biron, Baron de Salignac, ſecond fils d'Armand de Gontaut, & le Vicomte de Turenne. Ce dernier y fut bleſſé de 17 coups, dont cependant il ne mourut pas. (*Journal de Henri III*, *Edition de l'Abbé Lenglet*, *Tome I*, *p.* 276.)

Jean de Durfort de Raſſan, & Jacques de Durfort de Duras, étoient tous deux fils de Simphorien de Durfort, Seigneur de Duras, mort en 1563.

vint en ce siége, laquelle ne m'estoit jamais arrivée. Après la mort de M. de Monferran, je voulus donner la charge qu'il avoit en l'armée à M. de Duras, parce qu'il me sembloit qu'estant Seigneur de si bonne Maison comme il est, il seroit agréable; mais tout le monde ne le trouva pas bon. Dequoi sortit une autre chose, c'est qu'on me dit que la noblesse qui estoit venue avec tous ces Messieurs me trouver, se plaignoit fort de quelques propos que j'avois tenu d'elle, aussi faux que le Diable est faux. Les mots estoient vilains & sales, voilà pourquoi je ne les coucherai point dans mon escrit; tout estoit si mutiné, qu'ils furent sur le poinct de monter à cheval, & me laisser engagé avec le canon. Je les envoyai prier tous me faire ce plaisir de se trouver de bon matin en la campagne, où j'avois à leur dire quelque chose; ce qu'ils firent. J'y fus de bon matin aux flambeaux, tant j'avois haste de descharger mon cœur. S'estans tous mis en rond, je me mis au milieu d'eux, & leur parlai le chapeau au poing en telle sorte.

« Messieurs, il y a longtems que plusieurs » d'entre vous me cognoissez, ayant porté » les armes sous moi, tant ès guerres de ceste » Guyenne, qu'aux guerres estrangeres : d'au-

» tres aussi qui sont ici présens ont ouï parler
» de moi, de mes complexions & de mes
» humeurs; mais je croi que nul de tous tant
» que vous estes, n'a jamais sceu ne ouï dire
» que j'aye esté d'un naturel mesdisant & in-
» jurieux. Encore que je ne sois pas sans vice,
» si n'ai-je jamais eu celui-là. Comment donc
» m'avez-vous fait ce tort de croire que j'aye
» esté si mal advisé de parler de vous avec
» tel mespris, comme on m'a dit qu'il vous
» a esté rapporté? De vous, qui estes Gen-
» tilshommes, tant s'en faut que je le vou-
» lusse faire, que je ne voudrois pas avoir
» tenu tel langage de la moindre compagnie
» de soldats qui soit en ceste armée. J'ai
» tousjours aimé & honoré la noblesse : car
» après Dieu, c'est elle qui m'a fait acquérir
» l'honneur & réputation que j'ai acquise.
» Vous sçavez bien, Messieurs, que je suis
» hors de combat, tenant le rang que je tiens,
» & ne veux donner des desmentis. Bien vous
» dirai-je qu'il n'en est rien, & que je n'en
» ai jamais parlé, & ne le voudrois avoir fait
» pour chose du monde. Meshui en cet asge
» & après tant de choses qui sont passées
» par-devant moi, je dois sçavoir que c'est
» de vivre au monde, & se garder d'offenser
» tant de gens d'honneur, & Gentilshommes

» de bonne maiſon. Or j'ai ſceu la réſolution
» que vous avez prinſe de vous retirer chez
» vous, dequoi je ſuis bien marri : & qu'auſſi
» vous n'avez eu agréable la nomination que
» j'avois faite de M. de Duras. Je m'en re-
» mets à vous auſſi, puiſque la choſe va en
» ceſte ſorte, il n'eſt plus beſoin d'en nom-
» mer. Le Roi pourvoira quelqu'autre de
» la place de feu M. de Monferran, que je
» regrette. Pour le moins, Meſſieurs, ne me
» refuſez pas de me faire ce plaiſir d'accom-
» pagner le canon en lieu de ſeureté. Si vous
» ne le voulez faire pour l'amour de moi,
» qui ai eſté voſtre chef & voſtre Capitaine
» depuis tant d'années, faites-le pour l'af-
» fection & ſervice que vous devez au Roi.
» Quant à moi je m'en vais retirer auſſi chez
» moi : car mon aſge, mes maladies & mes
» plaies ne me peuvent plus permettre de
» porter les armes, ni prendre la peine qui
» eſt requiſe à la guerre. Aimez-moi touſ-
» jours, je vous prie, & ſouvenez-vous de
» moi ».

Ma remonſtrance les ſatisfit & contenta tous ; & me dirent d'une voix, qu'à la vérité cela les avoit fort offenſez, leur ayant eſté rapporté par un homme qui portoit tiltre de Gentilhomme ; mais qu'ils n'en croyoient

rien, & eſtoient mes ſerviteurs, m'offrant d'accompagner non-ſeulement le canon, mais me ſuivre là où je les voudrois commander. J'ai voulu mettre cela par eſcrit, afin que ceux qui viendront après moi, apprennent comme il ſe faut comporter en telles occurrences. J'ai ſçu depuis que ce rapporteur étoit un la Mothe. Si je l'euſſe ſceu ſur l'heure, je croi que je lui euſſe fait mauvais parti. Or le canon ramené, qu'ils accompagnerent, nous nous diſmes adieu. Ayant ſéjourné quelque temps chez moi, j'oyois tousjours d'eſtranges nouvelles de la Cour, & des entreprinſes des plus grandes. Et quand j'ouïs dire que le Roi de Navarre s'en meſloit, & (a) qu'il eſtoit parti de la Cour ſans dire adieu, je jugeai dès-lors que la Guyenne auroit de nouveau beaucoup à paſtir : car eſtant ſi grand Prince, jeune, & qui donne eſperance d'eſtre quelque jour un grand Capitaine, il gaigneroit aiſément le cœur de la nobleſſe & du peuple : & tiendroit tout le reſte en crainte. Comme je veux que Dieu m'aide, mille malheurs m'allerent au-devant; de ſorte que bien ſouvent il me prenoit fantaiſie de

(a) Le Roi de Navarre s'échappa de la Cour au commencement de 1576 ; & ce fut le ſignal d'une nouvelle guerre.

faire retraicte, pour n'avoir pas le desplaisir d'ouïr tant de fascheuses nouvelles, & la ruine de ce pauvre pays. Il me ressouvenoit tousjours d'un Prieuré assis dans les montagnes que j'avois veu autrefois, partie en Espagne, partie en France, nommé Sarracoli. J'avois fantaisie de me retirer là en repos. J'eusse veu la France & l'Espagne en mesme temps. Et si Dieu me preste vie, encore je ne sçai que je ferai.

Fin du septième & dernier Livre des Mémoires de Messire Blaise de Montluc.

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LA SUITE

DU SEPTIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DE MESSIRE

BLAISE DE MONTLUC,

MARÉCHAL DE FRANCE.

(1) « SIRE, j'ai tant tardé à vous faire mes » doléances, pour ma grande indifpofition, » & auffi qu'on m'a celé que vous m'avez » ofté le Gouvernement de Guyenne ; que » s'il euft pleu à Voftre Majefté attendre feu- » lement deux mois, vous euffiez trouvé » qu'après avoir eftabli la paix, j'eftois ré- » folu d'envoyer très-humblement vous fup- » plier d'y pourvoir, à caufe de ma vieilleffe » & grande bleffeure : & alors fans me dif- » famer, vous aviez légitime argument d'y » pourvoir. Mais à la façon que Voftre Ma- » jefté en a ufé, elle a monftré évidemment » à tout le monde que vous m'en priviez

» pour avoir forfait, ou bien pour les armes,
» ou pour quelque mauvaise versation que
» j'ai faite sur vos finances. Et par ce moyen
» mon honneur est en danger d'estre mis en
» dispute par tout ce Royaume, ce que je ne
» pense avoir mérité, & si je suis bien em-
» pesché, comme feront plusieurs autres, à
» deviner d'où peut procéder le grand mes-
» contentement que vous monstrez avoir
» contre moi : si ce n'est pour vous avoir
» souventesfois supplié d'y pourvoir d'un
» autre, pour le peu d'espérance que j'avois
» pour lors de vous y faire service; mais
» vous m'avez depuis commandé de le re-
» prendre. Ce n'est pas aussi pour avoir pensé
» que j'aye touché à vos finances; car vous
» ne voudriez pas m'avoir puni pour un
» crime, duquel vous ne pouvez pas estre
» asseuré encore. Et si veux-je esperer en
» vostre bonté & prudence que vous n'aurez
» facilement preste l'oreille à tels rapports si
» esloignez du vraisemblable; car pendant
» que j'ai esté ici vostre Lieutenant, il y a
» eu plusieurs Commis de l'extraordinaire;
» il y a eu de vos Receveurs-Généraux &
» autres Officiers de vos Finances qui ont
» rendu leurs comptes. Et si j'eusse esté trouvé
» dans leurs papiers, l'on n'eust pas failli à

» rayer les parties qui auroient esté mal cou-
» chées. Or jusques ici je n'ai point esté en
» peine de les faire valider. Comme aussi,
» Sire, ne se trouvera-t-il que je me sois
» jamais tant avancé que de toucher à vos
» deniers, non-seulement en vostre province,
» mais aussi à Sienne & en Toscane, où j'a-
» vois plus de commodité d'en prendre que
» je ne pouvois avoir par-deçà. Et mesme il
» vous pourra souvenir que m'ayant fait cet
» honneur depuis trois ans d'ordonner que
» la pension (a) que je faits à M. le Cardinal
» de Guyse de six mille livres, seroit prinse
» sur l'espargne, je ne me suis onques voulu
» aider de ladite despesche, tant s'en faut
» que j'y voulusse mettre la main sans vostre
» congé. Et de tout cela, pourrez vous estre
» esclairci au retour des Commissaires que
» vous envoyez de par-deçà, lesquels je
» m'asseure ne rapporteront point mon nom
» couché dans leurs papiers. Et quoi qu'il
» en soit, il n'y avoit rien de vérifié contre
» moi. Et n'est pas à croire que vostre mal-
» contentement soit procédé de cela. Mais

(a) Cette pension, que faisoit Montluc au Cardinal de Guyse, étoit ou sur son Gouvernement de Guyenne, ou sur quelques biens que le Roi lui avoit donnés ou engagés.

» si c'est par opinion que j'aye commis quel-
» que faute au fait des armes, cette opinion
» seroit bien contraire à celle que vous aviez
» quand vous m'escrivistes par trois ou qua-
» tre fois que j'avois reconquis & conservé
» la Guyenne. Et m'asseure que vous n'aviez
» pas oublié les causes pourquoi vous me
» voulustes honorer d'un titre si digne & si
» honorable : car il vous souviendra, comme
» j'espere, que ce fut parce qu'aux premiers
» troubles, Toulouse, qui avoit esté com-
» battue par trois jours & gaignée par les
» deux parts, à ma venue fut délivrée. Et
» ceux qui l'avoient combattue pour seule-
» ment m'avoir veu, furent mis en route,
» plusieurs prins & punis comme ils avoient
» mérité ; de sorte qu'encore aujourd'hui la-
» dite ville me tient pour conservateur de
» leurs vies, biens, & honneur de leurs
» femmes. De mesme diligence & bonheur
» fut par moi incontinent secourue la ville
» de Bourdeaux, où je me rendis au partir
» de Toulouse dans deux jours & deux nuits ;
» & combattis & mis en route en chemin
» les troupes qui s'estoient eslevées pour
» empescher le passage. Et ayant délivré
» Bourdeaux du mesme danger que Toulouse,
» sans séjourner que deux jours je passai la

» riviere avec six vingts chevaux, estimant
» que M. de Burie me viendroit trouver,
» comme il fit, mais ce fut quatre heures
» après le combat. Et trouva que j'avois des-
» fait six Enseignes de gens de pied, & sept
» cornettes de gens de cheval, conduites par
» M. de Duras. Et après cette victoire, ledit
» Sieur de Burie & moi allasmes assiéger
» Monsegur, qui fut battu & gaigné d'assaut,
» comme aussi fut Penne d'Agenois. Depuis
» je pris Lectoure en deux jours, parce que
» le feu Capitaine Montluc avoit surpris
» quatre cens hommes de la garnison de
» ladite ville, qu'il avoit tous taillez en pié-
» ces. Et incontinent, sans m'arrester jour
» ne nuict, je suivis M. de Duras de si près,
» que je le contraignis de venir au combat
» avant que nos gens de pied peussent ar-
» river. Et à peine donnai-je le loisir à M.
» de Burie d'y venir à temps pour s'y trou-
» ver. Et succéda si heureusement, qu'une
» poignée de gens deffirent 23 Enseignes de
» gens de pied, & onze cornettes de caval-
» lerie. Et au partir de-là, je vous envoyai
» dix compagnies de gens de pied d'Espa-
» gnols, qui ne nous avoient de rien servi;
» mais bien servirent-ils à la bataille de
» Dreux, comme aussi firent dix compagnies

» de Gascons que je vous envoyai par le
» Capitaine Charry. Et vostre pays de Guyen-
» ne demeura repurgé de tous troubles, &
» n'y avoit homme qui osast lever la teste,
» sinon pour vostre service; de sorte qu'a-
» vec bonne & juste cause, me donnastes
» vous ce titre d'avoir reconquis & conservé
» vostre pays de Guyenne. Et quant aux se-
» conds troubles, j'avois assez adverti long-
» temps avant Vostre Majesté & celle de la
» Reyne, de ce que depuis vous vistes ad-
» venir. Et bien que par vostre commande-
» ment il me fut escrit par deux ou trois fois
» que j'estois fort mal informé, si ne laissai-
» je pas de me pourvoir, pour me garder
» d'estre surprins. Et le mesme jour que les
» troubles survindrent à Paris, sans que j'en
» fusse autrement adverti, & la propre veille
» de la S. Michel je me jettai dans Lectoure,
» ville la plus importante de la Gascogne,
» si bien à propos, que je rompis l'entre-
» prinse de six cens hommes qui y devoient
» entrer par la fausse porte. Et après avoir
» conservé la ville en vostre obéissance, sça-
» chant que vous auriez besoin de secours,
» comme vous me mandastes après, je fis
» telle diligence d'assembler des hommes,
» qu'en vingt & neuf jours après ledit jour

» de Saint-Michel; je vous envoyai douze
» cens chevaux & trente Enſeignes de gens
» de pied, qui furent conduits par moi juſ-
» ques à Limoges, & de là par les Sieurs
» de Terride, de Gondrin & de Monſalés.
» Et combien qu'il ſemblaſt à beaucoup de
» gens que la Guyenne demeureroit en proie
» aux Vicomtes qui avoient beaucoup de
» forces, toutesfois mon retour leur donna
» ſi bien à penſer, qu'ils ne gaignerent rien
» ſur moi ni ſur voſtre pays. Et avec ſi peu
» que je peus ramaſſer, j'allai depuis en
» Xainctonge : & à mon arrivée ceux qui
» s'eſtoient eſlevez à Marennes, furent deſ-
» faits par Madaillan, & le Seneſchal de Ba-
» zadois, leſquels ſe rallierent avec M. de
» Pons, & prindrent Marennes, les Iſles
» d'Oleron & d'Alvert. Et de meſme dili-
» gence fut reconquiſe l'Iſle de Ré par mon
» nepveu de Leberon que j'y avois envoyé:
» & s'il vous euſt pleu me faire bailler ce
» que vous m'aviez mandé, tant d'argent,
» d'artillerie, que d'autres munitions, j'euſſe
» prins peine de vous regaigner la Rochelle,
» devant la paix que vous fiſtes en ce tems-
» là. Et quant aux derniers troubles, il eſt
» vrai qu'ils ſurvindrent au temps que j'eſ-
» tois malade, & ſortois de danger de mort;

» mais je ne laiſſai pas pourtant de me mettre aux champs, & d'aſſembler le plus de gens que je peus à pied & à cheval : & ayant eſté adverti que les troupes de Languedoc, de Provence & Dauphiné s'approchoient de ce pays, j'allai au-devant pour les combattre, accompagné de M. de la Valette, de M. Deſcars, & de pluſieurs autres Capitaines de vos ordonnances. Et les approchai de ſi près, que ſi le Maiſtre-de-camp de leurs troupes, appellé le Capitaine Moreau, n'euſt eſté prins, nous eſtions tous deffaits : car outre que la rencontre eſtoit en lieu où les chevaux ne ſe pouvoient aucunement ſouſtenir, ils nous euſſent combattu ſix contre un, d'autant que nous ne pouvions pas eſtre plus de deux mille cinq cens hommes : ils eſtoient plus de vingt mille hommes. Et de tout ceci, peuvent teſmoigner leſdits Sieurs de la Vallette, Deſcars, & autres Capitaines, qui tous furent d'advis que le mieux que nous pouvions faire, eſtoit de nous retirer. Et comme nous eſtions tous d'advis de coſtoyer les ennemis, pour les tenir en bride, & pour eſſayer de prendre quelque advantage ſur eux, le jeune Monſalés apporta lettres de Voſtre Majeſté à tous

» tous les Capitaines de marcher devers M.
» de Montpensier, & moi de m'en retourner;
» ce que je fis, tant pour ma maladie, que
» pour conserver le pays, comme j'ai fait
» tant que les forces ont esté entre mes mains.
» Après estant à Cahours, où j'estois allé pour
» combattre les Vicomtes, je fus adverti
» que Pilles estoit vers Agenois avec un
» grand nombre de cavalerie. Et cuidant le
» surprendre, je marchai jour & nuict pour
» le combattre : ce qui fut advenu, n'eust
» esté que le Seigneur de Fontenilles & le
» Capitaine Montluc, avec quelques sada-
» des, rencontrerent cinq ou six cornettes
» dudit Pilles, & les chargerent de telle
» roideur, qu'ils les mirent en route; qui
» fut cause que ledit Pilles passa la mesme
» nuict la riviere de Dordoigne, & se retira
» vers leur armée. Quant à la venue du Comte
» de Mongommery, l'on sçait qu'au partir
» du mont de Marsan, que j'avois assiégé,
» assailli & prins en deux heures, M. Dan-
» ville, pour les entreprinses qu'il avoit en
» Languedoc, en emmena toutes les forces,
» & ne me laissa que ma compagnie, celles
» du Seigneur de Fontenilles & de M. de
» Gondrin, ensemble cinq Enseignes de gens
» de pied, desquelles je me servis pour la

« deffenſe de Leɛtoure, Florence, Agen &
» Villeneufve. Et bien que ledit Sieur Ma-
» reſchal euſt rappellé depuis leſdites deux
» compagnies, & que je fuſſe demeuré ſeul
» avec la mienne, je ne laiſſai pourtant de
» m'aller jetter dans Agen, quand le camp
» des Princes en approcha, ſans que je fuſſe
» ſecouru que dudit Sieur de Fontenilles;
» lequel amena ſa compagnie. Duquel lieu
» ledit camp des Princes fut ſouvent endom-
» magé. Et d'autant que leſdits Sieurs avoient
» fait faire un pont ſur la Garonne, penſant
» y paſſer en ce pays, & faire du pays de
» Condommois & d'Agenois comme d'une
» ville, je leur rompis leur pont : & le mis
» ſi bien en pieces, qu'ils n'en ſceurent ja-
» mais recouvrer que deux batteaux, avec
» leſquels ils repaſſerent la riviere; mais ce
» fut avec tel loiſir, que s'il euſt pleu à Voſ-
» tre Majeſté m'envoyer tant ſoit peu de
» forces, on les euſt bien gardez de s'aſſem-
» bler. Et pour autant que pendant que leſ-
» dits Princes eſtoient par-deçà, l'on s'eſtoit
» ſaiſi de quelques chaſteaux du pays d'A-
» genois, je les reprins & remis tous ſous
» voſtre obéiſſance. Et depuis il vous pleuſt
» me commander d'aller faire la guerre au
» pays de Bearn; & bien qu'il fuſt mal-aiſé

» de recouvrer des gens, parce qu'on tenoit » la paix pour faicte, si est-ce qu'en moins » de quinze jours je mis aux champs quarante & cinq Enseignes de gens de pied, » & bien six cens salades, & résolus d'aller » en Bearn, & contraindre Montamat de » venir au combat, ou laisser prendre les » villes, les unes après les autres, comme » l'on peut bien juger qu'il fust advenu : car » ayant commencé à Rabastens, comme il » estoit nécessaire, pour les raisons que je » vous ai ci-devant escrites, bien que ce fust » des plus fortes places de la Guyenne, je » l'emportai en huict jours, où je servis de » pionnier, de canonnier, de soldat & de » Capitaine. Et faisant les approches, j'y » pensai perdre mon jeune fils, qui fut blessé » tout auprès de moi, comme aussi fut le » Capitaine Paulliac. Et quand ce vint au » jour de l'assaut, voyant que les deux premieres troupes n'alloient pas à l'assaut, » comme j'eusse peu desirer, je marchai » moi-mesme à la bresche, accompagné des » Seigneurs de Goas & du Vicomte d'Usa, » & suivi d'environ cent ou six vingts Gentilshommes, desquels il y en eut quarante-deux blessez : & je fus du nombre, estant » blessé en tel lieu, que j'en porterai toute

» ma vie la marque. Et encore que ce fait » d'armes, rapporté avec plusieurs semblables » que j'ai fait durant le regne des Rois, vos- » tre pere & grand'pere, ne m'eust rien fait » espérer davantage de ce que j'avois accous- » tumé d'en desirer, qu'estoit un bon gré & » un bon remerciement desdits Sieurs Rois, » mes maistres : toutesfois j'avois occasion » de penser que Vostre Majesté en tiendroit » quelque peu de compte. Davantage je » représentois devant vos yeux un vieux sol- » dat (a) de soixante-dix ans, vostre Lieute-

(a) Ce passage de Montluc semble présenter une contradiction avec une de nos Observations sur le premier Livre de ses Mémoires. D'après M. le Marquis d'Aubais, nous avons placé l'époque de la naissance de Montluc en 1502. S'il avoit écrit sa lettre au Roi en 1570, cette assertion par laquelle il déclare *être un vieux soldat de 70 ans*, démentiroit nos conjectures : mais tout porte à présumer qu'il n'écrivit sa lettre que vers la fin de 1571. Pour en avoir la preuve, il n'y a qu'à rapprocher ses propres expressions qui précédent la lettre en question avec ce qu'il dit plus loin, en reprenant la suite de ses Mémoires. D'abord il avoue n'avoir écrit sa lettre qu'après *avoir recouvré un peu de santé;* & plus loin il nous apprend lui-même que sa santé ne se rétablit que vers la fin de 1571 : il résulte de-là que sa lettre n'auroit pas dû être mise sous l'année 1570, comme tous ses Editeurs l'ont fait.

» nant-Général par-deçà, & lequel comman-
» dant aux autres ſans s'approcher du com-
» bat, pouvoit ſatisfaire au debvoir de ſa
» charge : toutesfois pour le deſir qu'il avoit
» de vous rendre victorieux en toutes vos
» entreprinſes, .il s'eſtoit mis au rang des
» moindres fantaſſins., & en danger de mort :
» & pluſieurs Gentilshommes auroient couru
» meſme péril, s'eſtimant heureux de ſuivre
» l'un des plus anciens ſoldats de France, je
» ne dirai pas Capitaine. Je penſois auſſi que
» vous pourriez conſidérer, que comme aux
» ptemiers troubles les premieres victoires
» vindrent de ma main : auſſi en ces der-
» niers troubles je vous avois fait victorieux
» au dernier fait d'armes qui avoit eſté fait
» en ce Royaume. Mais comme j'attendois
» au moins une lettre, telle que vous aviez
» accouſtumé d'eſcrire au moindre Capitaine
» de ce Royaume, la longue attente ne m'a
» apporté autre choſe, ſinon que j'ai entendu
» que vous m'aviez oſté le Gouvernement, &
» qui pis eſt, ſans m'en avoir fait eſcrire une
» ſeule parole; de ſorte que pluſtoſt ai-je
» veu venir celui qui me doit ſuccéder, que
» d'avoir eſté adverti qu'on m'avoit deſpouillé.
» Et au temps que par une loi univerſelle par
» tout voſtre Royaume, vous aviez remis en

» leurs eſtats & charges ceux qui en avoient
» eſté privez, je puis dire que par une loi
» particuliere faite pour moi ſeul, je ſuis
» deſmis de la charge que j'avois ſouſtenue
» avec les armes en main. Mais quand bien
» l'on m'auroit mis en pourpoint, ſi demeu-
» rerai-je tousjours veſtu d'une robe hono-
» rable, qui eſt telle que j'ai porté les armes
» depuis mon enfance pour le ſervice de
» voſtre Couronne, avec toute la fidélité que
» les Rois mes maiſtres euſſent ſceu deſirer.
» L'on accordera tousjours que je me ſuis
» trouvé en autant de combats, batailles,
» rencontres, entreprinſes de nuit & de jour,
» aſſauts, prinſes & deffenſes de villes,
» qu'homme qui ſoit aujourd'hui en toute
» l'Europe, & pour tel ſuis-je cogneu par
» tous les eſtrangers. Je puis dire avec la
» vérité, & la gloire en ſoit à Dieu & aux
» Rois qui m'ont employé, que ſoit pour mon
» bonheur, ſoit pour autres occaſions, que
» je ne fus onques deffait en lieu où j'aie
» commandé : & n'attaquai jamais les enne-
» mis, que je ne les aye battus. Pluſieurs
» gens de bien teſmoigneront auſſi du devoir
» que je fis aux batailles de Pavie, de la
» Bicoque & de Serizolles, où je menois
» toute l'arquebuſerie ; teſmoigneront auſſi

» en quelle réputation le feu Sieur de Lautrec me tenoit, pour m'avoir veu en sa présence combattre entre Bayonne & Fontarabie, & depuis pour l'avoir suivi avec charge de gens de pied au voyage qu'il fit en Lombardie & Royaume de Naples, où je fus blessé de quatre arquebusades. Il y a encore des gens de bien qui sont vivans, & sont records du devoir que je fis quand la terre d'Oye fut prinse, estant Maistre de camp de toutes les bandes Françoises. Autres tesmoigneront en quel rang me tenoit le Prince de Melphe, & feu M. le Mareschal de Brissac, pour m'avoir veu en Piedmont à toutes heures, & à toutes occasions, & de jour & nuit hazarder ma vie pour le service de ceste Couronne, comme aussi plusieurs pourront tesmoigner, que le jour qu'advint la disgrace de nos gens en la Basse-Boulogne, je demeurai seul avec bien petit nombre au combat. Et alors que feu vostre pere, mon bon maistre de recommandable mémoire, pensoit que tout fust perdu, je sortis en despit des Anglois, & rapportai vingt-deux drapeaux des nostres qui avoient esté prins, & n'en fut perdu qu'un. Si M. de Guyse estoit en vie, il ne celeroit pas

» ce qu'il me vid faire à la prinse de Thion-
» ville, comme auſſi ne fera pas M. le Ma-
» reſchal de Vieilleville, & pourra teſmoi-
» gner ſi ce ne fut pas moi qui prins la tour
» par laquelle s'enſuivit la perte de la ville.
» Tous les Capitaines eſtrangers d'Italie,
» d'Eſpagne & d'Allemagne, m'honoreront
» touſjours du devoir que je fis au ſiége de
» Sienne, où j'eſtois Lieutenant du feu Roi
» voſtre pere, & depuis en Toſcane, où je
» ne perdis rien, & fus victorieux ſur les
» ennemis: & en fus tellement recogneu par
» le feu Roi voſtre pere, qu'outre qu'au
» retour de Sienne il me donna l'ordre, qui
» eſtoit lors une enſeigne de grand & nota-
» ble ſervice, il me donna la Comté de Gau-
» re, pour en jouir toute ma vie, laquelle
» depuis & après la mort dudit Sieur Roi,
» me fut oſtée à la réduction de voſtre Do-
» maine, & ſi ne fis onc ſemblant de m'en
» douloir.

« Tout ceci vous ai-je voulu repréſenter,
» Sire, parce que peut-eſtre vous ne l'avez
» pas entendu, & qu'en parlant de moi de-
» vant Voſtre Majeſté, l'on m'a tenu en autre
» rang que je n'avois mérité. Par fois l'on a
» parlé de moi, comme ſi je fuſſe eſté un
» larron; par fois, & le plus ſouvent diſoit-

» on que je n'avois rien faict qui vallust de-
» puis trois ans. En cela vous faisoit-on
» plus de tort qu'à moi, Sire; car tous les
» langages du monde ne me sçauroient oster
» l'honneur que j'ai acquis. Et vous, Sire,
» l'on vous a par importunité induit à faire
» chose que je crains, qui pourra servir d'un
» mauvais exemple aux gens de mon mestier:
» d'autant que ceux qui ont esté appellez
» aux charges depuis quelque temps, & qui
» desirent parvenir par l'exercice des armes,
» craindront à mon exemple que les services
» de longues années & la gloire & la vertu
» acquise par tout le monde, ne pourra tant
» leur aider que pourroient leur nuire les
» langues de ceux qui voudront quelque
» jour les recueillir. Il me reste, Sire, par
» la fin de ma longue & prolixe lettre, vous
» supplier très-humblement m'excuser, si
» recevant un tel coup de fortune, j'ai esté
» contraint de me plaindre & me douloir à
» vous, & non à autre: & ai esté contraint
» de ce faire, tant pour me faire cognoistre
» à Vostre Majesté, mieux que je n'ai esté
» par le passé, qu'aussi pour vous supplier
» très-humblement, que doresnavant quand
» on vous importunera de traiter mal, qu'

» moi, ou autre de vos bons ferviteurs, » vous vueillez tousjours réferver une oreille » pour celui qui fera accufé, avant vous ré- » foudre à faire chofe qui puiffe l'intéreffer. » Quant à moi, pour le defir que j'ai de » tousjours vous voir profpérer, je fuis très- » aife, fi en ces derniers troubles vous avez » efté fi bien & fi heureufement fervi en tous » les endroits de voftre Royaume par tous » ceux que vous avez employé (a), que de » moi qui ai par deçà confervé le villes & les » pays, ai battu les ennemis quand j'ai eu » le moyen de les combattre, & ai prins » les villes d'affaut, avec grand danger de ma » vie. Encore que l'on die que je n'ai rien » fait qui vaille, fi vous fupplierai-je très- » humblement de croire qu'il n'y a homme

(a) « Qu'ayant par-deçà confervé les villes & les » pays, ayant battu les ennemis, quand j'ai eu les » moyens de les combattre, ayant pris les villes d'af- » faut avec grand danger, encore l'on die que je n'ai » rien fait qui vaille. Si vous fupplierai-je, &c. *Edition* » *de Millanges* ». Le texte de l'édition de Millanges eft louche & entortillé; nous avons laiffé fubfifter celui des éditions poftérieures qui nous paroît plus intelligible.

» qui m'aye passé de bonne volonté. Et puis » qu'ainsi vous plaist, je me retire, n'ayant » autre marque de mes peines & services » depuis tant d'années, que le regret de la » perte de mes enfans morts pour vostre » Couronne, & sept arquebusades qui ser- » viront à me ramentevoir tous les jours » l'humble & affectionnée dévotion que j'ai » eue à faire très-humble service à vos pré- » décesseurs, comme aussi l'aurai-je toute » ma vie semblable à l'endroict de Vostre » Majesté. A laquelle je prie Dieu donner » tout bonheur, prospérité & santé.

(2) Jean d'Albret mourut le 17 Juin 1516, au village de Monneing en Béarn. « Ce » Prince, dit un Historien (a) de la Navarre, » fut en son vivant renommé entre tous ceux » de son tems pour la beauté de son esprit, » susceptible & capable des bonnes sciences; » il fut doux & bening à toutes personnes, » principalement à ses sujets qu'il soulageoit » sans les charger de tailles & de subsides, » nonobstant les guerres qu'il eut pour la » conservation & reprise de son Royaume, » charitable envers les pauvres, dévotieux » envers Dieu, & chaste envers sa femme,

(a) Favyn, Liv. XII, p. 697.

» n'ayant point esté remarqué qu'il fût allé
» jamais au change ».

Les autres Historiens n'ont pas traité ce Prince si favorablement : ils n'ont tû ni ses défauts, ni sa foiblesse : il est certain qu'avec un peu plus d'énergie, il n'auroit pas perdu la Navarre, ou qu'au moins il l'auroit recouvrée. La conquête de ce Royaume inquiéta plus d'une fois la conscience des Monarques Espagnols. Nous ne citerons à ce sujet qu'un Codicile de Charles-Quint, conservé dans les Mémoires de Granvelle. On y lit (a) : « Quant au Royaume de Navarre,
» quoique le Roi Catholique Don Ferdi-
» nand, Monseigneur & ayeul, l'ait gagné
» & conquis vraisemblablement avec justice,
» comme nous n'en doutons pas, considérant
» la droiture & probité de ce Prince, qui
» avoit coutume de ne jamais rien faire qui
» ne fût de justice, & qu'après avoir con-
» quis ce Royaume, il l'ait gardé & pos-
» sedé quelques années, qu'en mourant il
» nous l'ait laissé à la Reine Madame, &
à moi en tant que Roi de Castille, & que

(a) En insérant ici cette pièce, qui nous a paru curieuse, nous l'avons empruntée d'un moderne. (Voyez les *Anecdotes historiques, politiques & militaires*, Tome III, p. 364.)

» jusqu'à présent nous l'ayons possédé de
» bonne foy & comme nous appartenant
» légitimement, néanmoins pour plus grande
» sûreté de notre conscience, nous ordon-
» nons & commandons au Sérénissime Prince
» Don Philippe notre fils, qui doit nous
» succéder en tous nos Royaumes & Etats,
» de faire voir & examiner avec soin & re-
» connoître franchement & sincerement si
» la justice & la raison doivent obliger à
» restituer ce Royaume, ou à désintéresser
» ou récompenser d'une autre manière qui
» que ce soit, voulant que ce que l'on esti-
» mera qu'il soit juste de faire en cela, s'exé-
» cute réellement & de fait, ensorte que
» mon ame & ma conscience en demeurent
» déchargées ».

(3) « L'expérience (écrivoit la Noue (a)
» à peu-près dans le même tems) nous a fait
» cognoistre que ce qui a abastardi notre in-
» fanterie, est que les nobles s'en sont reti-
» rez, & ont desdaigné non-seulement d'y
» porter l'arquebuse & la picque, ains sou-
» vent d'y prendre charge; ce qui a donné
» entrée à plusieurs petits Capitaines de pays,

(a) Discours politiques & militaires, quatorzième Discours, p. 274.

» qui n'ont eu nul esgard à l'honneur, sinon
» à s'enrichir au milieu des rapines univer-
» selles des guerres civiles; & si aucuns
» vieux régimens ont gardé en quelque ma-
» manière l'ancienne discipline, si s'est-il
» fourré beaucoup de dissolutions parmy.
» Aujourd'hui ce qui rend en partie l'infan-
» terie Espagnole en tel prix qu'elle est,
» c'est que la noblesse s'y range fort volon-
» tiers, & plus qu'en la cavallerie; & y vient
» faire son apprentissage de guerre, afin de
» parvenir au degré de Capitaine, qui est
» autant estimé parmi eux, qu'entre nous
» un Colonel de *Régimen*. Pour cette occa-
» sion, seroit-il nécessaire que Gentilshom-
» mes signalez eussent la charge des compa-
» gnies, lesquels choisiroient aussi pour leurs
» Lieutenans & Enseignes autres Gentils-
» hommes leurs voisins qui en seroient ca-
» pables, comme èsdites Provinces il s'en
» trouve assez : & après par leur crédit ils
» feroient plus facilement entrer en la danse
» pour soldats ceux qui porteroient le même
» titre de noblesse qu'eux. Le Sieur de Lan-
» gey tesmoigne que les Chefs & Capitaines
» des légions de Normandie & de Picardie
» estoient tous de fort bonne Maison; &
» nomme les Sieurs de Bacque-Ville, de

» Cantelou, de Mailly & de Cany, & autres
» qui y avoient charge; parquoy, pour ref-
» tituer en honneur celles que voulons dref-
» fer, il conviendroit que les Colonels d'i-
» celles fuffent valeureux de leurs perfonnes,
» expérimentez en la guerre, cogneus en
» la Cour, & riches de douze ou quinze
» mille livres de rente, afin qu'ils fiffent ef-
» timer la charge pour l'eftime qu'on feroit
» d'eux; *& combien que je couple ici la ri-*
» *cheffe avec la vertu, fi eft-ce que je ne la*
» *mets que comme fervante pour l'exercice de*
» *la libéralité qui eft néceffaire parmy fol-*
» *dats* ».

(4) Ce proverbe tient à une anecdote mife fur le compte de François Ier. Ce Prince (dit-on) s'étant égaré à la chaffe, fe réfugia le foir dans la cabane d'un charbonnier. Le mari étoit abfent : le Roi ne trouva *que la femme accroupie auprès du feu.* François demande à coucher & à fouper : la femme y confent; mais pour fouper, il falloit attendre le mari. Le Roi avoit effuyé une grande pluie; il s'empare de la feule chaife qu'il y eut dans la maifon, & fe chauffe. Sur les dix heures arrive le Charbonnier, dont la pluie avoit

auſſi pénétré les vêtemens : le Charbonnier n'étoit pas complimenteur : ſur l'expoſé que ſa femme lui fait de la demande de ſon hôte, il ratifie tout ce qu'elle a promis ; mais s'emparant bruſquement de la chaiſe que le Monarque avoit occupée, *Monſieur* (lui dit-il) *je prends cette place, parce que c'eſt celle où je me mets toujours, & cette chaiſe, parce qu'elle eſt à moi :*

Or, & par droit & par raiſon,
Chacun eſt maître en ſa maiſon.

François Ier applaudit au proverbe, & s'aſſied ſur une ſellette de bois. Pendant le ſouper on parla des affaires du tems, de la miſere & des impôts. Le Charbonnier auroit voulu un Royaume ſans ſubſides ; le Prince eut beaucoup de peine à lui faire entendre raiſon ſur cet article. « *A la* » *bonne heure donc*, répliqua le Charbonnier ; » *mais cette grande ſévérité pour la chaſſe,* » *l'approuvez-vous auſſi ? Je vous crois hon-* » *nête homme ; je penſe que vous ne me per-* » *drez pas : j'ai là un morceau de ſanglier* » *qui en vaut bien un autre ; mangeons-le,* » *mais ſurtout bouche cloſe...* » François Ier promit de ſe taire, ſoupa bien, & dormit profondément couché ſur des feuilles. Le lendemain

lendemain il se fit connoître, & permit au Charbonnier de chasser. On a ajouté qu'il rendit le commerce du charbon libre de tous droits.

(5) « Froissart (a remarqué la Noue dans » son quinzième Discours, page 287) qui » traite au long en son Histoire des guerres « des François, célebre fort la cavallerie » d'alors qui estoit plus de cinquante ans » devant l'institution des Ordonnances; & » semble par ses discours qu'elle combattoit » en file. Il la dépeint bien armée, & montée » sur coursiers puissans, & les lances fortes, » de manière qu'elle pouvoit donner un » grand choq. Je cuide aussi que cet ordre » fut choisi, pource que ladite gendarmerie » étant toute composée de noblesse, chacun » vouloit combattre de front, & ne demourer des derniers rangs, à cause que nul ne » s'estimoit moindre en valeur que son compagnon. Et est à présumer qu'en ce tems-» là les autres nations tenoient le mesme » ordre. Depuis quand la gendarmerie fut » créée, elle le suivit, & l'a continué jusqu'à la moitié du regne du Roi Henry II » avecque beaucoup d'heureux succès; mais » vers la fin, les pertes que nous fismes, nous

» apprirent qu'elles estoient provenues en
» partie de la foiblesse de nostredit ordre,
» & de la fermeté de celuy de nos ennemis :
» car alors les esquadrons de Lances entre-
» rent en réputation, qui ont esté ainsi dis-
» posez par l'Empereur Charles (à ce que
» j'ay ouy dire) lesquels s'estant affrontez
» avecque nos files de gendarmerie, les ont
» aisément renversées; ce qu'ont fait aussi
» quelquefois les esquadrons de Reitres : il
» ne faut point beaucoup s'esbahir pourquoy
» cela est ainsi advenu : car la raison natu-
» relle le démontre, qui veut que le fort
» emporte le foible, & que six ou sept rangs
» de cavallerie joints en renversent un seul...
» Pour faire un grand effort, il faut que les
» hommes soient bien serrés... Notre gen-
» darmerie a bien esprouvé en ces guerres
» civiles la force des esquadrons des Reitres;
» car encore qu'elle ait toujours donné cou-
» rageusement dedans, si est-ce qu'elle ne
» les a peu fausser, d'autant qu'ils sont si
» épais, qu'il n'y a moyen de passer à tra-
» vers. A St. Quentin & à Gravelines elle
» cogneut encore mieux ce que peuvent les
» gros esquadrons de Lances, desquels elle
» fut aisément renversée... J'en allegueray
» encore un autre; c'est de la bataille de

» *Moncontour* où la gendarmerie du Roy se » rangea par esquadrons de Lances; aussi » vit-elle, venant à s'affronter avec ceux de » la *religion*, qui estoient ordonnez *en haye*, » & sans aucunes Lances qu'ils furent rom- » pus avec facilité ».

(6) « Il est grand bruit (lit-on dans les » Discours politiques & militaires (a) du » Seigneur de la Noue) qu'il y a des Gou- » verneurs des villes & de chasteaux, & » par avanture de quelques provinces, qui, » pour entretenir leurs pompes, & pour » remplir leurs cofres, usent de droits nou- » veaux au détriment du Roy & du peuple, » comme si le but des charges estoit de se » faire paroistre en extérieur, ou se gorger » de richesses, & non pour faire reluire en » telles administrations les vertus qui sont » en eux au soulagement de plusieurs & à » l'honneur du maistre »...

(7) Si tout le monde eût pensé comme la Noue, il n'auroit pas été impossible de concilier les deux partis. « Je tiens pour cer- » tain (remarquoit ce militaire (b) philoso-

(a) Discours premier, p. 12.

(a) Discours politiques & militaires, premier Discours, p. 36.

» phe) que si Leurs Majestez, leur Conseil,
» les Princes & la Cour de Parlement de
» Paris veulent sans feintise embrasser l'œu-
» vre de la reconciliation & restauration
» générale, quelque contrarjété qu'y s'y ren-
» contre, petit à petit elle se parfera. Se-
» ront-ils retenus par l'authotité des com-
» mandements du Pape, qui par ses Nonces
» veut incessamment esmouvoir la France ?
» Auront-ils craincte des fureurs d'aucuns
» du Clergé qui crient à haute voix : *Qu'on*
» *tue, qu'on détruise sans miséricorde nos*
» *adversaires les Huguenots...* Les sourdes
» pratiques qui se font, pour remuer de
» grandes choses, les espouvanteront-ils ?
» Certes tout cela ne doit point empescher
» qu'ils n'establissent cette souveraine loy,
» qui est la loy de paix & de concorde. Seu-
» lement il est besoin que le Roy (a) s'arme
» de la magnanimité de son grand pere (b)
» pour effrayer ceux qui osent proposer des
» desseins ruyneux à l'Estat, & pour donner
» cœur à ceux qui ont envie de bien dire
» & de bien faire. La Reyne (c) se doit
» aussy souvenir quelque mieux que per-

(a) Henri III.
(b) François I.
(c) Cathérine de Médicis.

» ſonne *ficher le clou à la roue tournante*
» *de diviſions*, ce qui couronneroit ſa vie
» de louanges excellentes. Que les Princes
» ſçachent qu'une grandeur domeſtique ac-
» quiſe par vertu & ſelon les loix, eſt auſſy
» aſſeurée & heureuſe, qu'une eſpérée par
» guerre eſt incertaine & infortunée. Ce
» grand Senat, qui fait tant de compte du
» renom, doit croire qu'il perdra celuy qu'il
» a acquis, s'il ne produit quelques excel-
» lens Sénateurs, qui *avec un cœur net & une*
» *bouche libre ſouſtiennent puiſſamment* (*com-*
» *me a fait noſtre Caton de l'Hoſpital*) *l'équité*
» *publique*... Un Roy acquiert beaucoup
» d'honneur, quand il accroiſt ſon Royaume;
» mais encore plus en acquiert-il, quand
» eſtant diviſé & corrompu, il le rejoint &
» le nettoye; car le premier ſe fait par la
» force, & l'autre par prudence... J'ai ob-
» ſervé (ajoute plus loin la (a) Noue)
» qu'après que nous avions remis les eſpées
» dans les fourreaux, & que nous venions
» à reconverſer les uns avec les autres, &
» meſmement avec nos parens & amis, qui
» eſtoient de party contraire, nous déteſ-
» tions enſemble le miſérable tems qui avoit
» paſſé, auquel il euſt peu advenir qu'*un*

(a) Diſcours 2, p. 59.

» *auroit tue celuy duquel il tenoit la vie chere*
» *comme la sienne propre*, & souhaitions de
» n'avoir plus en nos jours de semblables
» calamitez. Après hantant avec les hommes
» moins cognus, nous rencontrions de la
» douceur & un desgoutement des fureurs
» passées. Une autre troisieme maniere d'hom-
» mes estoit-on contraint d'accoster quelque-
» fois, qui estoient les plus violens d'un &
» d'autre party. Encore en la plus grande
» partie d'iceux il se trouvoit beaucoup plus
» de modération qu'on ne s'estoit imaginé;
» & je me disois en moy-mesme : *Ne faut-*
» *il point qu'il y ait quelque furie cachée dans*
» *les entrailles de la France, qui nous em-*
» *brouille tant, veu que tant de préparations*
» *à union & concorde que nous voyons, ne*
» *peuvent nous profiter, ni nous amener à la*
» *jouissance de ce bien ?*

(8) La Noue, que nous ne nous lassons point de citer, avoit la même opinion du Roman d'Amadis. Selon (a) lui, « ces livres
» sont des instrumens fort propres pour la
» corruption des mœurs. Sous le regne du
» Roi Henry second, ils ont eu leur princi-
» pale vogue; & croy que si quelqu'un eust
» voulu les blasmer, on luy eust craché au

(a) Sixième Discours, p. 134.

» visage, d'autant qu'ils servoient de péda-
» gogues, de jouets & d'entretien à beau-
» coup de personnes; dont aucune après
» avoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau
» leur venoit à la bouche, tant elles desi-
» roient de taster seulement un petit mor-
» ceau de friandises qui y sont si naïvement
» & si naturellement représentées... O la
» belle instruction pour les Damoiselles,
» quand elles voyent les jeunes Princesses
» eschauffées de flammes amoureuses pour
» un Chevalier qu'elles n'auront veu que
» deux heures : car encore que la modestie
» les deust retenir dans les bornes de pudi-
» cité, néanmoins l'Autheur leur fait con-
» fesser & de prime abordée que les pointes
» violentes du Dieu Cupidon (sur qui elles
» jettent toute la coulpe), les ont si fort
» attaintes, que ne pouvant sortir par la
» porte, elles sont contraintes de se jetter
» par la fenestre... Mais j'ay observé que la
» fortune leur est si favorable, que jamais
» pas une ne se blesse. On leur pourroit bien
» approprier la chanson qui dit :

» Tant vous allez, tost Guillemette,
» Tant vous allez tost.

« Quant aux Chevaliers, ils sont encore

» plus propres à l'efperon... Or après qu'une » telle Comédie s'eft jouée, alors l'Autheur » defploye fon éloquence pour monftrer » *qu'en cela gift la felicité humaine;* ce qui » n'a pas petite force pour donner de mau- » vaifes impreffions à la jeuneffe délicate, » qui par l'affiduelle lecture de ces folies, les » va cachetant dans fon cœur, &c. »

(9) Il paroît par une lettre d'Henri IV, alors Roi de Navarre, à Corifande d'Andouins, veuve de Philibert, Comte de Grammont, datée de Bagnieres le 12 Septembre 1570, & inférée dans le Mercure de France de Janvier 1765, que Montluc fe tranfporta aux eaux de Bagnieres, qui probablement lui furent ordonnées pour fa bleffure. Voici cette lettre :

« Je ne te fçaurois qu'efcrire finon que » je fuis ycy depuis hyer à boire de l'eau » qui me fait tout le bien du monde. M. de » Montluc y eft auffi (a), qui dit qu'il eft » plus à moy qu'à homme qui vive. Je le » gouverne. A propos de cela, je te prie » rechercher dans mon petit coffre la lettre

(a) Cette rencontre de Montluc avec Henri IV arriva environ un mois après la publication de la paix de 1570.

» qu'il m'escrivit, dans laquelle il me mande » qu'il ne me peult continuer la garnison de » ma compagnie si près de moy, puisque je » l'emploie ailleurs qu'au service du Roy. » Dedans celle-là mesme il dit aussi qu'il a » entendu que aux Etats qui se sont tenus » en Béarn, je me suis déclairé contre le » service du Roy. Envoye moi le double de » cette lettre, & garde bien l'original : car » devant que nous départons, il faut qu'il » m'en fasse un petit de réparation; mais je » te prie envoye la moi par homme exprès » & à diligence, car une autre fois je ne » serois pas à telle commodité. Je ferai cela » bien joliment & gracieusement, & seront » & lui & les siens beaucoup plus mes amis » après. Je te prie n'y fault point »...

(10) Si l'Amiral eût ajouté foi aux conseils de ses amis, il auroit été moins confiant. On raconte (a) « qu'une (b) paysanne de Chas-

(a) Mémoires pour servir à l'Histoire de France, (attribués à l'Etoile) Tome I, p. 19 & 20.

(b) Il en est peut-être de cette anecdote comme de la prophétie rapportée par le même Auteur, p. 17, & attribuée à un Protestant, qui mourut un an avant la St. Barthélemy. La prétendue prophétie étoit conçue en ces termes : » La paix sera faite inopinement & » assez à notre avantage. Nouvelles alliances, divers

» tillon, sa sujette, comme il fust prest de » monter à cheval pour venir à Paris aux » nopces du Roy de Navarre, s'en vint à » luy, & se jettant à ses pieds, & luy em- » brassant les genoux par grande affection : » *Ah !* s'écria-t-elle, *nostre bon maistre, où* » *vous allez vous perdre; je ne vous verray* » *jamais, si vous allez à Paris; car vous* » *y mourrez vous & tous ceux qui yront avec* » *vous. Au moins* (disoit-elle en pleurant) » *si vous n'avez pitié de vous, ayez pitié* » *de Madame, de vos enfans & de tant de* » *gens de bien qui y périront à vostre occasion.* » Et comme l'Admiral la rebutoit, & lui » disoit qu'elle n'estoit pas bien sage, cette » pauvre femme s'alla jetter aux pieds de » Madame l'Admirale, la priant de vouloir » garder son mary d'y aller, parce qu'elle » étoit bien assurée que, s'il alloit une fois » à Paris, il n'en reviendroit jamais, & si » seroit cause de la mort de plus de dix mille » hommes après luy... *Entendu de la bouche* » *d'un qui l'a vu & ouy* ».

» traitez & voyages, durant ces menées *elle* (*la Reine* » *de Navarre*) viendra à Paris, & y mourra, la noblesse » de l'un & l'autre party s'y assemblera, les choses » commencées se paracheveront, ô quelle soudaine mu- » tation, quelles trahisons & cruautez » !...

(11) Nous ne suppléerons au récit peu détaillé de Montluc, que par une notice succincte de ce siège. Comme la Noue y joua un rôle intéressant, cet article appartient naturellement à ses Mémoires. Ce brave Officier, dont on ne connoît pas assez le cœur & l'esprit, se trouva chargé dans cette circonstance, de la commission la plus délicate qu'on puisse confier à l'homme vraiment honnête & intègre. A cette époque, la situation du parti Protestant en France n'avoit point échappé à son œil pénétrant. Si ce parti n'étoit pas abbatu, au moins la secousse terrible qu'il venoit d'éprouver, l'avoit-elle étourdi. Dénué de ses Chefs (on avoit égorgé les uns, & on avoit extorqué des autres une abjuration simulée), il étoit alors sans consistance & sans points de ralliement. La Noue prévoyoit bien que la Rochelle, un des boulevards du Protestantisme, ne résisteroit pas aux forces qui alloient l'attaquer. D'un autre côté Charles IX, jaloux (a) du Duc d'Anjou,

(a) D'Aubigné, Liv. II, Tome II, p. 105, rapporte un fait qui caractérise l'excès de cette jalousie : il se passa immédiatement après que les Polonois eurent décerné la Couronne au Duc d'Anjou. « Le Roy » de Pologne & la Reyne mere (*dit-il*) qui avoient » eu l'élection désagréable, regardoient l'Evesque de

ſon frère, ſavoit que, pour le reléguer ſur le trône de la Pologne, il étoit eſſentiel que la guerre contre les Proteſtans fût aſſoupie en France, du moins pour le moment. Un enchaînement de circonſtances venoit d'amener la Noue à la Cour de ce Monarque. Charles IX avoit la plus haute opinion de ſa ſageſſe & de ſa prudence. Il le charge donc de perſuader aux Rochellois de ſe ſoumettre. La Noue y conſent; « refuſer cet employ » (obſerve (a) ſon Hiſtorien), c'eſtoit deſobeyr à un Prince qui pouvoit perdre la » Noue : on n'avoit que trop de preuves » de la violence avec laquelle il vouloit ce » qu'il vouloit »... La Noue promet que

» Valence de coſté; & quand le Roy & les principaux » le louoient, eux en parloient comme de celuy qui » avoit tramé l'exil de ce Prince; pour lequel eſloigner, on commençoit à parler de laiſſer paſſer l'hy» ver; quand le Roy, qui fuyoit les affaires, & cer» choit ſes plaiſirs dans les forêts, ſe reſveilla, com» manda que toutes les deſpeſches vinſſent en ſes » mains; & puis reniant à ſa mode, diſt à ſon frere de» vant la Reyne, *qu'il falloit qu'un des deux ſortiſt le* » *Royaume.* La Reyne mere voyant la ferme réſolu» tion du Roy, diſt au Roy de Pologne : *Partez; mais* » *vous n'y demeurerez gueres* ».

(a) Vie de François de la Noue, par Moyſe Amyrault, p. 71.

dût-il s'enfermer avec les Rochellois & combattre au milieu d'eux, tous ses efforts tendront à une prompte pacification : son embarras est aisé à concevoir. Comment aux yeux d'un peuple conduit par des Ministres fougueux, & croyant continuellement entendre le son de la cloche de la St. Barthelemy, comment faire valoir les promesses d'un Roi qui, selon l'expression d'un Ecrivain (a) déjà cité, *avoit encore les mains toutes rouges du sang de ceux de la religion ?* Cependant la Noue y parvint; & ce fut peut-être un des plus beaux momens de sa vie. Biron avoit commencé les approches du siège sur la fin de 1572. « On vit ensuite arriver (dit d'Aubigné (b)) Monsieur, frere du » Roi, son autre frere le Duc d'Alençon, » le Roi de Navarre, les Princes de Condé » & Dauphin, les Ducs de Guyse, d'Aumale, » de Nevers, Longueville, Bouillon, Usez, » le Chevalier & Mareschal de Cossé, Mont-» luc, le Comte de Retz, &c. » Le siège (c)

(a) Vie de François de la Noue, par Moyse Amyrault, p. 71.

(b) Hist. universelle, Tome II, Liv. I. p. 42.

(c) « Avec les longues & rigoureuses veilles (dit » la Popeliniere, Liv. XXXV, fol. 173. verso.) ils » receurent tant d'incommoditez que les fievres, puis » les flux de ventre & de sang, la mort en emportoit

fut long & meurtrier. Il coûta la vie au Duc d'Aumale & à beaucoup d'autres. Les divisions entre les Chefs en empêchèrent le succès; s'ils eussent été unis, la Rochelle auroit succombé malgré la valeur des habitans : car tout y combattoit jusqu'aux femmes & aux Ministres. « Ils faisoient jouer, » raconte d'Aubigné (a), une piéce qu'ils » appelloient l'*encensoir*. C'estoit un mât qui » tournoit sur un pivot, & avoit une chau- » diere au long bout, duquel long bout on » versoit feu d'artifice dans le milieu du » fossé ». Dans les rencontres que ce siège occasionna, la Noue alloit périr : l'amitié le sauva. Le Capitaine Marsac (b) se précipita

» de jour à autre un grand nombre, qui n'estoient tou- » tesfois si pitoyables que les blessez & stropiats, les- » quels mesprisez des Médecins, Apoticaires & Chi- » rurgiens (bonne part desquels aimoient mieux curer » les bources que les corps) représentoient un si es- » trange & hideux spectable... Chargez de vers ram- » pans de tous costez, d'infecte, pourriture & toute » sorte de vermine qui s'engendroit de leur povreté » & playes non médicamentées, que le plus cruel » passant auprès, n'y eut sceu, ni voulu arrester les » yeux, si comme fils de quelque tygre, il ne se fust » réjouy de les voir piteusement mourir devant luy »...

(a) Hist. universelle, Tome II, Liv. I, p. 47.

(b) La Popeliniere l'appelle *Marsaut;* mais *Marsac*

devant lui, reçut le coup, & tomba mort. Le Duc d'Anjou fut préservé de la même manière. *Monsieur*, lit-on dans d'Aubigné (a), *se pourmenant avec son frere & le Roi de Navarre, faillit estre tué dans le fossé, d'une méchante piece chargée de dragée; mais Vins* (b) *se jetta au-devant de lui, si bien qu'il n'en eut que quelques riflades au col, à la main gauche & à la cuisse; mais son* ÉCRAN *Vins en eut par la hanche, qu'on creust avoir guéri par enchantement.* Enfin la disette de vivres &

est le nom que lui donnent tous les autres Ecrivains du tems.

(a) Hist. universelle, Tome II, Liv. I, p. 52.

(b) Dans l'*Hist. des cinq Roys*, p. 486, on a écrit que de Vins fut tué; mais c'est une erreur démentie par les témoignages de la Popeliniere & de d'Aubigné. Ce Sieur de Vins étoit Hubert de Vins, fils d'un Président au Parlement de Provence, & d'une fille d'Honoré de Pontevez, Seigneur de Flassans. On verra son oncle, Jean de Pontevez, Comte de Carces, Gouverneur & Grand Sénéchal de Provence, se signaler au service de la Ligue. De Vins lui-même en fut un des zélés partisans. Après avoir sauvé la vie à Henri III, alors Duc d'Anjou, il abandonna son service lorsqu'il fut Roi. La mort de Boniface de la Molle, son cousin-germain, l'irrita contre la Cour; & à compter de ce jour, il en devint l'ennemi le plus implacable. (*Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 506.*)

de poudre força les Kochellois de recommencer les pourparlers. La Noue, qui les avoit quittés, profita des circonſtances pour prévenir leur ruine. Montluc fut un des Députés qui préparèrent la nouvelle paix publiée en Juillet 1573. Le ſilence qu'il garde ſur cet évènement & ſur ſes ſuites, annonce combien tout ce qui ſe paſſa lui déplût. On peut préſumer que, s'il fut l'adjoint de la Noue dans cette œuvre de pacification, ſon cœur ne l'y portoit pas. On a remarqué plus d'une fois l'étrange diſparate qu'offre la manière de penſer de ces deux hommes célèbres.

(12) D'Aubigné penſe comme Montluc ſur la campagne du Marquis de Villars en Guyennne. « Ses gens (dit-il (a)) amaſſés » la pluſpart dans les villes, qui avoient » maſſacré & accouſtumez à tuer ſans ſe » mettre en danger de l'eſtre, ne cerchoient » que les maiſons abandonnées, les mar- » chans, les payſans & leurs femmes pour » leur gibier; & de fait les communes du » pays ſe porterent envers eux comme en- » nemis, & en faiſoient beau meſnage. La » Valette, qui commandoit la cavallerie de » cette armée, accouſtumé à faire mieux,

(a) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. I, p. 63.

& qui

» & qui difoit *ne vouloir plus eſtre du trou-*
» *peau de ces Canailles*, fit licencier la pluſ-
» part, & mettre le reſte en garniſon ».

(13) C'eſt ce que l'on appelle *l'entrepriſe des jours gras* (a). Tandis que le mot de *paix* retentiſſoit dans la France entière, on ſe préparoit ſourdement à la guerre. La Cour de Charles IX étoit en proye à l'intrigue & aux factions. Les Mémoires du tems nous apprendront l'agitation où ſe trouvoient alors les eſprits. Nous nous contenterons de dire que chacun vouloit regner à la Cour : du ſein de la galanterie naiſſoient les complots qui alloient boulverſer l'Etat. Dans la liſte de ceux qui compoſoient les différens partis, on liſoit les noms des femmes les plus décriées par leur coquéterie. A la ſuite de ces noms on voyoit ceux d'hommes renommés par leur droiture & leurs lumières. Le torrent entraîna la Noue lui-même, & ſon ami jeune encore, ce Dupleſſis-Mornay dont un de nos Poëtes a fait le Mentor du héros qu'il a chanté. Depuis le départ du Duc d'Anjou pour la Pologne, la ſanté de Charles IX s'altéroit de jour en jour. Il lui reſtoit un

(a) Cet évènement ſe paſſa dans les derniers jours de Février 1574.

frère, le Duc d'Alençon. Ce Prince entouré de Conseillers ambitieux, & trop foible pour concevoir un plan qui lui appartint, se berçoit de l'avenir qu'on présentoit à ses regards. Charles IX ne pouvoit vivre longtems. Le desir de lui succéder, & l'espérance d'y parvenir dans l'absence du nouveau Roi de Pologne, le rendoient propre à recevoir les impressions qu'on avoit intérêt de lui donner. Il se ligua donc, ou plutôt on le ligua avec tous les mécontens; ils étoient en grand nombre. A leur tête on comptoit Henri, Roi de Navarre, & le Prince de Condé. Ces deux derniers, qu'on retenoit à la Cour, s'y regardoient comme d'illustres prisonniers. Sans crédit & sans pouvoir le Duc d'Alençon exhaloit avec eux son dépit & ses murmures. Tous ces Princes formèrent le projet de s'affranchir de la tutele dans laquelle ils gémissoient. Ils vouloient, en s'évadant de la Cour, recommencer la guerre civile, & préparer peut-être à Henri III une exclusion formelle au trône. Tel étoit le but de *l'entreprise des jours gras*. Cette entreprise conduite par une foule d'étourdis, eut le succès qu'elle devoit avoir. La Noue, & les sages qui y participoient, pressentant l'issue, n'avoient garde de se compromettre. D'abord Catherine en fut

la dupe. Elle crut lè complot dirigé contre la perſonne du Roi, & contre elle-même. Auſſi l'allarme fut chaude à St. Germain, où la Cour réſidoit alors. Le récit qu'en fait d'Aubigné (a), témoin occulaire de l'évènement, eſt trop pittoreſque pour ne pas l'inſérer ici. « La Reyne fait fouiller tous les » coins du chaſteau, preſſe le Roy de vuider, le faiſant ſouvenir que ſes *devins* » (deſquels elle faiſoit toujours grands cas) » avoient dit que le Roy devoit ſe donner » garde de St. Germain: toute la Cour prend » l'effroi, qui par la chauſſée, qui par les » bateaux, qui par St. Clou: c'eſtoit à qui » gagneroit Paris. Ceux du Roi de Navarre, » pour faire les bons valets, coururent au-» devant; & nous trouvaſmes à moitié che-» min de St. Germain, les Cardinaux de » Bourbon, de Lorraine & de Guyſe, Bira-» gue desjà Chancelier, Morvilliers & Bel-» lievre, tous montez ſur courciers d'Italie, » ou grands chevaux d'Eſpagne, empoignant » des deux mains l'arçon, & en auſſi grand » peur de leurs chevaux, que des ennemis. » Ils n'avoient avec eux de tout leur train » que deux hommes. Il échappa à quelqu'un » de dire: *Voilà pour 500000 écus de mar-*

(a) Hiſt. univerſelle, Tome II, Liv. II, p. 119.

» *chandiſe ;* & ſi le Maiſtre de ceux qui eſ-
» toient là euſt eſté déſengagé, la beſogne
» eſtoit faite. La Cour alla loger, & ſéjourna
» quelques jours à l'hoſtel de Retz, au faux-
» bourg St. Honoré, & de-là gagna le bois
» de Vincennes, où il y avoit bon air &
» ſeureté, ſans oublier à prendre bien garde
» au Duc d'Alençon, au Roi de Navarre &
» au Prince de Condé, priſonniers ſans ap-
» parence »... On ajoute que le malheureux Charles IX, partageant l'effroi commun, luttant contre les horreurs du trépas, & trainé dans une litière, s'écrioit douloureuſement : *Encore s'ils euſſent attendu ma mort !* Au ſurplus cette incartade ſervit de leçon à la Reine mère. Elle prit les meſures néceſſaires pour conſerver à Henri III une Couronne qu'on cherchoit à lui enlever. Deux des artiſans en ſous ordre de cette trame, montèrent ſur l'échaffaud. Les Maréchaux de Coſſé & de Montmorency furent mis en priſon. On ſurveilla les Princes plus exactement que jamais. Les partiſans des uns & des autres, qui avoient quelque autorité dans les Provinces, recommencèrent les troubles ; & la dernière paix n'exiſta que de nom.

(14) Charles IX né à St. Germain-en-Laye

le 27 Juin 1550, fut ſacré à Reims le 15 Mai 1561. Il mourut au château de Vincennes le jour de la Pentecôte, 30 Mai 1574 (a). « Ce Prince (raconte (b) d'Aubigné) étoit » né avec un eſprit vif, prompt à tout, mal » nourry, violent ennemy, & inégal amy, » acharné à (c) toutes ſortes d'amours. J'ad- » jouterai à cet éloge plus hardiment ce que » j'ay veu, après le teſmoignage des plus » grands Sénateurs de France, grands Catho- » liques, & chargez encore en ce tems du » principal faix de l'Eſtat; c'eſt que depuis

(a) Ainſi il avoit vingt-trois ans, onze mois & trois jours. Davila, qui lui donne vingt-cinq ans, & M. de Thou, qui le fait mourir âgé de vingt-quatre ans, dix mois & trente jours, ſe ſont trompés l'un & l'autre.

(b) Hiſtoire univerſelle, Tome II, Livre II, page 129.

(c) La Popeliniere dit le contraire, comme on va le voir. Il y a peut-être un moyen de concilier ces deux Ecrivains en adoptant le récit de l'Auteur de l'*Hiſtoire des cinq Roys*, p. 506. « Martigues, Loſſes, » & autres (y lit-on) le corrompirent ainſi malheureuſement du conſentement de la mere, notamment depuis les premiers troubles. Il ne tinſt pas à quelques-uns de ces corrupteurs qu'il ne ſe perdiſt » après les Courtiſannes, *auxquelles autrement il n'eſtoit » trop adonné.*

» la St. Barthelemy, ce Prince n'avoit repos » que entrerompu de treſſaux & de gémiſ- » ſemens, qui ſe terminoient en reniemens » & en propos tendans au déſeſpoir, ſi bien » que les Vallets-de-chambre étoient dili- » gens d'appeller à telle occaſion la muſique, » de laquelle il eſtoit fort amoureux, auſſi » bien que des vers : car il en faiſoit qui eſ- » toient recevables; & meſme ce fut par-là » que j'entray en ſa familiarité... Je reviens à » ce Roy, pour en dire ce que j'ay veu, » quoique laiſſé par les autres. C'eſt qu'aux » extreſmes douleurs (a) il ſortoit du ſang » par les pores de la peau de ce Prince preſ- » que en tous endroits; & puis j'adjouſte » avec authorité de ceux que j'ay allegués,

(a) Aucun des Mémoires du tems, que nous avons conſultés, n'atteſte ce fait. Ceux de Tavannes, de Bouillon, de Cheverny, de Villeroy, de Villegomblain, &c., n'en parlent point. Cependant pluſieurs Hiſtoriens, entre autres Boſſuet dans ſon Hiſtoire de France, Tome IV, p. 594, ont paru le regarder comme autentique. Dans l'*Hiſtoire des cinq Roys*, p. 504, cette maladie de Charles IX nous ſemble exprimée d'une manière plus naturelle « Pendant les deux dernières » ſemaines de ſa maladie (rapporte cet Ecrivain) il » perdiſt beaucoup de ſon ſang, qui luy ſortoit par » divers conduits de ſon corps, & meſme une fois ſe » veautra dedans, eſtant tombé par foibleſſe »...

» que, comme il détestoit fort souvent le » massacre, il avoit desjà esloigné des affaires » ceux qui luy avoient donné ce mauvais » conseil, voire mesme jusqu'à vouloir en- » voyer (a) la Reyne, sa mere, sous cou- » leur (b) de voir son fils, faire un voyage » en Pologne... De tous ses propos, le der- » nier fut cettui-cy; *qu'il se réjouissoit de ne* » *laisser aucuns enfans héritiers, sachant très-* » *bien que la France a besoin d'un homme, &* » *que sous un enfant le Roy & le regne sont* » *malheureux...*

« Il avoit (dit la (c) Popeliniere) la face » longue & passe, le teint plombé, le nez » aquilin, les yeux farouches, & le regard » tranchant. Toujours en action, bigearre en » ses pensées, hastif & soudain en ses entre- » prises, impatient d'attendre, diligent & » prompt à connoistre les hommes, peu mais » bien aymant, non adonné à plaisirs, de bon » & subtil jugement, prompte conception & » & mémoire heureuse, colere au possible,

(a) Voilà encore une de ces anecdotes dont d'Aubigné est le seul garant que nous connoissions.

(b) Davila (p. 457 de la Traduction de Mallet) dit au contraire que ce Prince expira, donnant à la Reine, sa mère, de grandes marques de tendresse.

(c) Hist. de France, Liv. XXXVII, fol. 219.

» secret si aucun autre, fort dissimulé, mais
» qui sçavoit dextrement couvrir son inten-
» tion; grand jureur, fust en colere, fust en
» propos ordinaires & familiers; éloquent de
» son naturel, aydé néanmoins de quelque
» acquisitif qui luy donnoit l'agréable en son
» parler. Il aimoit la musique & la poézie,
» jusqu'à les praticquer (a) par passetems,
» la derniere mesmemant incité par Ronsard,
» Baif, Dorat & Jamin, auxquels il a fait
» quelques biens: mais sans les enrichir, hors

(a) Dans le nombre des vers qu'on attribue à ce Monarque, nous citerons ceux-ci, qu'on ne croiroit pas avoir été faits, il y a plus de deux cens ans : ils sont adressés à Ronsard...

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de regner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, Roi je les reçois, Poëte tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Eclate par soi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, & je suis leur image.
Ta Lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître, & te sçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

» le premier, disant *que les Poëtes ressembloient en certaines choses aux genets & autres généreux chevaux qu'il faut nourrir sans engresser, afin qu'ils ne deviennent porcs.* » Sur tout exercice il chérissoit la Venerie (a) » plus que tout autre Prince qu'on ouyt jamais parler... Il prenoit plaisir à tuer des » asnes, chevaux, chiens, cerfs, sangliers & » autres bestes, desquelles il tiroit les entrailles à belles mains, ce que plusieurs » approuvoient, pour mieux l'habituer aux » actions guerrieres... Le jour de la nativité » de sa fille Isabelle, on le vid merveilleusement affectionné à regarder l'exécution » de plusieurs condamnez à mort par Arrest » du Parlement, pour mieux remarquer la » contenance des accusez. Il disoit *qu'un Roi devoit toujours donner, d'autant qu'il ressembloit la grande mer, & son peuple les fleuves & rivieres, lesquelles de quelque source & fontaine que ce soit, trainent toutes leurs eaux en l'océan, qu'il nommoit pere*

(a) Il a laissé un ouvrage sur la chasse recherché par les curieux. C'est un petit in-8°. imprimé en 1625, sous le titre : *De la Chasse Royale, composée par le Roy Charles IX.* Il y en a un extrait dans la Bibliothèque choisie de Colomiez, Edition de la Rochelle, in-8°. page 26 & suiv.

» *des eaux, comme le Roy estoit pere de ses*
» *sujets.*

Nous terminerons cette Observation par le tableau de sa mort, & de ses bonnes & mauvaises qualités, qu'a fait un célèbre (a) moderne. « La manière dont il mourut (b)

(a) Abrégé de l'Histoire de France, par feu M. Bossuet. Tome IV, p. 594.

(b) Afin que le Lecteur ait sous les yeux les pièces les plus essentielles, nous ajouterons l'anecdote suivante, tirée des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tome I, p. 32.*

« Le Vendredy, dont le Roy Charles mourut le Dimanche ensuyvant, sur les deux heures après midy, » ayant fait appeller Mazille, son premier Médecin, » & se plaignant des grandes douleurs qu'il souffroit, » luy demanda s'il n'estoit pas possible que luy & tant » d'autres grands Médecins qu'il y avoit en son Royaume, luy pussent donner quelque allégement en son » mal; *car je suis*, dit-il, *horriblement & cruellement* » *tourmenté;* à quoy *Mazille* répondit, que tout ce qui » dépendoit de leur art, ils l'avoient fait, & que même » le jour de devant tous ceux de leur faculté s'étoient » assemblés pour y donner remede, mais que pour en » parler à la vérité, Dieu étoit le grand & souverain » Médecin en telles maladies, auquel il falloit recourir : Je crois, dit le Roy, que ce que vous dites » est vray, & n'y sçavez autre chose; *tirez-moy ma* » *custode, que j'essaye à reposer :* & à l'instant *Mazille* » étant sorti, & ayant fait sortir tous ceux qui étoient

» fut étrange : il eut des convulſions qui cau-
» ſoient de l'horreur, & les pores s'étant
» ouverts par des mouvemens ſi violens, le

» dans la chambre, horſmis trois, ſçavoir, *La Tour*, » *St. Pris* & ſa nourrice, que Sa Majeſté aimoit beau- » coup, encore qu'elle fût Huguenote; comme elle ſe » fut miſe ſur un coffre & commençoit à ſommeiller, » ayant entendu le Roy ſe plaindre, pleurer & ſou- » pirer, s'approche tout doucement du lit, & tirant » ſa cuſtode, le Roy commença à luy dire, jettant un » grand ſoupir, & larmoyant ſi fort, que les ſanglots » luy interrompoient la parole : *Ah ! ma Nourrice*, » *mamie, ma Nourrice, que de ſang, & que de meurtres !* » *Ah ! que j'ay ſuivy un meſchant conſeil. O mon Dieu !* » *pardonne les moy, & me fais miſéricorde s'il te plaiſt ;* » *je ne ſçais où j'en ſuis, tant ils me rendent perplexe &* » *agité : Que deviendra tout cecy ? Que feray-je ? je ſuis* » *perdu, je le vois bien !...* Alors la nourrice luy diſt : » Sire, les meurtres ſoyent ſur ceux qui vous les ont » fait faire ; mais de vous, Sire ; vous n'en pouvez » mais ; & puiſque vous n'y preſtez pas conſentement, » & en avez regret, croyez que Dieu ne vous les » imputera jamais, & les couvrira du manteau de la » juſtice de ſon fils, auquel ſeul faut qu'ayez voſtre » recours : mais pour l'honneur de Dieu, que Votre » Majeſté ceſſe de larmoyer ; & ſur cela luy ayant été » quérir un mouchoir, pource que le ſien étoit tout » mouillé de larmes ; après que Sa Majeſté l'eut pris » de ſa main, luy fiſt ſigne qu'elle s'en allaſt, & le » laiſſaſt repoſer ».

En rapportant ces différentes anecdotes, que nous

» sang lui sortoit de toutes parts. On ne man-
» qua pas de remarquer que c'étoit avec jus-
» tice qu'on voyoit nager dans son propre
» sang un Prince qui avoit si cruellement ré-
» pandu celui de ses sujet. Telle fut la fin
» de Charles IX à l'âge de vingt-cinq ans.
» Quoiqu'il fût d'un naturel dur & féroce,
» plusieurs marques d'honnêteté & même de
» politesse qu'il donna, & l'ardeur qu'il té-
» moigna sur la fin de ses jours pour bien re-
» gner, firent croire que son humeur pouvoit
» être non-seulement adoucie & corrigée,
» mais encore tournée en grandeur d'ame :
» ainsi il peut servir d'exemple aux Princes,

ne garantissons pas, nous ajouterons qu'on ne les trouve point dans les Mémoires de l'Estat sous Charles IX, quoique cet ouvrage ait été fait par un Protestant. L'Auteur se borne à dire, Tome III, p. 372, « que le jour où Charles IX mourut, la Reyne entra » dans sa chambre, suivie de Birague, que le Roi fit » venir, les Secrétaires des commandemens, & les » Capitaines de ses Gardes, auxquels il dit : *Faites* » *tout ce que la Reyne, ma mere, vous commandera, &* » *luy obeissez comme à moi-mesme* ». Un peu avant sa mort il la pria de poursuivre jusqu'au bout ce qu'il appelloit Perturbateurs du repos public. Et il mourut en présence de la Reine mere, assise sur un coffre, accompagnée des Cardinaux de Bourbon, de Ferrare, de Birague, de Lansac & autres.

» pour leur apprendre combien une bonne » éducation leur eſt néceſſaire, & combien » ils doivent craindre de prendre trop tard de » bonnes réſolutions ».

Papyre Maſſon, dans ſon Hiſtoire de Charles IX, nous a conſervé pluſieurs mots de ce Prince, qui annonçant du courage & un grand ſens, prouvent ce qu'il auroit pu faire, s'il eût été mieux entouré. Lorſque les Proteſtans voulurent l'attaquer à la ſortie de Meaux, *Meſſieurs*, dit-il aux Suiſſes, à la tête deſquels il s'apprêtoit à combattre, *j'aime mieux mourir Roi, que de vivre captif...* On s'étonnoit de ce qu'après la mort du Duc de Guyſe, aſſaſſiné devant Orléans, il eût donné la charge de Grand-Maître de ſa Maiſon au fils de ce Seigneur, très-jeune encore : *Il vieillira*, répliqua-t-il : ce Monarque, tant qu'il faiſoit jour, ne pouvoit reſter dans ſon Palais : auſſi appelloit-il les bâtimens *le ſépulcre des vivans, par la raiſon*, ajoutoit-il, *que les tombeaux ſont la retraite des morts.*

(15) Dans une de nos Notes ſur le ſecond Livre des Mémoires de Montluc, nous avons remarqué que Montferrand fut tué le 10 Juillet 1574, devant la ville de Genſac. Nous prévenons le Lecteur que cette date ne peut

se concilier avec l'époque à laquelle Montluc place ici ce siège de Gensac : car Henri III étant arrivé en France au mois de Septembre 1574, il s'ensuit que le siège de Gensac, dont ne parlent ni d'Aubigné, ni la Popeliniere, ni l'Histoire des cinq Roys, doit avoir eu lieu à la fin de 1574, ou au commencement de 1575.

Fin des Observations du septième Livre, & des Mémoires de Messire Blaise de Montluc.

TABLE

DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS LES SEPT LIVRES

DES MÉMOIRES

DE MESSIRE

BLAISE DE MONTLUC.

SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER.

MONTLUC *passe sa premiere jeunesse dans la Maison du Duc de Lorraine, en qualité de Page. Il obtient une place d'*Archier *dans la Compagnie de ce* Prince. *Il part pour l'Italie. Guerre renouvellée entre François I & l'Empereur; perte du Duché de Milan. Montluc est fait homme d'armes dans la Compagnie du Maréchal de Foix. Belle retraite de Montluc. Prise de Fontarabie, par la trahison de Dom Pedro de Navarre. Le Capitaine Frauget dégradé. Le Connêtable de Bourbon assiège Marseille. Il est*

obligé de lever le siège. Bataille de Pavie. François I sort de prison. Montluc blessé d'une arquebusade au siège du Château de Vigère. Il monte le premier à l'assaut de Capistrano, & y est blessé grièvement. André Doria se range du côté de l'Empereur; perte du Royaume de Naples. Charles d'Albret, frere d'Henri d'Albret, Roi de Navarre, se rend en Italie. Mort de Charles de Foix, Comte de Candale. Belle action de Montluc. Mort du Prince de Navarre. Perte du Royaume de Naples. Institution des Légionnaires en 1533. Trahison du Marquis de Salusses. Montluc se charge de brûler les moulins d'Auriolle, il réussit. Barbesieux s'en attribue le succès. Déplaisir de l'Empereur. Mort d'Antoine de Leve, son grand Capitaine. *En 1537, Montluc obtient une Compagnie de gens de pied. Prise d'Hesdin, d'Anchi-le-Chasteau & de Saint-Venant, par le Connétable. Trève de dix ans entre l'Empereur & le Roi de France. Assassinat des Ambadeurs*

Frégouse

Frégouse & Rincon. Rupture de la trève. Siège de Perpignan; Montluc se déguise en Cuisinier pour reconnoître la place. Arrivée de Barberousse devant Nice. L'Amiral d'Annebaut échoue devant Cony. Perte de Montdevi. Montluc se jette dans Savillan avec sa Compagnie. Il défait un corps de troupes du Duc de Savoye. Déroute de d'Aussun à Carignan. Surprise de Barges. Espagnols défaits près de Fossan par Montluc. Pont de Carignan rompu. Tome XXII, p. 1.

SOMMAIRE

DU LIVRE SECOND.

Le Duc d'Anguien succède à Boutieres. Montluc créé Gentilhomme Servant, à la recommandation du Duc d'Anguien. Montluc donne son avis au Conseil du Roi. Bataille de Cérisolles. Charles de Gonsague est fait prisonnier. Montluc fait Chevalier par le Duc d'Anguien. Reddition de Carignan. L'Empereur & le Roi d'Angleterre se liguent

contre le Roi de France. Camiſade de Boulogne. Deſcente en Angleterre. Mort de François I. Reddition de Boulogne. Paix entre l'Empereur & Henri II. La paix rompue. Priſe de Quiers & Saint-Damian. Guerres de Piémont. Siége de Lans, réſolu par l'avis de Montluc; reddition de cette place. Montluc ſe jette dans Cazal. Surpriſe d'Albe. Levée du ſiége de Saint-Damian. Montluc Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Gouverneur d'Albe. Le Comte de Benne fait demander du ſecours au Maréchal de Briſſac, qui lui envoye Montluc. Il fait lever à Don Ferrand le ſiége de Benne. Le Maréchal de Briſſac ſe rend maître de Courtemille & de Ceve; Montluc l'accompagne dans ces expéditions. Tome XXII, p. 243.

SOMMAIRE

DU LIVRE TROISIÈME.

LES Eſpagnols ſont chaſſés de Sienne; le Roi nomme Montluc Gouverneur de cette

place, malgré l'avis du Connétable de Montmorency. Montluc arrive à Sienne, & soutient le jour de son arrivée une rude escarmouche contre les troupes du Marquis de Marignan qu'il met en fuite. Le Marquis de Marignan & Strozzi s'observent mutuellement. Conseils de Montluc à Strozzi. Strozzi les néglige & est défait par le Marquis de Marignan, qui ne tire aucun avantage de sa victoire. Lansac voulant entrer dans Sienne pour y commander pendant une maladie dangereuse de Montluc, est fait prisonnier. Sérillac, neveu de Montluc, sauve Strozzi d'un grand danger. Harangues de Montluc aux Capitaines renfermés dans Sienne, & au Sénat de cette République. Courtoisie du Marquis de Marignan envers Montluc. Le Marquis de Marignan fait donner l'escalade au fort Camolia. Rude combat en cette rencontre, dont Montluc sort victorieux. Montluc harangue de nouveau les Siennois, pour les empêcher d'entrer en composition. Action courageuse d'une

Siennoise. Montluc fait sortir de Sienne les Allemans qui affamoient la place. Capitulation des habitans de Sienne. Montluc retourne en France; accueil favorable qu'il reçoit du Roi, qui le fait Chevalier de son Ordre, & le comble de bienfaits. T. XXIII, page 108.

SOMMAIRE.

DU LIVRE QUATRIEME.

MONTLUC *retourne en Piémont. Siége de Vulpiano. Indiscrète impétuosité des Seigneurs François qui sont repoussés avec grande perte. Prise de cette place. De Termes succède au Maréchal de Brissac en Piémont. Salvaison, Gouverneur de Cazal, escalade les murs de Montcalvo pendant la nuit, & se rend maître de la ville. Le Gouverneur de la citadelle se rend sans coup férir; Dom Arbre le fait pendre. Montluc se rend à la Cour sur quelques plaintes qu'on avoit portées au Roi contre lui. Il se disculpe.*

Les Siennois le redemandent à Henri II qui le nomme son Lieutenant - Général au lieu de Soubise. Montluc passe par Rome; il échappe à plusieurs dangers. Marc-Antoine, fils de Montluc est blessé grièvement en reconnoissant un fort & meurt de sa blessure. Montluc se rend à Montalsin malgré Paul IV, qui vouloit le retenir à Rome; il déconcerte toutes les mesures de Dom Arbre. Escalade de Pienza & prise de cette ville. Défaite de St. Quentin. Consternation générale dans le Royaume. Faute de Philippe II. Montluc quitte la Toscane & se rend auprès du Duc de Ferrare. Il empêche le siége de Versel. Le Duc de Ferrare fait sa paix avec Philippe II. Montluc se rend à Cressi où étoit le Roi qui l'envoie à Metz prendre le commandement des gens de pied dont Dandelot étoit Colonel. Siége de Thionville par le Duc de Guise. Le Maréchal de Strozzy tué. Montluc s'empare d'une tour principale, & facilite la prise de Thionville. Montluc prend Arlon

par surprise, & fait secourir Corbie. Paix de Cateau-Cambresis. Faveur du Connétable. Tentatives infructueuses du Roi de Navarre. Le Roi donne à Montluc une compagnie de gens d'armes. Mongommeri blesse Henri II dans un tournoi; mort de ce Prince.

Tome XXIII, p. 228.

SOMMAIRE

DU LIVRE CINQUIEME.

MORT *de François II. Troubles entre les Catholiques & les Protestans. Séditions & violences des derniers à Marmande. Les Catholiques usent de represailles à Cahors & à Grenade. Assassinat du Baron de Fumel. Montluc & Burie ont ordre de réprimer les séditions dans la Guyenne. Révoltes générales dans toute la France. Le Prince de Condé s'empare d'Orléans & pratique des intelligences dans Toulouse. Les Huguenots entrent dans cette ville qu'ils abandonnent au bruit de l'arrivée de Montluc qui s'op-*

pose partout à leurs projets. M. de Duras échoue devant Château-Trompette. Avantage de Montlùc sur un parti Protestant. Maxime barbare de ce Général. Combat de Targon. Prise de Monsegur. Exécutions de Montluc. Evacuation d'Agen par les Protestans. Prise de Pene. Division entre Montluc & de Burie. Prise de Terraube & de Leictoure. Bataille de Ver. Montluc Lieutenant de Roi en Guyenne. Terride échoue devant Montauban. Montluc appaise les troubles de Bordeaux. Publication de la paix. Expédition malheureuse de Bertrand de Montluc, second fils de Montluc.

Tome XXIV, p. 179.

SOMMAIRE

DU LIVRE SIXIEME.

CHARLES *IX visite son Royaume. Entrevue du Roi & de la Reine d'Espagne à Bayonne. Projet d'une ligue. Seconde guerre civile en 1569. Avis de Montluc négligés. Zèle*

& diligence de Montluc. Tentatives des Huguenots pour s'emparer de la personne du Roi. Le Comte de Candalle, Gouverneur de Bordeaux & du Bordelois. Réflexions de Montluc sur les calomnies des Courtisans. Il reçoit ordre d'aller assiéger la Rochelle. Expédition contre les Protestans dans les isles de la Saintonge. Fin des seconds troubles. Paix de Long - Jumeau, ou petite paix. La Reine de Navarre se joint aux Protestans à la Rochelle. Montluc va rassurer Bordeaux. Bataille de Jarnac. Mort du Prince de Condé. Succès de Montluc. L'Amiral de Coligny à la tête du parti Protestant. Tome XXV, p. 1

SOMMAIRE

DU LIVRE SEPTIEME.

ARRIVÉE *du Maréchal d'Anville, Gouverneur de Languedoc, à Toulouse. Entrevue de ce Seigneur & de Montluc. Marche du Comte de Mongommeri. Conseil de Montluc*

à Terride. Défaite de Terride à Orthès par Mongommeri. Différens entre le Maréchal d'Anville & Montluc. Celui-ci va au ſecours de Caſtelgeloux. Il entreprend le ſiége du Mont de Marſan & s'empare de cette ville. Nouveau différent entre lui & le Maréchal. D'Anville quitte la Guyenne. Bataille de Moncontour le 3 Octobre 1569. Marche de l'Amiral de Coligny pour ſe joindre à Mongommeri. Montluc ſe jette dans Agen, & diſſipe l'effroi des habitans. Rupture du pont de Sevin. L'armée des Princes vient camper près de Toulouſe. Déſordres qu'elle commet dans ſa marche. Lettre du Roi à Montluc. Ordre qu'il reçoit d'aller attaquer le pays de Béarn. Il aſſiége Rabaſteins; belle conduite de Montluc pendant ce ſiége. Il eſt bleſſé dangereuſement. La ville eſt priſe d'aſſaut, & les habitans paſſés au fil de l'épée. Il ſe démet de ſon Gouvernement de Guyenne. Le Roi y avoit déjà nommé le Marquis de Villars. Réflexions & avis de Montluc. Maſſacre de la St.

Barthelemi. Siége de la Rochelle. Monſieur, frere du Roi, élu Roi de Pologne. Mort de Fabien, Seigneur de Monteſquiou, quatrieme fils de Montluc. Mort de Charles IX. Montluc eſt créé Maréchal de France. Il reprend les armes à la ſollicitation du Parlement de Bordeaux; Il attaque & prend Genſac. Le Roi de Navarre s'échappe de la Cour en 1577; la guerre civile eſt rallumée.

Tome XXV, p. 196.

Fin de la Table des Sommaires.

ERRATA.

Fautes essentielles à corriger dans les Mémoires du Maréchal de Montluc.

TOME XXIII.

Notice. Page vij, ligne 4 ; de tant de peine : *lisez* de tant de peines.

P. 52, ligne 27 ; il mourut la même année : *lisez*, il mourut en 1539.

P. 116, lignes 24 & 25 ; qu'il receut jamais, son grand Capitaine ; Antoine de Leve : *lisez*, qu'il receut jamais. Son grand Capitaine, Antoine de Leve, &c.

P. 126, ligne 2 ; après ces mots : avec Granvelle : *lisez* 19.

P. *idem*, ligne 4 ; au lieu de (19), *lisez* (19 *bis*).

P. 142, ligne 22 ; Paul de la Barthe : *lisez*, Paule de la Barthe.

P. 230, ligne 21 ; il est mention : *lisez*, il est fait mention.

P 381, ligne 10 ; à la vérité cela n'est pas : *lisez*, à la vérité la chose n'est pas.

P. 587, ligne 24 ; ne voulant que leurs Auteurs : *lisez*, ne voulant que leurs Autours.

P. 427, ligne 15 ; Bastelieu : *lisez*, Bastelica.

P. 435, ligne 2 ; La Chapelle Rinsonin : *lisez* La Chapelle Rinsouin.

TOME XXIII.

P. 51, ligne 24 ; pendant que Fabius : *lisez*, pendant que Fabien.

P. 106, ligne 6 ; commençant en 1553, & finissant en 1558 ; *lisez*, commençant en 1553, & finissant en 1555.

P. 118, ligne 24; pour servir sa Religion : *lisez*, pour servir la Religion.

P. 171, ligne 22; mais fils de Pierre Balard, Charles d'Armagnac, Comte de l'Isle en Jourdain; *lisez*, mais fils de Pierre d'Armagnac, Comte de l'Isle-Jourdain, bâtard de Charles d'Armagnac.

P. 252, ligne 26; & qui a fait quelques ouvrages : *lisez*, & a fait quelques ouvrages.

P. 310, ligne 26; honneur, crainte : *lisez*, frayeur, crainte.

P. 390, ligne 13; de Briquemant : *lisez*, de Briquemaut.

P. 394, ligne 3; Chatellier-Portant : *lisez*, Chatelier-Portaut.

P. 438, ligne 9; & qui ayant suivi : *lisez*, & qui avoient suivi.

P. 454, ligne 1; qui avoit : *effacez*, qui.

P. 460, ligne 10; Evêque d'Ayen : *lisez*, Evêque d'Agen.

TOME XXIV.

P. 15, ligne 28; qui fut depuis : *effacez* depuis.

P. 66, ligne 27; & nous croirons : *lisez*, & nous croyons.

P. 94, ligne 28; du depuis : *effacez* du.

P. 192, ligne 28; en arrêt : *lisez*, par arrêt.

P. 216, ligne 28; Geoffroy de Baumont : *lisez*, Geoffroy de Caumont.

TOME XXV.

P. 87, ligne 16; après ces mots : pendant ce tems M. de Pons avoit réduit : *lisez* (8).

P. 117, ligne 2; après ces mots : Saint-Geniés-le-vieux : *lisez* (13).

MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE TAVANNES,
MARÉCHAL DE FRANCE,

Commençant en 1522, & finissant en 1573.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Gaspard de Saulx. Son oncle Jean de Tavannes le présente au Roi François I. Nom de Tavannes imposé à Gaspard de Saulx. Le Sieur de Tavannes pris à Pavie combattant auprès du Roi. Il recouvre sa liberté. François I revient en France.

DE Jean de Saulx Seigneur d'Orrain Grand Gruyer (1) de Bourgongne, & de Marguerite de Tavannes, nasquit au mois de Mars l'an mil cinq cens neuf, Gaspard de Saulx Seigneur de Tavannes, de parens illustres, craignans Dieu, & de clair jugement. Le Sieur d'Orrain eut trois fils & deux filles, retint l'aisné près de soy pour maintenir sa maison, qui fut Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrançon depuis Lieutenant du Roy en Bourgongne, & envoye M. de Tavannes

puiſné chercher de l'honneur, & voüe le tiers à l'Egliſe, qui fut Prieur de Sainct Leger. Mit les deux filles en Religion, ſçachant bien la perte qu'elles apportent aux maiſons: l'une en ſortit, qui eſpouſa le Sieur d'Effrans; l'autre mourut à Remiremont, dont elle eſtoit Dame. Le Sieur de Tavannes avoit l'eſprit prompt, judicieux dès ſon enfance, eſtoit de riche-taille, entre mediocre & grand, de force & diſpoſition nompareille: ſon pere l'enſeigne, & fait apprendre ce qu'un Gentil-homme & Capitaine doit ſçavoir, fait eſtudier ſes freres ſelon leurs inclinations.

[1522] Durant ce temps (a) le Sieur de Tavannes nourry par ſon pere ſelon les preceptes (2) eſcrits cy-deſſus, en l'an 1522 le Sieur de Tavannes ſon oncle Colonnel des Lanſquenets des bandes noires, paſſant à Dijon, obtint par importunité de M. d'Orrain de donner ſon fils au Roy, qui le reçeut pour

(a) Pour entendre le ſens de ces expreſſions *durant ce tems*, nous prévenons qu'elles ont rapport à un précis des principaux évènemens de notre Hiſtoire, depuis le règne de Louis XI, juſqu'en 1522, époque à laquelle commencent véritablement les Mémoires de Tavannes. Comme ce Précis eſt une répétition de ce qu'on a lu dans les Mémoires qui ont précédé, on l'a ſupprimé.

ſa bonne façon, & pour la faveur & grands ſervices qu'avoit fait ſondict oncle qui luy preſentoit. Auquel Sa Majeſté dit: puiſqu'il n'avoit point d'enfans, que s'il mes-avenoit de luy, il recognoiſtroit ſes ſervices à ſon Neveu; & pour ceſt effect, le Roi voulut qu'il laiſſaſt le nom de ſon pere, print celuy de ſon oncle, & le nomma Tavannes. L'Empereur paſſe en Eſpagne, pacifie les troubles eſmeuz contre luy. Le Roy ſur tant de differens advenuz en Italie ſe reſoult d'y aller, eſt retardé par l'advis du meſcontentement du Conneſtable de Bourbon, qui ce diſoit, pour avoir eſté le Duc d'Alençon preferé à luy en la conduitte de l'avantgarde en Flandres, que Madame la Regente luy querelloit les biens de Pierre de Bourbon, depuis la mort de ſa femme fille dudict Pierre de Bourbon; il y avoit d'autres cauſes plus importantes. Aucuns ont voulu dire qu'il avoit refuſé d'eſpouſer la Reyne qui le deſiroit. Le Roi reçoit froidement M. de Lautrec; il dit n'avoir (a) perdu Milan, que c'eſtoit trois cens mille eſcus promis, qui

(a) Tous ces détails s'accordent avec les Mémoires de du Bellay. (Voyez le Tome XVII de la *Collection*, p. 216 & ſuiv.)

ne luy avoient esté envoyez. Sainct (a) Blancard general des finances est appellé, il se descharge sur Madame Louyse de Savoye, qui les avoit pris. Le Roy s'en courrouce aigrement à sa Mere, qui accuse Sainct Blancard, luy fait députer des Commissaires, & le faict pendre injustement. L'Empereur promet sa sœur Eleonor à M. de Bourbon, & d'eriger la Provence en Royaume, si elle estoit conquise, ou au deffaut lui donner autre Royaume. M. de Bourbon doit faire le malade pour demeurer en France quand le Roy iroit en Italie (b). Une armée de douze mille hommes conduitte par le Comte de Fustemberg devoit passer en Champagne, se joindre à M. de Bourbon, qui s'asseure avec sa faction d'occuper une partie de la France ; deux autres armées devoient donner à Fontarabie, & en Picardie ; les apprentifs aux factions ne sont maistres, se perdent à la source.

(a) Au lieu de Saint-Blancard, il faut lire Semblancay. Nous renvoyons le Lecteur à l'Observation, n°. 9, sur le II[e] Livre de Martin du Bellay, T. XVII de la *Collection*, p. 480.

(b) « Les Italiens (a remarqué le Vicomte de Tavannes dans son Commentaire) disent qu'Alexandre » & César de peu firent beaucoup, & que Charles de » Bourbon de rien fit davantage ».

[1523] Le Roy bien adverti, ſe plaint du Conneſtable à luy-meſme à Moulins; il s'excuſe. Sa Majeſté plus aſſeuré de ſon traité, envoye depuis Mr le Grand-Maiſtre & le Mareſchal de Chabanes pour le prendre : il s'enfuit (a) avec deux Gentilshommes vers le Cardinal de la Baume à Bezançon, de là à l'Empereur qui ayant pris le Chaſteau de Milan par la capitulation des François, pour obſerver les articles de la ligue, & gagner le cœur des peuples, le rend à François Sforce. Toute l'Europe fait ligue contre le Roy, jnſques aux Vénitiens, Anglois & Archiduc d'Auſtriche, pour la conſervation d'Italie. L'entrepriſe de Bourbon retarde le voyage du Roy, qui envoye l'Amiral de Bonnivet en l'Eſtat de Milan, avec dixhuict cens lances, & trente mille hommes de pied. Il prend Novarre & Vigene (b), paſſe le Tezin mal-

(a) Tout ce qui concerne l'évaſion du Connétable de Bourbon, eſt trop bien développé dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la *Collection*, p. 265 & ſuiv., pour revenir ſur cet article. Quant à l'origine de la perſécution que lui ſuſcita Louiſe de Savoye, nous nous contenterons de renvoyer le Lecteur aux Obſervations, numéros 13 & 14, ſur le II[e] Livre de du Bellay, Tome *ibid.* de la *Collection*, p. 486 & 489.

(b) Vigevano.

gré Prosper Colomne, sejourne mal à propos, dont Milan esbranlé se rasseure. Le Pape Adrian meurt; Jules Cardinal de Medicis est creé Pape, nommé Clement septiesme; le Duc de Ferrare prend Rege au vaccant (a). Les François hors d'espoir de Milan envoyent r'envitailler le Chasteau de Cremone; M. de Bonnivet esperant l'incommodité des autres, se treuve en la sienne. Son armée diminuë de l'hyver, de manquemens de vivres, & de petites rencontres, leve le siege de Milan sans sortie de Prosper Colomne, qui malade meurt tost après. Charles Lannoy Vice-Roy de Naples luy succede aux grades, non à l'authorité, rougnée par le Marquis de Pesquaire, & depuis par Bourbon.

[1524] M. de Bonnivet à Biagras, son armée diminuée; celle de l'Empereur renforcée de six mille hommes du Pape & des Vénitiens, campe auprès des François qui presentent la bataille. Les Imperiaux la refusent, prennent Cremone & autres villes, surprennent de nuict Bayard à Laude, à Rebec, de jour Montejan (b): par contr'entreprise, incommodent les François partie es-

(a) Pendant la vacance du S. Siége.

(b) La défaite de Montejan & de Boutieres est racontée avec ses circonstances dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la *Collection*, p. 316.

coulez en France, vont au devant de treize mille Suiffes fuivis des Imperiaux ; en un combat fur la retraicte eft bleffé Bonnivet, Bayard (a) & Vandeneffe tuez. Les Suiffes refufent de combattre, fe retirent avec l'artillerie, & les François chez eux ; ainfi en prend aux Generaux efleus par faveur de Cour. L'armée d'Efpagne (pendant ce temps) prend Fontarabie, les Lanfquenets qui venoient par l'intelligence du Duc de Bourbon, prennent Coiffy, fe retirent, M. de Guyfe en deffait quelques-uns. L'armée Angloife & Flamande, aprés avoir bruflé Roye & Mont-Didier jufques à trois lieuës de Paris, s'en retournent, craignant M. de Vendofme ; ainfi le feu de cette conjuration demeure fans effect.

Blafmables font les faux Efcrivains de ce temps, qui de vœux & ferments violez d'un Luther Moyne defroqué, & d'une Religieufe adultere, font des Prophetes, qui oftent du Ciel les lis, la Saincte Ampoulle, mefurans le pouvoir des Miracles à leurs folles créances. Imprudens Juges, puifqu'ils n'eftoient

(a) Il s'agit ici de la retraite de Romagnano, où Bayard fut bleffé à mort : nous ne répéterons point ce qu'on a lu fur ce fujet dans les Mémoires de Bayard & de du Bellay, Tomes XV & XVII de la *Collection*.

de ce temps-là, & n'ont lumiere que par les Auteurs anciens, sans lesquels ils seroient aveuglez. Ils cellent les actes genereux de Lautrec, de Montpensier, de Guyse, de Tavannes, & Mercure (a), & rejettent les fautes de leurs partisans sur les plus gens de bien : donnent l'honneur à ceux qui méritent la honte, & d'un Regne de femme voluptueux, en font des Gouvernemens de gens prudens & d'Estat. Et au lieu du Timon occupé par Louyse de Savoye, Bonnivet favorisé, mes Dames d'Estampes, & Admirale, posent le gouvernail en la main du Roy, qui n'en tient qu'autant que ses favoris & voluptez luy permettent, & d'un juste mescontentement, font une trahison exquise. Que n'escrivent-ils sans deguisement, (si l'ignorance ou malice ne les possede) que Louyse de Savoye mere du Roy François, pour ruiner Lautrec, prend les quatre cens mille escus destinez pour le secours de Milan, duquel elle desire la perte, afin que le bastard de Savoye son frere succede à Lautrec. Vice commun des femmes, de reculer les parens de leurs marys pour advancer les

(b) *Mercure*, il faut lire *Mercœur* : les Ecrivains de ce tems l'appelloient *Mercure*. (Voyez Brantome, Tome XV, p. 117.)

leurs. Que ne descouvrent-ils sa mauvaistie & vengence en la mort de Sainct Blancard innocent ; & qu'après le decés de la femme de Charles de Bourbon, elle le voulut espouser, dont refusée elle jetta inimitié entre luy & le Roy son fils, qui hausse la main pour donner un soufflet à M. de Bourbon (a) : & comme ayant converty l'amour en hayne, se dit heritier de la femme dudit Bourbon injustement, de laquelle il estoit donataire, & heritier du fils qu'il avoit eu d'elle, dequoy elle desespere Charles de Bourbon, cause de la prise de son fils à Pavie, mesme par la faveur & ignorance de Bonnivet plus courtisant que Capitaine, maintenu par elle dont procedent tant de pertes & ruines excessives à la France. Semblablement ils n'escrivent, elle morte, que Lautrec entré en charge, est laissé sans argent à Naples pendant que le Roy le despend (b) en volupté à Paris ; fleuve d'oubly, où se noyent les Capitaines engagez en Italie. Cependant les Conseillers ambitieux ou ignorans, desirans

(a) Cette anecdote est du nombre de celles qu'on ne garantit pas. François I connoissoit trop les loix de l'honneur, pour hazarder un pareil geste.

(b) Le dépense.

la charge d'autruy, mescontentent André Dore (a); perte du Royaume de Naples: leurs escrits sont passionnez, craintifs, ou suivent le bruit commun. Vaudroit mieux imitant les miens, les ensevelir seulement en leur famille, & dire verité, qu'imprimer des mensonges dorées de beau langage & les faire avaller comme pillules ameres.

La loy Sallique qui exclud les femmes du Regne, aussi les doit-elle oster du Gouvernement. Vengeance, colere, amour, constance, legereté, impatience, les rendent incapables du manyment des affaires d'Estat, desplacent les plus braves pour les plus beaux. Valeur, conduitte, sagesse, sont postposées aux bonnes graces beautez & langages fardez; ainsi que si les armes estoient des habits voluptueux, & que les champs armez fussent des salles de bal. Elles tiennent le Roys par les pieces qu'ils estiment le plus, leur font oublier les Capitaines assiegez en Italie, ayment mieux mille escus en leur bourse, qu'une Province à leurs Majestez. C'est d'elle d'où viennent ces changemens si divers & soudains en la vie du Roy François, à ceste heure en réputation, & aussi-tost sans honneur; peu sert en France de sçavoir les

(c) Doria.

batailles & assauts, qui ne sçait la Cour & les Dames.

Le Pape propose paix, nul n'y est disposé persuadé de M. de Bourbon, l'armée sous le Marquis de Pesquaire va en Provence, prend Toulon, Aix, tente Marseille en vain ; pour l'approche du Roi. Les revoltes attenduës par Bourbon en fumée, il retourne, accuse le Marquis de Pesquaire (a) de n'avoir voulu enfoncer en la France & d'avoir conseillé de descendre en la Provence, pour estre, ce luy sembloit le plus aisé costé d'entreprendre pour la proximité de la mer & des Estats du Roy d'Espagne : en esperance de joindre le Comté de Roussillon, & Genes tout à l'Empereur par sa conqueste de Provence & de Languedoc. Le Roy à mesme temps sçait leur retraicte & la mort de sa femme Anne de Bretagne (b),

(a) Voilà une contradiction manifeste avec ce qu'on vient de lire plus haut, que le Marquis de Pescaire assiégea Marseille d'après l'avis du Connétable de Bourbon. On a remarqué dans l'Observation, n°. 67, sur les Mémoires de la Trémoille, Tome XIV de la *Collection*, p. 296, que selon le rapport de tous les Historiens du tems, le siège de Marseille se fit contre le gré du Connétable, & que si l'on eût suivi ses conseils, on auroit pénétré dans le cœur du Royaume.

(b) Il est surprenant qu'une erreur aussi grossière ait

qui lui laissa trois fils : il estoit renforcé des siens revenus d'Italie, & des Suisses & Lansquenets levez par le Colonnel Tavannes, qui mourut le 23 May 1523. Son Regiment fut mis avec celuy de François de Lorraine, Duc de Guise. La retraicte de Bourbon & du Marquis de Pesquaire semblant fuitte, ces grandes forces unies font resoudre le Roy de suivre & passer en Italie.

Ce fut à qui seroit le premier à Milan, où arrivez le Marquis du Pesquaire, M. de Bourbon & le Vice - Roy Dom Jean de Launois, quittent la ville après la prise du fauxbourg par le Roi, qui met en conseil de les suivre, ou aller à Pavie, se resout au pire; ils estoient defaits s'il les eut suivis au desordre qu'ils se retiroient. Le Pape s'accorde au Roy le pensant le plus fort, qui par son conseil (a) envoya mal à propos

échappé à l'Auteur des Mémoires : Anne de Brétagne étoit la belle-mère de François I, & non pas sa femme. Elle étoit morte le 9 Janvier 1513; & la Princesse, dont il s'agit ici, étoit la Reine Claude, fille d'Anne de Bretagne & de Louis XII.

(a) Du Bellay attribue également au Pape ce mauvais conseil. Voyez page 359 du Tome XVII de la *Collection* : mais dans l'Observation, n°. 27, qui concerne ce passage de du Bellay, Tome *ibid.*, p. 504, il est prouvé que cette faute doit être imputée à François I.

le Duc d'Albanie avec le tiers de ses forces en l'entreprise de Naples.

[1525] Sa Majesté treuve dans Pavie Antoine de Leve, l'assaut, & se retranche, refroidit l'ardeur de l'armée; le long siege la diminue; Antoine de Leve purge la revolte de ses Lansquenets dans la ville par l'empoisonnement du Colonel. Bourbon retourné d'Allemage, amene douze mille Lansquenets, joinct au Vice-Roy & à Pesquaire, qui avoient quinze cens chevaux, seize mille hommes de pied Espagnols qu'Italiens, campent avec vingt-sept mille hommes proche le Roy, qui avoit quatorze cens chevaux, vingt-cinq mille payes, non vingt-cinq mille hommes: resout opinastrement par le conseil de Bonnivet, contre l'advis des bons Capitaines, qui disoient que les Imperiaux se romproient dans un mois, de ne lever le siege. Le Marquis de Saluces, & partie de son armée qui faisoit besoin au Roy, prenent les quatre galeres de Genes, reçoivent deux mille hommes venans de Marseille trouver Sa Majesté; les Grisons la veille du combat se retirent mandez de leur superieurs, pour quelques chasteaux perdus en leur pays. Jean de Medicis est tué aux escarmouches; tout reussit au desadvantage du Roy, il croit

estre fortement logé, ne laisse d'aller à la chasse, prend ses plaisirs, opiniastre sur le conseil des jeunes Bonnivet, Montmorency, & Brion de ne lever le siege. Les Imperiaux resolvent de passer par le parc, & aller rafraichir la garnison de Pavie, & si l'occasion se presente advantageuse, ne la laisser perdre. Le jour S. Mathias ils se rendent à la minuict aux murailles du parc, marchent en ordre à Mirebel, tirant à la villle à la main gauche du Roy. Sa Majesté eut à l'alarme seulement loisir de prendre sa place de bataille, eut rapport de quelque Cavallerie Espagnolle desja rompue, & à mesme instant voit que les Imperiaux marchent en desordre pour le dommage que leur faisoit son artillerie, joint à un bruict de victoire. Jeunesse & chaleur l'emportent de sa forte assiete, marche au combat, empesche son artillerie: dequoy les Imperiaux couverts, & voyans le Roy hors de son assiete, laissent le chemin de Mirebel, & marchent à luy; il defait les premiers, iceux soustenus de cavallerie, & flanquez de mousquetaires. Sa Majesté est forcée de faire ferme, puis plie & cede avec la cavallerie aux troupes d'Arquebusiers, manque de mousquetaires espars par la campagne. Quelques uns fuyans de sa cavallerie

desordonnent son infanterie, il haste les Suisses & Lansquenets ; les Suisses refusent de s'advancer, font halte, à la fin s'en allerent sans combattre. Les Lansquenets & François du Roy ordonnez en deux bataillons, marchent, & degarnis des Suisses sont opprimez & rompus de trois regiments d'Espagnols, Italiens & Lansquenets. Tout tombe sur le Roy, il est pris combattant, la pluspart des grands Seigneurs de France morts ou prisonniers. M. d'Alençon se sauve sans combattre avec l'arriere - garde, accusé d'avoir rompu les Suisses en se retirant. Sa Majesté se rend au Vice-Roy, le Sieur de Tavannes, un de ses Pages, est pris auprès de luy ayant gagné une espée des ennemis. Le Mareschal de Foix, prisonnier des Espagnols, mourant dit (a) avoir cherché Bonnivet pour le tuer, & venger le malheur de la France advenu par son mauvais conseil. Les Imperiaux à si riche butin ne font cas des Gentilshommes ny soldats prisonniers, les congedient. Le Sieur de Tavannes de ce nombre vint trouver son pere le Sieur d'Orrain, qui

(a) Du Bellay & Moutluc, témoins oculaires, se taisent sur cette anecdote. Le silence du dernier mérite d'autant plus d'attention, qu'il étoit attaché au Maréchal de Foix, & qu'il recueillit ses derniers soupirs.

s'estoit peu auparavant battu seul contre les Sieurs de Granmont & bastard de Couche, ayant estropié le premier, & coupé les mains au second, où il acquit (a) de l'honneur : reçoit son fils, & soudain le renvoye comme Page du Roy au grand Escuyer Galliot, qui eut la place de S. Severin mort en la bataille. La Regente Loyse en ce malheur met le meilleur ordre qu'elle peut, la fidelité de MM. de Vendosme & des Seigneurs du Royaume luy sert. La crainte que tous les Potentaux de l'Europe eurent de l'Empereur le leur fit quitter & assister la Regente. Le Roy est mené en Espagne par Dom Charles de Launois (b) Vice-Roy, au desceu & mescontentement du Marquis de Pesquaire, qui fut cause qu'il fut recherché & stimulé de toutes les puissances d'Italie, & principalement de François Sforce, à quitter l'Empereur, & se faire Roy de Naples, fait semblant d'y entendre, sous main advertit Sa Majesté, de laquelle il reçoit commandement d'y pourvoir selon qu'il adviseroit pour le mieux. Deux advis furent proposez pour la liberté du Roy : l'un de

(a) Cette seule réflexion prouve jusqu'à quel point la noblesse Françoise poussoit alors la manie des duels.

(b) Lannoy.

l'obliger,

l'obliger, l'autre de l'abbaiſſer; le dernier eſt choiſi. La ſouveraineté de Flandres, le Duché de Bourgongne, la Provence en Royaume pour Bourbon, le mariage d'Eleonor ſont propoſez au Roy, qui accorde le mariage & le Duché de Bourgongne pour les fils qui en ſortiroient, offre deux millions d'or ou ſa vie pluſtoſt que conſentir à autres conditions. Bourbon cauſe du gain des batailles ſe voyant fraudé du mariage, ſage ne ſe plaint, monſtre ſe contenter du Duché de Milan que l'Empereur luy promet, par la faute de François Sforce, l'Empereur craignant que le Roy ne mourut, & voyant une ligue preſte à faire pour la liberté d'Italie. Le Roy mieux ſervy en priſon qu'en bataille, ne meſpriſe aucuns artifices, traicte à ſon advantage, rend la priſe peu fructueuſe à l'Empereur. Il eſt delivré prenant une femme, donnant de l'argent & des promeſſes de la Bourgogne, quitte la ſouveraineté de Flandres, donne ſes enfans en hoſtage, auſſi-toſt delivré rompt le traicté : dit n'avoir peu donner ſa foy priſonnier, ny moins aliener le Duché de Bourgongne ſans le conſentement des Eſtats.

CHAPITRE II.

Rome saccagée par les troupes du Connétable de Bourbon. Le Sieur de Tavanne hors de Page. Cartel proposé par le Roi à l'Empereur. Entreprise de Naples sous la conduite de Lautrec. Mort de ce Général. La paix des Dames, *ou de Cambray.*

[1526] LES enfans donnez en la place du Roy, il demeure offensé de son Traicté. Le Pape, les Venitiens, le Roy d'Angleterre en crainte de la grandeur de l'Empereur, qui vouloit Milan par confiscation, concurrans en inimitié, ligue est faite à Coignac le (a) 26 May 1526 ; la liberté des enfans du Roy, d'Italie, & de Sforce assiegé au chasteau de Milan, jurée à communs fraiz. Le Duc d'Urbin est eleu Capitaine-Général de la ligue, avec de grandes forces & peu de courage prend Laude, donne aux faubourgs de Milan, d'où il se retire honteusement pour l'arrivée de Bourbon, & des Lansquenets Imperiaux, s'excuse sur les Suisses non venus.

(a) On peut consulter sur la date de ce traité & sur les articles qu'il contient, l'Observation, n°. 14 du IIIe Livre de du Bellay, Tome XVIII de la *Collection*, p. 312.

Le Roy refroidy, voluptueux pert l'occasion de la domination d'Italie, dit mal-à-propos qu'il falloit laisser matter les Italiens & l'Empereur l'un par l'autre, interpose lentement ses forces à ce qu'ils ne s'accordent. Marie de la Rovere, Duc d'Urbin joinct aux Suisses rapproche Milan, & n'y faisant rien laisse rendre le chasteau par François Sforce. Les confederez retirez de Milan prennent Cremone; le Marquis de Saluce, General des François, arrive à eux avec des Suisses & six mille François hors du temps. En ceste année Soliman par temerité des Hongres, defait & tue leur Roy en bataille, qui avoit espousé Marie, sœur de l'Empereur. Le Pape avoit une armée dans la Romagne contre les Colonnes. Pour l'attraper ils proposerent une tresve acceptée de Sa Saincteté, qui craignant la despense congedie son armée. Les Colonnes faussant leur parole, saisissent Rome, capitulent avec le Pape, qui retire les forces qu'il avoit autour de Milan prest d'estre affamé, donne passage à Fronsberg, amenant quatorze mille Lansquenets à ses fraiz au service de l'Empereur, & secours de son fils enclos à Milan. Le Duc d'Urbin abandonné du Pape, leve le siege, & se retire avec demonstration de vouloir empescher l'entrée de

Fronsberg, leur quitte le paſſage. Le Pape inconſtant, irreſolu, traicte paix avec le Vice-Roy de Naples, eſperant ſe venger des Colonnes, rompt imprudemment toutes ſes forces. Bourbon n'ayant eſpargné les vies ny l'argent des Milannois pour ſe maintenir, joinct aux Lanſquenets, marche vers la Romagne. Cependant le Duc d'Urbin & le Marquis de Saluce ſur l'Eſtat des Venitiens ſecourent Foſſoles aſſiegé du Vice-Roy, penſent à la conqueſte de Naples. Le Marquis de Saluces veut joindre Pierre de Novarre & M. de Vendoſme (a) qui y avoient pris port en 1527. Ceſte ligue en confuſion & irreſolution, le Roy à la chaſſe & aux Dames, vouloit faire plus de peur que de mal pour avoir ſes enfans. M. de Vaudemont proche du Pape, eſt contraint de le quitter à faute de proviſion, & retourner en France : ce que voyant Sa Sainꝗeté, acheve ſon traicté avec

(a) Il s'eſt gliſſé ici une faute d'impreſſion : au lieu *de M. de Vendoſme*, il faut lire M. de Vaudemont. Ce Prince Lorrain, comme deſcendant de la Maiſon d'Anjou, ſoutenoit de concert avec le Pape, ſes prétentions ſur le Royaume de Naples : on a vu les détails de cette entrepriſe dans le 3e. Livre des Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la *Collection*, p. 33. Le récit de du Bellay s'accorde avec celui de Tavannes.

le Vice-Roy. Sans confiderer que Bourbon foldoyeroit fes forces, il caffe fes troupes.

[1527] M. de Bourbon fans efgard du traicté marche avec fon armée près Florence, où il trouve le Duc d'Urbin, retourne à Rome. Le Pape cognoiffant fa faute, demande fecours aux Venitiens qui le luy refufent, ne fe fiant plus en luy. Bourbon eft aux portes de Rome, Sa Saincteté n'ayant que Rance de Sere avec deux mille hommes. Bourbon prend le fauxbourg, donne l'affaut & meurt: la ville prife & faccagée, le Pape au chafteau S. Ange (3) traicte. Le Roy tombe des plaifirs (4) en crainte de la Monarchie de l'Empereur, rafraifchit fa ligue avec le Roy d'Angletere & les Confederez, pour la liberté du Pape & d'Italie. Lautrec, General de la ligue, entre en Italie avec vingt-trois mille hommes François que Suiffes, prend Bofque, Alexandrie & Genes, marche lentement pour delivrer le Pape, fous le commandement du Roy efperant avoir fes enfans. Les Ducs de Ferrare (a) & de Mante (b) en ligue avec les

(a) Le Duc de Ferrare n'étoit point entré dans cette Ligue. Il avoit des démêlés particuliers avec le Pape; ce fut lui qui prêta de l'argent & de l'artillerie au Connétable de Bourbon, pour aller faccager Rome.

(b) Le Duc de Mantoue.

Confederez, l'Empereur neceſſité des Lanſquenets pour ſecourir Naples, reſout & ratiſie la delivrance du Pape 17 Decembre 1527.

[1528] Tous articles de paix ſe rompent, les Ambaſſadeurs des Confederez deſient l'Empereur, dequoy il fait peu d'eſtat, ayant les Enfans de France en main pour avoir les conqueſtes du Roy, duquel il dit, *qu'il maintiendra à leur Maiſtre de ſa perſomne à la ſienne, qu'il avoit manqué de parole.* A quoy le Roy reſpond à Paris, *que le corps priſonnier ne peut engager l'eſprit, & qui diroit le contraire avoit menty*, demande lieu & jour pour combattre l'Empereur; ce ne furent que paroles, les volontez (a), moyens

(a) *Tous ces défis* (a dit Mezeray) *ne furent que de belles pièces de théatre.* Ce ſpectacle n'étoit pas nouveau pour l'Europe. Vers l'an 1055, Henri I, Roi de France, avoit défié l'Empereur Henri III. Le combat n'eut pas lieu; & on loua la prudence de l'un & de l'autre. En 1110, Louis VI (*dit le Gros*) vouloit combattre en champ clos Henri, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre. Les armées des deux Princes applaudirent à cette réſolution : mais comme on jugeoit bien qu'elle ne feroit pas accomplie, on avoit choiſi pour le champ de bataille des deux Monarques, un pont prêt à écrouler. Dans des tems poſtérieurs le rival de Philippe de Valois (Edouard III) lui envoya un cartel. Philippe

& lieux n'y correfpondirent. En ce temps le Sieur de Tavanes fort de Page du Roy, accepte place d'Archer en la compagnie du Grand Efcuyer Galliot, duquel il gagne les cœurs & de tous les Capitaines, paroiffant le premier au jugement du Roy aux exercices ufitez en la Gendarmerie, va trouver M. de Lautrec en Italie auquel tout rit.

En l'an mil cinq cens vingt-huict le Pape fe declare neutre, plein de malheur & d'artifices. Pefquaire, Bourbon & Launois morts, manque d'experimentez Capitaines aux Imperiaux fortis de Rome fous le Prince d'Orange : Lautrec par inconfiderez artifices du Roy n'affiege Milan, craignant d'eftre abandonné des Confederez, quand ils auroient ce qu'ils demandoient, entre au Royaume de Naples. Les armées demeurent en préfence, les confiderations empefchent la bataille, donnent loifir au Prince d'Orange d'entrer à Naples. Les François (après avoir pris Melphe) affiegent Naples, victorieux au combat de terre & de mer. André Dore General du Roy, appointé de trente fix mille efcus par mois, defaict l'armée Navalle, tuë Hugues de Montcalde nouveau Vice-Roy,

répondit fagement, *que le Seigneur ne doit point accepter un défi de la part de fon vaffal.*

prend le Marquis du Guast prisonnier, qui l'esmeut à traicter avec l'Empereur. Le Roy adverty, au lieu d'y remedier, le desespere; dont suivit le r'envitaillement de Naples. La maistrise de la mer perduë, les villes qui ne sont assiegées que d'un costé, ne se prennent, tout change. Le Roy aux voluptez accoustumées, se fie sur ce que Lautrec avoit fait esperer la prise de Naples en peu de jours: adverty du contraire, n'envoye secours ny argent, que le Prince de Navarre foible & inutile; à faute dequoy, joint les maladies & empoisonnement des eauës, la moitié de l'armée & le General meurent. Le Marquis de Saluces esleu Chef, leve le siege, est assiegé, & se rend dans Averse au Prince d'Orange; sa personne, artilleries, Enseignes & Capitaines, demeurent aux vainqueurs, les soldats se retirent en France. Le Marquis de Saluces meurt à Naples, & la moitié des soldats s'en revenant. André Dore revolte Genes, prend Savonne. M. de S. Paul envoyé fraischement à Milan, est deffait par Antoine de Leve. Le Roy demande ses enfans & la paix. Ceste affection accreüe de tant de malheurs, l'Empereur la voyant honnorable, se contente d'une Monarchie imaginaire, pressé du Turc qui assiegeoit Vienne,

Le Pape à l'accouſtumée ſe joint à la bonne fortune de l'Empereur, les Venitiens & Anglois en font de meſme abandonnez des François.

[1529] Madame Loyſe de Savoye, mere du Roy, Marguerite, ſœur de Philippes, pere de Charles, s'aſſemblent à Cambray. La Bourgogne, Naples, Milan, Navarre, & la liberté des enfans ſont ſur le tapis. Le Chancelier de Granvelle demande *les lettres de la loy Salique*, & les François *celles de l'Empire anciennement Romain, & maintenant Allemand :* enfin la paix eſt concluë en (a) May 1530. Le Roy abſous de la promeſſe de Bourgongne, retire ſes enfans pour deux millions d'or, eſpouſe Eleonor d'Autriche. L'Empereur obtint la Souveraineté de Flandres, & quittances des pretentions du Roy ſur Naples & Navarre; François Sforce demeure Duc de Milan, dont s'enſuit la paix generale.

(a) Ces Princeſſes ſe réunirent à Cambray vers la fin de Mai 1529; & après trois ſemaines écoulées en pourparlers, on ſigna la paix : ainſi ce ne fut point en 1530, comme on le lit dans le texte des Mémoires de Tavannes.

CHAPITRE III.

Divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre. Intelligences des François avec les Luthériens & les Turcs. Guerre ouverte en Piémont. Le Sieur de Tavannes, un des premiers passe la Doire. Défaite de Jean Jacques de Médicis. Siége de Fossan. Moulins en Provence brulés par les Sieurs de Tavannes & Montluc. L'Empereur évacue la Provence.

HENRI Roy (a) d'Angleterre presse partie de l'argent donné à l'Empereur par le Roy François, & par ce moyen gagne l'Université de Paris qui favorise le divorce de l'Anglois contre Catherine d'Austriche tante de l'Empereur, enhardy & acceleré par les imprudentes promesses du Pape pour lors mal avec l'Empereur; Henri passe outre en nouvelles nopces. Sa Sainсteté, depuis d'accord avec l'Empereur, fulminant contre ce divorce, embrase l'heresie en Angleterre.

[1530] L'Empereur passe en Italie à l'estonnement des Confederez abandonnez du

(a) Il y avoit Edouard dans le texte. La faute étoit trop grossière pour la laisser subsister. Personne n'ignore que c'est de Henri VIII dont il s'agit ici : on a donc substitué son nom à celui d'Edouard.

Pape & du Roy, il s'assemble avec Sa Saincteté à Boulongne, s'unissent ensemble pour se venger des Florentins qui avoient chassé ceux de Medicis. Les Venitiens s'associent avec le Duc de Milan, duquel l'Empereur avoit tiré quatre cens mille escus, & les chasteaux de Milan & & Cremone en garde pour un an, & luy avoit fait espouser sa mere (a) vesve du Roy de Dannemarc. L'Empereur reçoit la Couronne Imperialle le jour S. Mathias, jour qu'il nasquit, fut esleu & couronné, & prit le Roy à Pavie. Ligue est conclue de toutes les puissances d'Italie, pour la conservation d'icelle contre les François. Les Florentins contraincts (après legeres deffences où le Prince d'Orange meurt) de perdre leur liberté, reçoivent ceux de Medicis; après long discours du Pape & de l'Empereur sur les Turcs qui avoient assiegé Vienne, & de l'heresie de Martin Luther commencée dès l'an 1517, ils se separent. L'Empereur va à la diette à Ausbourg, es-

(a) Voilà autant de fautes que de mots. Charles-Quint fit épouser au Duc de Milan sa nièce, & non pas sa mère. Cette Princesse étoit fille de Christiern, Roi de Dannemarck, qui venoit d'être détroné. On verra plus loin le Rédacteur des Mémoires de Tavannes, se corriger lui-même.

pere faire eslire son fils, ou du moins Ferdinand son frere Roy des Romains, restablit les images, ordonne de vivre catholiquement, declare les delinquans justiciables à la Chambre Imperialle. Le Duc de Saxe, le Landgrave, Lunebourg, George de Brandebourg, celuy de Anhalte, les députez des villes Lutheriennes s'offencent de l'eslection pretendue de Roy des Romains, & des privileges enfrainćts, ne veulent plusieurs d'eux respondre à la chambre Imperialle, se retirent à (a) Chemalcade, où ils se liguent en effećt, pour maintenir leur autorité contre la maison d'Austriche, qu'ils presumoient vouloir rendre l'Empire hereditaire, & en apparence pour la Religion Lutheriènne : les armes se preparent.

[1531] Les Suisses (b) commencent, les

(a) Il ne faut pas confondre ce qui se passa à Ausbourg, avec la Ligue de Smalcalde. La Diète d'Ausbourg se tint en 1530; & les Princes Protestans ne s'assemblèrent à Smalcalde que l'année suivante.

(b) Cet évènement est mal expliqué. Les cinq Cantons d'Uri, de Lucerne, de Schuits, de Zug & d'Undervalde n'entrèrent en guerre qu'avec les trois Cantons de Zurich, de Berne & de Bâle. Les autres restèrent neutres, & de concert avec la France, firent mettre les armes bas aux combattans : les Cantons Catholiques vainquirent deux fois de suite les Zurichois; &

cinq petits cantons battent les autres ; en ceste confusion, nul ne s'oppose à Soliman, Dieu permet qu'il retourne à Constantinople. Le Roy François irrité, battu, qui avoit esté prisonnier mal traicté, & en soupçon de la grandeur de l'Empereur allié de nouveau au Duc de Savoye, auquel il avoit donné le Comté d'Ast, & qui luy practiquoit les Suisses, accroit secrettement la rebellion des Lutheriens, accepte leurs offres de s'unir avec le Roy d'Angleterre, leur promet aide & assistance, traicte avec eux, leur donne courage, & de la mesme crainte, s'allie au Turc. Louyse de Savoye (a) mere du Roy meurt, le Gouvernement de la Cour changé par sa mort, MM. de Montmorency & de Brion, en eurent le principal credit. Les Roys de France & d'Angleterre se voyent (b),

Zuingle, Apôtre de la réformation chez ces derniers, y périt les armes à la main. Malgré ces deux victoires, la querelle n'étoit point décidée. Berne & Bâle n'avoient pas encore combattu. Tout cela se passa en 1532.

(a) Louise de Savoye mourut en 1531, le 22 Septembre : ainsi on voit que l'ordre chronologique est bien mal observé dans les Mémoires de Tavannes. Il raconte les évènemens sans s'embarasser de leurs dates.

(b) Selon Martin du Bellay, cette entrevue de

ſe liguent contre l'Empereur, cherchent querelle avec pretexte. Le Pape à ſon accouſtumée irreſolution, traicte ſecrettement avec le Roy offencé de l'Empereur, qui ne l'avoit favoriſé contre le Duc de Ferrare; luy promet ſa niepce Catherine de Medicis pour ſon ſecond fils. L'Empereur (a) repaſſant, la demande pour François Sforce; elle luy eſt refuſée, enſemble le Concile, & de renouveller la ligue d'Italie, n'obtenant qu'un Cardinal de trois qu'il demandoit; ſe ſeparent mal ſatisfaicts l'un de l'autre, & ſe retire l'Empereur en Eſpagne, avec une grandeur plus imaginaire qu'effectuelle, ſe contente d'avoir mis ordre aux affaires en apparence. Le Pape & le Roy ſe voyent à Marſeille, Henry ſecond fils de France, eſpouſa Catherine de Medicis niepce du Pape, avec de beaux projects de guerre en Italie. Sa Saincteté promet Rege, Palme & Plaiſance, fit trois Cardinaux François, le Veneur, Chaſtillon & Givry en faveur (b) des mignons &

Henri VIII & de François I ſe fit près de Boulogne-ſur-mer, le 28 Octobre 1532. (Voyez le T. XVIII de la Collection, p. 161.

(a) En 1533.

(b) Au lieu de trois Cardinaux, le Pape en créa quatre, ſçavoir, Odet de Coligni, fils du Maréchal de

mignonnes. Le Roy d'Angleterre n'ayant obtenu permiſſion de divorce du Pape, le publie de ſon autorité & adveu de l'Eveſque de Cantorbie : Sa Sainɛteté l'excommunie, luy ſe diſpenſe de ſon obeiſſance, ſe declare Chef de l'Egliſe, & embraſſe le (5) Lutheraniſme avec quelques meſlanges de ſes opinions.

L'Empereur triſte des nopces de Marſeille, eſt reconforté de la viɛtoire & découverte du Perru (6) par François Pizarre, qui avec cinq cens Eſpagnols défit cinquante mille Indiens. Le Roy paſſionné, enflammé de ſes favoris qui veulent peſcher en eau trouble, cherche guerre, ſe plaint de la mort de Merveille ſon Eſcuyer & Ambaſſadeur ſecret juſticié par le commandement du Duc de Milan, pour un meurtre, à la ſuſcitation de l'Empereur. Le Roy ſe couvre du feint achapt du Comté de Mont-belliard, pour fournir cent mille eſcus au Landgrave, qui reſtablit Houllerich Duc de Witemberg (a)

Chatillon, & neveu du Connétable de Montmorency, Claude de Givri, parent de l'Amiral Chabot, Philippe de la Chambre, allié du Duc d'Albanie, & Jean le Veneur, Grand Aumonier de France.

(a) On a vu dans du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 354, le récit de ces faits : nous nous

en son Duché, que la ligue de Chevaube (a) avoit depossedé & remis le Duché de Witemberg à l'Empereur, qui l'avoit donné à Ferdinand son frere. Cette ligue de Chevaube fut faite contte celle de Suisse, pour maintenir la maison d'Austriche; Ferdinand dissimule en attendant la venuë de l'Empereur, qui donne la fille de sa sœur veufve du Roy de Dannemarc au Duc de Milan. Le Pape meurt, retarde les esperances du Roy, Alexandre (b) Fernaise Romain est esleu en sa place. L'Empereur gagne le Duc d'Urbin, confirme André Dore, & prepare ses amis à la guerre.

[1534.] Sa Majesté remet Muleazar (7) en son Royaume de Tunis, que Barberousse (violant l'hospitalité) avoit jetté dehors, fortifie la Goulette, s'en retourne (pouvant conquerir partie de l'Afrique) pour resister au Roy, qui faict legionnaires en France, à l'exemple des Romains, & pour n'avoir plus besoin de Suisses, fait faire

contenterons d'ajoûter que depuis 1519 le Duc de Wirtemberg (Ulrich) étoit dépouillé de ses Etats. Le Landgrave de Hesse, avec l'argent que lui fournit la France, rétablit Ulrich & son fils.

(a) La Ligue de Suabe.

(b) Clément VII mourut en 1534., & eut pour successeur Alexandre Farnese, qui prit le nom de Paul III.

monstre

monſtre à quatre mille hommes d'armes, & huiſt mille archers pour recouvrer l'honneur perdu, cherche guerre ſans qu'elle luy puiſſe eſtre imputée, oſte au Seigueur de Lunes (a) ſa maiſon; demande partage & paſſage au Duc de Savoye, l'accuſe de la praſtique des Suiſſes pour l'Empereur, ſe plaint qu'il avoit accepté le Comté d'Aſt appartenant à la maiſon d'Orleans, ſur ce ſujeſt favoriſe les Genevois, qui à l'aide de ceux de Berne, occupent partie du païs du Duc de Savoye. François Sforce meurt, l'Empereur Maiſtre du Duché de Milan, propoſe des eſperances au Roy, qui veut des effeſts; inimitié, vengeance & ambition peſle-meſle, l'Empereur s'arme, s'allie aux Venitiens. Le Roy occupe Savoye par M. de S. Paul, & enſuite Turin & Piemont par M. de Brion, commandant à quinze mille hommes de pied, & huiſt compagnies de Gendarmes, deſquelles eſtoit celle du Grand Eſcuyer Galliot conduitte par le Sieur de Tavanes, Guidon d'icelle, qui paſſe le premier la Doüere, defenduë par Jean Jacques de Medicis mis en fuitte. Le Roy revocque M. de Brion par

(a) Le Château de *Lumes*, & non pas de *Lunes*, appartenoit à un Gentilhomme de la Maiſon d'Aſpremont. (Du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 292.)

persuasions du Cardinal de Lorraine, qui estoit envoyé à Rome de Sa Majesté, lorsque tout l'Estat de Milan estoit prest à conquerir, & ce sous considerations inutiles, de ne vouloir commencer la guerre. L'Empereur continuë l'abus de ses traictez, pour donner temps à ses forces de le joindre, monstre de consentir Milan, & une de ses niepces pour M. d'Angoulesme, depuis M. d'Orleans.

[1535] Le Marquis de Saluce commandant en Piemont, l'Empereur se declare. Antoine de Leve en Italie entre en Piemont, gagne le Marquis de Saluce, qui persuadé des devins qui l'asseuroient de la ruïne de France, & de la Monarchie Imperialle, degarnit Foussan de vivres, où il avoit mis les Sieurs de Montpesat & Tavannes, Castel Paix, Sampetre Corse, & soudain se revolte. Antoine de Leve qui avoit investy Turin, le quitte, & assiege Foussan, pense avoir en trois jours ceux qui estoient dedans, les trouve plus plains de courage que leurs magazins de bleds, dont la clef ne leur avoit esté donnée que le jour de la revolte du Marquis de Saluce. Ils remplissent d'armes & de sang la campagne d'abordée (a), desesperez de faute

(a) Il faut comparer ce récit avec celui de Guillaume

de vivres deux jours passez : les Sieurs de Tavannes, de Castel-Paix (a), & Sampetre Corse sortent, desont les Gardes d'Antoine de Leve gouteux, emporté caché dans un bled, couvert plus d'espics que d'espées. Cinq cens hommes renversez morts, les assiegez se retirent pour retrancher & defendre la bresche faite ; l'hardiesse des assiegeans manque, & les vivres aux assiegez, ensuit la capitulation. Ils sortent enseignes & armes desployées, & sont envoyez par le Roy en diligence à Marseille. L'Empereur après la venuë de son armée à Foussan entre en Provence jour S. Jacques, le mesme jour qu'il estoit entré l'an passé en Affrique ; Antoine de Leve en vain (8) l'avoit voulu retenir en Piemont. Le Roy se place à Valence, advance M. de Montmorency, parvenu par l'alliance de la fille du Grand-Maistre de Savoye, & en la prison de Sa Majesté, comme plusieurs autres, luy resout sagement de ne combattre, fait faire

du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 139 & suiv., pour se convaincre de la conformité qui y règne.

(a) *Castelpers*, & non pas *Castelpaix*, étoit Lieutenant du Sieur de Montpesat. Il fut un de ceux qni se signalèrent à la défense de Fossan. Ce siège se fit en 1536, & ce fut après la capitulation de cette ville que l'Empereur entra en Provence.

le degast au païs, se place en Camp fortifié à Cavaillon entre le Rosne & la Durance; les Sieurs de Montejean & de Boissy sont desfaicts allant à la guerre, voulant repaistre à la teste d'une armée.

[1536] L'Empereur arrivé à Aix incommodé de vivres, les Sieurs de Montluc & de Tavannes brusserent les moulins de son armée, desfont les gardes d'iceux; dequoy fait gloire ledit Montluc en ses Commentaires, de l'assistance du Sieur de Tavannes, lequel estoit desjà plus favorisé des armes que ledit Montluc. L'Empereur voyant un bon ordre à Marseille & Arles, l'armée du Roy fortifiée, & cognoissant les maladies de son armée, faute de pain, & trop de fruits, se repent de son entreprise: couvre son ignorance sur des intelligences feintes, se presente & se retire en mesme temps de devant Marseille, retraitte en laquelle le Sieur de Tavannes eut bonne part en l'honneur que les François y acquirent. M. le Dauphin meurt (a) empoisonné par un Sebastien de Montercul, qui charge Antoine de Leve de

(a) Par rapport à cet empoisonnement dont Sebastien de Montecuculi fut accusé, nous renvoyons le Lecteur à l'observation, n° 7, sur le septième Livre de Guillaume du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 470.

l'avoir corrompu, homme de grande menée, & de peu de confcience. Les Suiffes contre la foy promife à l'Empereur, envoyent leurs gens fans congé au fervice du Roy. Peronne affiegé par le Comte de Nanffau, & defaffiegé (a) par le Marefchal de la Marche. En Piemont le Marquis de Rangon avec dix mille Italiens fe joint à M. d'Annebaut Lieutenant General, par faveur de Madame d'Eftampes, amie du Roy, prend le Marquifat de Saluces. La pefte emporte Antoine de Leve, & partie des foldats de l'Empereur, ne refte de cinquante mille hommes que trente mille. Ces incommoditez retirent l'Empereur avec perte; le Comte de Nanffau fait de mefme en Picardie; l'Empereur va voir fa femme en Efpagne, le Roy vint à Lyon.

(b) C'eft-à-dire, que le Maréchal de la Marck contraignit le Comte de Naffau à lever le fiège. Ce Maréchal de la Marck eft celui dont on a publié les Mémoires fous le nom de Fleuranges.

CHAPITRE IV.

Le Sieur de Tavannes choisi par M. d'Orleans pour être de sa maison. Suspension d'armes. Trève entre l'Empereur & le Roi, conclue à Nice pour dix ans. Le Sieur de Tavannes se signale dans les fêtes & Tournois. Exercices, & amusemens de la jeune Noblesse de son tems.

[1536] LE Roy laisse le Cardinal de Tournon son Lieutenant à Lyon, envoye la gendarmerie sur la frontiere de Flandres, passe par Paris, fait l'estat de la maison de ses deux enfans : l'aisné choisit les braves, Dampierre, S. André, Descars, Andoüin, la Noüe. M. d'Orleans refuse le reste que son frere n'avoit voulu, obtient permission de son pere de dresser son Estat des plus galants hommes de France : Choisit les Sieurs de Tavannes, Castel-Paix, Sanpetre Corse, Chastel-Nau (a), Jarnac, & quelques autres qui avoient reputation dans les Provinces, cogneuz par leur valeur.

[1537] Le Roy après avoir marié sa fille au Roy d'Escosse, au mescontentement de celuy d'Angleterre, marche avec vingt cinq

(a) Castelnau.

mille hommes à la frontiere, prend Hedin & S. Paul (a). Ne trouvant rien en campagne, licentie son armée (b) ; naissance de celle de Flandres conduitte par le Comte de Bures, qui reprend S. Paul & Montreüil, fut arresté de Theroüane, où les Sieurs de Cany, de Dampierre, & de Tavannes s'estoient jettez. M. le Dauphin se presente au secours avec cinq mille hommes ; suspension d'armes est faicte pour trois mois. Theroüane delivré, les armées se retirent : le naufrage (c) de celle de l'Empereur estoit allé en Piedmont, avoit sous le Marquis du Gast secouru Cazal par le Chasteau, dont la ville avoit esté prise par les François. : fait prisonnier M. de Burye, assiegé Carmagnolle. Le Marquis de Saluces ayant esté tué assiegeant Ravel, le Marquisat fut donné du Roy à Gabriel Evesque de Saluces, lequel mourant, Sa

(a) François I ne prit point la ville de Saint-Pol : il la fit fortifier.

(b) Le Roi n'avoit point licencié son armée : il en envoyoit la majeure partie au secours du Piémont, lorsque les progrès de Floris d'Egmont, Comte de Bures, l'obligèrent de la contremander pour aller au secours de Térouenne.

(c) L'Auteur entend par ce mot de *naufrage* les débris de l'armée avec laquelle il avoit attaqué la Provence.

Majesté succede comme Seigneur du fief. Humieres envoyé en Piedmont, après avoir pris & failly quelques places, espreuve la (9) difference du Gouvernement d'un Prince enfant, & d'une armée dont les chefs ne veulent obeir. Les Lansquenets de Fedric de Fustemberg se joignent au Marquis du Gast, qui tint la campagne, renvoye Humieres en France. Alexandre de Medicis, usurpateur de la principauté de Florence, est attiré & tué nuictamment par Laurens son cousin, à qui le cœur fault après le coup principal faict, & s'enfuit au lieu de crier liberté : donne temps à Cosme de Medicis de s'establir & renouer la tyrannie. Mahomet Sangiaque de Belgrade, pendant la tresve prend des Chasteaux & fortifie Sechio. Ferdinand arme huict mille chevaux, & seize mille hommes de pied sous Casianal, qui se retire de nuict à la premiere veüe des ennemis, laisse la moitié de l'armée sous le Colonnel Landron en proye aux Turcs (a), qui en tuent douze mille. Les Venitiens combattent malheureusement en Albanie, qui

(a) L'Auteur des Mémoires, en estropiant les noms, veut probablement parler de la victoire que Mahmet remporta sur les Allemands à Esseck, près les bords de la Drave.

leur fit faire ligue avec le Pape & l'Empereur, contre le Turc, de peu d'effect. Le Marquis du Gast prend Quiers, Albe; Queyrace fault (a) l'entreprinse de Thurin. Le Roy vint à Lyon, advance MM. le Dauphin & Connestable, qui forcent le pas de Suze, & six mille hommes commandez par Cesar de Naples. L'armée de M. le Dauphin en Piedmont fait lever le siege de Carmagnolle : le Marquis du Gast donne (b) une riviere pour une bataille : le Roy arrivé à Carigan pour assieger Quiers, la tresve (c) est faicte. L'Empereur craignant pour l'Italie, & le Roy espuisé de deniers, travaillé de volupté autant que d'ambition, assemblée se fit à Laucaste (d) pour la paix. Le Pape fait venir

(a) Manque.

(b) Cette tournure bizarre signifie que le Marquis du Guast, n'osant se hazarder contre des troupes fraîches & supérieures aux siennes, se retrancha sur les bords du Pô.

(c) Cette trève fut conclue à Monçon le 16 Novembre 1537; elle ne concernoit que l'Italie. Celle de *Bomy*, qui avoit rapport aux Pays-Bas, avoit été signée dans les derniers jours de Juillet. On les trouve l'une & l'autre dans le recueil de Ribier, Tome I, p. 50 & 62.

(d) Les Conférences pour une paix définitive furent indiquées à Leucate, que Tavannes appelle *Laucaste*.

l'Empereur & le Roy à Nice, où ne pouvans s'accorder de paix, trefve se fist pour dix ans : chacun possede ce qu'il tient : separez, ils se revoyent sans Sa Sainteté à Aiguemorte (a).

[1538] Le Roy premier entra dans la galere de l'Empereur, qui fut après dans la ville d'Aiguemorte; se festinerent en divers buts : l'Empereur pour avoir temps de faire guerre au (10) Turc, & mettre ordre au Pays-Bas qui se broüilloit : le Roy en esperance d'obtenir l'Estat de Milan, qui luy est promis pour M. d'Orleans. L'Empereur en trompe trois, M. de Savoye, le Connestable, & le Roy. Sa Majesté croit le Connestable, qui croit M. de Savoye, & M. de Savoye l'Empereur; le Roy ne se fust laissé tromper sans la caution dudit Connestable. L'Empereur avoit gaigné le Pape promettant sa niepce, vefve d'Alexandre, à Octave Farnaise, nepveu de Sa Sainteté, retourné en Espagne pour preparer sa descente en Allemagne. Le Roy (ce lui semble) asseuré de paix & de Milan, se donne

(a) Sur cette entrevue des deux Monarques à Aiguemortes, on peut consulter l'observation, n° 28, du Livre VIII de du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 478.

du bon temps, regarde des tournois de ses enfans, où le Sieur de Tavannes emporte l'honneur, s'insinuë aux bonnes graces de M. d'Orleans, auquel il fait plus aimer la guerre que la chasse.

Fols jeunes sont quelquesfois les plus sages vieux ; d'une bande enragée suivant les Enfans de France, s'en fist une de grands Capitaines : les folies honnestes non dommageables, sont tolerables en jeunesse : au lieu des medisances, desguisement & fait de maintenant, le temps estoit employé en l'exercice, saulter, ruer la barre, luitter, combattre, esprouver les perils en paix, pour ne les craindre en guerre, ils ne s'amusoient à la chasse (a). Les tiercelets d'Autour ap-

(a) « La chasse ni le jeu (dit le Vicomte de Tavan- » nes) ne doivent estre permis aux jeunes. L'un leur fait » aymer la maison avant tems, l'autre perdre de belles » occasions : bien que la chasse est une espèce de guerre » pour l'exercice qu'il y a, si est ce que s'y adonner » trop est un tesmoignage de volupté & d'oisiveté, sans » compter le tems perdu, qui seroit mieux employé aux » lectures, mathématiques... Quant au jeu, il ne peut » estre assez blasmé. De là viennent les querelles, les dis- » putes & toutes sortes de maux ; se portans ceux qui ont » perdu beaucoup du leur quelquefois au désespoir, ou- » tre les fraudes qui s'y commettent, *estant très-honteux* » *de piper ou de se laisser piper* ».

portez à M. d'Orleans, luy ſont mis par le Sieur de Tavanes ſous la couverte de ſon lict, s'en battent & les deſchirent en meſpris d'icelle. Ils avoient promis un temps de ne marcher aux villes que par deſſus les maiſons, ſautant de toict à autre les ruës eſtroites, ſe precipitent dans les puits, font paſſer les chevaux au travers des flames. Le Sieur de Tavanes à Fontainebleau fait ſauter un cheval d'une roche à autre de la largeur de vingt huict pieds, accompagne ſon Maiſtre ou l'ardeur de jeuneſſe le porte à ſe battre à coups d'eſpées incogneus, faiſant embuſcade aux ſiens propres pour s'eſprouver, bleſſe & eſt bleſſé ſe joüant, faillent à eſtrangler Jarnac ſans qu'on luy coupa la corde : ſe mocquent des Dames, meſpriſent l'amour, laiſſent un pendu couché avec Madame de Curſol, feignant l'entretenir. Pour faire ſoixante lieües tout en un jour, ils diſpoſoient tous les chevaux de M. d'Orleans juſques en Bourgongne ; incogneuz dans une hoſtellerie, dix hommes voulans prendre le haut bout, il met la main à l'eſpée contre tous, ſurpris, les fait diſner avec leurs gands, eux regaignant leurs eſpées, ils ſe deffendent, les bleſſe, & en ſort ſans eſtre bleſſé. Cecy (a)

(a) Les Mémoires de Brantome nous fourniront

eſt eſcrit, non pour loüange, ains pour cognoiſtre les folies de ce temps-là, duquel ſortit tant de gens valeureux; ces chaleurs de jeuneſſe qui ne font mal qu'à eux-meſmes, tournent ordinairement en valeur.

CHAPITRE V.

La confiance regne entre l'Empereur & le Roi. L'Empereur vient à Paris. Grands tournois où le Sieur de Tavannes a la tête traverſée d'un tronçon de lance. Aſſaſſinat de Rincon & Frégoſe. Le Sieur de Tavannes accompagne M. d'Orléans dans l'invaſion du Luxembourg. Réponſe du Sieur de Tavannes à M. de Guiſe ſur une prétendue offenſe. Gravité du Seigneur d'Orrain pere du Sieur de Tavannes.

[1539] LES Gantois tirannifez, ſe revoltent de l'Empereur, recourent au Roy leur Souverain, luy offrent la conqueſte de Flandres.

pluſieurs faits de cette eſpèce. On croyoit alors ſe diſtinguer en compromettant ſa vie dans des exercices périlleux. « C'étoit ainſi (dit Brantome) que Jacques » de Savoye, Duc de Nemours, montoit au galop les » grands dégrés du Palais, & après avoir fait ſes pro- » menades, courſes & folies dans la gallerie & grand' » ſalle dudit Palais, deſcendoit par le dégré de la Ste.

Sous esperance de l'execution de la promesse de Milan, Sa Majesté le refuse, accorde passage (a) à l'Empereur par la France pour les chastier, lequel avoit promis verbalement de donner sa niepce & le Duché de Milan à M. d'Orleans. Il y manque, le Roy s'en venge sur le Connestable (b) qui en estoit caution, lequel defavorisé se retire sagement en sa mai-

» Chapelle, sans que le cheval bronchast ». L'homme qui réfléchit, en lisant ces détails, y apperçoit les préludes des horreurs dont nos guerres civiles furent le théatre. Quand les amusemens d'une nation sont marqués au coin d'une témérité, qu'on peut appeller *féroce*, les résultats de la jalousie, de l'ambition & du fanatisme deviennent terribles chez cette même nation.

(a) L'Empereur fit son entrée à Paris le premier Janvier 1540. (Voyez, par rapport à ce voyage de Charles-Quint, les Observations, numéros 32, 33, 34 & 35 sur le VIII[e] Livre de du Bellay, Tome XX de la *Collection*, p. 482 & suiv.)

(b) Si le Connétable fut joué par l'Empereur, François I le fut également. Ribier, Tome I, p. 487, nous a transmis une lettre de ce Monarque au Connétable même, sur l'arrivée prochaine de Charles-Quint en France : on y voit avec quelle bonne foi François I croyoit à l'amitié de son rival. « Il peut estre asseuré » (écrivoit-il), que je n'estimeray jamais moins le » bien & augmentation de ses affaires, que les miennes propres, pour les tenir & réputter n'estre plus » qu'une mesme chose ».

ſon. M. d'Annebaut, par faveur de Madame d'Eſtampes empiete le meſme credit. Le Roy ſous ces eſperances & promeſſes avoit envoyé à Veniſe faire ligue (11) contre le Turc, s'eſtoit mis en ſoupçon de luy, du Roy d'Angleterre & de ſes alliez, dont il ſe repent.

[1540] Se fit le mariage (12) de la fille du Roy de Navarre aagée de douze ans, deſpuis mere du Roy Henry quatrieſme, avec le Duc de Claives. Il ſe fait de grands tournois, le Sieur de Tavannes emporte l'honneur, & la teſte renverſée d'un coup de lance, il ſe tire (13) courageuſement malgré les Medecins le tronçon. La Cour le vint voir, il ſort l'eſpée à la main bleſſé au devant de M. d'Orleans, teſmoignant ſon courage proche de perdre l'œil qui eſtoit hors de ſa teſte, ſe rit, & depuis fut guery toſt après par un excelent Chirurgien. Le Roy ſort de la priſon du bois de Vincennes Philippes Chabot Admiral de France confiné par Commiſſaires (a) non par Juſtice. Les Dames avoient aidé à ſa faveur, par les Dames elle ſe

(b) Ce paſſage rappelle naturellement l'anecdote ſi connue de François I, ſe promenant aux Céleſtins. Il converſoit (dit-on) avec un des Religieux, & plaignoit Jean de Montaigu, d'être mort par juſtice : *Ce n'eſt point par juſtice, mais par Commiſſaires*, répondit le Céleſtin.

pert, contendant Madame d'Eſtampes (a) avec Madame l'Admirale de Brion.

Le Conneſtable luy avoit nui, la faveur n'admet de Compagnon, il s'eſtoit roidy contre ſon maiſtre, & demande Juſtice ſans faveur. Sa libérté fut l'appointement de Madame d'Eſtampes, laquelle eſtablie ne craignoit plus Madame l'Amirale. Les conditions furent, le mariage du fils aiſné (b) de M. l'Admiral avec la niepce de Madame d'Eſtampes. M. de Guiſe qui avoit aidé à ſa ruïne, favoriſe ſon eſlargiſſement, & en eut le Gouvernement de Bourgongne, la tapiſſerie à fond d'or de Ginuille (c) eſtimée trente mille eſcus. Madame d'Eſtampes fait ſon frere (d)

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 10, ſur le neuvième Livre de Martin du Bellay, Tome XX de la *Collection*, page 506.

(b) Il paroît qu'ici Tavannes s'eſt trompé. Le fils aîné de l'Amiral Chabot, qu'on appelloit Léonor Chabot, Comte de Charny, épouſa en premières nôces Claude Gouffier, & en ſecondes nôces Jeanne de Longwic. Ce fut Guy Chabot, neveu de l'Amiral, & célèbre par ſon combat avec la Chaſteigneraye, qui ſe maria à la niéce de la Ducheſſe d'Eſtampes, Louiſe de Piſſeleu de Heilly. (Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 560 & 563.)

(c) De Joinville.

(d) Voilà encore une erreur échappée au Rédacteur Cardinal,

Cardinal, troisiesme de ce temps creé par amour des femmes. Les Gantois abandonnez s'accordent à l'Empereur, qui leur fait une citadelle; va en Allemagne travaillé des Lutheriens, tient diette à Ratisbonne. Tout est remis au Concile sans forcer les consciences: en ceste consideration luy est accordé secours contre le Turc, qui avoit esté attiré par l'entreprise de Ferdinand, se disant heritier de Louys Roy d'Hongrie son beau-frere, deffait par Soliman (14), dont voicy le droit. Cependant que les parentelles & droict de succession estoient debatuës entre l'Empereur

des Mémoires de Tavannes. On ne voit point dans l'Histoire que la Duchesse d'Estampes ait eu un frère Cardinal : il est probable que Tavannes a voulu parler ici d'Antoine Sanguin, qu'on appelloit le Cardinal de Meudon, & qui étoit parent de cette Dame, comme on l'a expliqué dans la note de la p. 196 du XXIme vol. de la *Collection*. Nous ajouterons d'après Ribier, Tome I, p. 447, qu'Antoine Sanguin fut élevé à cette dignité vers la fin de Décembre 1539 : le Pape eut bien de la peine à s'y résoudre. Sanguin étoit alors Evêque d'Orléans. « Ceux (dit Ribier) qui ont escrit qu'il » avoit été élevé à cette haute dignité par l'estime » que faisoit Sa Sainteté de ses mérites & vertus, & » non point par recommendation des puissances tem» porelles, ont été mal informés ». Il mourut en 1559, Archevêque de Toulouse.

Federic & Mathieu Corvin, Ladislaos forty de Jean Spux Gouverneur de Transsilvanie, avoit esté esleu Roy d'Hongrie par la Noblesse, comme le plus apparent en l'absence de Estienne Battori. Ferdinand succede au droict de Federic, prit Budes, vainquit Jean Spux. Solyman en l'an mil cinq cens vingt-huict assiege & desassiege Vienne, revient en Hongrie aux prieres dudit Jean Spux, non par les menées des François comme les Allemands disoient : il est repoussé de Linx, huict mille Turcs separez de son armée furent deffaits; il trouve l'Empereur en un camp fermé près Vienne, avec quatre vingts mille hommes de pied, & dix mille à cheval. Le Turc s'en retourne ayant restably Jean Spux, les armées se rompent. Ferdinand entreprend, dont suivit la defaite de Cazianal son Lieutenant.

S'estoit faict un traicté entre Ferdinand & Jean Spux, que la Couronne feroit au dernier survivant. Ledit Spux meurt, laisse son fils Estienne aagé de deux ans en la protection de Soliman, & tutelle de George Moine Evesque de Varradin, qui gouverne avec la mere du Roy nommée Isabelle, fille du Roy de Polongne. Ferdinand prend cette occasion pour se faire Roy de toute la Hon-

grie, gagne des forteresses, assiege Budes par Roquendolf, devenu de maistre d'hostel General, il l'assaut & le fault. Soliman requis de secours par sa mere & tuteur de l'enfant Estienne, leve le siege, & defait les Chrestiens par Mahomet Bachat son Lieutenant. Luy arrivé en son armée, se rend maistre de la ville, de l'enfant & du Royaume, cependant que l'Empereur assiege malheureusement Argiers, où il rompt son entreprise & armée par la tourmente, laissant brusler sa maison pour embraser les autres.

Le Roy sçavoit comme il avoit trompé l'Empereur, ne luy ayant ratifiées ses promesses à la sortie d'Espagne ainsi qu'il estoit obligé, est si inconsideré, que sur une semblable fausse promesse de Milan, pert l'occasion de la conqueste de Flandres, laisse passer l'Empereur par ses païs, qui semblablement se souvenant du passé, luy refuse de ratifier la parole donnée dudit Milan pour son fils, qu'il devoit faire à la premiere ville de son obeissance.

[1541] Le Roy trompé de l'Empereur, ou plustost du Connestable, pour rabiller ses fautes, s'asseurer ses amis, envoye Fregouse à Venise (a), Rangon à Constantinople. Ils sont

(a) Frégose & Rincon, au lieu de Rangon.

tuez ſur le Pau par le commandement de l'Empereur, qui en refuſe juſtice au Roy : lequel reſolvant la guerre, craint le Roy d'Angleterre, offencé par la premiere alliance d'Eſcoſſe, & pour la ſeconde de la fille de Guiſe veufve du Duc de Longueville mariée au Roy d'Eſcoſſe.

[1542] Les ſurpriſes d'Italie propoſées (a) & negligées par la ſoudaineté des François, le Roy entreprend ſur Roſſillon (b) & Luxembourg. Le premier avoit eſté rendu à Ferdinand d'Arragon par le Roy Louys, perſuadé par conſcience & ſcrupule d'Olivier Maillard Cordelier ſon Confeſſeur ; le ſecond, pour avoir le Roy François le droict (c) des heritiers de Luxembourg, ſpoliez par Charles de Bourgongne. La conqueſte de Roſſillon fut commiſe à M. le Dauphin, aſſiſté

(a) Sans doute Tavannes veut parler des projets d'invaſion dans le Milanès, propoſés par Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, *cet homme qui n'avançoit rien légerement*, a remarqué M. l'Abbé Garnier dans ſon Hiſtoire de France, Tome XXV, p. 309.

(b) Le Rouſſillon.

(c) Si François I avoit eu ce motif en attaquant le Duché de Luxembourg, il falloit commencer par réparer envers ces héritiers le mal que Louis XI avoit fait à un de leurs ancêtres.

de M. d'Annebault, ſous l'intelligence de M. de Montpezat Gouverneur de Languedoc. A Luxembourg fut employé M. d'Orleans, aſſiſté de M. de Guiſe; ſe fie au Sieur de Tavannes, qui luy eſleve le cœur aux honneurs & Couronnes; l'emulation de M. le Dauphin luy ſert d'aiguillon : ſon naturel ouvert *à la Françoiſe* ſurpaſſoit celuy de ſon frere; tous courent ſe preparer. Le Sieur de Tavannes prend l'occaſion de voir ſon pere arrivé avec vingt chevaux d'Eſpagne & d'Italie; d'abordée ces gens indiſcrets deſlogent les chevaux du vieillard, qui depuis en l'abſence de ſon fils couppe les licols (a), & les chaſſe dehors : apprenant aux enſans que la faveur & grandeur de la Cour, ne diſpenſe de la reverence paternelle; & ſur la priere qu'il luy fit de luy aider d'argent pour pourſuivre ſa fortune, luy donne la clef de ſon cabinet de Dijon, l'admoneſte de n'y prendre tout : où arrivé, il treuve cents ſols en liarts, qu'il jette par la feneſtre, s'en va trouver ſon maiſtre preſt à partir pour Luxembourg, reçoit la Lieutenance de ſa compagnie. M. le Dauphin avec les ſuſnommez, Suiſſes, vieilles ban-

(a) Cette anecdote ſur laquelle nos Hiſtoriens ſe ſont tû, fait tableau. Elle prouve que le père du Sieur de Tavannes avoit ce qu'on appelle du *caractère*.

des, Legionnaires, la plufpart des Princes & Nobleffe de France partent. Le Roy fuit avec le refte des forces ; M. d'Orleans eut fix cens hommes d'armes. Huict mille Lanfquenets, fix mille François, affiegent Dampuilley (a), où fe joignent fix mille Lanfquenets fous la charge de Reycrotte (b) & du Reintgrave. M. de Guife veut commander comme tuteur de la jeuneffe de M. le Duc d'Orleans, il fe met hors de Page, & s'y oppofe, donne des confeils meurs & refolus. M. de Guife en recherche la fource, la treuve au Sieur de Tavannes, les voilà ennemis fecrets. La garnifon de Dampuilley fe rend : ledit Sieur de Tavannes mene M. d'Orleans à la grande Efglife pour fauver le peuple, les femmes & les enfans. M. de Guife veut que les foldats foient prifonniers, le General dit *leur avoir promis liberté*, mande fecrettement au Sieur de Tavannes qui gardoit une porte, qu'il les laiffe fortir, il eft obey. M. de Guyfe luy demande *s'il ignoroit fa charge, & par quel commandement il avoit laiffé aller les prifonniers*, il refpond *par celuy de fon maiftre, après luy qu'il luy obeyroit*. M. d'Orleans embraffe M. de Guyfe, & appaife tout,

(a) Damvilliers.

(b) Rekrod, Officier Allemand.

Après le demantelement de Montmedy, la Ferté, Challencey, Vireton pris, Yvoy est assiegé. Deux milles commandez par le bastard de Sombressel, & Gilles de Levant la deffendent : les approches estoient difficiles, & les tranchées mal faites, l'artillerie posée trop près, la batterie precipitée, le canon mal couvert & abandonné : les assiegez à la faveur des arquebuzades des courtines le gagnent, soudain sont repoussez. Cest accident, force de la place, bonne mine des assiegez, en desespere la prise. Les pieces changées du costé des Ardennes, la breche non raisonnable, non attaquée, ses munitions faillent ; quinze jours s'escoulent pour en amener de Sedan & Mouzon. Le Roy adverty, craint l'armée de la Royne Marie, commande de lever le siege ; M. de Guyse y conclud, disant que l'on ne peut faillir d'obeir à son maistre. M. d'Orleans flustuë, le Sieur de Tavannes le resout à part, luy dit : *Le Roy pert une ville, vous l'honneur ; le cours de vostre vie suivra vos premieres entreprises ; vostre frere prendra Perpignan, & vous la honte. M. de Guyse n'y a tel interest que vous.* M. d'Orleans retourne au conseil, proteste qu'il y demeureroit mort ou victorieux. Les difficultez diminuent, les poudres arri-

vent, M. de Guyſe continuoit la batterie au meſme lieu. Le Sieur de Tavannes avoit recogneu à l'oppoſite l'entre-deux d'un rempart non continué de terrain, flanqué d'une ſeule cazematte, le monſtre à M. d'Orleans, juge la breche facile, objecte que M. de Guyſe l'empeſcheroit, reſolvent de placer l'artillerie avant que luy dire, pendant qu'il repoſoit ayant veillé la nuict : à la pointe du jour M. d'Orleans mene quatre canons au lieu ſuſdit, couverts d'un chemin creux, & de quelques gabions. M. de Guyſe aborde, treuve M. d'Orleans (15), qui portoit le Sieur de Tavannes en crouppe, blaſme ceſt acte, offre de quitter ſa qualité de Prince, pour combattre & maintenir que c'eſtoit mal entrepris. Ledit Sieur de Tavannes recognoiſt qu'il en veut à luy, ſe voit en peril de perdre ſa faveur à faute de courage, ou d'avoir un puiſſant ennemy, ſe jette en bas, s'excuſe ſur ce qu'il a penſé eſtre le bien de ſon maiſtre & le ſervice du Roy, dit *eſtre le ſerviteur de M. de Guyſe, que s'il luy plaiſoit de quitter ſa qualité pour le combattre, qu'il luy feroit un grand honneur, & le trouveroit fort homme de bien.* M. d'Orleans impoſe ſilence d'auctorité, ſupplie M. de Guyſe d'appaiſer ſon courroux : *car s'attaquer au Sieur*

de Tavannes, c'estoit en vouloir à luy, & avec grand peine les repatria. L'artillerie demeure où le Sieur de Tavannes l'a placée, bat de huict à une heure après midy; les assiegez voyans une grande bresche, se rendent, à l'honneur de M. d'Orleans, & establissement entier du Sieur de Tavannes. Yvoy donné en garde à M. de Cedan; Arlon & Luxembourg se rendent après bresche faite, il en sort trois mille hommes de guerre: Thionville demeure seul à l'Empereur, tant a de forces le bon succez des premieres entreprises. La difficulté d'argent, mais plustost la jeunesse de M. d'Orleans, & les picques de ses Gouverneurs, mal-gré le Sieur de Tavannes, l'emportent treuver le Roy, sur le bruit de bataille qui se devoit donner en Languedoc; pert l'occasion de faire de beaux effects, cause la perte de partie de la conqueste, où il met ordre precipitamment. *Celuy qui plaist, est en opinion d'estre le plus sage*: le Sieur d'Annebault, allié de Madame d'Estampes, & du Cardinal de Meudon, sur ces entreprises imaginaires du Sieur de Montpezat, assiege Perpignan: après avoir perdu l'occasion par l'attente des Suisses, & longueurs ordinaires aux plus Courtisans que Capitaines, avec la proximité de l'hyver,

contrainct de lever le siege avec quarante mil hommes de pied, & deux mille hommes d'armes, qui eussent esté plus utiles à l'entreprise de Milan; l'hyver sonne la retraicte aux armées Royales.

CHAPITRE VI.

Le Sieur de Tavannes se fait obeir à la Rochelle. L'Empereur leve le Siége de Landrecy. Bataille de Cerisoles. Siége de S. Disier.

Au sortir de Perpignan, la Rochelle se mutine pour la gabelle; eux & le Sieur de Jarnac, leur Gouverneur, vont en differentes plaintes au Roy. Le Sienr de Tavannes avec la compagnie de M. d'Orleans est envoyé pour y entrer en garnison, ils le refusent en gros, non la communication des siens, qui entrent par diverses portes en divers temps. Les Gendarmes se glissent dans les hosteleries, s'assemblent en un logis (a), où le Sieur de Jarnac avoit coulé des armes, le-

(a) Martin du Bellay, dans le neuvième Livre de ses Mémoires, Tome XX de la Collection, p. 415 & suiv., en racontant la révolte des Rochellois, & le pardon généreux que François I leur accorda, ne parle point de cette anecdote.

quel prie ceux de la ville de laisser entrer la garnison. Sur leur refus le Sieur de Tavannes sort en la ruë avec cent cuiraces, monstre qu'il estoit dedans sans leur sceu. A mesme temps s'approchent de la ville huict cens arquebusiers, l'alarme sonne, il declare *que vif ou mort il demeureroit dans la ville, ou qu'il brusleroit tout & s'enseveliroit dans les cendres.* Le combat douteux & la crainte du Roy fit accorder que les Rochelois poseroient les armes entre les mains du Sieur de Jarnac, entretiendroient la Compagnie de Gendarmes, & quatre cens arquebusiers jusques à la venue du Roy : lequel arrivé, leur remit leurs privileges, pardonna leurs fautes, & osta la garnison. Sa Majesté loüe le Sieur de Tavannes de ce qu'il avoit fait : MM. de Langez & Marquis du Gast prenoient & reprenoient l'un sur l'autre le Carignan & autres petites villes en Piedmont. Le Sieur d'Annebault y est envoyé : par mauvaise intelligence des Chefs n'y fait rien qui vaille, fault Cosny (a) retourne en France : M. de Langez meurt, Thurin sous Boutieres fault à estre prins par des soldats cachez dans des chariots de foing ; en 1543. En May fut le camp de Marolles. Le Roy avec huict mille chevaux & vingt cinq

(b) Ne prend pas.

mille hommes de pied fortifie Landrecy, court devant Monts & Maubeuge.

Ferdinand par le Marquis de Brandebourg assiege Peste en Hongrie sans fruict ; Solyman le secourt, & en suitte prend Albe & Strigon (a) par la faute des Chrestiens. Le Turc peu devant avoit accordé au Poulin depuis Baron de la Garde, Ambassadeur de France, l'armée de mer, hors temps, sans fruict que la prise de Nice ; reprise après par le Chasteau. L'Empereur retourne d'Espagne contre le Duc de Claives qu'il avoit quitté, pour ne lui avoir voulu permettre la qualité de Duc de Gueldres pretenduë par Sa Majesté : le Roy luy avoit donné la fille de sa sœur mariée au Roy de Navarre, sur l'appuy de quoy ledict Duc de Claives en l'an 1541 envahit la Flandre. Le Pape à Plaisance veut en vain divertir l'Empereur de la vengeance sur le Duc, monstre que Solyman descend en Hongrie, & l'armée de Barberousse sur les costes d'Italie : la vengeance emporte l'Empereur, qui laisse le Pape mal-content, fait revüe à Bonne de trente mille hommes de pied, & seize mille chevaux de toutes nations, prend d'assault Dure (b), estonne le reste du Duché

(a) Strigonie. (b) Duren.

de Claives, qui se rend, & son Duc à la misericorde de Sa Majesté, qui luy oste ses deux meilleures places, change la qualité de Duc (a) en celle de Gouverneur. Le Roy contant de garnir ses frontieres, laisse perdre son amy le Duc de Gueldres à sa veüe, despesche M. d'Orleans à Luxembourg, qui demande le Sieur d'Annebault au lieu de M. de Guyse, suivant le conseil du Sieur de Tavannes, pour monstrer que la precedente victoire dependoit de luy seul. Il prend Arlon & Luxembourg pour la deuxieme fois : le Roy y arrive, & fut adverty du siege de Landrecy, s'approche de l'Empereur qui avoit quarante quatre mille hommes de pied, & quatorze mille chevaux, avec lesquels ayant tenté les batteries, se resout de l'avoir par famine. Le Roy s'approche à la faveur des bois & des ruisseaux, envitaille & change la garnison de Landrecy, pour n'avoir l'Empereur (b) pris la place de bataille

(a) Cette assertion n'est pas tout-à-fait exacte : on peut s'en convaincre en lisant l'Observation, n°. 3, sur le dixième Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 283.

(b) Le récit de cette campagne est conforme à celui qu'on a lu dans Martin du Bellay : il prouve que François I fit lever le siège de Landreci à l'Empereur

entre ſes ennemis & la place qu'il aſſiegeoit. Le Roy paré d'un ruiſſeau après quelques eſcarmouches ſe retire de nuict ſans honte, avec honneur d'avoir ſauvé Landrecy, congedie ſon armée à Guyſe : l'Empereur fait le ſemblable à cauſe de l'hyver. En ce temps (a) 1544 naſquit le petit Roy François.

[1544] L'Empereur ſans avoir eſgard à l'offence ancienne (b) de ſa Tante, excommunication du Pape, changement de Religion, recherche le Roy d'Angleterre, qui luy promet paſſer en France en haine de l'alliance practiquée des François en Eſcoſſe : partiſſent l'Eſtat de France avant que l'avoir aſſailli, pratiquent en vain les Suiſſes, defendent la ſortie de Germanie aux Allemands, aſſiegent Luxembourg par le Comte de Fuſtemberg, deſaſſiegé par le Prince de Melphe. Le Marquis du Guaſt prend Mont-

en perſonne, & non pas à Gonzague de Mantoue, comme on le lit dans l'Abrégé du Préſident Hénault, Tome I, p. 352. Edit. in-8°. de 1749.

(a) François II, ſelon nos Hiſtoriens, monta ſur le trône en 1559, âgé de ſeize ans : ainſi il dut naître en 1543.

(b) Catherine d'Arragon, que ce Monarque avoit répudiée.

devis sur des lettres contrefaites du Sieur de Boutieres portans ne le pouvoit secourir : prend & fortifie Carignan. M. de Boutieres renforcé assiege Yvraye (a), lequel prest à prendre le quitte, offencé de l'arrivée de M. d'Anguien créé nouveau Lieutenant en Piedmont, se retire en sa maison. M. d'Anguien prend Cresantin, assiege Carignan, nouvelles conquestes & fortifications, & cinq boulevarts du Marquis du Guast, garni de quatre mille Espagnols que Lansquenets ; l'impossibilité de la forcer resout à la famine, & les Imperiaux au secours, s'approchent avec grand nombre de Lansquenets nouvellement armez. M. d'Anguien se place à Carmagnolle entre les assiegez & ses ennemis, demande au Roy congé de donner la bataille, & argent pour payer ses soldats : le premier est accordé, & le second selon la necessité de Sa Majesté. Au bruict du congé de la bataille partent de la Cour en poste pour s'y trouver les Sieurs de Tavannes, de Dampierre, S. André, Bonnivet, Jarnac, Colligny, Descars, de Rochefort, de la Hunaudaye ; à leur arrivée le General leur depart

(a) Boutieres assiégeoit Yvrée sur la fin de 1543, & remit alors le commandement de l'armée au Comte d'Anguien.

des charges. Le Sieur de Dampierre en faveur du Dauphin eut l'arriere-garde avec les Guidons, le Sieur de Tavannes pour son experience est retenu près de luy avec le Sieur de S. André : le Marquis du Guast logé à Cerizoles resolu de combattre ou d'envitailler Carignan, marche entre Cerizoles & Sommerive, pour, se parant d'un ruisseau, couler à Carignan. M. d'Anguien marche pour reconoistre avec sa cavalerie, descouvre le flanc des ennemis, reprend ceux qui l'avoient empesché d'amener toute l'armée, branle d'envoyer querir ses gens de pied. Le Guast descouvrant l'ennemy revient loger à Cerizoles ; M. d'Anguien considerant que les troupes dès la pointe du jour en campagne fussent esté trop fatiguées de loger sur le champ, les fit retourner à Carmagnolle, d'où le matin il partit pour s'aller mettre au devant dudit Carignan, & couvrir le pont du Pô, d'où venoient les vivres au Marquis : lequel encouragé, luy semblant que les François tourneroient le doz, laisse le grand circuit, marche sur la piste du jour passé. Rapporté à M. d'Anguien, il retourne pour donner la bataille (a), qui fut le lendemain de Pasques

(a) Nous ne nous arrêterons point sur la bataille de Cérisoles, si amplement détaillée dans les Mémoires

onziesme

onziesme Avril 1544. Les Imperiaux estoient dix mille Allemands, neuf mille Italiens, six mille Espagnols, ainsi plus forts de huict mille hommes de pied que les François, se rangent en trois bataillons. Sa cavalerie de huict cens chevaux, inferieure à celle du Roy, estoit sur les aisles : M. d'Anguien se met quasi en pareil ordre. M. de Boutieres revenu au bruict de la bataille, conduit l'avant-garde composée de trois mille hommes de pied François : à leur droicte trois cens chevaux legers, à la gauche M. de Boutieres avec quatre vingts hommes d'armes. De mesme front marchoit la bataille de trois mille Suisses flanquez de M. d'Anguien avec deux cens hommes d'armes ; à sa gauche les gens de pied Italiens, Gruyers flanquez du Sieur de Dampierre avec le reste de la cavalerie. Le nombre de tout estoit de cinq mille hommes de pied Gascons, huict

de Martin du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 120 & suiv. L'Observation, n°. 14, p. 297 du même volume, supplée aux omissions de du Bellay. D'ailleurs on peut comparer l'un & l'autre au récit de Montluc, & à celui qu'on verra dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville. Tous ces témoins occulaires s'accordent sur les faits principaux, & ne varient que sur quelques particularités.

cens hommes d'armes, cinq cens chevaux legers, quatre mille Suisses, trois mille Gruyers Provençaux qu'Italiens : se tire des rangs huict cens enfans perdus sous Montluc : l'artillerie à la teste des bataillons, l'escarmouche s'eschaufe, desirant chacun des enfans perdus gagner les flancs des bataillons ennemis, l'artillerie endommage des deux parts. Ce que ne pouvant endurer les Capitaines François du régiment de M. Tetz (a) Colonnel, le contraignent d'aller au combat, ne descouvrant seulement que le bataillon des Italiens, conduicts par le Prince de Salerne, où ils s'acheminoient : pareille contraincte avoient faicte les Lansquenets du Guast à leur Capitaine, ennuyez de l'artillerie & venoient charger le bataillon de M. de Tetz par flanc. Dequoy adverty, cognoissant sa faute, s'arreste, & fait mettre le ventre en terre à ses soldats pour se parer de l'artillerie, donnant temps au bataillon de dix mille Lansquenets, ses ennemis, de venir à luy, & couvrir ses Italiens, qui pour ce sujet ne combattirent point. Les Suisses de la bataille s'estoient advancez de mesme front que les François, chargent ensemble, & partie par flanc pour estre leur front grand. Les Lansquenets

(a) De Taix.

avoient esté contraincts au passage du marets se mettre aucunement en desordre, furent tirez d'un nombre d'arquebusiers à roüet cachez derriere le premier rang des piquiers François qui chargent tous ensemble, aidez des Suisses qui donnoient par flanc, tenant leurs piques par la moitié si courageusement qu'il rompirent le grand bataillon de Lansquenets : aidez de M. de Boutieres, qui charge à un coing du bataillon avec cent hommes d'armes devant les Suisses, en mesme lieu où avoit desjà passé quelque cavalerie des ennemis fuyans. Le Marquis du Guast voyant le desordre advenu par l'impatience des Lansquenets, s'estoit confié en cinq mille soldats Espagnols esleuz, destinez pour combattre les Gascons, lesquels Espagnols avoient esté contraincts suivre les Lansquenets au combat : & voyant leur desordre tourner à gauche, pensant avoir les Gascons, chargent les Italiens & Gruyers, qui ne soustindrent seulement leur regard, ils suivent la victoire. Sur cette grande incertitude M. d'Anguien est conseillé de faire ferme, le Sr de Tavannes dit : « Chargeons, Monsieur,
» commandez à Dampierre & Termes qu'ils
» donnent à ceste cavallerie du Duc de Flo-
» rence, & choquons ce bataillon de vieux

» soldats, en quoy consiste le gain de la bataille ». M. d'Anguien croit le Sieur de Tavannes, & l'envoye faire charger le Sieur de Dampierre; avec lequel estant victorieux de ceste mauvaise cavallerie, il revient, disant: *Monsieur, il faut boire ce calice.* Mene Mondict Sieur d'Anguien à la charge avec tout ce qu'il avoit de cavalerie contre les cinq mille vieux soldats, qui retournoient de la victoire des Italiens & Gruyers. La charge fut grande; il s'y perdit beaucoup de gens de bien. Les Espagnols perdirent beaucoup de courage appercevans revenir les François & Suisses victorieux des Lansquenets: M. d'Anguien passe trois fois parmy eux; à la troisieme, ils jettent les armes. La victoire fut douteuse, & n'estoit pas demeuré cinquante hommes à M. d'Anguien, où tout se r'allie. Le Guast se sauve, laisse quatorze pieces d'artillerie, douze mille morts, trois mille prisonniers. M. d'Anguien loüe trois hommes, les Sieurs de Montluc, Dampierre & de Tavannes, lequel nous laissa ceste bataille peincte de sa main. Il se vantoit peu: je luy ay ouy dire qu'il servit beaucoup en ce combat, qui fut gagné par faute d'ordre des ennemys, pour avoir trop tost & sans commandement commandé la bataille: la fortune y eut sa bonne part.

Cette victoire fut importante, le Marquis du Gast devoit entrer au Lyonnois, s'il n'eust esté defaict. M. d'Anguien offre de prendre Milan à l'aide de Strosse (a) & de ceux de la Mirande sus pied en Italie pour le Roy. Sa Majesté commande de prendre Carignan, & de luy renvoyer ses forces, il est obey à l'un & à l'autre. Strosse au bruit de ceste bataille pense aller au siege de Milan, court à sa (b) defaicte, par le manquement de cavalerie que M. d'Anguien luy devoit envoyer; de sorte qu'il fut rompu à deux journées du camp des François, où plusieurs se sauverent. L'alarme de l'entrée de l'Empereur retire les forces de Piedmont en France; après qu'elles eurent pris Albe joincts à Strosse, ils firent suspension d'armes, & vont au secours de France. Quatre-vingt mille hommes & dix-huict mille chevaux doivent assieger Paris (c). L'Anglois ayant pensé à faire les

(a) A l'aide des troupes de Strozzi & du Comte de la Mirandole.

(b) La plupart de nos Historiens ont gardé le silence sur cette défaite de Strozzi si bien décrite dans le Xe. Livre de M. du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 147 & suiv.

(c) Voyez l'Observation, n°. 11, sur le Xe Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 293.

affaires affiege Boulogne au lieu de Paris. Guillaume de Fuftemberg gagne par famine Luxembourg; l'Empereur joint à luy prend Commercy & Ligny. Le Roy fans (a) eftranger eft blafmé des fiens, à quoy il refpond qu'il n'en veut qu'au declin de l'armée Impériale. L'Empereur affiege Sainct-Dixier, au lieu qu'il devoit affieger Paris, huictiefme Juillet 1544, efmouffe les pointes de fes feux. M. le Dauphin & le Sieur d'Annebault viennent à Jaillon, mettent la riviere de Marne entre leurs ennemis & eux, jettent M. de Briffac à Vitry avec des gens de pied & des chevaux legers. Il en eft deflogé & fon Infanterie defaicte, aprenant qu'il ne fe doit garder un logis que l'on ne veut fecourir, à la tefte d'une armée ennemie. Deux coups de canon tuent la Lande, premier des affiegez, & le Prince d'Orange, feconde perfonne des affiegeans. L'Empereur donne l'affault, redoublé de toutes les nations, & eft repouffé, tant parce que la brefche avoit laiffé des flancs, que pour ceux qui eftoient couverts.

L'Empereur, la fappe tentée, defefpere de la prife, invite à parlement fur lettres

(d) C'eft-à-dire *fans fecours étrangers*. François I avoit perdu prefque tous fes alliés, en paroiffant fe livrer totalement à Charles-Quint.

contrefaictes de M. de Guyse, contenant aux assiegez que le Roy ne les pouvoit secourir. Ces escrits, le peu de vivres, le devoir qu'avoient fait les assiegez, fait rendre le Comte de Sanserre après avoir adverty le Roy qu'il attendroit huict (a) jours secours. Il avoit donné temps aux Suisses & forces de Piedmont d'arriver, le Dauphin menace de bataille l'Empereur, ayant despendu temps & argent devant une Bicoque; l'Anglois ne voulant quitter Bologne, manquant à la promesse d'assieger Paris, l'Empereur entend à la paix. Il avoit prémédité de tenter le chemin de Paris, & s'il trouvoit grand obstacle, resolu à la retraicte par Soissons, se pa[illegible]ant des rivieres comme il fit. Les Deputez furent Messire Ferrand de Gonzague & Granvelle, l'Admiral d'Annebault & le Garde (b) des Seaux de France. Ils ne font rien au premier parlement, les armées se voyent près Chalon, la riviere entre-deux, le Comte de Fustemberg la veut sonder de nuict, il est pris. L'Empereur prend Espernay, passe la Marne à tous evénements, feignant vouloir aller en Brye, où le Dauphin se retire,

(a) Selon Martin du Bellay, le délai fut de douze jours. (Tome XXI de la Collection, p. 177 & 178.)

(b) Errault, Seigneur de Chemans.

couvre Paris, dont l'espouvante des habitans qui se sauvoient en Normandie, en depit du Cardinal de Meudon (a), fait croire que si l'Empereur eust marché droit à Charenton, que l'armée du Dauphin deplaçant eust mis Paris en branlé. Le Dauphin prend le temps, requiert au Roy François que le Connestable soit rappellé : la faction de Madame d'Estampes & d'Annebaut contrarie ceste proposition, envoyent querir M. d'Orleans (16) : tout est en mesfiance. Si les Anglois & l'Empereur se fussent bien entendus, ils mettoient en mauvais estat la France. L'Empereur à Chasteau Thierry sur les deux chemins resolut sa retraicte par Soissons, lieu par luy dès long-temps prémédité. Le Roy sçachant la prise de Bolongne par l'Anglois, envoye M. d'Annebaut à l'Empereur pour la paix desirée des deux parts; Sa Majesté pensoit avoir beaucoup fait d'avoir sauvé son Royaume, & l'Empereur son armée ruinée. Le Roy en fut adverty; mais son sang estoit refroidy de vieillesse, &

(a) Au lieu du Cardinal de Meudon (Antoine Sanguin), ne faudroit-il point lire le *Cardinal du Bellay*. On sçait que ce dernier prit les plus sages mesures pour que l'Empereur n'emportât pas Paris d'emblée. Quant au Cardinal de Meudon, l'Histoire ne parle point de lui en cette circonstance.

fortune passée. La paix se fait, l'un se contente de paroles, l'autre d'en donner. L'Empereur continue ses artifices, promet Milan, sa fille ou sa niepce à M. d'Orleans dans huict mois, se reserve les chasteaux du Duché, jusques à ce qu'il y eut des enfans de ce mariage, & le Roi devoit rendre le Piedmont. Incontinent Sa Majesté donne sept villes, partie de Luxembourg, l'Empereur en rend un tiers moins, resolu de tromper de Milan. Le Roy feint ne le cognoistre, estant saoul de la guerre, se contente d'estre trompé.

CHAPITRE VII.

Paix de Crespy. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orléans de demander pour lui le Duché de Bourgogne. Les Anglois battus par le Sieur de Tavannes. Conquête de la Terre d'Oye. Mort de M. d'Orléans. Le Sieur de Tavannes s'attache à M. le Dauphin. Paix avec l'Angleterre.

LA paix se traicte; l'Empereur en crainte de la misere pour son armée, veut avoir ostage pour sortir seulement de France: le Dauphin, les Capitaines François blasment ses traictez, ainsi va Fortune à la guerre. Ceux qui se mesfioient il y a huict jours

de pouvoir garder Paris, disent maintenant que l'on est sur le traicté, qu'ils prendront l'Empereur si on leur veut permettre, tant sont ces grands Princes vains & mal advertis. M. d'Orleans envoyé du Roy arrive en poste à Crespy vers l'Empereur, assisté du Sieur de Tavannes son Conseiller & son Lieutenant de Gendarmes auquel estat il avoit pourveu par la mort du Comte de Sanserre, resolvent plier aux volontez de l'Empereur. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orleans (17). de demander la Bourgogne, remettant au dessus le nom de la plus grande Maison de la Chrestienté, par l'intermission de l'Empereur ; l'accueil ouvert de Sa Majesté fait croire les traitez sans fraude : M. d'Orleans en asseure le Roy à son retour, ce qui est confirmé par les Sieurs de la Hunaudaye & Laval, qui avoient esté donnez pour ostages de seureté à l'Empereur, lesquels apporterent de Bruxelles la ratification du traicté, & lettres d'asseurance du Duché de Milan, & la fille de l'Empereur, duquel le dessein estoit de diviser la France par les enfans d'icelle, recevoir le fruit de Piedmont qui lui estoit rendu dans huict mois; & si la partialité & inimitié ne se mettoit entre les enfans de France, rechasser les François par

les chasteaux qu'il retenoit de Milan, à l'aide des Milanois qui se saouleroient des François, & desireroient nouvelleté. M. d'Orleans dresse son équipage, demande la Bourgogne d'appennage; l'inimitié du Roy & du Dauphin en demeure sur le Sieur de Tavannes (18) conseil de M. d'Orleans. Le Roy d'Angleterre abandonné de l'Empereur pour n'estre venu à Paris comme il luy avoit escrit, prend Bologne, rendu legerement par le Sieur de Vervin; il assiege Montreuil, s'en retire à Calais, & de-là en Angleterre. L'armée de M. le Dauphin donne par entreprise à la basse Bolongne, où les munitions des Anglois estoient, & par desordre en est repoussé avec perte; l'hyver & la faute des vivres font licentier l'armée de M. le Dauphin, qui laisse le Mareschal de Biez en Picardie, lequel entreprend des forts près Bolongne. Le Roy Jacques d'Escosse meurt, laisse une fille de la fille de M. de Guyse, au berceau : il s'estoit du tout allié avec le Roy avant sa mort, qui avoit envoyé le Comte de Lenox, sur la declaration qu'il fit contre l'Anglois : le Sieur de la Brosse est envoyé en Escosse avec le Sieur de Lorges.

[1545] Au commencement de l'année 1545 est faicte une armée de mer par le

Roy, joinct les galeres de Marseille par le conseil du Sieur d'Annebaut, pour se rendre le plus fort sur mer, & affamer Bologne ; l'armée de mer Angloise se met sur la defensive, en lieu où les bancs empeschent le combat maritime. Le Sieur d'Annebault, General de l'armée de mer, n'estant resolu de faire entiere descente en Angleterre, en tente deux ou trois, où il est repoussé ; en diverses resolutions de se battre ou fortifier l'isle d'Aix (a), enfin se retire sans combat ni utilité au fort de M. de Biez, lequel ne l'avoit rendu en defence, comme il avoit promis. Le Roy en l'Abbaye de Foresmontier près Bolongne, les Enfans de France s'exerçoient à toute sorte de tournois. M. d'Orleans, en sens, fleur de jeunesse & valeur, surpassoit tous les autres, lorsque revenant tard de la chasse, il monstre une comete au Sieur de Tavannes, qui lui respond en riant, *que c'estoit peut-estre la sienne;* M. d'Orleans s'en mocque, n'y ayant rien qui

(a) Ce n'étoit point l'Isle d'Aix, mais celle de Whigt qu'on vouloit fortifier : il faut lire la relation de cette campagne de mer dans les Mémoires de du Bellay & de Montluc. (Tome XXI de la Collection, p. 212 & suiv., & Tome XXII, p. 322 &c.)

luy puiſſe faire penſer à la mort, laquelle advint toſt après.

Les Anglois impatiens de voir faire le fort près Bolongne ſortent dix-huict cens de Calais, nommez les moutons blancs, pour leurs caſaques blanches, coſtoyant leur terre d'Oye, ſaccagerent les frontieres. Le Sieur de Dampierre en garniſon à Ardres, advertit le Roy, qui envoye le Sieur de Tavannes, avec la compagnie de M. d'Orleans; s'aſſemblent à Ardres, en nombre de deux cens Maiſtres, ont advis que les ennemis marchent, incertains du chemins ſe ſeparent en deux, les Anglois de meſme. La plus forte troupe de douze cens picques rencontrée par le Sieur de Tavannes en bataillon quarré, le flanc couvert d'une forte haye, ledit Sieur de Tavannes, ſans demander conſeil, marche moitié pas & trot, s'arreſte, s'advance en ordre, fait charger trente chevaux ſur la droicte des ennemis, qui les met en quelque deſordre. Leurs arquebuſiers & archers tirerent, les piquiers de la teſte tournent au ſecours du flanc. Au meſme temps le Sieur de Tavannes avec quatre-vingt lanciers charge moitié teſte moitié flanc, paſſe à travers de coing à autre ſans s'arreſter à combattre, perd quinze Gentils-hommes, rompt ce bataillon par

trois charges, rallie trois fois : huict cens morts demeurent sur la place, quatre cens prisonniers emmenez, & quatre Enseignes sont emportées. Le Sieur de Dampierre malheureux en trouve six cens proche un village, charge en lieu fort à deux cœurs, tastant il fut blecé, contrainct de se retirer sans effet. Le Sieur de Tavannes arrive victorieux à à M. d'Orleans, son Maistre, qu'il trouve à l'extremité de maladie, change son ris en pleurs, entre en sa chambre, luy monstre les Enseignes, nomme les prisonniers; M. d'Orleans l'embrasse avec ces mots : MON AMY JE SUIS MORT, TOUS NOS DESSEINS ROMPUS, MON REGRET DE NE POUVOIR RECOMPENSER VOS MERITES. Il mourut le huitiesme Septembre 1545 ; emporte la vertu (a) & l'honneur de la France, meurt en quatre jours, prest d'entrer en grande fortune entre dans le cercueil. Le Sieur de Tavannes cognoist son travail, temps & espoir perdus, craint l'inimitié du Roi & du Dauphin, dont il fust esclaircy aussi-tost; esperant de luy les

(a) Il s'en faut bien, comme on le verra, que les Mémoires de Vieilleville parlent de ce Prince d'une manière aussi avantageuse. (Lisez aussi l'Observation, n°. 28, sur le Xe Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 335,)

mesmes services qu'il avoit fait à feu son Maistre, le reçoivent, le pourvoyent de l'estat de Chamberlan, & luy donnent la charge de la moitié de la compagnie de M. d'Orleans. Le Roy va à la Fere craignant une levée de Lansquenets faicte par les Anglois, qui se rompt d'elle-mesme. Sa Majesté ennuyée de la longueur du fort que faisoit le Mareschal de Biez, luy commande de prendre la terre d'Oye; sont trois lieuës de pays entre Calais & Gravelines, remparées de mer & de marets, à la teste fortifiée de Guignes & Ardres, d'un grand fossé flanqué de ravalins faicts par les Anglois. Le Sieur de Tavannes desirant prompte mort ou honneur, conduit par la permission du Roy à cette entreprise la compagnie de feu M. d'Orleans; par son advis est attaqué le premier fort, où il donne à pied avec l'infanterie : icelui emporté il (a)

(a) Parmi ceux qui se distinguèrent dans cette expédition, Martin du Bellay ne fait pas la moindre mention de Tavannes. Si l'on en croit Montluc dans le second Livre de ses Mémoires, le succès lui fut dû en grande partie. Tavannes ici se l'attribue : tous ces Mémoires s'accordent sur le fait principal; c'est la perte que les Anglois y essuyèrent. Ils s'accordent également sur la gloire que Brissac y acquit.

remonte à cheval avec M. de Briſſac, charge deux mille Anglois à une lieüe de-là, les defait par ſon advis, & aſſiſtance de la compagnie du Sieur de Boizy. Le Sieur de Tavannes n'a laiſſé que ce combat, celuy de Montcontour & Cerizolles deſſeignez de ſa main. La terre d'Oye conquiſe, demy bruſlée, l'hyver retire les armes. Le Roy envoye le Sieur d'Annebault à l'Empereur ſur la mort de M. d'Orleans, remonſtre la promeſſe de Milan faicte en ſa conſideration, & non en celle de ſon fils defunct.

L'Empereur remercie Dieu de luy avoir donné un moyen de rompre honneſtement ce qu'il n'eſtoit pas bien reſolu de tenir, ſa reſponce le fit cognoiſtre. Le Roy diſſimule de crainte & de vieilleſſe : ſon Conſeiller, le Sieur d'Annebault, fait de meſme; craignant les armées ès mains du Dauphin, & par conſequent du Conneſtable, fait une paix honteuſe. Bologne & Guignes doivent eſtre rendus au bout de huict ans, dans leſquels Sa Majeſté devoit payer huict (a) cens mille eſcus

(a) Du Bellay porte auſſi à huit cens mille écus la ſomme qui devoit être payée au Roi d'Angleterre. Mais les modernes varient entre eux ſur la quotité de cette ſomme. M. Garnier, dans ſon Hiſtoire de France, Tome XXV, p. 490, l'évalue à deux millions d'écus

escus. Advint une revolte à Naples (a), pour l'Inquisition, contre Pierre de Tollede, Lieutenant de l'Empereur. La voulant establir, les Espagnols sont r'encloz par le peuple dans les Chasteaux: eux assistez des galleres, battent la ville de plusieurs endroits, se couvrant de tranchées. Ce feu estoit soufflé, non nourry de matieres suffisantes par le Pape & Roy, qui n'envoyerent le secours promis, le Vice-Roy ayant quatre mille hommes au Chasteau, ne vouloit sortir pour ne ruiner la ville. Tresves se font, tout est remis à l'Empereur, qui commande que le peuple

d'or; le Président Hénault, Tome I, p. 353, Edit. de 1749, la réduit à huit cens mille écus d'or, comme Tavannes & du Bellay. Selon M. Hume (Hist. de la Maison de Tudor, Tome III, p. 360, Edit. in-4°.), la somme en question fut fixée à deux millions de Livres.

(a) Cette révolte de Naples est placée ici par anticipation; elle n'éclata qu'en 1547, quelque tems après la mort de François I. On en trouve la preuve dans les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 20. Guillart du Mortier, Ambassadeur de France à Rome, l'annonçoit par ses dépêches, en date du 27 Mai 1547. Pierre de Tolede augmenta la révolte, en faisant trancher la tête à trois Seigneurs Napolitains. Si dans le moment les puissances voisines s'en étoient mêlées, le Royaume de Naples auroit été perdu pour Charles-Quint.

avant tout œuvre donne les armes au Vice-Roy. Obey il pardonne à tous horsmis à huict ou diz, se contentant de monstrer au reste l'impossibilité & injustice de leur entreprise.

CHAPITRE VIII.

Mariage du Sieur de Tavannes. Mort de François I. Foiblesses & fautes du nouveau Roi Henri II. Défaite de l'Electeur de Saxe. Naissance d'un fils du Sieur de Tavannes. Madame de Savoye en est marreine. Fêtes à Dijon.

[1546] LA paix, la mort de M. d'Orleans perdent l'esperance, & changent les desseins du Sieur de Tavannes, se resout à se marier (a). Le Cardinal de Tournon gouvernant la Cour avec M. d'Annebault, qui cognoissoit sa valeur, luy propose la fille du Comte de Morver (b), son beau-frere, qui avoit deux

(a) Le Sieur de Tavannes se maria le 16 Décembre 1546. (Voyez la Notice qui précède les Mémoires.)

(b) Selon le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 532, la Demoiselle, qu'épousa le Sieur de Tavannes, s'appelloit Françoise de la Baume : elle étoit fille de Jean de la

filles d'un premier mariage, dont la mere estoit de Vienne, issuë des anciens Roys de Bourgongne, & ledict Comte de Morver de la Baulme, sorti de la Maison illustre de Grece, qui fait le quinziesme Comte de ceste Maison. Ces deux filles (heritieres de leur oncle de Listenois, tué en Piedmont, dont la succession se partagea entre mes Dames de Sombernon, de la Fayette, & premiere femme dudict Comte de Morver; les filles representant leur mere, qui furent sœurs & heritieres dudict Sieur de Listenois) obtindrent le tiers de la susdicte succession. Le Comte de Morver avoit une fille de Tournon qu'il donna à un de ses cousins de son mesme nom de la Baulme avec tout son bien, & desherita les filles de son premier lict, qui resterent avec le bien de leur mere. Le Sieur de Tavannes accompagné de valeur, faveur & bonne grace, eut le choix de ces deux filles, prit la plus jeune, laissa l'aisnée au Marquis de la Chambre, s'espousent en mesme jour sans perdre la resolution de suivre la fortune, ayant choisi une retraicte pour tous evenemens. Le Roi d'Angleterre (a) Henri VIII

Baume, Comte de Montrevel, & d'Hélene, fille de Just, Sieur de Tournon, neveu du Cardinal de ce nom.

(a) Henri VIII mourut le 28 Janvier 1547.

meurt, laiſſant la couronne à Edoüart aagé de huict ans. Ce Prince avoit eu toute autorité ſur ſes ſubjects, rompt les barrieres de prud'hommie par luxure, repudie Catherine d'Arragon (dont il avoit une fille) pour Anne de Boulan qu'il fit mourir depuis convaincuë d'adultere. Ce divorce n'ayant eſté approuvé, il ſe fit heretique, ſe declare Chef de l'Egliſe; ainſi un peché eſt naiſſance d'un plus grand. Le Roy François (a) meurt à Ramboüillet aagé de cinquante-ſix ans, les Dames plus que les ans luy cauſerent la mort, il eut quelque bonne fortune & beaucoup de mauvaiſes (b). Il eſlevoit les gens ſans ſujet, s'en ſervoit ſans conſidération, leur laiſſoit mener la guerre & la paix pour ſe deſcharger. Les femmes faiſoient tout, meſme les Généraux & Capitaines, d'où vint la varieté des evenemens de ſa vie meſlée de genero-

(a) François I ſuivit de près le Roi d'Angleterre, puiſqu'il termina ſa carrière le dernier jour de Mars de la même année.

(b) Nous ne ferons aucune réflexion ſur ce portrait de François I. Nous invitons le Lecteur à le comparer avec l'Obſervation, n°. 33, ſur le dixième Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 342, & avec l'éloge de ce Monarque, qu'on verra dans les Mémoires de Vieilleville.

ſité, qui le pouſſoit à de grandes entrepriſes, d'où les voluptez le retiroient au milieu d'icelles; il aymoit les ſciences & les baſtiments. Trois actes honorables lui donnerent le nom de Grand, non la difference du petit Roy François; la bataille de Marignan; la reſtauration des Lettres, la reſiſtance qu'il fit ſeul à toute l'Europe; ſe releva courageuſement d'un grand malheur & priſon. L'excellence de l'Empereur Charles-Quint luy donne gloire; le vainqueur d'Allemagne, d'Aſie, d'Afrique, de Gueldre, des Turcs a borné ſon plus outre aux rivieres de Marne & Durance, & fait naufrage en France avec deux grandes armées. Si du temps du Roy François, la diviſion que trouva Charles VIII en Italie eut eſté, il y euſt fait de grandes conqueſtes, & tous ces beaux faicts n'eſtoient ſuffiſans pour luy acquerir le nom de Grand; n'y ayant rien d'ègal à Alexandre, Pompée & Charlemagne honorez de ce tiltre. Pluſieurs Roy de France qui ont fait plus que luy, Clovis & autres n'ont pris ce nom de Grand; mourant il deſcharge ſa conſcience; l'alliance des Turcs, confederation des Lutheriens Allemands eſtoient les plus grands faits d'icelle, ce qu'il n'eſtimoit pour les torts que

l'Empereur lui avoit faits ; il recommande l'Admiral d'Annebault à ſon fils.

[1547] Le Roy enterré, la Cour, la faveur change : le Conneſtable de Montmorancy eſt mandé du Roy Henry, ſe ſouvenant des honneurs acquis par ſon moyen au camp d'Avignon, & au Pas de Suze, & de la honte qu'il eut à Perpignan, aſſiſté de M. d'Annebault. Le Conneſtable lui avoit donné plusieurs prudents conſeils ſecrets, cependant ſe contenoit ſagement relegué à ſa maiſon. A ſon arrivée il renvoye M[rs]. d'Annebault & de Tournon chez eux, leſquels ſuivirent le chemin du Conneſtable par luy tracé en ſa défaveur, ſe retirerent ſans conteſtation. Reſtoit le Mareſchal de Biez en credit, le Conneſtable (a) le ruine par ſon nepveu de Vervin, dit qu'il ne ſe faut fier à l'oncle duquel on a tranché la teſte au neveu, ſuſcite des accuſateurs ; le Mareſchal eſt pris, ſort avec un arreſt ignominieux ; depuis caſſé à la requeſte de ſon fils. Madame d'Eſtampes

(a) L'Hiſtoire ne dit point que Jacques de Coucy, Seigneur de Vervins, ait été neveu du Maréchal du Biez. Il avoit épouſé ſa fille ; & ce fut le fils de Vervins qui par la ſuite fit réhabiliter la mémoire de ſon père, & de ſon ayeul maternel.

donne les bagues (a) du Roy François à Madame de Valentinois, & fort avec fon frere le Cardinal de Meudon (b) par la porte dorée, fe retire à fa maifon. Le Poulin (c), Longueval (d), d'Efcars, d'Antibes, Grignon (e) recherchez pour n'avoir fait cas du Conneftable en fes infortunes, eurent befoin d'argent & d'amis pour fortir de la leur. Le Comte de Morver (f) participe à

(a) La Ducheffe d'Eftampes, en cette occafion, éprouva le même traitement qu'elle avoit fait fubir à Madame de Chafteau-Briant. Elle avoit engagé François I à dépouiller cette dernière des bijoux qu'il lui avoit donnés : comme les détails de cette anecdote font agréablement narrés par Brantome, nous y renvoyons le Lecteur : outre les bijoux qu'on ôta à la Ducheffe d'Eftampes, on la priva de plufieurs propriétés dont les principales furent partagées entre Madame de Valentinois & le Cardinal de Lorraine. Elle paffa triftement le refte de fes jours : fon mari la fatigua de procès.

(b) On a déjà remarqué que la fœur de ce Cardinal avoit époufé Jacques de Piffeleu, Seigneur de Heilly, frère de Madame d'Eftampes.

(c) Le Baron de la Garde.

(d) Longueval, Comte de Boffut, ne fortit d'embarras qu'en cédant fa belle maifon de Marchez au Cardinal de Lorraine.

(e) Le Comte de *Grignan*, & non pas *Grignon*.

(f) Le Comte de Montrevel.

la defaveur du Cardinal de Tournon son beau-frere; le Conneſtable luy oſte ſon Gouvernement de Breſſe, le donne à la Guiche, Lieutenant de ſa compagnie. Le Comte parlant au Roy la main ſur l'eſpée, ſe juſtifie, blaſme ſes ennemis, & n'obtint rien; la raiſon n'a lieu là où la faveur gouverne. L'on comprend le Sieur de Tavanes en la defaveur de M. de Tournon par ſon alliance: il s'en mocque, *dit avoir ſa fortune en ſa teſte & en ſon bras*, s'adreſſe au Roy, qui luy maintient ſa compagnie de Gendarmes, promet l'accroiſtre d'honneur continuant ſon ſervice. Le Conneſtable, Nocher & Patron de la navire, dont Madame de Valentinois tenoit le timon, conſent que le Duc Claude de Guyſe, ait le Gouvernement de Bourgogne, pour avoir aydé à defavoriſer M. l'Admiral de Brion, & pour ce ſujet avoit eſté favoriſé de Madame d'Eſtampes. A ce nouveau regne ledit Sieur de Guyſe ſe maintient doucement avec le Conneſtable, couvertement gagne Diane de Poictiers, ſur la propoſition du mariage de ſa fille aiſnée à M. d'Aumale, aſſeure ſon credit, dont la confirmation fut le mariage de Marie Stuard, Reine d'Eſcoſſe, aagée de dix-huit ans, fille de ſa fille, que Sa Majeſté deſiroit

pour le Dauphin François II. En cette confideration le Roy donne l'Archeveché de Rheims à Charles de Lorraine fon frere puifné, favorife le mariage du fils aifné de Guyfe, avec la fille du Duc de Ferrare, fortie de la feconde fille du Roy Louys XII. M. de Guyfe balance la faveur du Conneftable, excepté l'inclination naturelle que Sa Majefté avoit à fon compere, duquel nom il l'honnoroit.

Le Roy Henry eut les mefmes defauts de fon predeceffeur, l'efprit plus foible, & fe peut dire le regne du Conneftable, de Madame de Valentinois, & de M. de Guyfe, non le fien. Il eft fource des malheurs de France, donnant à deux feules maifons, les charges, honneurs, finances & Gouvernemens de fon Royaume. Il s'eft veu en l'une d'icelles maifons en mefme temps, un Conneftable, un Grand-Maiftre de France, un Admiral, un Colonnel d'infanterie, les Gouvernemens de Guyenne, Languedoc, de l'Ifle de France & de Provence, Capitaineries de la Baftille, les bois de Vincennes, les places de Bologne, trente compagnies de Gendarmes poffedées par fes amis. Et en l'autre maifon, les Gouvernemens de Bourgogne, de Champagne, Generalité des galeres,

Colonnel de la cavalerie legere, plusieurs Lieutenances de Roy faites de leurs mains, vingt compagnies de Gendarmes. Nul ne peut approcher du Roy que par l'une de ces deux maisons : tout se donne & oste par eux : recompenses & chastiments, demandent tous les jours, estant maxime que (les Roys eslevant des personnes en telle grandeur) ne leur peuvent plus rien refuser, pour la crainte qu'ils ont d'eux, & de peur de perdre ce qu'ils y ont mis, & le bien qu'ils leur ont fait. Et sembloit que le Roy eust conjuré avec eux de leur partir la France, à la ruine de ses enfans & de son Royaume, qui devoit advenir, sinon de son regne, tost après ; l'inimitié d'icelles maisons venant à eclater (19), il en vid les preparatifs de son vivant.

Henry de Bronsvich (a) pensant venger sa honte, l'accroit, tenant mal à propos

(a) En 1543, Henri, Duc de Brunswick, soutenant à main armée les décrets de la Chambre Impériale contre la ville de Goslar, qui avoit accédé à la Ligue de Smalcalde, fut dépouillé de ses Etats par les Princes confédérés. En 1545, François I l'avoit chargé de lever pour lui un corps de troupes Allemandes. Le Duc de Brunswick, qui avoit reçu l'argent, voulut se servir de ces troupes pour recouvrer ses Etats. Mais

de conquerir ſon païs, eſt pris du Landgrave en bataille demy traictant. Le Concile commence à Trente lentement, pour n'oſter le moyen de paix, les points de l'hereſie ne ſe decident, conſiderant le ſuccez des armes preparées. Le Landgrave (ſans fruict) confere avec l'Empereur; de meſme les Ambaſſadeurs des Lutheriens à Ratisbonne (a): ils ſe retirent au bruit de la guerre. L'Empereur ſepare Moris & Brandbourg qui rompent leurs ſerments, & abandonnent leurs amis confederez, par ambition de l'Electorat à eux promis par Sa Majeſté qui le vouloit oſter au Duc de Saxe. Lequel Duc avec les villes Imperiales s'arme le premier, penetrant le but de l'Empereur par la paix de France & d'Hongrie qu'il avoit faicte, jugent que c'eſt à eux à ſe deffendre; ils pouvoient chaſſer l'Empereur d'Allemagne qui n'avoit encore des forces. Le nom, la reputation de Ceſar combat pour luy,

le Landgrave de Heſſe ſecouru par Maurice, ſon gendre, & par l'Electeur de Saxe, força Henri de ſe rendre à diſcrétion; & une priſon devint ſon aſyle.

(a) Cette Diète de Ratisbonne ſe tint en 1546; & ce fut à cette époque que Charles-Quint commença à négocier avec Maurice de Saxe, & avec Albert de Brandebourg.

campe foible feurement près Eynguelchetat (a), attend de toutes parts quarante mille hommes de pied, & douze mille chevaux: pour en empefcher la venuë, les Lutheriens occupent l'entrée d'Italie, s'amufent à camper quand il faut affaillir, donnent loifir aux forces eftrangeres de paffer. L'Empereur à Landesfreit (b) joint treize mille Italiens, huict mille Efpagnols, trois mille chevaux tourne aux Proteftans, paffe le Danube à Eynguelchetat, & fe fortifie dans un camp fermé. Les Lutheriens attaquent, & perdent l'occafion ce jour là, que le retranchement de l'Empereur n'eftoit en defence, lequel fut achevé la nuict d'après. Le Landgrave decampé, loge à Tonnenver (c); il a nouvelle des froideurs des Roys de France & d'Angleterre à le fecourir. L'Empereur joint avec douze mille hommes du Comte de Bures fuit fes ennemis, coftoye le Danube pour avoir vivres, prend neuf bourgs, fait reveuë de quarante mille hommes de pied, & neuf mille de chevaux, s'advance devers Tonnenver; les Proteftans coftoyans tiennent le chemin de Marlinque (d), l'Empereur en bataille menace leur flanc, eux retour-

(a) Ingolftadt.
(b) Landshut.
(c) Donnawert.
(d) Nordlingue.

nent à luy, la riviere d'Aigre (a) entre-deux. Sa Majesté prend Tonnenver & y campe, incommodé (par la prise de petites villes sur le Danube) des Lutheriens. Chestel (b) Colonnel d'Ausbourg mescontant les abandonne: l'Empereur marchant à Oulme (c), s'arreste pour l'arrivée des Protestans, se loge advantageusement & les fatigue. Cependant Ferdinand & Moris prenent le Duché de Saxe; les Lutheriens se faschent, se separent: l'Empereur pert l'occasion de les defaire: à ce depart le Landgrave se retire chez luy; l'armée reste au Duc de Saxe qui s'esloigne de l'Empereur. Cependant le Comte Palatin, la ville d'Oulme, & le Duc de Vitemberg se reconcilient à l'Empereur, le Duc de Saxe reprend partie de son païs (d). Le Concile

(a) L'Iser.

(b) Sebastien Schertel, vieil Officier de fortune, commandoit un corps de troupes que soudoyoit la ville d'Ausbourg. Si on l'avoit laissé faire, l'Empereur auroit été fort embarassé.

(c) Ulm.

(d) Ce fut à la fin de l'année 1546 que l'Electeur de Saxe, désigné sous le nom de Duc de Saxe dans les Mémoires de Tavannes, recouvra ses Etats. L'Empereur ne courut pas aussi vite que ces Mémoires le disent, au secours de Maurice. Les préparatifs de Fran-

ſe retire à Boulongne malgré l'Empereur, qui reçoit la pluſpart des villes Imperialles traictant avec luy. Le Duc de Saxe r'entre en reputation par la conqueſte de ſon païs. Ferdinand & Moris demandent ſecours, l'Empereur gouteux y court; le Duc de Saxe amene avec luy vingt cinq mille hommes, campe ſur la riviere d'Albe à Milebourg (a) ayant bruſlé le pont le 24 Avril 1547. L'Empereur gagne des barques, & d'icelles le paſſage de la riviere par la vertu des Eſpagnols, paſſe à gay ſur un pont de batteaux, ſoudainement faict au deſſus des ennemis, qui le pouvoient charger à demy paſſé; eux inexpers à l'alarme voulant gagner un bois, ſont chargez & vaincus par l'Empereur, le Duc de Saxe pris & la victoire entiere, tout favoriſe le vainqueur. Vitemberg eſt rendu pour le ſalut de la vie du priſonnier, toutes les places de Saxe horſmis Gotta, ſemblablement chacun traicte. Le Landgrave vient ſur la parole de Moris & Brandbourg, qu'il ne ſeroit

çois I, les mécontentemens du Pape, la conjuration de Fieſque à Gênes, l'obligèrent de ſuſpendre ſa bonne volonté. La mort de François I, en le délivrant de ſes craintes, lui permit d'agir. Le 13 Avril 1547, il marcha contre l'Electeur de Saxe.

(a) Mulhberg ſur l'Elbe.

prisonnier perpetuel ; l'Empereur luy fait signer estre à luy l'interpretation des articles de sa capitulation, & après le constitue prisonnier, interpretant le traité artificiellement, que ne le pouvant tenir en une prison perpetuelle, il le pouvoit mettre en une terminée à sa volonté : d'autant que le mot *Eivich* (a), en Allemand, signifie à jamais. Sa Majesté interprete qu'il a promis de ne tenir ledit Landgrave perpetuellement prisonnier; mais que c'est à lui à definir le temps, en intention de le prolonger à sa volonté. Sadite Majesté victorieuse tient Diette à Ausbourg contre ses premiers Manifestes, qui disoient la guerre n'estre pour la Religion, fait promettre d'obeir aux Decrets du Concile. Moris & Brandbourg alleguent des exceptions, & ne laissent de signer, esperant retirer le Land-

(a) Dans le traité signé par Charles-Quint, & écrit en Allemand, on avoit stipulé (dit-on) que le Landgrave pourroit s'en retourner, sans courir les risques *d'aucune prison.* En Allemand, *Einiger* signifie *aucun* ou *seul.* Au contraire, *ewiger* signifie *perpétuel.* On prétend que Granvelle, en renversant l'*n*, en fit un double *v*, & que Charles-Quint profita de cette basse supercherie. On remarquera que des Auteurs très-graves placent cette anecdote au nombre des contes populaires.

grave. Le Palatin par crainte, & les Ambassadeurs des villes Lutheriennes suivent, & accordent le Concile remis à Trente à la poursuite de l'Empereur; tout semble se disposer à l'obeyssance de l'Eglise, les cœurs offencez ne se descouvrent. Moris & Brandbourg (a) mescontens de la prison du Landgrave, auquel ils avoient donné parole, faschez de la perte de la liberté de l'Allemagne qu'ils apprehendent, commencent des secrettes menées contre l'Empereur.

Le Roy Henry est couronné à Reims, fait de belles & peu durables ordonnances, envoye une armée sous M. d'Essey en Escosse au secours de la Reyne vaincue (20) en bataille par les Anglois en hayne du reffus de sa fille au Roy Edoüard; les François battent les Anglois, prennent S. André, amenent Marie Stuard, aagée de six ans, depuis Reyne de France. En ladite année les deux Charles de Bourbon & de

(a) Depuis la défaite de l'Electeur de Saxe, comme tout ce qui se passa en Allemagne a des rapports plus directs avec les Mémoires de Vieilleville, qu'avec ceux de Tavannes, nous avons pris le parti de renvoyer à ces premiers, que nous publierons incessamment, les observations & les développemens dont la matière est susceptible.

Lorraine,

Lorraine, nouveaux Cardinaux sont envoyez à Rome à disposer le Pape contre l'Empereur, Antoine de Bourbon & François de Lorraine, espousent Jeanne d'Albret, & la fille d'Hercules d'Est, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille du Roy Louys douziesme.

[1748] Le Roy visite son Royaume (a) à la fin de l'esté, hausse les gabelles en Guyenne ; ceux de Xaintonge, Angoulesme, Bordeaux en nombre de cinquante mille hommes s'eslevent, tuent gabeleux, Officiers, & Gouverneurs. Le Sieur de Moulins (b), Lieutenant de Roy à Bordeaux, sorty imprudemment du chasteau Trompette, est massacré ; ce desespoir ne produict aucun conseil à ce peuple, pour durer, ny sauver leurs vies, se dissipans sans ordres, ne se preparent, emportent le butin qu'ils avoient pillé. Le Roy leur envoye de bonnes paroles, & de mauvais effects par le Connestable, qui oste les vies & privileges aux seditieux, ils cognoissent leurs fautes premieres, & la se-

(a) Ce voyage de Henri II se fit en 1548 ; & il étoit en Piémont, lorsqu'il apprit la révolte de la Saintonge & de la Guyenne. On verra ces évènemens beaucoup mieux détaillés dans les Mémoires de Vieilleville.

(b) Le Sieur de Monneins, & non pas de *Moulins*.

conde plus grande pour n'avoir cherché ſalut, pour n'eſperer ſalut.

Dieu donne un fils au Sieur de Tavannes, qui porte les noms des Roys de France & de Navarre, & de feu M. d'Orleans, Henry, Charles, Antoine : Madame de Savoye fut Commere, force lances rompues, combats à pied & à cheval à l'imitation des Chevaliers errans: deſpenſe de dix mille eſcus à Dijon, dont ceux de la ville croyent la bourſe du Sieur de Tavannes eſpuiſée, luy momment (a) mille eſcus ; il les reçoit à injure, & en met vingt mille ſur la table, reſte de ſa deſpenſe ; teſmoignage que ſans la faveur des Roys (deſquels il n'avoit encore guieres eu) ſes biens eſtoient grands.

(a) C'eſt-à-dire, lui offrent comme par dériſion. Ce vieux mot fait alluſion à l'uſage de nos pères, lorſqu'ils faiſoient des maſcarades : ils portoient ſur leurs teſtes le *mommon* ; & ce *mommon* étoit une pelote qui repréſentoit un ſac d'argent.

CHAPITRE IX.

Le Sieur de Tavannes un des tenans au grand Tournoy fait pour l'entrée du Roy & de la Reine à Paris. Il marche avec sa compagnie de gens d'armes en Piémont. Guerre entre la France & l'Espagne. Le Sieur de Tavannes, Maréchal de camp dans l'armée d'Allemagne. Il s'empare d'une des portes de Mets. Défection de Maurice de Saxe.

[1549] EN Juin le Roy, la Reine font entrée à Paris : le grand tournois est publié en Italie, Allemagne & Espagne. M. d'Aumalle, qui fut depuis M. de Guyse, Mrs. de la Marche, de S. André, de Tavannes, de Gouffier, & de Sipierre sont tenans, le Roy, les Princes, plusieurs de la Noblesse, & les estrangers assaillans. Les ceremonies anciennes (a) observées, tous les tenans blessez excepté le Sieur de Tavannes, qui soutint durant les huict jours, & rompt sur des Roussins d'Allemagne, mesprise les chevaux d'Espagne. Le faix & l'honneur du tournois tombe sur lui, brise soixante lances par jour, alloit au bal quand les autres se cou-

(a) On retrouvera quelques détails sur ces fêtes, dans les Mémoires de Vieilleville.

choient & n'en pouvoient plus : il plongeoit ſon bras dans de l'huile d'amande douce, avec des ligatures (21), qui le conſervoient quand les autres l'avoient tout noirci ; il eſtoit eſtimé le meilleur homme d'armes de France. En ladite année 1549, l'Empereur maladif fait venir ſon fils (22) pour l'eſtablir au Pays-Bas, eſpere le faire eslire Empereur. Le Roy Henry ſe ſouvenant de l'honteuſe paix des Anglois, deſcend au Boulonnois avec les Princes, Conneſtable, les Sieurs de St. André, de Tavannes ; pluſieurs forts ſont pris à l'improviſte ; les Anglois ne reſiſtent, comblez de ſeditions inteſtines, empeſtrez d'un Roy enfant ayant de meſchans tuteurs. Edoüart de Sommerſet, oncle du Roy, qui avoit fait pendre ſon propre frere, eſt arreſté priſonnier, chargé de n'avoir pourveu à la conſervation des conqueſtes de France. Quatre cens mille eſcus font rendre Bologne ; promeſſe de mariage de la fille de France au jeune Roy d'Angleterre, leſquelles s'accompliſſent rarement entre les enfans principalement des Princes.

[1550] Claude de Lorraine (a), premier

(a) Il mourut le 18 Avril 1550. Le Cardinal, ſon frère, ne lui ſurvécut pas longtems : le 10 Mai, tandis qu'il ſoupoit, une apoplexie l'emporta.

Duc de Guyse meurt, tost après le Cardinal de Lorraine (a); son frere, il fonda la grandeur de leur Maison accreüe par François de Lorraine Duc de Guyse, son fils. Le Cardinal d'Amboise meurt : le Pape Jule commence le Concile de Trente, peu paravant revoqué de Bologne-la-Grace. Le 17 Novembre 1550 se trouve en France quantité de monnoie limée, rongnée & diminuée, plusieurs cruels supplices s'en ensuivent conformement aux Edicts du Roy. Sa Majesté desire guerre avec l'Empereur pour ses pretentions & offences receües; aussi pour l'heureux succez de Bologne desire de paroistre plus que son predecesseur, s'esleve par presomption, poussé par les desireux des nouvelletez, qui promettent plus qu'ils ne vouloient tenir, & par le Connestable, pour aggrandir sa Maison, secondé de M. de Guyse, allié du Dauphin par sa niepce, & au plaisir du Roy par son frere (b), mary de la fille de la Duchesse de Valentinois; le Mareschal de St. André les tierce (c) : le Roy s'y

(a) Cette même année fut fatale à deux autres Cardinaux, celui d'Amboise, & celui de Boulogne.

(b) Le Duc d'Aumale.

(c) Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de Vieilleville, il s'en falloit bien que le Connétable conseillât

porte faute de se cognoistre plus propre à maintenir qu'à conquerir, par persuasions hazarde sa fortune pour faire celle de ses serviteurs; la fin monstre le profit qu'il en receut, vendant toutes ses conquestes, la vie & le sang de France pour tirer de prison un seul homme. La teste couppée à Wolfemberg, le bannissement du Reintgrave, & Reicrotte d'Allemagne, pour avoir servi la France, ne sont suffisans pour colorer la prise des armes. Le Pape Paul III, de la Maison de Farnaise, en peint la couleur plus vive : il avoit donné à Pierre Loys (a), son fils, Palme & Plaisance, changés en Duché de Camerin, appartenant aux Farnaise, par le consentement des Cardinaux. Ce Seigneur de Palme favorise Jean Louys de Fiasque (b)

à Henri II de déclarer la guerre à l'Empereur. Il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher; & ce fut Vieilleville lui-même, comme on le verra, dont l'opinion entraîna Henri II & son Conseil à se liguer avec les Princes Allemands.

(a) Les évènemens qui suivirent l'assassinat de Pierre-Louis Farnese, fils naturel du Pape Paul III, Duc de Parme & de Plaisance, étant beaucoup mieux développés dans les Mémoires de Boyvin de Villars & de Rabutin, nous nous bornerons à rétablir les noms propres mutilés dans ces Mémoires, & à rectifier les faits qui peuvent en avoir besoin.

(b) De Fiesque.

à l'entreprise de Genes, faillie pour s'y estre noyé, il y fut tué Janetin Dore. En vengeance, André Dore, par permission de l'Empereur, gagne le Comte Augustin, Claude Palmoisin luy promettant sa niepce : ils avoient esté envoyés à Genes par Louys Farnaise, traicter pour son bien, il traicte pour sa mort. Augustin & Palvoisin joincts au Comte de Popoly (a) tuent Pierre (b) Louys dans la citadelle qu'il avoit bastie, avec intelligence de Gonzague, Gouverneur de Milan pour l'Empereur, qui en mesme temps occupe Plaisance. Le Pape dissimule, envoye Camerin (c) Oursin à Palme, mourant ordonne par testament qu'elle soit à Octave, son nepveu, fils de Pierre Louys, qui avoit esté marié à la bastarde de l'Empereur, pour avoir l'investiture du Duché de Plaisance. Le

(a) Dans la relation que le Prince de Melphe, Gouverneur de Piémont, envoya à Henri II, on ne trouve point le Comte de *Popoli* au nombre des assassins. Les trois qui y sont nommés, étoient le Comte Augustin de Laudois, le Comte Jean Angosiole, & Jean-Louis Gonfalonier.

(b) Selon la relation qu'on vient de citer, cet assassinat se commit le 10 Septembre 1547.

(c) Camille Ursin.

Cardinal Arrestain faict Pape (a), se souvenant avoir esté advancé par son predecesseur, fait rendre Palme à Octave Farnaise, qui en jalousie de ses voisins, & ne pouvant fournir à la despense de ses garnisons, par les menées d'Horace Farnaise, son frere, Duc de Castre, promis à la bastarde du Roy, se met en la protection de Sa Majesté, lequel trouve ce pont pour passer avec apparence de justice en Italie, le reçoit, remplit la ville de Palme de François sous Sipierre & d'Andelot. Le Pape craint l'Empereur qui avoit chassé son predecesseur, se joinct au Roy (b), assiege Palme par Ferrand de Gonzague, esleu General de l'Eglise; le nepveu du Pape y est tué; les François ont du meilleur. Le Ma-

(a) Octavio Farnese fut mis en possession de Parme en 1550. Il dut ce bienfait à Jules III, connu sous le nom du Cardinal del Monté, avant d'être Pape. Le surnom d'*Arrestain*, que lui donnent les Mémoires de Tavannes, est une corruption de celui d'*Aretino* qu'il porta d'abord, parce qu'il étoit du Diocèse d'Arezzo. (Voyez l'Histoire de la ville de *Monte san Savino*, par le Camaldule Augustin Fortunio, imprimée à Florence en 1583, in-4°.)

(b) L'Auteur des Mémoires se trompe : le Pape Jules joignit ses troupes à celles de l'Empereur, & se brouilla avec la France. Tout cela se passa en 1551.

reschal de Brissac, successeur du Prince de Melphe, en Piedmont, envoye des soldats à la Mirande, lesquels sont tuez de sang froid par Gonsague. Le Roy fait guerre ouverte; renforce le Sieur de Brissac du Sieur de Tavannes & de sa compagnie, où il y avoit cent Gentils-hommes, ayant leurs chevaux bardez d'acier. Par son aide & conseil, le Sieur de Brissac gouteux commet l'exécution de l'entreprise de Foussan (a) au Sieur de Tavannes, où entré par un trou avec cinquante, il la recognoit double, sauve par audace & braves paroles ses troupes, les ostages des traistres renduz pour quatre Capitaines qui y avoient esté pris. Le Sieur de Brissac arreste le Sieur de Tavannes contre la volonté du Roy, pour le recognoistre utile Capitaine, de quoy il ne se pouvoit passer, prend S. Damien, Quiers, & plusieurs autres villes. Gonsague en jalousie de Milan, des-assiege Palme, & y court. La Royne d'Hongrie arreste tous les marchands & Gentils-hommes

(a) Nous remarquerons que les Mémoires de Boyvin de Villars ne parlent point de cette expédition de Fossan : on y voit seulement que Tavannes étoit dans l'armée du Maréchal de Brissac avec sa compagnie : mais on n'y trouve aucune particularité qui le concerne.

François, frequentans aux Pays-Bas; les Ambassadeurs vollent de toutes parts pour justifier ses armes : chacun rejette le trouble sur son voisin. Cela se debat devant le Pape, la verité est forte, le Roy est aggresseur: l'Empereur gouteux embrouillé d'Allemands & de Turcs n'eust voulu commencer la guerre.

[1551] L'Empereur sçeut que les revoltes du Peru estoient esteintes, Pisarre & autres rebelles les testes trenchées; ils avoient tenus quatre ans la souveraineté du Peru, descouvert en l'an mil cinq cens vingt-neuf par François Pisarre son frere, & Dom Diego Almagro qui se tuerent en querelle. Sur quoy fut envoyé Blasco Viceroy, qui chastia par confiscation les deux partiz, & envoya leurs despouilles à l'Empereur, pour les employer aux guerres de l'Europe. Les deux factions offensées font Chef Consalve Pisarre, qui prist le Vice-Roy Blasco & le pays, & en jouit jusques à l'arrivée du Docteur Gasque, envoyé par l'Empereur, qui par prudence, & douceur gagna les deux tiers des rebelles, & vainquit le reste, dequoy suivit la paix & la justice sudite. L'Empereur pense estre au-dessus de fortune, il avoit dompté l'Allemagne, restably la Religion (23), changé

les Magiſtrats des villes, tenoit les Princes rebelles priſonniers : plein de gloire & de preſomtion (ſource d'imprudence) caſſe ſon armée, conduict ſes priſonniers en Flandres, gardez eſtroictement par Jean de Guevarre. Auſſi-toſt il fut contrainct retourner à Auſbourg, pour les bourdonnements ſecrets des Lutheriens, & les ouvertes menées de ceux de Magdebourg qu'il avoit proſcripts. Le Landgrave eſt mené à Malignes (a), ſes prieres ny celles de la Reyne Marie d'Hongrie, aſſiſtée de Moris (b) & Brandbourg, & ſommation des enfans du Landgrave, de la liberté duquel leſdits Moris & Brandboug s'eſtoient renduz caution, pour la clauſe qu'il ne ſeroit en priſon perpetuelle, ſont inutiles. L'Empereur imprudent ſe contente d'abſoudre Moris & Brandbourg, du plege & ferment qu'ils avoient fait au Landgrave, qu'il ne ſeroit retenu priſonnier, & force rigoureuſement le fils dudict Landgrave de rendre les lettres (c) qui obligeoient Moris & Brandbourg. Le priſonnier deſeſperé voulant

(a) Malines.

(b) Maurice de Saxe, & Joachim, Electeur de Brandebourg.

(c) Dans le grand nombre d'Hiſtoriens que nous avons conſultés, nous n'avons point trouvé cette anec-

essayer de se sauver, cognoist par espreuve la difference de l'effect & des promesses de ceux qui offrent de se jetter au peril, dont la proximité d'iceluy les retire, donnant des retardemens & des difficultez pour resolution. Le Landgrave persuade son frere bastard; ses gardes rendues plus faciles par liberalitez, le Landgrave sort dans une allée pour se couler par une fenestre : son malheur luy rencontre le Capitaine sortant de sa chambre; le Bastard descouvert tire une pistoletade, se rebarre dans une chambre où il est tué, le Landgrave resserré, & quatre ou cinq des siens decapitez.

L'Empereur triomphant du Pape, d'Italie, de Rome, d'Allemagne, d'Afrique, de France, en son periode, decroist & fault à se perdre. Par son commandement Moris avoit assiegé les seuls rebelles de Magdebourg avec argent & forces : Sa Majesté n'avoit consulté son cœur Lutherien Allemand, ulceré de la detention du Landgrave; sans cela encore estoit-il aisé de juger, que son mescontentement secret s'acorderoit facilement avec celuy de (a) ceux de Magdote des lettres enlevées au fils du Landgrave, ni celle qui concerne son évasion.

(a) Maurice fit durer ce siége un an entier; & Magdebourg capitula le 3 Novembre 1551.

debourg, au prejudice de l'Empereur; la conformité de leurs offences, le reproche des parens de Moris, que luy seul estoit cause de l'esclavitude d'Allemagne, & de la prison du Landgrave; tellement que la Noblesse & les Ministres des Lutheriens (de la Religion desquels il estoit) le blasment de la perte de la liberté d'Allemagne, dont ils l'accusoient, pour la promesse secrette qu'il avoit fait à l'Empereur, à condition de la promotion de l'Electorat qu'avoit son cousin le Duc de Saxe prisonnier. Tous ceux-cy le persuadent, le prient, luy absent de l'Empereur, le resolvent à se tourner contre luy; tellement que le siege de Magdebourg se termine par accord secret entre eux. La ville, Moris & Brandbourg en commune intelligence, les portes sont ouvertes, conformes en desseins, les Gendarmes assiegeans & assiegez retenus sous noms supposez, avec les serments secrets faicts à Moris, lequel n'obeit aux commandements de l'Empereur de les licentier, s'excusant sur le payement : Brandbourg en habits (a) desguisez traicte en France, conclud la guerre contre l'Empereur, donne ostages, & en reçoit respectivement. Sa Majesté fournit cent

(a) C'étoit Albert, Marquis de Brandebourg.

mille escus, s'oblige d'amener une armée en la frontiere. Pretextes ne manquent à qui a force & guerre en main, tout est pour la liberté de l'Empire en apparence, en effect pour le particulier des associez. L'Empereur renvoye Philippes son fils en Espagne, après avoir essayé vainement de le faire Roy des Romains, à quoy s'opposa son frere Ferdinand qui le fut depuis. Le Concile transferé à Trente par le Pape defunct, Farnaise, son successeur, le continue. L'Empereur va pour penser couronner l'œuvre, affermir la Religion, & se retirer glorieux en Espagne, arrive à Enipont (a), proche de Trente, en Novembre 1551. Moris se fait citer reïterement des enfans du Landgrave, qui menacent de la faire declarer chelme (b). Les Ambassadeurs des Princes alliez (c) demandent à l'Empereur la liberté des prisonniers ; Sa Majesté cognoist tard sa faute d'avoir donné les armes entre les mains de personnes

(a) A cette époque, Charles-Quint s'étoit retiré à Inspruck.

(b) C'est-à-dire, *parjure*.

(c) Ce fut au mois de Décembre 1551 que les Ambassadeurs de Maurice, ceux de Joachim, Electeur de Brandebourg, & des autres Princes Allemands, réclamèrent auprès de l'Empereur la liberté du Landgrave.

ſuſpectes, adverty à demy du traicté de France & de Moris; ſon deſtin, ſa proſperité luy fillent les yeux, abuſé des grandes obligations de Moris en ſon endroict, & de ſes paroles & Ambaſſades artificielles, ſe commect de s'armer, luy, ſon Eſtat & ſa fortune entre les mains de ſes ennemis, & ſur fauſſes maximes que les Germains ſont de bonne foy, & longs en leurs deſſeins. Moris, groſſier Allemand, trompe les Eſpagnols & les Italiens ſur eſpoir de paix, & d'aller au Concile, marche avec le Marquis de Brandbourg, les fils du Landgrave, ceux de Jean-Frederic, aſſiſtez des forces Proteſtantes ſorties de Magdebourg, & de celles qui luy avoient eſté commiſes par l'Empereur ſi inconſiderement; luy ſeul armé en Allemagne, rappelle les Miniſtres, prend Ausbourg, pluſieurs autres petites villes, y eſtablit le Lutheraniſme. L'Empereur trop tard en haſte leve des forces, derechef abuzé du traicté de Ferdinand ſon frere, donne moyen à Moris d'arriver à Hemsbert (a), paſſage des montagnes, gardé par quatre mille Lanſquenets de l'Empereur, il les rompt, marche à Enipont. L'Empereur adverty à onze heures du ſoir,

(a) Maurice s'empara du fort d'Ehrenberg à la fin de Mai 1552.

desloge à minuict avec flambeaux de paille, laisse son bagage piller d'amis & d'ennemis : toute la Cour à pied par les vignes, fanges, mauvais chemins, grande pluye, en desordre ; l'Empereur honteux & fuitif (a) quitte & sort d'Allemagne, se retire à fureté à Villarseau (b), au Fryoul, frontiere des Venitiens. Il avoit mis hors de temps Jean-Frederic de Saxe en liberté à ce qu'il ne fust obligé à Moris, qui arrive la mesme nuict à Enipont, fault de six heures à prendre l'Empereur & toute la Cour. Le Roy conseillé du Connestable avec contentement, resolut l'entreprise d'Allemagne, esperant en profiter ou abaisser l'Empereur son ennemy ; laisse la regence à sa femme, les armes à M. d'Annebault, ne craignant plus le Connestable qu'iceluy balançast sa faveur, estant comme Roy luy-mesme.

[1552] Sa Majesté envoye querir le Sieur

(a) Fugitif.

(b) Ce fut à Villach en Carinthie, & non pas à *Villarseau au Fryoul*, que l'Empereur se réfugia. Dans le désordre qui accompagna sa fuite, un incident redoubla sa frayeur & celle des siens. Les Vénitiens instruits de son malheur, envoyerent au-devant de lui un détachement de cavalerie. L'Empereur crut que c'étoit une troupe ennemie ; & on conçoit combien il dut être épouvanté.

de Tavannes en Piedmont, au grand regret du Sieur de Brissac, qui se fioit du tout en luy. Le Roy le crée (a) & le Sieur de Bourdillon, Mareschaux de camp de l'armée, composée de quatre mille chevaux, dix-sept mille hommes de pied François, & douze mille Allemands. Le Roy à Juinville, la Duchesse de Lorraine, niepce de l'Empereur, abandonnée de secours le vint trouver, force belles paroles; son fils est envoyé en France, qui depuis espousa la seconde fille du Roy. Nancy & toutes les autres places en la main de Sa Majesté, qui mit Gouverneur M. de Vauldemont, au regret de la Doüairiere, laquelle se retire. Le Roy ayant gagné dans Metz ceux de Heu par presens & promesses, joints à la division du peuple, dont la negligence n'avoit à rien pourveu, arrive aux portes. Le Sieur de Tavannes est employé comme Mareschal de camp, & agreable à ceux de Metz, pour le nom de

(a) Cela ne s'accorde pas avec le Chap. XXVIII du quatrième Livre des Mémoires de Vieilleville. On y verra que, quand l'armée de Henri II revint d'Allemagne, il y avoit trois Maréchaux-de-Camp, sçavoir, Strozzi, Bourdillon & Martin du Bellay. Les deux premiers demandèrent Vieilleville pour Adjoint, à cause de la mauvaise santé de du Bellay.

Tavannes, grande Maiſon au Comté de Ferrette, d'où il eſtoit ſorty du coſté de ſa mere; il les harangue, les intimide; les emplit de promeſſes, tire parole d'eux de recevoir le Conneſtable avec ſes gardes, & une Enſeigne de gens de pied: puiſque le Roy alloit pour la liberté d'Allemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir ſon logis en leur ville; il conduit les bourgeois au Conneſtable, ſoudainement tous les meilleurs hommes de l'armée ſont mis ſous une Enſeigne, entre en la ville de Metz, les deux Mareſchaux de camp à la teſte. Le Sieur de Bourdillon s'advance en la place, le Sieur de Tavannes demeure à la porte que les bourgeois vouloient à tous coups fermer voyant ceſte Enſeigne ſi accompagnée, & touſjours les en garda par belles paroles. Un Capitaine Suiſſe à la ſolde de ceux de Metz, tenant les clefs, en ayant veu entrer plus de ſept cens hommes, les jette à la teſte du Sieur de Tavannes, avec le mot du pays, *tout eſt choué*, & quitte la porte que le Sieur de Tavannes tint juſques le Conneſtable arrive. La ville aſſeurée, le Roy fit ſon entrée à Metz au commencement d'Avril mil cinq cens cinquante-deux, y laiſſe le Sieur de Gonnor Gouverneur; les clefs de la ville de Thoul lui avoient eſté

apportées. Le Sieur de Bourdillon est envoyé en France conduire le jeune Prince de Lorraine. Le Sieur de Tavannes demeure seul Mareschal general de camp, & le Sieur de Rabauldanges adjoint. Le Roy marche à Strasbourg pour y faire de mesme qu'il avoit fait à Metz: eux monstrent l'inconvenient de leurs voisins les avoir fait sages, & qu'il falloit commencer par eux, ou à mesme jour, ce qui eust esté (peut-estre) en danger de n'avoir ny l'un ny l'autre. Sa Majesté prend Aguenaut (a), & Vicebourg, recherche les Evesques (b) & autres d'alliance contre l'Empereur, il en est esconduit. Il eut advis que Moris traictoit, qui (aprèsl'entreprinse d'Enipont faillie) se retire à Passot (c) reprendre les arres de paix proposée par Ferdinand à Linx (d) : tresve accordée entre l'Empereur, & eux, pendant laquelle se font plusieurs actes d'hostilité par le Marquis de Brandbourg contre les Evesques, villes de Hedelbert (e) & Oulmes. Dernier Juillet 1552 la paix fut faite entre l'Empereur

(a) Hagueneau & Weissembourg.

(b) C'est-à-dire les Electeurs Ecclésiastiques.

(c) Passau. (d) Lintz.

(e) D'Heidelberg & de Ulm.

& Moris, les prisonniers mis en liberté, & se devoit tenir journée Imperiale pour le repos d'Allemagne, dedans six mois, dans lesquels nul ne sera inquieté pour la Religion, que le Roy seroit ouy (a) s'il vouloit recevoir la paix. Moris ayant obtenu ce qu'il desiroit, traicte sans Sa Majesté, & s'en mocque. Le Roy cognoist sa faute de n'avoir pris des bons ostages, & d'en avoir donné; se repent d'avoir favorisé Moris pour si peu de recompense que Metz; sur mauvais jeu, brave response. Dit aux Ambassadeurs des confederez, qu'il avoit obtenu ce qu'il desiroit, la paix & la liberté d'Allemagne, & qu'il se retiroit, les priant luy garder leur amitié (24), & se ressouvenir du bien qu'ils avoient receu par son assistance.

(a) Comme les Mémoires de Vieilleville contiennent une relation plus circonstanciée de cette campagne de Henri II en Allemagne, nous y avons renvoyé les éclaircissemens & les observations que la matière comporte.

CHAPITRE X.

Le Gouvernemant de Verdun donné au Sieur de Tavannes. Siége de Mets. L'Empereur le lève. Albert de Brandebourg battu par Maurice de Saxe qui meurt de ſes bleſſures. Camp de Valenciennes.

LE Roy haſte ſon retour en France pour chaſſer la Royne d'Hongrie, qui par diverſion faiſoit guerre en Picardie ; ceux de Luxembourg ayant aſſiegé Stenay, ſe retirent & ſe mettent ſur la defenſive à l'arrivée de Sa Majeſté, laquelle au mois de Juin mille cinq cens cinquante deux priſt le chaſteau de Vandemar (a). L'Admiral d'Annebaut avec l'armée reſtée en France le joint; le Roy bat d'Ampvilliers de trente canons, la breſche faite ils ſe rendent à diſcretion. Le Sieur de Chaſtillon, Colonel de l'Infanterie, nepveu du Connetable (b) en eut le princi-

(a) Le châtéau de Rodemach.

(b) Selon l'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny, p. 124 & 125, Henri II donna le pillage du château de Rodemach au Connétable de Montmorency : il ajoûte que le Monarque ayant gratifié Coligny du butin de Damvilliers, celui-ci l'abandonna aux ſoldats, qui en

pal butin. En ce mois le Roy entra à Verdun (a), ville Imperiale, par la foiblesse de la ville & des habitans, & persuasion du Cardinal de Lorraine leur Evesque, pareil

tirerent quarante mille écus. L'Auteur observe à ce sujet, que le Connétable fut piqué d'un tel acte de générosité qui sembloit lui reprocher son avarice. Malheureusement pour l'Historien les Mémoires du tems ne confirment point ces anecdotes qu'il a ornées sans doute pour faire honneur à son héros. Rabutin est conforme au récit de Tavannes; il dit, *que le Roi donna le tout à M. de Chastillon.*

(a) Par la manière dont se sont exprimés la plupart de nos Historiens, il paroîtroit que Verdun passa sous la domination françoise en même tems que les villes de Toul & de Mets, c'est-à-dire avant que Henri II pénétrât en Allemagne. Selon Tavannes, au contraire, Henri ne devint maître de Verdun qu'à son retour. Rabutin, dans le troisième Livre de ses Mémoires, se rapproche du récit de Tavannes, en disant *que le Dimanche auparavant, feste de la Trinité, xij de Juin 1552*, le Roi estoit allé faire son entrée à Verdun. Le Roi (nous apprend Vieilleville, Chap. XXVII, Liv. IV) envoya M. le Cardinal de Lorraine, sous prétexte de prendre possession de son Evêché de Verdun, avec grosses troupes prévenir l'ennemy, & s'en saisir : voilà trois contemporains dont il nous semble que les autorités réunies auroient dû être d'un certain poids aux yeux des Historiens.

en grade (a), non en authorité & pouvoir aux Evesques de Cologne & Mayence. Le Roy se disant Vicaire de l'Empire leur fit faire le serment, change les Magistrats, les Princes donnant davantage en esperance des services advenir, que pour la récompense des passez. La suffisance & valeur plus que recompense du sieur de Tavannes luy firent avoir le gouvernement de Verdun, avec garnison de cent hommes d'armes & de deux cens Arquebusiers, jugeant que ceste ville seroit la premiere assiegée. Cest établissement fut en considération de ses grand services, à quoy il fut nommé du propre mouvement du Roy, sans faveur de personne; aussi ne vouloit-il rien tenir que de Majesté, ce qui apporta un grand retardement à sa bonne fortune, n'y ayant que les portes de Montmorancy & de Guyse ouvertes pour entrer en credit (b), par lesquelles il ne vouloit passer. Tout estoit

(a) C'est-à-dire, *Prince du St. Empire comme eux, en qualité d'Evêque de Verdun.*

(b) Ces différens faits que Tavannes articule avec humeur, peignent la foiblesse de Henri II, & le crédit démesuré des Maisons de Guyse & de Montmorency. Le Lecteur curieux pourra faire à cet égard un rapprochement piquant des Mémoires de Tavannes avec ceux de Vieilleville, & comparer ensuite les résultats

à leurs nepveux ou alliez, Mareschaussées, Gouvernemens de Provinces, Gendarmes, rien ne leur eschappoit. Reste la moindre puissance au Roy, de pourvoir de quelque gouvernement, comme de celui de Verdun; ainsi ceux qui n'estoient appuyez que de Sa Majesté estoient mal. Ces deux de Guyse & de Montmorency differens en tout, s'accordent en un poinct, qu'il ne falloit faire place à une tierce faveur; les petites fortunes estoient permises, les grandes empeschées. La valeur du Sieur de Tavannes voulant esclater, eut tantost l'un, tantost l'autre contraire, & souvent tous deux; plus de vertu, de valeur, plus de services; plus de reculement, plus d'opposition il y avoit. Le Roy a le moins de suitte & de pouvoir sans le cognoistre, & à grand peine peut obtenir de ses favoris susdicts d'agrandir le Mareschal de S. André, auquel ils firent place, estans forcez de l'amitié extreme que luy portoit Sa Majesté. Le 23 Juin Yvoy fut battu, pris à discretion avec son Chef le Comte de Mansfeld: Linx (a) se rend par composition, sans que

que ce rapprochement lui fournira, avec ce qu'en ont écrit les Historiens généraux & particuliers sur Henri II.

(a) Ce *Linx* des Mémoires de Tavannes est vraisemblablement le château de Lumes.

la diverſion pretendue par la Reyne d'Hongrie, qui prend Hedin, & bruſla la frontiere de Picardie, peut empeſcher ces progrez; elle ſe retire voyant arriver M. de Vendoſme qui reprend Hedin. Le Roy malade à Sedan, le Conneſtable quitte l'armée, court vers Sa Majeſté pour garder ſa faveur, fait M. d'Annebaut Chef, pour empeſcher les Princes d'y pretendre, donne partie des forces au Mareſchal de la Marche (a), qui cependant reprend ſon Duché de Boüillon qu'il avoit perdu depuis trente ans. Le Sieur d'Annebaut prend Treſſon, Cymet (b) & autres places, où le Sieur de Tavannes portoit tout le faiz comme Mareſchal de camp. Le Roy, retiré à Cauſſi, romp & renvoye rafraiſchir ſon armée. En ce temps 1552 au mois d'Aoûſt (c),

(a) Le Maréchal de la Marck.

(b) Chimay.

(c) Tout ce qui concerne la révolution de Sienne eſt ſuffiſamment développé dans le troiſième Livre des Mémoires de Montluc. (Voyez nos différentes Obſervations, Tome XXIII de la Collection, p. 400 & ſuiv.) D'ailleurs les Mémoires de Boyvin de Villars, où ſe retrouveront la plupart des évènemens de cette guerre de Sienne, nous fourniront le moyen de ſuppléer aux omiſſions qui ont pu échapper. Nous prévenons ſeulement le Lecteur que Tavannes, dans ſon eſquiſſe de la révolution de Sienne, a anticipé ſur l'ordre

les Siennois s'entretenoient libres ſous la protection de l'Empire, couverture de laquelle plusieurs villes ſe ſont ſervies pour ſe mettre ou maintenir en liberté. Ils reçoivent Dom Diego de Mendoſſe, lequel ſous couleur d'empeſcher les diviſions des Nobles & populaires, feignant de favoriſer l'un au deceu de l'autre, leur donnant des promeſſes en particulier des deux parts, commence une citadelle : ils s'en apperçoivent, & de la perte de leur liberté : ſe rapportant les uns aux autres, les artifices & paroles de Mendoſſe s'accordent, & introduiſent le Comte de Petilane & trois mille hommes, qui leur aydent à ruyner la Citadelle, & chaſſer les Eſpagnols. Mendoſſe eſtant pour lors abſent à Rome, eux cognoiſſant l'offence commiſe contre l'Empereur, recourent aux François, au Sieur de Termes, & Comte de Monteſior ; la guerre ſe fait en prix & perte eſgalle. Stroſſe arrive pour commander à Toſcane par le commandement du Roy avec trois mille Griſons, autant de

chronologique des faits. Montluc n'arriva à Sienne qu'en 1553. La bataille de Marciano, & non pas de *Moncalde*, où Strozzi fut battu, ſe livra en 1554; & Sienne ne capitula qu'en 1555. (Voyez les Mémoires de Montluc.)

François, & cinq mil Italiens : ausquels s'oppose le Marquis de Marignan, General de l'Empereur, avec quinze mille hommes. Les armées proche à Moncade, campent : Strosse mal placé est endommagé de l'artillerie & des escarmouches, diminue le courage des siens qui l'abandonnent la plusspart ; s'opiniastre pensant faire desloger le Marquis ; ses incommoditez augmentent, se resout de decamper de jour en presence, pour maintenir reputation, qui fut sa perte, tellement que chargé, blessé, & defaict se sauve à Montalsin. Les Siennois, par ceste perte, veulent composer ; Montluc, envoyé du Roy, les r'asseure, tiennent encore quelques mois ; enfin se rendent par famine, & faute de secours aux Espagnols, qui les donnent à Cosme de Medicis (25).

Les François se rafraichissent pour resister aux premieres entreprises de l'Empereur, lequel, d'accord avec Moris, avoit partie licentiez, partie envoyez en Hongrie : les plus mutins des siens (a) se rejettent au milieu d'Allemagne, comme s'il ne leur eust fait la guerre ; restablit les Magistrats d'Ausbourg, & autres villes, deposant ceux que Moris y avoit mis par rai-

(a) C'est-à-dire *qu'ils prirent parti avec Albert de Brandebourg, & que sous les drapeaux de ce dernier, ils pillèrent l'Allemagne.*

sons d'estat. Ne pouvant faire autrement, souffre le presche en deux Eglises d'Ausbourg, gagne les villes Imperialles, leur monstre qu'il n'y alloit de la Religion : mais bien de garder son auctoritée offensé du rabat de sa gloire, causée de l'intelligence des François avec Moris : par son inimitié naturelle à ceste nation, accrüe des offences nouvelles, accuse le Roy aux Diettes Impérialles, disant que Sa Majesté tres-Chrestienne sous couverture de secourir la Religion Lutherienne, qu'il persecutoit en son Royaume, vouloit opprimer la liberté des Princes; qu'il divisoit l'Allemagne, la saccageoit pour l'intelligence du Marquis de Brandbourg, qui ne s'estoit accordé avec Sa Majesté Imperialle. Par ces ardentes remontrances, il obtint des Estats d'Allemagne quatre vingts mille hommes pour reconquerir Metz, où le Roy jette M. de Guyse avec la plupart de la Noblesse & le Sr de Tavannes dans Verdun, d'où l'Empereur s'approchant plus que de Metz, il y mist un grand ordre. Le Marquis de Brandbourg (n'ayant accepté la paix de Moris) pillant les Evesques & les villes Imperialles, se retire devant l'Empereur; arrive plustost que luy en Lorraine, esperant de se reconcilier advantageusement par quelque notable service;

& s'il estoit desesperé, se donner au Roy. Il demande des vivres pour degarnir Metz : M. de Guyse en soupçon luy en refuse. Il fait sa paix avec l'Empereur secrettement. M. d'Aumalle favorisé de Madame de Valentinois par son alliance, commandoit à douze cens chevaux de la cavalerie legere, ordonnez pour cotoyer le marquis qui en avoit quinze cents & huict mille hommes de pied. A la fin de l'année 1552, M. d'Aumalle placé sur une montagne à la veüe du Marquis, sans resolution de combattre, faisoit attaquer l'escarmouche pour gagner quelque bagage : aprés que le Marquis en eut beaucoup enduré, il s'ordonne, il court à la charge avec toute sa cavalerie. Les François qui n'estoient là pour hazarder en gros, furent pris sur l'irresolution, moitié retraicte moitié combat, sans commandement absolu de leur General, sont defaicts. M. d'Aumalle ne voulant combattre, ayant ordonné la retraicte à sa compagnie, ne la sceut prendre pour luy; & ayant tout perdu pour ne s'estre resolu de bonne heure à se perdre, desesperé, voyant la confusion & les pistoletades dans le doz des siens, charge avec le tiers de la cavalerie dans le gros des Reistres, où il est blecé & pris avec beaucoup d'autres Gentilshommes François : le

Marquis de Brandbourg presente son prisonnier à l'Empereur, est bien receu. Le vingt-deuziesme Octobre 1552, l'Empereur, contre l'hyver & l'advis de ses Capitaines, qui luy avoient persuadé d'assieger Verdun & Thoul, assiege Metz, transporté de l'inimitié des François, ayant essayé à S. Dixier qu'une petite ville munie donne autant de peine qu'une grande : & craignant de perdre ceste grande armée pour peu d'effect (a), il assiege ceste ville forte, pleine de fleur de Noblesse, & d'un bon chef : quoy qu'il y eust envie entre M. le Connestable & M. de Guyse, elle n'estoit, comme il y en a de ce temps (b) jusques à deffervir leur maistre.

(a) Nous ne ferons point d'observations sur cette esquisse rapide du siége de Mets, & de la défaite du Duc d'Aumale. Les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin y suppléeront par les détails dans lesquels ils entrent sur les opérations de la campagne de 1552 ; les éclaircissemens qu'on y ajoutera compléteront cette partie. Nous devons cependant prévenir le Lecteur, que le siége de Mets étoit commencé lorsque le Duc d'Aumale fut battu par Albert de Brandebourg.

(b) Tous les Officiers Généraux en cette occasion se réunirent pour bien servir la Patrie, arrêter les diversions que l'ennemi faisoit, fatiguer l'Empereur, & le contraindre de lever le siége de Mets. Vieilleville, Tavannes & le Duc de Nevers se signalèrent. Mais il ne

Les forces du Roy sont separées à M. de Nevers, Gouverneur de Champagne, qui prend Vireton, aidé des troupes que le Sieur de Tavannes luy envoya de Verdun : l'autre partie des forces du Royaume donnée à M. de Vendosme en Picardie, empesche le Roy de rien attaquer contre l'Empereur. Le Sieur de Tavannes garenty du siege à tous mouvements rompt les vivres & les troupes de l'Empereur avec deux cens chevaux : le Roy revoque partie des forces de M. de Nevers pour assister M. de Vendosme, ensemble le Sieur de Chastillon, nouveau Admiral de France, par la mort du Sieur d'Annebault. Le Sieur de Ru (a), après avoir pris Hedin, bruslé partie de Picardie, s'estoit retiré; M. de Vendosme reprend Hedin. L'Empereur battu en plusieurs sorties, incommodé de la prise de ses vivres, precipite une furieuse batterie (grand Capitaine qu'il estoit) sans voir le pied de la muraille, ny celuy de la fausse braye, qui receut toutes les ruines, demeurant la muraille de la faussebraye, &

faut pas s'attendre à voir leurs récits se confirmer les uns par les autres. Tavannes ne parle que de lui seul; Vieilleville en fait autant : Rabutin n'est occupé que du Duc de Nevers dans la compagnie de qui il servoit.

(a) Le Sieur de Roeux.

partie de celle de la ville tout à plomb & & restée droicte. Un simple Capitaine en fust esté mocqué, il falloit percer la contrescarpe, & mettre la bouche du canon aussi bas que la faussebraye; car elles sont nuisibles aux assiegez, parce que la muraille desdites fausses brayes aide à faire pont. L'Empereur après grande perte de munitions, ne pouvant donner l'assaut à la forme commune, se met aux mines, où il n'est non plus heureux qu'à la baterie : combattu de l'hyver, des maladies & mauvaise volonté des Protestans, demandans assaut ou argent, leve son siege (a) à la fin de Decembre sans avoir pu assaillir aucune bresche, ayant tiré ses munitions mal-à-propos à la tour d'Enfer porte de France, & courtines d'icelle, faute d'avoir bien fait recognoistre.

[1553] Les revoltes de Moris, la prise de Luxembourg, levée du siege de Metz, & maladie de l'Empereur, decadence d'une grande fortune luy font desirer la paix : il

(a) Après ce récit de la levée du siége de Mets, le Commentateur discute la manière dont on doit se préparer pour soutenir un siége : il examine ensuite si on peut prendre une place imprenable. On présume bien que nous nous bornerons à ces indications, d'autant que ces discussions occupent deux pages in-fol.

est

est reconforté de la vengeance de ses traistres ennemis. Albert de Brandbourg, plus soldat que Religieux, & homme nourry aux guerres & revoltes, nonobstant tous traictez continue la guerre contre les Evesques & villes Imperiales, se fondant sur les promesses de l'Empereur, qui luy avoit permis de garder sa conqueste, sans considerer que les Souverains se ressentent des injures & des paix forcées. L'Empereur favorise l'Evesque de Bamberg (a) & de Vicebourg, ils obtiennent arrest à la Chambre Imperiale contre Albert, qui ne laisse de prendre les armes, brusle & saccage leur pays: les Evesques de Tresves & Colongne, le Duc de Vitemberg & Moris conjurent contre Albert à la suscitation de l'Empereur. Moris luy en veut depuis la paix, pour les mocqueries & paroles de mespris dittes de luy par le Marquis de Brandbourg, lequel pille la terre d'Henry de Bronsvich, tournant à l'entour de Moris, le contraint prendre les armes, assisté de la Noblesse de Franconie, du Duc de Bronsvich,

(a) L'Empereur ne favorisa point les Evêques de Bamberg & de Wurtzburg contre Albert. Il se tenoit dans l'inaction, & n'étoit point fâché que les Princes Allemands s'affoiblissent en combattant les uns contre les autres.

& des troupes de Ferdinand qu'il avoit essayé en vain de mettre mal avec l'Empereur son frere, l'accusant qu'il s'estoit ligué avec les Princes contre Sa Majesté. Les armées s'approchent (a), ils estoient des deux costez plus de dix-huict mille Reistres, une grande part (b) Gentils-hommes, & après quelque pourparler d'accord, sur un mot mal entendu, dit inconsiderement à un jeune Gentil-homme envoyé de Moris, qui n'estoit qu'une formalité, & de peu d'importance, mal rapporté par iceluy, tout traicté se rompt. Les armées se rencontrent, font plusieurs charges, il demeure quatre mille Cavaliers sur la place, grande execution de pistoletades : Moris blessé à mort vesquit deux jours après la victoire, son tombeau orné de trente-quatre Enseignes & quinze cornettes conquises, qui luy furent monstrées avant sa mort, ensuite sa response : *Que me sert ceste gloire, puisque je perds la vie.* Albert se sauve, ses forces se rompent, il fut malheureux depuis en deux combats : au ban de l'Empire, son pays perdu, se retire & meurt en France. Frederic (c), Duc

(a) Le 9 Juillet 1553, Maurice & Albert se rencontrèrent à Sieverhausen, dans le Duché de Lunebourg.

(b) En grande partie.

(c) L'Electeur Jean Fréderic à la mort de Maurice

de Saxe, ny le Landgrave ne le survesquirent gueres. L'Empereur vengé de ses ennemis (26) par ses ennemis, picqué contre les François, fait assieger Theroüane par les Flamans, & ce qui estoit resté du siege de Metz; après un assaut soustenu, la ville est emportée en parlementant; le semblable advint à Hedin en Juin : le Roy mande son armée qui arrive tard.

Solyman tue son fils Moustaffa (a), per-

réclama l'Electorat de Saxe. Auguste, frere de Maurice, lui fut préféré; & c'est de ce dernier que descend la branche Electorale qui règne aujourd'hui.

(a) On connoît le trait historique de Soliman, qui fit étrangler en sa présence son fils Mustapha. Plusieurs de nos Poëtes tragiques ont travaillé sur ce sujet. Mais ce que bien des gens ne savent pas, c'est que l'épisode de Zéangir, ce chef-d'œuvre de l'amour fraternel, paroît de pure invention. Les monumens du tems les plus autentiques n'en parlent pas. La relation de cet évènement envoyée par le Sieur de Selve à Henri II, & qu'on peut consulter dans le Recueil de Ribier, T. II, p. 459 & suiv., ne fait pas la plus légère mention de Zéangir. Nous ne connoissons que la Popeliniere, chez qui ce fait se trouve; & le portrait qu'il trace de Zéangir ne le rend pas propre à être un héros de Théatre. « Cette cruauté, dit-il, Tome I, fol. 47, verso, venue » à la connoissance du bossu Gi angir, l'un des quatr

suadé par Rossa, sa seconde femme, dont il avoit deux enfans, se souvenant que son pere par trop de faveur des Janissaires avoit chassé son ayeul, craignant qu'il luy fit le semblable. L'armée du Roy s'assemble sous le Connestable, proche Amiens, celle de l'Empereur affoiblie par la prise de Theroüane se retire, les chevaux legers se rencontrent sur la riviere d'Ostie (a) : cinq cens chevaux Imperiaux sont defaits, le Duc d'Ascot pris & plusieurs autres, faute de recognoistre, inconsiderement attirez au milieu de l'armée, où le Roy estoit pour lors le plus puissant: l'Empereur se met sur la deffensive, il joue aux barres, l'un & tantost l'autre le plus fort, se recognoissent & le fonds de leurs bourses, qui espuisées rompent leurs armées composées d'estrangers. L'Empereur deses-

» autres freres, rejetta virilement le don & la despouille
» que son pere luy présentoit. Si que lamentant la
» mort de son frere, ne se peut commander, ny taire
» ces propos... *Ha cruel, traistre, je ne dis pas pere!*
» *prens maintenant toy-mesme les tresors, les chevaux &c.*
» *de Mustapha... Ha, ha, il ne sera pas vray, & don-*
» *neray bon ordre que tu ne te puisses impudemment vanter*
» *d'avoir fait le semblable à moy pauvre bossu;* » & à
l'instant tirant sa dague, s'en donna dans le corps.

(a) D'*Authie*, & non pas d'*Ostie*.

peroit pour son aage & maladie de subjuguer la France, le Roy pensoit beaucoup à se deffendre, n'estimant ses conquestes qu'entant qu'elles luy estoient necessaires pour resister à si puissant ennemy, reduisent leurs efforts à cinq ou six mois de guerre d'Esté. L'Empereur choisit l'assiete de son camp proche de Valentiennes sur la riviere de l'Escot (a) : le Roy ayant passé devant Cambray, luy presente la bataille entremeslée de Reistres, Lansquenets, Suisses & François; le Sieur de Tavannes faisant l'estat de Mareschal de Camp, à laissé l'ordre de l'armée escrit de sa main. Quelques legeres charges faites, Sa Majesté n'est conseillée d'assaillir le camp de l'Empereur, ny de decamper à faute de vivres, & moins encore d'attaquer une grande ville : l'armée est malade, puisque le Connestable (eschauffé à la conduite de l'avant-garde) le devint (b); la maladie fait retirer l'armée à la louange des deux Majestez, l'une pour avoir presenté la bataille, l'autre pour n'avoir esté contraint de l'accepter; l'Empereur licentie son armée, & se met sur la defensive.

(a) L'Escaut.

(b) Le peu de succès de cette campagne fort dispendieuse chagrina le Connétable; & il en tomba malade.

CHAPITRE XI.

L'armée est sauvée par le Sieur de Tavannes. Marie, Reine d'Angleterre, épouse Philippe II. Bataille de Renty. Le Roi s'ôte du col son Ordre, & en décore celui du Sieur de Tavannes.

[1554] L'EMPEREUR aucunement vengé du siege deMetz par la prise de Theroüane, affligé de grandes maladies, diminué d'esperance, d'ambition & de vengeance, jugea qu'il falloit laisser jetter le feu aux François, dont l'armée ne duroit que quatre mois, à la fin desquels il se rendroit le plus fort à son tour, & en auroit l'honneur, premeditant sa retraicte en Espagne. Le Roy voyant l'armée de l'Empereur congediée au printemps assemble la sienne, & la separe en trois par l'advis du Connestable, qui en retient la moitié, donne le reste au Prince de la Roche-sur-Yon, & de Nevers. Il employe les Princes du Sang, commençant à craindre la faveur de M. de Guyse, & finesse du Cardinal son frere, aucunement maintenu par la Duchesse de Valentinois, qui avoit fait payer la rançon de M. d'Aumale, son beau-fils, par Sa Majesté. M. de la Roche-sur-Yon deffait deux cens

chevaux, court & pille l'Artois ; M. de Nevers les Ardennes (a), prend Hauſſimont, Boïn, & autres chaſteaux : le Conneſtable avec la principale force gagne Mariembourg, où le Roy & toute ſon armée ſe joignent proche Dinan. Bouvines pris, razé, & faite breſche peu raiſonnable au chaſteau de Dinan, quoyque l'infanterie (b) donne froidement : ils ſe rendent le lendemain, & demanderent le Sieur de Tavannes, Mareſchal de Camp, pour eſcorte, l'ayant remarqué ſur la breſche avec M. de Montpeſat (c) le jour de l'aſſaut après que les ſoldats furent repouſſez. L'Empereur paſſe le printemps, traicte le mariage

(a) On lira les opérations plus détaillées de cette campagne de 1554, dans le ſixième Livre des Mémoires de Rabutin.

(b) Rabutin dans ſon ſixième Livre, & la Popeliniere, fol. 56, Livre II, qui a copié le premier, nous apprennent que, ſi une partie de l'infanterie françoiſe fit mal, il y eut des bandes qui ſe comportèrent bravement. On remarqua entre autres l'intrépidité du Gaſcon Fougaſſet, ſimple ſoldat.

(c) Rabutin & la Popeliniere font la mention la plus honorable de Montpezat : c'étoit le fils du feu Maréchal de ce nom : il avoit alors la Lieutenance de la compagnie des Genſdarmes du Duc de Guiſe.

de son fils avec la Reyne d'Angleterre (a) ; craignant que le Roy assiege Namur. Au mois de Juin il mande son armée sous M. de Savoye, le Roy la fait retirer & passer la Sambre, brusle Coïn, Mariemont (b), & plusieurs beaux bastiments en vengeance de la Reyne d'Hongrie, qui avoit bruslé Folembret (27). A l'accoustumée l'armée de Sa Majesté diminue, environnée de grandes garnisons du Quesnoy, Landrecy, Valencienne, Cambray, celle de l'Empereur augmentée de deux mille pistoliers. M. de Savoye s'approche du Roy, avec résolution de combattre par surprise de nuict : il trouve l'armée veillante par le Sieur de Tavannes Mareschal de Camp, logeant en prevoyance & dexterité. Il soustint l'effort avec sa compagnie, jusques à la pointe du jour en si bonne mine (c), qu'il n'y perdit

(a) Marie, Reine d'Angleterre, qui avoit succédé au jeune Edouard VI.

(b) On brûla particulièrement le château de Marimont, que la Reine de Hongrie avoit pris plaisir à embellir. Telles furent les représailles de l'incendie du château de Folembrai en Picardie. Les troupes de cette Princesse y avoient mis le feu en 1552.

(c) Rabutin en louant la conduite de tous nos Officiers dans cette rencontre, dit positivement qu'on

qu'un homme, donna temps à M. le Conneſtable de ſe mettre en bataille. Le jour fait voir M. de Savoye accompagné de huict mille chevaux près de Velly, ayant tenté toute la nuict la bataille. Le Sieur de Tavannes eut l'honneur de l'avoir empeſché, & conſervé l'armée. L'inimitié des François fait que l'Empereur ſe reconcilie avec l'Anglois.

L'Empereur pour reſiſter aux François, fait eſpouſer Philippe ſon fils à Marie fille de Catherine, Reyne d'Angleterre, Tantede Sa Majeſté, premierement mariée à Artus, qui la laiſſa vierge de douze ans. Depuis Edoüard (a) Roy d'Angleterre l'eſpouſa, & la quitta pour Anne de Boulan, dont il fut excommunié de Clement ſeptieſme, & pour ce ſujet ſe declara chef de l'Egliſe en ſon Royaume, y eſtablit le Lutheraniſme. Il eut Elizabet d'Anne de Boulan, qu'il ſurprit en

ſurprit en plein jour une des ſentinelles de la compagnie de M. de Tavannes.

(a) Voilà une répétition des erreurs relevées précédemment : ce n'étoit point Edouard, mais Henri VIII, qui avoit épouſé Catherine d'Arragon : Henri n'établit point le Luthéraniſme en Angleterre : il ſe ſépara de la communion Romaine, & développa le germe qui enſuite a fait éclore ce qu'on nomme l'Egliſe Anglicane.

adultere (a) & luy fit trencher la teste : il se remarie pour la troisiesme fois, dont nasquit Edoüard septiesme, par l'advis des Ducs de Sommelsel & Notombellande, qui voyant Edoüard septiesme (b) prest à mourir, luy font declarer Jeanne de Suffolc sa cousine heritiere du Royaume, & luy donne le Duc de (c) Sommelsel son Tuteur un de ses fils pour estre Roy, faisant desheriter au jeune enfant Edoüard Marie & Elizabeth. Marie secourue des forces Imperialles, & de l'assistance du peuple, regagne Londres & la Cou-

(a) Il ne surprit point Anne de Boulen en adultère. Ce fut sur des soupçons qu'il la fit décapiter.

(b) C'étoit Edouard VI, & non pas Edouard VII.

(c) Tavannes n'étoit pas bien au fait de ce qui s'étoit passé en Angleterre. Le Duc de Sommerset avoit péri sur un échaffaud. Dudley, qui avoit pris le nom de Duc du Northumberland, gouvernoit l'Angleterre à cette époque. Après la mort d'Edouard, il plaça sur le trône Jeanne Gray, qu'il venoit de marier à son propre fils. L'ambition de Northumberland lui coûta la vie. Jeanne Gray & son époux furent détrônés par la Princesse Marie, fille de Henri VIII & de Catherine d'Arragon. On verra ces révolutions décrites plus amplement dans les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin. Nous dirons donc seulement que Marie devint Reine en 1553, qu'elle épousa Philippe II en 1554, & qu'elle mourut le 17 Novembre 1558.

ronne, fait trencher la teste à Jeanne & à Guyfort son mary, qui avoit esté couronnez à Londres, fit mourir le Duc de Notombellande auteur de la revolte, restablit la Religion Catholique, espouse Philippe d'Austriche, assoupit l'elevation pratiquée par Elizabet sa sœur, qu'elle constitue prisonniere. Les conditions du mariage du Roy Philippe estoient, de n'estre maistre du Royaume qu'après sa femme : tost après advint la mort de Marie, & le regne (28) d'Elizabet fille d'Anne de Boulan, qui remit sus le Lutheranisme.

L'Empereur après le mariage de son fils, arrive en Juin en son armée : le Roy fait reveuë de la sienne près de Crevecœur, part pour aller aux frontieres d'Artois, en crainte des Anglois nouvellement alliez de ses contraires pour (attaquant une place) contraindre l'Empereur au combat. Ranty choisy & assiegé, l'Empereur vint au secours, les armées l'une devant l'autre, un vallon en forme de fossé, large de cinquante pas entre deux. L'Empereur retranché, a Ranty à sa main gauche, à sa droite un bois continuant de son armée jusques à celle du Roy. Sa Majesté juge ce bois d'importance, lequel gagné il s'y pourroit placer de l'artillerie pour battre l'Em-

pereur, & le faire desloger de son assiete. Il donne la charge de ce costé à M. de Guyse, le Connestable ne peut estre en deux lieux. L'avant-garde pour mieux assieger Ranty, estoit separée d'un ruisseau, sur lequel il faisoit faire plusieurs ponts, & n'estoit gardé ce logis delà l'eau, que pour empescher l'Empereur de le prendre & envitailler Ranty. M. de Guyse fait passer de nuict à la teste du bois trois cens hommes, moitié picquiers, moitié arquebuziers, partie embusquez. L'Empereur y fait donner devant jour, ils ne s'apperçoivent de l'embuscade, chargez devant & derriere, se retirent à la faveur de la nuict, rapportant à l'Empereur plus grande troupe qu'elle n'estoit au bois. Le treiziéme d'Aoust 1554 la batterie de Ranty redouble, l'Empereur craint la honte de le voir prendre devant luy, resout de gagner ce bois en gros, sans s'obliger à la bataille pour le retranchement & vallon qui l'empeschoit: juge l'armée du Roy occupée à la batterie, divisée avec son avant-garde d'un ruisseau: le païs estroit fait marcher quatre mille arquebuziers Italiens & Espagnols, quatre pieces de campagne pour gagner le pont, & deux mille Lansquenets couverts de deux mille Reistres, soustenus de douze cens che-

vaux legers. Le Comte Wolfgang (a) leur chef avoit eu charge sous Albert de Brandbourg, quand il prit M. d'Aumalle : cela l'encourageoit, estimant ses pistoliers des diables noircis, se venoit de passer sur le ventre de toute la Gendarmerie Françoise : presomptueusement porte en sa cornette un renard mangeant un coq. M. de Guyse advertit le Roy qu'il mist son armée en bataille à une arquebuzade du bois. Le Connestable repasse le ruisseau, commande à ce qui est proche du Roy. M. de Guyse par l'advis du Sieur de Tavannes Mareschal de camp, place & fait marcher quatre cens chevaux legers, le reste d'iceux estant sous M. d'Aumalle de l'autre costé du bois, pour estre preparé à tous evenements : ces quatre cens chevaux legers soustenus du Sieur de Tavannes, avec sa compagnie bardée des premieres (29) bardes d'acier qui s'estoient veuës. Le Guidon & les Archers de M. de Guyse soustenus du regiment de gendarmerie dudit Sieur. D'abordée les trois cens arquebuziers sont renversez, & le bois gagné par les quatre mille Espagnols & Italiens, à la chaleur que leur donnoient les deux mille Reistres costoyans le bois, commencerent à tirer du bord d'i-

(a) Volrad de Schwatzemberg.

celuy en la plaine, où estoit en bataille l'armée du Roy avec les Suisses, Italiens & François. M. de Guyse fait charger les quatre cens chevaux legers du regiment de M. de Nemours, ils sont renversez, le Baron de Curton & les Chef tuez par les Reistres. Le Sieur de Tavannes fait charger Forges son Guidon avec celuy de M. de Guyse dans ce gros, qui eurent pareille fortune, & les Chefs tuez; ce gros escadron perce toutes les hayes de cavalerie qui se presentent. Le Sieur de Tavannes r'allie les defaits, les place derriere sa compagnie, choisit le temps, charge moitié en flanc & en teste, n'ayant que sa compagnie seule & ses r'alliez si à propos, que ce gros escadron aucunement desordonné des charges precedentes, il les rompt, les emporte, & son cheval estant tué, fut remonté par les siens dans le milieu d'eux, & les suivit si courageusement, qu'il semble que ceste compagnie vainque toute l'armée, parceque les Reistres se renversent & rompent leurs chevaux legers qui les suivoient après leurs Lansquenets. L'infanterie Espagnolle voyant le desordre, se retire en fuitte, poursuivie de l'infanterie Royalle qui donne après eux dans le bois. Tout est suivy par le Sieur de Tavannes soustenu de M. de

Guyse, MM. de Nevers & Boüillon jusques sur le bord du vallon passé en confusion par les fuyards, favorisez de l'artillerie de l'Empereur. Quatre pieces des Imperiaux gagnées, cinq Cornettes defaictes, dix Enseignes de Lansquenets la pluspart tuez, le Sieur de Tavannes demeure à la teste. M. de Guyse essaye luy oster l'honneur, il s'en pare courageusement en ces mots : *Monsieur de Tavannes, nous avons fait la plus belle charge qui fut jamais.* Ledit Sieur de Tavannes, (ne luy voulant advoüer qu'il y eust esté) respond : (*Monsieur vous m'avez bien soustenu* (30). Après M. de Guyse luy mande *qu'il s'allast rafraichir, qu'il en avoit besoin, desirant que son escadron demeurast à la teste.* Le Sieur de Tavannes fin, respond : *qu'il est en la place que Dieu & son espée luy œvoient acquise.* Il envoye au Roy la Cornette du Renard qui mangeoit le Coq, qui denotoit les François du mot *Gallus*, devoir estre mangez par les Renards Allemands. La defence en fut à propos pour le Sieur de Tavannes, tant parce qu'il estoit bon François, que parce que les armes de Tavannes du costé de sa mere sont un coq. Il n'est besoin de raport; le Roy ayant tout veu de ses yeux, envoye querir M. de Tavannes,

lequel, l'efpée fanglante devant toute l'armée, Sa Majefté s'ofte l'Ordre du col (a), & luy met au fien, honneur qui a peu de femblables. Le Roy (fans fuivre la victoire) fe campe au lieu du Combat, prefente le lendemain la bataille à l'Empereur, & fe retire; Sa Majefté devoit fuivre fa victoire ou prendre Ranty. Le vainqueur fe vante d'une bataille, fes vaincus n'advoüent qu'une rencontre, chacun s'attribue de l'honneur. Le Roy dit n'avoir attaqué Ranty que pour faire venir l'Empereur à la bataille, que l'ayant gagnée il fe contente. L'Empereur dit qu'il eftoit venu pour lever le fiege Ranty, & en eftoit venu à bout.

(a) Par rapport au collier de l'ordre dont Tavannes fut fi glorieufement décoré, le Commentateur differte fur les avantages de ces fortes d'inftitutions. Enfuite il confidère l'aviliffement où l'Ordre de St. Michel, & même celui du St. Efprit, étoient tombés. Lorfque nous ferons parvenus à l'époque où cet aviliffement s'effectua, alors la differtation du Commentateur trouvera fa place. Cet article fera difcuté dans les Mémoires de Caftelnau.

CHAP. XII.

CHAPITRE XII.

Défaite de l'arriere-ban. Strozzi battu à Marciano. Abdication de Charles-Quint. Propoſition hardie du Sieur de Tavannes à la Reine contre Madame de Valentinois. Le Sieur de Tavannes eſt nommé Lieutenant en Bourgogne.

EN Septembre l'armée premiere preſte fut premiere à ſe rompre : le Roy court aux plaiſirs, le Conneſtable congedie l'armée, & en laiſſe partie à M. de Vandoſme en Picardie. L'Empereur adverti defait ſur la retraicte les Eſcoſſois (a) ; l'hyver ſepare la guerre.

[1555] Les Anglois procurent la paix, tiennent leur alliance peu utile avec l'Empereur pour ſa vieilleſſe, dont les infirmitez affoibliſſent le corps & l'eſprit, & attiediſſent le ſang & le courage : Sa Majeſté Imperialle mepriſe les vanitez, deſire le repos, pour travailler au ſalut de l'ame : la paix ſe doit ſouhaiter quand on a l'advantage. Tous deux en penſent avoir ; l'un en l'alliance d'Angle-

(a) Il s'agit de compagnie Angloiſes & Ecoſſoiſes au ſervice de la France, qui furent maltraitées auprès de Montreuil.

terre, l'autre en la rencontre de Ranty (a); ils advouent les propositions d'accord, & en rejettent l'effect. Mariambourg (conqueste du Connestable) à l'estroit de vivres, est renvitaillé par MM. de Nevers & de Bourdillon en presence des ennemis : le Mareschal de Claives (b) construit le fort de Philippe-ville; il meurt, ses troupes se dissipent. Mille chevaux d'arriere-ban (31) furent defaits par les Imperiaux, pour estre plus soigneux de butin que de garde. Le Pape Jules fait place à Marcel (c) Servin de Montulpian, qui meurt en vingt & un jours. Pierre Caraphe, Napolitain, est esleu Pape, nommé Paul quatriesme.

La route de Strosse (d) avoit renversé les affaires de France en Italie, aucunement relevez en Piedmont par M. de Brissac qui

(a) Ces conférences pour la paix se tinrent à Marcq entre Ardres, Calais & Gravelines. L'Angleterre étoit médiatrice. Une lettre du Connétable au Chancelier Olivier, en date du 24 Juin, prouve qu'à cette époque les conférences étoient rompues. (Voyez les Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome II, p. 613.)

(b) Van-Rossen.

(c) Marcel II fut élu Pape dans le mois d'Avril 1555.

(d) La déroute de Strozzi à Marciano.

fortifie Sainct-Jacques (a), surprend Cazal endormis en festins. Le Duc d'Abe (b), successeur de Gonzague, assiege Sainct-Jacques sans effect, diminue son armée à l'usance des sieges; le Sieur de Brissac assiege & prend Vulpian & Montcalde. Le Duc d'Albe affoibly se retire à Milan, d'où il avoit esté fait Gouverneur par la faulse imputation de Dom Jean (c) de Lune, Espagnol, Castellan de Milan, & de François Tavernier, Chancelier Italien, contre Ferrand de Gonzague; parce qu'iceux ne se jugeoient avoir assez de part au Gouvernement, richesses & grades: enviant que Gonzague (comme Gouverneur) vouloit tout faire, ils tirent de luy un blanc signé pour les affaires du Gouvernement, le remplirent de traictes avec les François, l'envoyent à l'Empereur, qui mande Ferrand. Il advoue sa signature: Dom Jean de Lunes descouvert, est receu fugitif en France, le Chancelier Tavernier chastié: Dom

(a) Santyago, ou Santia.

(b) Le Duc d'Albe ne succéda point immédiatement à Gonzague. Celui-ci avoit été remplacé par Don Lopés de Figueroa. Le Duc d'Albe ne vint qu'en 1555 relever ce dernier.

(c) Don Jean de Luna, Gouverneur du château de Milan.

Ferrand, voyant vertu & verité n'eſtre aſſez fortes pour ſe maintenir d'elles-meſmes, & qu'elles ſont ſubjettes au blaſme & à la fortune, conſidere le peu de ſeurté qui reſte aux choſes du monde, l'abandonne, ſe retire pour ſervir Dieu, & prendre ſes honneſtes plaiſirs.

En Septembre la Diette accordée par le traicté de Paſſol (a) (cauſé par la trahiſon du Duc Moris) ſe tint : l'Empereur y fait venir ſon frere Ferdinand, ne pouvant endurer les Decrets qui s'y propoſerent contre les Catholiques. Là fut reſolu l'exercice des deux Religions, que les benefices occupez par les Lutheriens leur demeureroient, & pour l'advenir les beneficiers ſe faiſans heretiques, perdroient leurs biens Eccleſiaſtiques. L'Empereur affligé de vieilleſſe, des gouttes, &

(a) Par le traité de Paſſau, on étoit convenu de régler définitivement dans une Diète, les articles de ce traité, qui n'avoient qu'un effet proviſoire. Si Charles-Quint n'aſſiſta point à la Diète, ce ne fut pas par le motif que lui prête ici Tavannes. Sa ſanté fort délabrée l'avoit contraint de ſe décharger ſur Ferdinand, ſon frère, de tous les ſoins qui concernoient l'intérieur de l'Empire ; & voilà pourquoi Ferdinand préſida à cette Diète, par laquelle la tolérance eut force de loi en Allemagne : on y laiſſa à la puiſſance civile le droit de régler le culte & la croyance des peuples.

plus de l'inſtabilité de fortune, qu'il n'avoit peu vaincre par prudence & vertu, meſpriſe le monde, dont la conqueſte n'empeſche ny la mort, ny la reddition du compte des pechez commis. Sa Majeſté quitte (32) les Royaumes à ſon fils & l'Empyre à ſon frere, au regret de ſes ſubjets, eſtonnement de la populace, loüange des ſages, contentement des favoris du Roy Philippe (a), le vingt-cinquieſme Octobre en grande ſolemnité à Bruxelles : delà il ſe retira en un Monaſtere d'Eſpagne, avec quatre ſerviteurs, ſe reſerve cent mille eſcus de rente pour donner en aumoſne. Avant ſa retraite il avoit employé deux mois pour enſeigner le Roy Philippe, ſon fils, quels eſtoient ſes Eſtats, forces, finances, ſerviteurs, amis, ennemis, fiance, ſoupçon de ſes voiſins, ſubjets & alliez : quels moyens de guerre, ou de paix; luy conſeille les deportemens ſeveres à aucuns, aux autres plus doux; preceptes dont l'experience & vieilleſſe

(a) L'abdication de Charles-Quint devroit être un de ces faits ſur la date duquel on s'accordât. Cependant tous les Hiſtoriens varient entre eux. Les uns placent cet évènement au mois d'Octobre, les autres au mois de Novembre, &c. Tous conviennent d'un point; c'eſt que l'acte d'abdication eſt daté de Bruxelles le 25 d'Octobre 1555.

peuvent faire des maximes infailibles. Il luy commande de ne lever plus sur les Espagnols que de coustume, ne se fier aux Italiens, se conseiller & se servir de ses parens, éloigner la guerre d'Italie, ne desesperer les François, faire paix avec eux, estre gracieux aux Flamands (a), ne laisser croistre ny diminuer le Duc de Savoye, auquel il ne se fioit point pour la jalousie d'Italie.

[1556] L'obeyssance filialle, la persuasion des Anglois, & le desir de s'affermir en ces nouveaux Estats, faict proposer tresve au Roy Philippe. Le Roy Henry l'accepte, ou plustost le Connestable qui gouvernoit, craignant que ceux de Guyse establissent leur credit par armes. La Duchesse de Valentinois, maitresse du Roy, y consent, pour avoir plus de moyens de recouvrer argent: la tresve (b) pour cinq ans est publiée le quinziesme

(a) Ce fut là un des premiers préceptes de son père qu'il oublia.

(b) Cette trève fut signée à Vaucelles le 5 Février 1556. Les deux principaux Plénipotentiaires étoient le Comte de Lalain, de la part de l'Empereur & de Philippe II, & l'Amiral de Coligny, de la part du Roi de France. On parlera plus amplement de cette trève, & du voyage que Coligny fit à Bruxelles à cette occasion, dans les Mémoires de Rabutin.

Fevrier. Les factions de Montmorency & de Guyse se croisent : Madame de Valentinois liée d'amour au Connestable , & d'alliance à M. d'Aumalle, tient le milieu & essoigne la Royne des affaires & de son mary, encore qu'elle n'eust rien de beau par dessus elle, non sans soupçon de sortilege. La Reyne s'en plaint au Sieur de Tavanes , qui offre couper le nez à Madame de Valentinois; elle luy objecte sa perte. Il respond *qu'elle luy seroit agreable pour esteindre le vice, malheur du Roy & de la France.* La Reyne le remercie, se resout à patience. Villegagnon par le commandement de l'Admiral, descend au Peru (33), assisté des Ministres Huguenots. Dieu ruine ses desseins , & le renvoye en confusion. Carafe , Pape , nommé Paul quatriesme, faict ennemy des Espagnols, par la mort de Scaigne Colonne, estranglé au chasteau de Naples, & autres injures receues d'eux, estant ses predecesseurs partizans d'Anjou, au Royaume de Naples, Charles Carafe, son parent, estant au service des François, le porte sous la faveur d'iceux à recouvrer Naples. L'Espagnol en garde se pourvoit des soldats (a) :

(b) La conduite de Paul IV, & celle de ses neveux, sont assez développées dans nos Observations sur les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la

Sa Sainteté pour n'eſtre prevenu en remplit Rome, deſarme les ſuſpects, prend le Cardinal de Sainct-Flour, Camille Colonne, & ſaiſit leur chaſteau ; ils implorent l'ayde du Roy Philippe, lequel ſecourt Marc-Antoine par le Duc d'Albe, reprend avec les chaſteaux pluſieurs territoires de l'Egliſe, met le Pape à l'eſtroict. A ce malheur ſe joinct la reconciliation d'Octave Farnaiſe avec le Roy d'Eſpagne, ſans qu'iceluy euſt eſgard que l'Empereur eſtoit autheur de la mort de ſon pere en l'entreprinſe de Ferrand de Gonzague, & qu'il tenoit ſon ſalut de France; il reçoit Plaiſance & le revenu de Novarre, & s'accorde avec l'Eſpagnol.

En Juin arriva en France Charles Caraſe, faict nouveau Cardinal, il demande ſecours contre les Eſpagnols, de la part du Pape ſon oncle, excite le Roy par l'exemple de ſes predeceſſeurs, protecteurs du ſainct Siege, facilite la conqueſte de Naples & de Milan. Sa Majeſté, accouſtumée à ſe faire porter par autruy, ne peut marcher de luy-meſme, parle au Conneſtable, qui en deſſein contraire veut la paix pour abaiſſer ceux de

Collection, p. 449, & Tome XXIV, p. 411 & 419, pour que nous nous diſpenſions d'y revenir.

Guyse, & favoriser le Duc de Savoye (a). Madame la Connestable sa femme, sortie du Bastard de Savoye, la race de Coligny, yssue de Bresse, l'inclinoit au Savoyard, & luy faict remonstrer l'interest de la foy rompue à Sa Majesté. Le Cardinal rebuté de luy, s'adresse à la seconde faveur, qui estoient Mrs. de Guyse, les comble d'esperance du Royaume de Naples, qu'il disoit appartenir à leur Maison à cause de René, Roy de Sicile, & leur promet assistance. M. de Guyse employe ses amis, M. le Dauphin, par la Reyne d'Escosse, Madame de Valentinois, par M. d'Aumalle son beau-fils, qui gagne par amour le Roy, enfin le Connestable: d'autant plus que son fils de Montmorency se vouloit desiancer à Rome d'avec une fille de Pienne (b), & que c'estoit envoyer son

(a) Cette imputation porte visiblement l'empreinte de la haine que le Rédacteur avoit contre le Connétable & l'Amiral de Coligny. Il est possible que les partisans de la Maison de Guyse ayent semé ces bruits calomnieux, & que le Rédacteur les croyant vrais, les ait adoptés.

(b) François de Montmorency, fils aîné du Connétable, n'étoit point fiancé avec la jeune de Pienne. Il lui avoit promis par écrit de l'épouser. Le Connétable vouloit marier son fils avec Diane, légitimée de France,

ennemy M. de Guyse (a) en Italie, cymetiere des François. La Reyne ayde à ce voyage, hayssant le Duc de Ferrare, & pour l'amitié de Strosse son parent qui desiroit la guerre. Le secours du Pape resolu, le bruit fut semé (b) faucement que les Espagnols avoient failly de prendre Metz & Bordeaux, qu'ils avoient maltraitez les prisonniers : dequoy M. de Boüillon (34) estoit mort en prison par vengeance de la haine ancienne de ceste Maison avec l'Empereur. Le Pape promet des vivres, de l'artillerie, huict mille hommes de pied, & huict cens chevaux legers. Le Duc de Ferrare allié avec M. de Guyse, commande à toute cette entreprise, avec

& veuve d'Horace Farnese, Duc de Castro. Il essaya inutilement de retirer cet écrit des mains de la Demoiselle. Il fallut procéder juridiquement contre elle, comme on le verra dans Brantome & dans les Mémoires de Castelnau.

(a) Ce motif est encore un de ceux que les ennemis du Connétable lui ont malignement imputé : sans doute Montmorency eut des défauts essentiels, & fit de grandes fautes. Mais il ne sacrifia jamais à de pareilles considérations les intérêts de l'Etat, & la gloire de son Souverain.

(b) Les Mémoires de Vieilleville prouveront que ces entreprises des Espagnols sur Mets, n'étoient point chimériques.

huict mille Suiſſes quatre mille François, & douze cens hommes d'armes. Les Sieurs d'Aumalle, d'Elbeuf, de Nevers, & pluſieurs Seigneurs l'accompagnent. Le Sieur de Tavannes eſt faict Mareſchal de Camp, charge qu'il n'accepte ſans eſtre fort prié du Roy, duquel ſeul il dependoit ; Sa Majeſté le congedie à ſon regret : le Gouvernement de Bourgogne avoit eſté donné par la faveur de Madame de Valentinois à M. d'Aumalle. Les premiers armées auſquelles courent les plus valeureux, inclinent le Sieur de Tavannes en ce voyage d'Italie. Pour teſmoignage que le Roy croyoit du tout à luy, il luy donne la Lieutenance (35) de Bourgogne, vacquante par la mort du Sieur d'Eſpinart, dequoy il laiſſe la charge au Sieur de Villefrancon (a), ſon frere.

(a) Ce Seigneur de Villefrancon, frère aîné du Maréchal de Tavannes, conſtruiſit la citadelle de Châlons. (Voyez le Laboureur, Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 532.)

CHAPITRE XIII.

Le Sieur de Tavannes, Maréchal-de-Camp, suit le Duc de Guise en Italie. Bataille de St. Quentin. Tavannes ramene l'armée d'Italie, & fait lever le siége de Bourg en Bresse, au Baron de Polwiller. M. de Guise, Lieutenant-Général du Royaume. Prise de Calais.

[1557] MONSIEUR de Guyse arrive à Thurin, hasté du Pape qui avoit perdu Hostie & toutes (a) les places d'alentour de Rome, nonobstant la deffence de douze cens François coulez à Rome, sous les Sieurs Mareschal de Strosse, & Montluc. Le Sieur de Tavannes (commandé par M. de Guyse) se presente à Valence, ville du Duché de Milan, les laisse tirer les premiers, à ce que la rupture de la tresve vint d'eux, faict des trenchées & aproches, rembarre les sorties de plein jour, use de menaces augmentées par l'arrivée de M. de Guyse. Palvoisy (b) avec

(a) Lisez le quatrième Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 383 & suiv., & le cinquième Livre de ceux de Boyvin du Villars.

(b) Ce *Palvoisy* s'appelloit Horace Spolverino de

deux mille arquebuziers dans la ville fortifiée estonné, se rend sans coup de canon, en consequence la tresve est rompue entre les Roys; M. de Guyse est blasmé que ce soit pour si peu d'effet, qu'il la falloit rompre ensemblement en Picardie. Le Mareschal de Brissac conseille d'attaquer Milan : M. de Guyse ne le croit, marche vers Rome, donne courage au Pape de reprendre plusieurs petites villes. Sa Saincteté faict une tresve (a) pour attendre sans peril M. de Guyse, & le Duc d'Albe l'avoit accordée pour avoir temps d'aller mettre ordre à Naples. Le Marquis de Pesquaire tente en vain faire effect sur l'armée de M. de Guyse, pour le bon ordre du logis fait par le Sieur de Tavannes, Mareschal de camp. Le Duc de Ferrare, General de l'Eglise, joinct M. de Guyse avec peu de forces, s'excuse du voyage de Naples sur la conservation de son Duché, conseille à M. de Guyse d'aller à Rome. Le Cardinal Caraffe au contraire, luy donne advis d'entrer par la Marque (b) d'Ancone au Royaume

Verone. Le Marquis de Pescaire, irrité du peu de résistance qu'il avoit fait, le condamna à perdre la tête.

(a) Cette trève avoit été faite en 1556, avant l'arrivée du Duc de Guyse en Italie.

(b) Par la Marche d'Ancone.

de Naples : M. de Guyse se plaint du peu d'apareil du Pape & de son pourparler de paix, & ne s'ose enfoncer dans le Royaume de Naples sur les belles promesses de Caraffe. Après avoir pris Scapoli (a), assiege Civitelle, qni bien munie & mieux deffendue, le desespere de la prendre : indiscrettement se plaint du Pape au Marquis Antoine Caraffe, l'injurie, & frape d'un plat d'argent, lequel offencé se retire sans congé ; grande imprudence d'offencer celuy dont la plusspart de l'entreprise depend, & peut entierement nuire. Le Duc d'Albe approche pour lever le siege, advance trois cens chevaux, & cinq cens Espagnols fantassins sous Dom Garcy de Tollede, pour jetter dans Civitelle ; les Sieurs de Tavannes, Vidasme de Chartres, & Sipierre les desirent heureusement : tous les Espagnols qui y estoient furent tuez ou pris, leur Mestre de camp, Pierre Henry, presenté prisonnier par le Sieur de Tavannes à M. de Guyse, lequel tost après contrainct lever le siege, offre la bataille au Duc d'Albe, qui la refuse, espe-

(a) Le Duc de Guise voulant tenter l'invasion du Royaume de Naples, attaqua Campoli (& non pas *Scapoli*) qui en dépendoit. Il prit cette ville d'assaut, & passa tout au fil de l'épée.

rant (à l'accouſtumée) la ruine des François par temporiſement : le Comte Petilanes, Jules Urſin, prindrent quelques places pour le Pape ſur Antoine Colonne en la campagne de Rome. Marc-Antoine fortifie Salimes, le Duc d'Albe le ſecourt, defait le Comte de Popoli, & remet le Pape à l'eſtroict, qui mande M. de Guyſe, lequel s'approchant de Rome, cognoiſt la foibleſſe de Sa Saincteté & du Duc de Ferrare, qui avoient plus beſoin de ſecours que d'en donner. Les deux factions des Colonnes & d'Urſin deſirent la conſervation du Pape par la paix. M. de Guyſe recognoiſt trop tard ſon entrepriſe appuyée ſur gens foibles, l'eſpoir du Turc frivole, ſa deſcente à Naples empeſchée par Contignac (a), Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, qui trompoit ſon Maiſtre, & eſtoit corrompu par le Roy d'Eſpagne. M. de Guyſe ſe repent d'avoir creu ceux qui ſont accouſtumez d'appeller les François,

(a) *Codignac*, & non *Contignac*. Il avoit été pendant longtems Ambaſſadeur de France à la Porte. Séduit par l'argent de Philippe, il trahit ſon ſouverain : il paſſa enſuite au ſervice d'Eſpagne. Ses manœuvres ſont dévoilées dans deux dépêches de M. de Noailles, Evêque d'Acqs, Ambaſſadeur de Henri II à Veniſe. (Liſez les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 772 & 785.)

pour (ſous eux) faire leurs affaires, les trahir à la fin, & ſe reconcilier. Il advertit le Roy du pourparler de paix, qu'il falloit plus de forces pour faire effect à Naples, & ne ſe fie qu'en ſoi-meſme. Il eut eſté mieux de croire le Sieur de Briſſac : attaquant Milan, les forces de M. de Guyſe eſtans entieres & proches du ſecours de France, il eut forcé le Duc d'Albe de quitter Rome pour venir ſecourir Milan, où il ne fuſt venu à temps, ou bien il l'euſt contraint à la bataille. Les Caraffes euſſent mieux aimé le Royaume de Naples pour eux que pour M. de Guyſe : ils l'avoient demandé foible à ce qu'il dependiſt d'eux. Cependant que Sa Sainctеté traicte, & que M. de Guyſe attend nouvelles de France, ſe fit un duel entre Poulaignes, François, & un Italien, par permiſſion de M. de Guyſe, contre l'advis du Sieur de Tavannes, qui le mena au combat, le François eut du pire. Peu auparavant en l'an mille cinq cens cinquante-cinq, le Sieur de Briſſac (a) permit de rompre des lances à M. de Nemours, Mrs. de Vaſſé & de Traves, François, contre le Marquis de

(a) Les détails de ce combat, qui humilia le Duc de Nemours, ſe trouveront dans les Mémoires de Boyvin, Baron de Villars.

Peſcaire

Pescaire, de Malespine, & Dom Albe : les Princes faillirent d'atteindre, & les deux Imperiaux tuerent les deux François, l'honneur fut aucunnement recouvert par Mouchat, qui perça de bende en bende le Comte de Caraffe, Neapolitain, nepveu du Pape.

La trefve rompue par la prise de Valence, le Mareschal de Brissac prend Valfenieres en traictant, Queyras de force, & fut repoussé de l'assaut de Calvi; l'approche du Marquis de Pesquaire luy sert d'excuse honneste d'en lever le siege pour l'aller combattre. Il est contrainct de se retirer avec son Infanterie par les montagnes, debandant sa Cavalerie dans Foussan, qui est investy, & la Cavalerie defaicte en voulant sortir mal à propos. Le Roy Philippe se prepare contre le Pape & le Roy, & quant & quant se met sur la defensive à Naples, & sur l'offensive en France, fortifié des Anglois qui desient le Roy Henry. L'Espagnol assemble quarante mille hommes, Sa Majesté cognoist sa faute d'avoir envoyé en Italie, veut renvoyer querir M. de Guyse, l'accuse & blasme du malheureux succez du siege de Civitelle. Dianne de Poictiers pour l'amour de son beau-fils d'Amalle, les Cardinaux de Lorraine & de Guyse, (favorisez par le mariage

d'Escosse de M. le Dauphin à leur Niepce) r'abillent ce mescontentement. L'Admiral de Chastillon romp (a) trop tost la tresve, faut Doüay, & pille Linx (b) en Artois: quatre mois se passent en preparatifs, les Flamands faillent (c) Rocroys. Le Roy Philipe faict estat de trente mille hommes de pied, & douze mille chevaux qui s'assemblent sous le Duc de Savoye, & Comte d'Aiguemont (d), près Guyse, feignent l'assieger, investissent S. Quentin mal muny, esperans la prise ou la bataille. Le Connestable moins accompagné à cause du voyage d'Italie (e), assemble à Attigny six mille

(a) Il est assez étrange que le Connétable & l'Amiral, après s'être vigoureusement opposés à ce qu'on rompit la trève, ayent été les premiers à l'enfraindre. Ce fut la veille des Rois 1557 que Coligny tenta de surprendre la ville de Douay. A peine le Duc de Guise arrivoit-il en Italie. Cette attaque de Douay fut une vraie camisade. La ville étoit prise. Coligny entend les cloches d'un monastère qui sonnoient matines. Il croit que c'est le tocsin; & il se retire.

(b) Lens. (c) Manquent. (d) D'Egmont.

(e) Nous faisons peu de notes sur la relation de cette campagne du Connétable, insérée dans les Mémoires de Tavannes: nous aimons mieux les réserver pour les Mémoires de Rabutin, qui étoit témoin oculaire: quant au siége de St. Quentin, nous en pu-

chevaux, & vint mille hommes de pied, jette l'Admiral de Chastillon avec deux cens chevaux de nuict à S. Quentin, qui le treuve mal pourveu, abandonne le faux-bourg, a du pire à une sortie & demande secours. Le Connestable y envoye M. d'Andelot, qui est defaict : l'armée de quinze mille Anglois aux assiegeans redouble l'importunité de secours pour les assiegez. Le Connestable interessé en son nepveu au service de son maistre, passe sur toutes difficultez que sa passion luy facilite, resout de secourir S. Quentin sans combattre avec le meilleur de son armée laissant les bagages. Toute l'armée Espagnolle estoit logée au delà des marets, il n'y avoit que quinze cens hommes qui gardoient le faux-bourg du costé de la France, entre lesquels & la ville passoit le marets. Le Connestable arrive ne pouvant forcer le faux-bourg des Espagnols, essaye en vain de donner secours par batteaux, il en est empesché de la vaze & confusion. Il tire quinze coups d'artillerie dans le camp du Duc de Savoye, ledict marets entre deux, sur lequel à une lieuë de la ville ils estoient advertis d'un passage mal

blierons les Mémoires rédigés par Coligny lui même; & alors on comparera son récit avec celui de Rabutin & des autres contemporains.

recognu par ceux de M. le Conneſtable, qui l'avoient aſſeuré qu'on n'y pouvoit paſſer que quatre chevaux de front, que les ennemis ne pouvoient paſſer en quatre heures : il redouble ſa faute, envoye une Cornette de Reiſtres, gens mal aguerris, pour prendre garde au lieu qui eſtoit le plus important. Le Duc de Savoye qui avoit preveu ce qui pourroit advenir, ſe r'aſſeure, ſe met en bataille avec le Comte d'Aiguemont, paſſe ce marets trente de front, renverſe les gardes ſur les bras du Conneſtable, lequel à peine croyoit ce qu'il voyoit. Et admoneſté de charger les premiers paſſez, luy ayant pris ſa reſolution du logis, ne donne lieu à celle que l'evenement & occurrence luy devoit faire prendre, & croit ce qu'il avoit en ſa teſte, de ſe retirer ſans combattre : repouſſe le nouvel advis, ſe perſuade que l'armée ne pouvoit ſi toſt paſſer, rabroüe (36), injurie tous ceux qui parlent à luy, defend de ſe meſler ſur peine de la vie, eſperant tousjours ſe retirer ſans combattre. Huict eſcadrons, compoſez de ſept mille chevaux, paſſez, s'hardierent l'un l'autre, voyant le dos de ceux qui ſe retiroient. M. d'Anguien mande au Conneſtable, qu'il ne vouloit eſtre tué par derriere, & tourne au combat

accompagné, comme ceux qui s'y sont treuvez sçavent, qu'en une retraicte il est malaisé d'estre bien suivy à la resolution laissée puis reprise de faire une charge. Le Comte d'Aiguemont & de Pont de Vaux enhardis, voyant tourner tous les bagages que l'on faisoit gagner le devant, soustenus du Duc de Savoye, chargent avec sept mille chevaux, rompent & tuent M. d'Anguien (a), chef de la retraicte, mettent en route la cavalerie, renversent morts sept cens Gentilshommes & cinq mille hommes de pied. Le Connestable est pris & blecé avec MM. de Montpensier, Sainct-André, de Longueval, de Mantouë, de Vassey & plusieurs autres. Les soldats (b) fuyans *appelloient MM. de Guyse & de Tavannes, disans que s'ils eussent esté là, ce malheur ne fust advenu.* La victoire est suivie trois lieuës, MM. de Nemours (c) & de Bourdillon avec le tiers de l'armée se sauverent.

(a) Jean de Bourbon, Duc d'Enghien & d'Estouteville, Comte de Soissons, frère d'Antoine, Roi de Navarre, & de Louis I du nom, Prince de Condé.

(b) Cette anecdote ne se trouve dans aucun des contemporains de Tavannes.

(c) Au lieu de Nemours, il faut lire Nevers.

Le Roy r'asseure les Parisiens qui abandonnoient leurs murailles, faict nouvelles levées, renvoye querir M. de Guyse & partie des forces du Sieur de Brissac, lequel (dependant de sa valeur) ne s'estoit jetté à pas une des deux maisons de Guyse ny de Montmorency : il s'estoit mis du party du Roy, qui estoit le plus foible. Sa Majesté estant mesme partisant de ces maisons, ledit Sieur de Brissac luy conseilloit au contraire de s'en faire croire, & de manier ses affaires luy-mesme, monstrant que ceux des autres leur estoient recommandez plus que les siens, & que leurs passions ruinoient Sa Majesté & son Estat. Le Duc de Savoye (a) mesprise le Conseil d'aller à Paris, faute de cognoistre son heur & sa

(a) On assure que le Duc de Savoye, au lieu de continuer le siége de St. Quentin, vouloit marcher droit à Paris, & profiter de la consternation des François. La timide circonspection de Philippe II s'y opposa; au surplus, s'il l'eût fait, peut-être (comme l'a remarqué l'Historien Espagnol, Louis Cabrera) auroit-il eu le même sort que son père en 1536; ce fut *d'entrer en France en mangeant des faisans, & d'en sortir en ne mangeant que des racines.* Si le propos qu'on prête à Charles-Quint est vrai, il paroît qu'il n'auroit pas hésité comme son fils. On dit qu'en apprennant la victoire de St. Quentin, il demanda si Philippe étoit arrivé à Paris.

force, continuë son siege, où le Sieur d'Andelot entré pendant la bataille y porta peu de fruict. Le Roy Philippe y arrive après trois grandes bresches faictes ; la ville est emportée par un assaut general le vingtseptiesme d'Aoust 1557, qui fut suivie de la perte du Castelet. Les accidents accoustumez aux armées victorieuses arrivent à celle du Roy Philippe, qui s'enyvrent de la prosperité, deviennent plus hautains & glorieux, se mutinent pour le butin, & demandent de l'argent, empeschent les progrez & le fruict de la victoire. En ce mois le Pape & son ambition d'avancer ses parens à Naples, & la haine des Espagnols se refroidit en luy par l'impossibilité & crainte du danger où il s'estoit veu, desire la paix. Son irresolution resolue par la perte de la bataille de Saint-Quentin, il la conclud avec le Roy Philippe, d'autant plus commodement, que M. de Guyse y consent, lequel estoit mandé de France. Le Duc d'Albe entre à Rome, M. de Guyse & partie de ses forces s'embarquent à Hostie, laisse un pesant faiz (a) au Sieur de Tavannes, de ramener l'armée

(a) En parlant de ce *pesant faix* que le Duc de Guyse lui laissa, Tavannes entend sans doute ses fonctions de Maréchal-de-camp : car l'armée revint en France sous le commandement des Ducs d'Aumale & de Nemours.

parmy tant d'ennemis. Le Roy Henry se plaint d'avoir esté mal conseillé; chacun le rejette sur son compagnon : ceux de Montmorency blasment la foy rompue par l'ambition de ceux de Guyse, qu'ils accusent avoir eu volonté de se faire Roy de Naples, & le Cardinal de Lorraine Pape. Eux disent au contraire, que le mal n'est venu de la rupture de la tresve : ains de l'imprudence du Connestable, qui a hazardé & perdu mal à propos la bataille de Saint-Quentin. Ceste entreprise fut mal considerée de toutes parts, & plus de ceux de Guyse, qui laissoient de vrays ennemis en France qui leur pouvoient nuire, pour suivre de feints amis en Italie, avec de si petites forces qu'ils ne leur pouvoient donner la loy; & qui ne devoient faire doute que la guerre n'en reussit ; ou il ne faloit tirer la Noblesse de France, ou entreprendre plus près pour la secourir au besoin.

L'an 1557 les estrangers croyent que toute la Noblesse de France est morte ou prise, tant en France qu'en Italie, & que le Royaume est en proye. A ce bruit Paule-Ville (a), du Comté de Ferrette, cousin du sieur de Tavannes (estant la maison de Tavannes, de laquelle estoit sa mere, extraicte des principaux dudict

(a) Le Baron de Polwiller, Seigneur Alsacien.

Comté) entreprend en Bourgongne pour le Roy Philippe avec dix mille hommes. Il y trouve le Sieur de Villefrancon, frere & Lieutenant du Sieur de Tavannes au Gouvernement, avec tant d'ordre & prévoyance en la garde des places & rupture des intelligences, qu'il fut contrainct changer de dessein. Le Sieur de Villefrancon fortifiant par tout abat l'Eglise S. Nicolas, située au fauxbourg de Dijon, qui commandoit sur le rempart de la ville : en recompense & par pieté (contre l'utilité de sa maison & pour le public) il donna la Chapelle S. Nicolas dans la ville, qui avoit esté construicte & fondée par ceux de Saulx, qui maintenant est une Eglise parochiale. La ville de Dijon, pour lors foible, fut fortifiée depuis de deux boulevarts, dont l'un se nomme encore aujourd'huy le boulevart de *Saulx*, par le Sieur de Tavannes à son retour d'Italie. L'intelligence, le dessein de Paule-Ville rompu, par le bon ordre mis en Bourgonge, il passe par le Comté (a), assiege Bourg où estoit le Sieur de la Guiche, successeur du Sieur Comte de Moruel (b), qui avoit participé à la defaveur du Cardinal de Tournon, oncle de sa femme. La Guiche

(a) Le Comté de Bresse.

(b) Montrevel.

en crainte, la ruyne de ceste armée est destinée au Sieur de Tavannes ramenant celle de M. de Guise (a) d'Italie. Il s'approche au mois d'Octobre 1557, fait lever le siege de Bourg avec plus d'apparence de fuitte que de retraicte. En ce voyage d'Italie il s'estoit fait une defaicte de quatre cens chevaux & de cinq cens hommes de pied, dont il eut l'honneur, joinct à celuy de ramener l'armée en seurté, & a son arrivée en defaire une (b) plus grande. Il fut victorieux de dix mille hommes de pied, & douze cens chevaux sans combattre : Paule-Ville n'en ramene que trois mille au Roy Philippe, & le reste s'estoit debandé. Madame de Valentinois voyant le Connestable pris & blecé, panche du costé de ceux de Guise, attirée de son beau-fils d'Aumale, joinct au Cardinal de Lorraine, dont le Dauphin en ce temps avoit espousé la niepce Reyne d'Escosse. Double faveur de folles amours à Madame de Valentinois, & d'amitié envers M. le Dauphin son fils, possede le Roy non accous-

(a) Les Ducs de Nemours & d'Aumale avoient alors laissé le commandement de l'armée à Tavannes.

(b) Cette défaite ne lui donna pas beaucoup de mal : faute de solde, l'armée de Polwiller se débanda d'elle-même.

tumé d'agir de ſoy-meſme, & en crainte du crédit de M. de Guiſe, quaſi forcement luy accorde la Lieutenance generale. M. de Vendoſme n'eſtant aſſez experimenté, M. de Nevers (a) ayant eſté participant du deſaſtre de Saint-Quentin; ils ſont poſtpoſez en ceſte charge de Lieutenans à M. de Guiſe, laquelle il obtient au regret des partiſans de Montmorency. Le dixſeptieſme Septembre 1557, le Roy Philippe bat & prend Han (b), ſurprend Noyons & Chauny, les fortifie. M. de Nevers fortifie Compiegne; le Roy Philippe laiſſe ſes places garnies : l'hyver les fait retirer.

Le Roy Henry avoit des deniers, leſquels luy avoient eſté accordez par les Eſtats aſſemblez (c) à Paris. L'alarme, la bataille

(a) Le Duc de Nevers avoit ſauvé les débris de l'armée du Connétable, & avoit arrêté les progrès du vainqueur. Officier brave & intelligent, bon citoyen, ſes ſervices dépoſoient pour lui : mais ce ſont ſouvent de foibles titres contre le crédit & la faveur.

(b) Ham.

(c) Ces Etats généraux s'aſſemblèrent le 5 Janvier 1558. Les circonſtances preſſantes où l'on ſe trouvoit, ne permirent pas de remplir toutes les formes qui caractériſent ces ſortes de convocations. Malgré cela, les Mémoires du tems les qualifient d'Etats généraux.

perduë, font mander toutes les forces du dedans & du dehors du Royaume, toute la France y court. M. de Nevers fortifie un camp près Compiegne, ſe met ſur la defenſive: M. de Guyſe arrive avec la Lieutenance Generalle, l'armée s'accroiſt de celle d'Italie, Suiſſes & Lanſquenets : ne pouvant en hyver aſſaillir la frontiere, reſout l'execution de l'entrepriſe de Calais, premeditée par M. de Senarpont (a), que M. le Conneſtable a dit depuis eſtre de ſon intention. Le Sieur de Tavannes eſt mandé pour avoir ſon advis: il fit cacher ſes armes dans ſes coffres, dit que c'eſt pour des tournois. Par ſon conſeil eſt feint d'envoyer M. de Nevers attaquer Luxembourg proche duquel il devoit renvoyer ſes forces à M. de Guyſe, qui faiſant ſemblant viſiter les places de Picardie, mar-

(a) Senarpont, Gouverneur de Boulogne, avoit eu ſouvent occaſion d'aller à Calais : il en profita pour examiner les fortifications de cette ville. Des Ingénieurs qu'il y envoya à différentes repriſes, lui fournirent des plans. D'ailleurs il ſçavoit que l'adminiſtration meſquine de la Reine d'Angleterre y entretenoit une garniſon peu nombreuſe : en conſéquence il dreſſa ſon projet, & prouva qu'un coup de main étoit très-praticable : mais l'honneur lui en appartient en entier : le Duc de Guyſe eut la gloire de l'exécution.

che à Calais, prend le fort de Neuilly (a), empeſchant la venuë de terre, & celuy de Richeban (b) qui gardoit celle de mer, monſtre de vouloir battre la porte de la mer, canonne le chaſteau, qui pour eſtre creux, la breſche fut incontinent raiſonnable ; le faux-bourg de l'eau gagné, le chaſteau eſt emporté d'aſſaut. M. d'Aumalie & le Sieur de Tavannes y demeurent pour le garder la nuict, & envain furent aſſaillis diverſes fois des Anglois, penſant regagner leur perte : dequoy deſeſperez, ils capitulent avec le Sieur de Tavannes Mareſchal de camp, qui fut ordonné de M. de Guyſe pour entrer dans la ville. Il choiſit douze Gentilshommes des meilleurs maiſons de France, l'un deſquels eſtoit le Sieur de Montemart (c) qui avoit bien fait en ce ſiege, & eſpouſa depuis la fille aiſnée dudit Sieur de Tavannes. Entrant dans la ville, tous les Anglois avec grands hurlements quitterent leurs armes, le Sieur de Tavannes avec ſes douze Gentilshommes, ſans confuſion donna ſi bon ordre, que la capitulation fut obſervée. Son butin fut en livres Grecs, Hebreux & Latins, qu'il donna à ſon frere de Villefrancon amateur des let-

(a) Nieullay. (b) Risbank.
(c) René de Rochechouart, Baron de Mortemar.

tres. Calais pris en Janvier 1558, en sept jours par M. de Guyse, Guines fut pris deux jours après : le Millort Grée (a) rendit le vieil chasteau sa vie sauve, en suitte fut la conqueste de la terre d'Oye, à la consolation des pertes passées de la France. M. de Guyse sçachant le Sieur de Tavannes avoir le mieux fait dans ceste conqueste (b), luy donna le Millort Grée pour prisonnier, qu'il envoya à Dijon, & en tira dix mille escus, avec lequel il escrivit à sa femme, *que Renard endormy, n'a la gorge emplumée.*

(a) Gray.

(b) « Cette ville (dit le Commentateur) fut prise » des Anglois en l'an 1347, après que Jean de Vienne, » Admiral de France, bisayeul de Madame de Tavan» nes, l'eut gardée un an, & ce avec d'autant plus » d'honneur, que M. de Guyse en chassa les Anglois » en huit jours ». Cet évènement excita beaucoup de murmures en Angleterre, & si l'on en croit M. de la Place, les Anglois regrettent encore Calais. (Voyez le Tome III, p. 191 du Recueil de pièces intéressantes, imprimé en 1785.)

Fin du treizième Chapitre des Mémoires de Messire Gaspard de Tavannes.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX,
MARÉCHAL DE TAVANNES.

(1) DANS la Notice qui précède ces Mémoires, on a remarqué que le fil de la narration y eſt continuellement interrompu par une eſpèce de paraphraſe, où de commentaire : on a prouvé que Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes, fils puiné du Maréchal de ce nom, en eſt l'Auteur. Conformément au plan que nous avons adopté, on va entendre le Vicomte de Tavannes parler ſur la nobleſſe des fonctions de la Magiſtrature. Ses réflexions ont rapport à la dignité de *grand Gruyer*, dont ſon ayeul avoit été revêtu en Bourgogne. « Les Rois » (dit-il) ſont intereſſés à la conſervation » de la prud'hommie des Nobles : aucuns » s'en ſont ſervis pour adminiſtrer leurs fi- » nances ; leurs domaines, grueries, bois & » rivieres, & s'en ſont bien treuvez. Ceux

» qui sont nés de bonnes maisons, & riches, » ayant à perdre honneurs & biens, ne mésusent, ni ne dérobbent ainsy que plusieurs » font en ce tems... Les Gentils-hommes » riches, & ayans trois enfans (ajoute-t-il » un peu plus loin) en devroient mettre » deux aux armes; les médiocres un, & le » reste d'Eglise & de Loix, & sans les lier, » que l'aîné n'ait des enfans; marier peu de » filles qui sont la ruyne des maisons. Les » Gentils-hommes ont la Théologie & la » jurisprudence, & sont exclus de la Me- » decine. Le sçavoir est nécessaire, ou faut » recevoir honte d'achepter des Bénéfices » & estats. Les jeunes enfans doivent estre » sous des fideles Précepteurs aux univer- » sitez, ne les laisser en liberté qu'à vingt- » trois ans, âge qui donne la perfection à » l'œuvre; où la réverence paternelle défault » (a), la crainte d'estre desheritez supplée. » Les ignobles ne nous ostent les estats de » judicature; c'est l'ignorance qui nous en » prive. La porte est ouverte à tous ceux » qui font étudier leurs enfans, lesquels ne » peuvent estre empeschez d'avoir des estats; » c'est l'honneur de pluaider & juger : les » Seigneurs Romains s'en sentoient honorez;

(a) Manque.

sotte

» sotte est l'opinion des brutaux que les Prési-
» dents & Conseillers ne sont Gentils-hommes.
» Plusieurs sont de cette qualité; *& c'est estre*
» *vrayment noble que de faire la justice. Ce*
» *sont eux qui ont puissance sur les biens &*
» *vies des autres. C'est estre cerfs que d'estre*
» *d'un état privé de judicature, qui est marque*
» *de superiorité & souveraineté.*

(2) Ces préceptes n'appartiennent point aux Mémoires de Tavannes proprement dits. Ils font partie du Commentaire dont son fils les a accompagnés; ou plutôt ce sont les opinions particulières du dernier; nous en citerons un fragment qui par ses rapports avec l'éducation militaire de ce tems-là, peut intéresser le Lecteur. « Pour
» instruire des Gentils-hommes guerriers
» (remarque-t-il) il leur faut des Maistres
» tant sçavants que preud'hommes, & de
» bon sens. Ils n'ont besoin de perdre le
» tems à apprendre le (a) Latin, si ce n'est

(a) « S'il le falloit apprendre, remarque-t-il en-
» core, il faudroit que les enfans de deux ans fussent
» sequestrez dans des maisons séparées, & que les nour-
» rices, Pages & Précepteurs ne leurs parlassent que
» latin dez leur naissance, à ce qu'ils l'apprissent
» comme leur langue maternelle, & s'en servissent par

» avec leur nourrice (a), les sequestrans
» durant les six premiers ans de ceux qui
» parlent François. Les langues ne sont
» sciences : la mémoire ne peut estre aug-
» mentée ; elle a ses limites, & n'est infi
» nie : il la faut remplir du plus nécessaire.
» L'étude des Gentils-hommes est séparée
» en l'exercice de l'esprit & du corps. Pour
» celle de l'esprit jusqu'à seize ans leur sera
» monstré la crainte de Dieu, les bonnes
» mœurs extraites en peu de mots, de quoy
» il les faut charger, le suc des saintes Es-
» critures & des bons préceptes, des livres
» de guerre pour se défendre & assaillir,
» l'ordre des batailles, retraites, sieges,
» assauts de villes & défenses d'icelles, &
» leur en faire des dialogues. Leur sera leu
» peu de livres (b), & nécessaires, à ce

» par usage, non par reigles, lesquelles contiennent
» tant de mots, que les enfans auroient plutost appris
» les bonnes mœurs & l'art de la guerre, que la moitié
» d'iceux »...

(a) Montaigne (dit-on) avoit été élevé de cette manière.

(b) Les livres, remarque un peu plus loin le Com-
» mentateur, tranchent des deux costez, ostent & don-
» nent les vices, font bien & mal, excitent à vertu &
» à volupté. Les Romans, les Poëtes, fables & fictions

» qu'ils n'ignorent rien en gros, les apprendre à haranguer, & par fréquent discours » leur faire choisir les meilleurs conseils, » réduire en mots succincts les préceptes » par lesquels ils puissent apprendre par » cœur toutes les forteresses, passages, ri» vières, confins de France, & des provinces

» lubriques, sont poisons de la jeunesse, qui luy doi» vent estre violemment arrachez, parce qu'ils luy » corrompent les mœurs, occupent la place en la » mémoire de choses meilleures. En eschange, il luy » faut donner des bons & véritables Historiens.... ;
» Quant aux exercices de l'esprit (disoit la Noue dans » ses Discours politiques & militaires, p. 127, en » discutant l'éducation qu'il faut donner à la jeune » noblesse) qui ne sont moins nécessaires que les » autres, ils seroient tels. On feroit des lectures en » nostre langue des meilleurs livres des anciens qui » traitent des vertus morales, de la police & de la » guerre ; & spécialement se liroient les Histoires tant » anciennes que modernes. On enseigneroit aussy les » mathématiques, la géographie, la fortification, & » quelques langues vulgaires, ce qui est fort utile à » un Gentilhomme (j'entens d'en sçavoir autant qu'il » en peut mettre en usage) ; & pource que la vie de » l'homme est composée de travail & de repos, il » convient, pendant qu'il est oisif, qu'il ait quelques » occupations honnestes, pour retenir & contenter » l'esprit, afin qu'il ne se transporte à mauvaises pen» sées & délibérations »...

» voisines, en quoy consiste la force des
» Estats & quels ils sont. Pour l'exercice
» du corps, monter à cheval, tirer d'un
» pistolet, escrimer, nécessaire pour la mau-
» vaise coustume du duel, trop permis en
» France. Depuis seize à vingt ans leur sera
» monstré les affaires d'Estat, & conseil sa-
» lutaire, en tirant profit des Auteurs; &
» pour les exercices du corps, prendre en
» campagne les situations du pays, dresser
» des batailles, faire & défaire des ordres,
» les loix de la guerre : leur sera fait voir
» la différence du devoir des Généraux, Ca-
» pitaines & soldats. Ceux-cy de mesme que
» ceux qui estudient aux lettres, ne doivent
» sortir de subjection qu'à vingt ans, &, si
» deux ans plutost ils vont à la guerre, ne
» se fier d'eux à eux-mesme. De seize à
» dix-neuf ans le tiers de la Noblesse se
» perd par imprudence, pour ne se sçavoir
» bien gouverner, soit par querelle ou par
» guerre, n'ayant encore l'esprit ferme, ils
» tombent en des inconvénients de honte
» qu'ils ne réparent qu'à grande peine. Sont
» les Rois & les Republiques qui ont in-
» terest à la nourriture des enfans; de-là
» vient la conservation & la perte des Estats.
» Il ne s'en faudroit fier aux peres, avoir

» des Colléges de Nobleſſe, où peuſſent
» eſtre nourris deux mille Gentils-hommes
» aux dépens du Roy, ou des Abbayes;
» que les Maiſtres qui montreroient, fuſſent
» tous Gentils-hommes, principalement
» pour les mœurs, agguériments & affaires
» d'Eſtat : c'eſt honte d'eſtre contraints d'en-
» voyer les jeunes hommes en Italie, d'où
» ils reviennent plus chargez de vices que
» de vertuz; encore plus grande qu'il faille
» que les pauvres Gentils-hommes donnent
» leurs enfans pour Pages à ceux qui les
» font ſervir de valets & macqueraux. Les
» Gentils-hommes ſont néceſſités d'apprendre
» leurs enfans eux-meſmes. Il y a peu d'ap-
» parence (a) que les Roys eſtabliſſent des
» lieux publics pour les nourrir, y ayant
» pluſieurs qui les conſeillent oſter l'aguer-
» riment, & ſouhaiter la Nobleſſe encore
» plus ignorante qu'elle n'eſt. . . . . . . »

Pour prouver la vérité de ſes réflexions, le Commentateur cite pluſieurs exemples tirés de l'Hiſtoire ancienne & moderne : enſuite il ajoute *que la Religion, les armes, les Loix & les Lettres ont tellement changé de pays qu'un chaſcun a eu ſon tour*; il en a

(a) Si le Commentateur eût vécu de nos jours, il auroit déſavoué cette aſſertion.

été de même rélativement à la population.
« Il est apparent à quelques-uns, dit-il,
» que depuis quatre-vingt ans il semble
» que la France & la Flandre soyent plus
» temperées qu'elles n'estoient. Il est cerain
» que nos prédecesseurs vivoient, lorsque
» ces régions estoient plus froides, ce qui
» se monstre par les habitations : au lieu
» des grandes ouvertures des fenestres de
» maintenant, ils n'avoient que des lucarnes,
» bâtissoient leurs murailles espesses : leurs
» personnes portoient des chaperons & des
» fourrures, & mesme usoient infinis espices,
» & se tenoient couverts dans leurs maisons;
» ce qui peut être referé à la multitude de
» bois qui lors estoit en ce pays, lesquels
» partie en déserts, le froid y estoit plus
» extrême. »

(3) « Fortune, malgré Charles, (selon
» le Commentateur) l'appelle à la Monarchie
» de l'Europe par la prise de Rome, ce qu'il
» eut peu entreprendre sans blasme. M. de
» Bourbon pouvoit estre accusé de ce mal,
» dont l'Empereur eut tiré le fruict; allant
» à Rome feignant d'y mettre ordre il pou-
» voit sous le nom de réformation de l'Eglise
» rendre ses soldats citoyens Romains, leur

» donner le bien des vaincuz, & remettre » dessus les Aigles & les Légions Romaines. » S'il n'eust précipité la liberté du Roy, il » le pouvoit avoir avec le Pape prisonnier; » & sous prétexte de réformation, (s'estant » le Pape mal famé) il se faisoit Monarque » absolu, & eust divisé la ligue faicte contre » luy les uns par les autres. »

(4) En parlant ici de François I, voici comment le Vicomte de Tavannes le caractérise; & les faits ne démentent pas cette esquisse singulière. « L'âge, dit-il, attiedit » le sang, les adversités l'esprit, les hazards » le courage; & la Monarchie désespérée » n'espere que volupté. Tel estoit le Roy » François, blessé des Dames au corps & » en l'esprit, la petite bande de Madame » d'Estampes gouverne. Alexandre voit les » femmes (a) quand il n'a point d'affaires,

(a) Le Président Hénault, dans son Abrégé chronologique, Tome I, page 347 de l'Edition de 1749, in-8°, en rapportant ce passage, n'avoit pas l'ouvrage sous les yeux : le voici selon lui : *Alexandre faisoit l'amour, quand il n'avoit plus d'affaires, & le Roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il ne fut plus en état de faire l'amour* : les expressions du texte ne se retrouvent plus ici; & c'est ce qui arrive souvent, lorsqu'on cite de mémoire, ou sur la foi d'autrui.

» François voit les affaires quand il n'a plus
» de femmes. »

(5) On a vu dans les Mémoires de Martin du Bellay, comment Henry VIII se sépara de la Comunion Romaine ; c'est à cause de cette séparation que Tavannes l'accuse d'avoir embrassé le Luthéranisme. Nous avons remarqué précédemment (a) qu'à cette époque on appelloit Luthérien quiconque ne reconnoissoit pas la jurisdiction du Pape ; & ce fut-là le terme où le Monarque Anglois s'arrêta. Il se substitua au Pape en fait de Suprématie Ecclésiastique. Il étoit si éloigné d'adopter les opinions de Luther, qu'en 1531 cet Apôtre de la réforme, instruit des demêlés de Henri avec la Cour de Rome, s'étant avisé de lui écrire, le Prince Anglois lui témoigna le plus souverain mépris. Lorsque cette scission devint publique, la conduite de Henri ne fut pas moins bizarre. Il persécuta alternativement les Protestans & les Catholiques ; les premiers parce qu'ils rejettoient une partie des dogmes de l'Eglise de Rome, & les seconds parce qu'ils recon-

(a) Voyez l'Observation, n°. 5, sur le deuxième Livre de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 43°.

noiſſoient l'autorité du Pape. Le ſucceſſeur de Henri franchit le pas ; & par la ſuite il y eut une ſéparation totale, ſoit dans les points de doctrine, ſoit dans les matières de diſcipline & de juriſdiction.

(6) Nous ne copierons pas la totalité de la digreſſion du Vicomte de Tavannes ſur la découverte du Péru (autrement dit Pérou) qu'il appelle le monde neuf. Après avoir déclaré que cette découverte eſt une grace de Dieu accordée aux Eſpagnols, parce que l'héréſie n'a point penetré chez eux, il ajoute ce qui ſuit.... « Les Religions, la ſcience, » les bonnes loix paſſent d'un pays à autre. » La multitude d'hommes qui vont ès terres » neufves, font douter qu'ils ne les tranſ- » portent, & que par nos meſchancetez nous » devenions ſauvages. Ce n'eſt merveille » de tant de pays que poſſédent les Eſpa- » gnols, mais bien qu'ils ne ſont Monarques » du monde par l'or trouvé aux Indes, » lequel eſt le nerf de la guerre. Aupara- » vant le vin étoit à un liard la pinte, la » journée de trois ſols : maintenant la dé- » penſe eſt dix fois doublée, ainſi que l'or » trouvé par lequel ils ont autant de fois » pu acheter le monde, avec moyen de re-

» tirer leur argent par les espiceries. C'est
» ignorance de regretter le passé, pensant
» que la terre produisoit davantage en ce
» tems-là : l'abondance des vivres est sem-
» blable ; celle de l'or excede, lequel est
» devenu à bon marché. Il ne s'est trouvé
» des mines de poules, ny bleds, draps, ny
» toiles, mais bien de l'or & de l'argent. La
» nouvelle de ces descouvertes devoit eston-
» ner le Conseil des Roys, & faire craindre la
» Monarchie des Espagnols..». Jean de Saulx
propose différents remedes pour empêcher
que les Espagnols ne parviennent à cette
Monarchie universelle ; d'abord c'est de créer
une monnoie de fer, comme les Spartiates :
le fer vainc l'or, dit-il : son second moyen
consiste à prendre des mesures pour qu'il
ne passe plus de François en Espagne. « Il
» part annuellement (remarque-t-il) dix
» mille que Brethons, Gascons & Auver-
» gnats qui vont labourer & servir en Es-
» pagne, puis se naturalisent, donnent moyen
» aux Espagnols de sortir d'Espagne, & ne
» se messer que de guerre. Que le Roy
» l'empesche, en peu de tems l'Espagne sera
» tarie d'hommes, & les Indes d'Espagnols
» contraints quitter la guerre & la mer pour
» labourer les terres de leur pays. »

(7) Ce *Muleazar* étoit *Muley-Assan*, Roi de Tunis, qui avoit été détrôné par le Corsaire *Chairadin*, plus connu sous le nom de Barberousse (a). On observera que ce Prince Africain, dont Charles-Quint prit la défense, s'étoit frayé le chemin au trône, en empoisonnant son pere, & en égorgeant plusieurs de ses freres. Aussi l'Empereur marcha-t-il à Tunis, moins pour stipuler les intérêts de ce monstre, que pour déconcerter les projets dangereux de Barberousse. Quoiqu'il en soit, cette expédition fut couronnée d'un heureux succès. Charles-Quint prit le fort de la Goulette, & battit Barberousse. Les Esclaves Chrétiens, qui se trouvoient en grand nombre à Tunis, lui ouvrirent les portes de cette ville. La conduite que tint alors le Monarque Espagnol le couvrit de gloire. En remettant la couronne sur le front de Muley-Assan, une des clauses de leur traité fut la liberté de vingt mille Esclaves Chrétiens, qui habillés & renvoyés chacun dans

(a) La couleur de sa barbe lui valut ce surnom. Chairadin, fils d'un potier de terre de Lesbos, commença par être Pirate, devint Roi d'Alger & Amiral en chef de Soliman. On le regarda sur mer comme le rival d'André Doria; & plus d'une fois il fit trembler l'Italie & l'Espagne.

leur patrie, rendirent Charles-Quint pour le moment l'idole de l'Europe entiere. Il eſt bon de prévenir le Lecteur que l'Hiſtorien moderne (a) de Charles-Quint date ces divers événements de l'année 1535, tandis que M. l'Abbé Garnier (b), dans ſon Hiſtoire de France, les place ſous l'année 1534; & c'eſt ce que Tavannes a fait. La même variation de dates ſe retrouve entre ces Hiſtoriens par rapport au rétabliſſement d'Ulrich dans ſon Duché de Wirtemberg.

(8) Dans les Mémoires de Guillaume du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 296 & 463, on a vu la Comédie qu'Antoine de Leve joua en cette circonſtance : il fut un de ceux qui déterminerent Charles-Quint à pénétrer en Provence; & c'eſt ce que le Vicomte Tavannes remarque dans ſon Commentaire ſur les Mémoires de ſon pere, en s'exprimant ainſi ... « Les prophéties ſont » accomplies, les révélations rares; les eſ-

(a) Hiſtoire de Charles-Quint, par Robertſon, depuis la page 142, juſqu'à la page 156, Tome II de la Trad. Françoiſe, in-4°. Du Bellay a adopté la même date. Voyez le Tome XIX de la Collection, p. 321.

(b) Tome XXIV de l'Edition in-12, p. 527.

» prits ne devinent que par considération
» des choses passées & présentes, dont les
» rencontres sont fortuites. Antoine de Leve
» devoit mourir en France, enterré à Saint-
» Denis : vray ; mais c'estoit à Saint-Denis
» de Milan qu'il fut porté mort de France »...
Croiroit-on que ce fragment du Commentaire que nous citons, se trouve noyé dans sept pages in-folio à deux colonnes au milieu de réfléxions tout-à-fait étrangeres au sujet, telles que sur l'éternité de l'ame, & sur la bonté de la cavalerie & de l'infanterie (a) chez les différentes Nations.

(9) Les Mémoires de Tavannes ne sont pas le seul ouvrage où l'on attribue à Jean de Humieres le délabrement des affaires de la France en Piémont. Il nous semble qu'on a calomnié la mémoire de ce brave Officier. Un monument du tems nous apprend qu'il ne faut pas juger les hommes d'après les événements, mais d'après les circonstances où

(a) Cette dernière digression tend à prouver que rarement dans un état la cavalerie & l'infanterie sont également bonnes. « Dès que les Gentilshommes Alle-
» mands se sont faits Reistres, *dit-il*, les Lansquenets
» valent peu. La cavalerie Espagnole est foible, l'in-
fanterie très-bonne où ils ont tout leur cœur.

ils se sont trouvés. Voici ce que porte l'*Extrait d'une Instruction* (a) *au Sieur de Langey, Gentilhomme de la Chambre du Roi, envoyé vers le Seigneur d'Humieres, Lieutenant-Général en Piémont, du 11 Aoust 1537*... « Si
» ainsi est que l'armée aille chacun jour en
» diminuant & affoiblissant tant de gens de
» cheval que de pied, & généralement de
» toutes choses : le mieux que ledit Sieur
» Humieres puisse faire, afin de ne demeu-
» rer à la discrétion des ennemis, ou d'estre
» contraint de se retirer en désordre, est
» de regarder de bonne heure pour ne tom-
» ber en cette défaveur & inconvénient, à
» retenir seulement les principales villes &
» places gardables : à sçavoir, Turin, Pi-
» gnerol, Savillan, Quiers, Albe, Queras,
» Verceil, & y faire retirer tel nombre de
» gens de guerre qu'il verra estre pour le
» mieux, avec les Capitaines qu'il connoistra
» estre les plus obeyssans, & mesme le plus
» grand nombre de François qu'il pourra,
» attendu mesme que, comme il a écrit,
» ceux des villes craignent merveilleusement
» les garnisons d'Italiens... »

(a) Cette instruction, & les remarques qu'on y a jointes, sont tirées des Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome I, p. 53 & 54.

Ce qu'on vient de lire atteste combien la position des François étoit désavantageuse lorsque Humieres remplaça l'Amiral Chabot : tous ces faits sont confirmés par le témoignage de Martin du Bellay. « D'Humieres » (remarque Ribier) trouva les affaires du » Roy en grande combustion, non-seulement » à cause des particularitez qui estoient en » l'armée, mais aussi parce que celle de l'Em» pereur se fortifioit de jour en jour ; de sorte » que si M. d'Humieres y arrivoit sans avoir » une teste de quatre ou cinq mille Suisses & » quelque renfort de gendarmerie, il lui se» roit impossible de se rendre maistre de la » campagne... Car de luy imputer qu'il n'eut » pas la force & l'adresse depuis son arrivée » de pacifier toutes les querelles & différends » des Chefs, & les revoltes & mutineries » des gens de guerre Italiens & Lansquenets, » ce reproche seroit impertinent, & tesmoi» gneroit l'ignorance de l'histoire du tems... » Les Italiens & les Allemands estoient prests » de ployer les Enseignes & sonner la re» traicte quand il arriva, si par ses instantes » persuasions & prieres, il n'eust fait (dit un

(a) Liv. VIII de ses Mémoires, Tome XX de la Collection, p. 219, 235 & suiv.

» Historien (a)) bourfiller dans le camp les
» bons François . . . « J'ay estimé (continue
» Ribier) devoir aussi pour l'honneur de
» cette illustre Maison, & pour la vérité re-
» presenter les circonstances de ce désordre
» d'armée de son tems, duquel injustement
» & à tort quelques Historiens lui attribuent
» la faute; & sembleroit à leur rapport, qu'il
» auroit manqué en sa charge d'esprit & de
» cœur, au lieu qu'il feit dignement parois-
» tre l'un & l'autre : aussi le Roi, la guerre
» estant finie, luy confia par la considération
» de sa sagesse & grande vertu, le gouver-
» nement (b) des enfans de France, qu'il
» conserva jusqu'à son déceds (c) en 1550.»

(10) A la suite du récit des événemens qu'on vient de lire, le Commentateur, selon son usage, a inséré ses réflexions. Après avoir maltraité les Hérétiques, il s'éleve fortement contre les guerres entre Princes

(a) De Serres en son Inventaire sous François I.

(b) C'est à cette place de Gouverneur des Enfans de France, que Tavannes fait allusion.

(c) Dans les Mémoires de Vieilleville, on fait mourir Humieres en 1554. Lorsque nous publierons ce dernier ouvrage, cette contradiction sera discutée. Au surplus, on prévient le Lecteur que Moréri a adopté la date fixée par Ribier.

Princes Chrétiens. Il veut que ceux-ci se réunissent contre le Turc, leur ennemi commun ; & il développe à ce sujet ses idées dans un discours assez prolixe, intitulé : *Admonestemens aux Roys de France & d'Espagne pour l'entreprise des Turcs* . . . . . Afin de montrer combien il est facile de vaincre cette Nation dès qu'elle a éprouvé un revers, il raconte « qu'étant arrivé à Constantinople quelque » tems après la bataille de Lepante (a), il » apprit que les Soldannes du Serrail, & les » principaux Seigneurs & Bachatz transpor- » toient toutes leurs richesses en Asie, ne » tenant pour bien asseuré qu'ils se peussent » garder à Constantinople, si les Chrestiens » suivoient leur pointe, pour la grande re- » bellion qui suivroit par l'aïde des Grecs...»

(11) Le Pape, l'Empereur & les Vénitiens avoient bien fait une ligue contre le

(a) La bataille de Lepante se livra en 1571. Ainsi on voit quel rapport cet évènement pouvoit avoir avec ceux qui s'étoient passés en 1538. De-là on peut juger si nous avons eu tort de désigner sous le nom de commentaire ou paraphrase des Mémoires de Tavannes, les réflexions qui appartiennent à Jean de Saulx, & si nous ne devions pas en faire un usage sobre & modéré.

Turc : mais François I n'y étoit point entré. Charles-Quint & ses Agents n'épargnerent rien pour qu'on le crût. Comme François I même depuis l'entrevue de Nice avoit toujours conservé des Ambassadeurs à Constantinople, on voit dans plusieurs de leurs dépêches, que les Impériaux affectoient de semer les bruits de cette ligue prétendue. Cependant on ne sçait plus que penser à cet égard, lorsqu'on lit ce qui suit dans une instruction donnée le dernier Novembre 1538 par Charles-Quint à l'Archevêque de Limden, qu'il renvoyoit en Allemagne. « Vous pourrez » (y est-il dit) advertir lesdits Estats de la » Germanie que ledit Seigneur Roy très- » Chrestien nous a de son propre mouvement » envoyé offrir trente mille écus par mois, » pour nous assister à l'offension contre le » Turc...». François I étoit si peu conséquent dans ses démarches, ou plutôt si confiant qu'il ne feroit pas impossible qu'il eût fait des offres de ce genre.

(12) Marguerite, sœur de François I, & Henri d'Albret, son époux, furent contraints de consentir à ce mariage. Leur fille en ce moment devint une de ces victimes qu'on a si fréquemment sacrifiées à la politique,

« Les solemnitez de ce mariage (dit Favyn
» dans son Hist. de Navarre Liv. XIII, p.762)
» s'en firent le 15 Juillet l'an 1540, la Prin-
» cesse estant pour lors âgée d'onze à douze
» ans. Mais ce mariage n'estant consommé
» pour lors, attendu la jeunesse d'icelle ; &
» trois ans après, ce Duc s'estant remis du
» party de l'Empereur, il fut déclaré nul, au
» deffault du consentement de la Princesse,
» qui n'avoit l'aage pour déclarer ses con-
» ceptions ... ». Elle épousa depuis Antoine
de Bourbon - Vendôme ; & elle fut mere de
Henri IV.

(13) La Médecine (observe ici le Vicomte
» de Tavannes) a des incertitudes : la Chi-
» rurgie en est plus exempte. Ils ont des
» Auteurs qu'ils suivent de point à autre,
» comme si les religions, les naturels, les
» tems n'avoient changé les corps. Infinis
» sont morts avant que les maladies & com-
» pléxions soient cognues. Ces Docteurs ont
» plusieurs fois changé leurs drogues & mé-
» thodes. Peu guérissoient au commence-
» ment des arquebusades : de mon tems ils
» faisoient de grandes incisions, dilatoient
» la playe pour donner voye à l'apostume
» avant qu'elle apparust ; mal sur mal pire

» que les coups. Le rasoir amy estoit plus
» plus dangereux que la balle ennemie. Ils
» appliquent des unguents chauds pour pro-
» voquer le pus, qui ne peust estre sans une
» extreme douleur, attrition & accidens,
» dont ensuit la gangrene & la mort; ainsi
» que si on ne pouvoit guérir un mal sans
» en faire un plus grand. J'en ay veu pan-
» ser de charpie & d'eau fraische qui, te-
» nans la playe nette, en guérissoient plus
» que les Chirurgiens, ne faisant douleur
» par sonde & attraction d'unguents, lais-
» soient faire nature. L'incision de la peau
» ne sert, puisque l'apostume n'est encore
» formée au dedans; & quand elle se monst-
» tre au dehors, qu'ils nomment absès, c'est
» le tems de l'inciser. Ils tuent la nature, la
» voulant prévenir : les Chirurgiens les plus
» excellents empeschent l'apostume, & n'ont
» à combattre que le coup originel, & non
» l'accidentel. Ils diront qu'il en mourra
» beaucoup par cette pratique : on respond
» qu'ils en sauvent fort peu des grandes bles-
» sures. Je parle par expérience pour avoir
» esté dix fois blessé, graces à Dieu, jamais
» par derriere; pansé des meilleurs Chirur-
» giens des Roys & des Princes. J'eus une
» arquebusade en la jambe, où j'avois une

» balle ramée qu'ils médicamenterent dix
» jours, comme s'il n'y eust eu rien d'es-
» trange dedans. Au dixiesme mon Chirur-
» gien vint de Bourgogne, qui me tira la
» balle, me sauva vie & jambe preste à coup-
» per. Croyez les Chirurgiens, ils vous tuent.
» Ne les croyez point, ils vous accusent. S'ils
» vouloient bien estre crus, il faudroit qu'ils
» donnassent caution, & qu'ils fussent punis
» de mort, s'ils manquoient à guérir ... ».

(14) En comparant le précis des révolutions de la Hongrie avec celui que nous allons tracer, il sera facile de rectifier les inéxactitudes que le premier contient. En 1527 Louis II Roi de Boheme & de Hongrie, combattant à Mohacz contre Soliman fut vaincu, & tué. Comme il n'avoit point d'enfants, les deux Trônes qu'il laissoit vacants, tenterent l'Archiduc Ferdinand; & il eut le bonheur d'obtenir l'un & l'autre. Sa sœur Marie, veuve de Louis II, l'aida par ses intrigues à s'emparer de celui de Hongrie. Bientôt une partie de la Noblesse Hongroise réclama le droit d'élire librement ses Rois. Elle plaça le diadême sur la tête de Jean Zapol Scepus. La Hongrie devint le théatre d'une guerre sanglante entre Ferdinand & le nouveau Monarque. Jean

Zapol, secondé par les Turcs, resta maistre d'une portion considerable de la Hongrie. Mais las d'être continuellement aux prises avec Ferdinand, & se défiant des Turcs ses alliés, il consentit par un traité secret à ce que Ferdinand fut son successeur ; en conséquence le Prince Autrichien le reconnut Roi : après avoir signé ces conventions, Jean Zapol épousa Isabelle fille de Sigismond Roi de Pologne. Il mourut la même année ; & Isabelle lui donna un fils qu'il institua son héritier. La Noblesse Hongroise nomma ce jeune Prince Etienne, & s'empressa de lui prêter serment. On présume bien que Ferdinand fit valoir ses prétentions. La Reine Isabelle, & Georges Matinuzzi, depuis Cardinal, chargé de la tutelle du fils de Jean Zapol, repousserent à main armée les troupes de Ferdinand. Ils appellerent les Turcs à leur secours ; & l'armée de Ferdinand fut détruite sous les murs de Bude. Envain offrit-il d'etre tributaire de la Porte Ottomane. Soliman ne l'écouta pas. Il convoitoit pour lui-même la Couronne de Hongrie ; & se servant du droit du plus fort il la plaça sur sa tête. Isabelle & son fils furent relegués en Transilvanie. Martinuzzi (a), en frémissant,

(a) Ce Martinuzzi (dit Robertson, Tome II,

céda à la néceſſité ; & dans ſon cœur il préparoit dejà la vengeauce : telle étoit la poſition de Ferdinand qui naturellement auroit du arrêter Charles-quint en Allemagne. Mais l'expédition d'Alger l'entrainoit ; & il y alla en 1541 perdre beaucoup d'hommes & de tréſors.

(15) Nous devons prévenir le lecteur que les particularitez de cette méſintelligence entre Tavannes & le Duc de Guiſe, ne ſe trouvent dans aucuns des mémoires du tems, & que l'hiſtoire n'en a point fait uſage. Montluc & Vieilleville étoient occupés ailleurs, & n'en ont rien dit. Martin du Bellai eſt le ſeul qui ait détaillé les opérations de l'armée du Duc d'Orléans. Son récit quant au fond, s'accorde avec celui de Tavannes : ils ne different que ſur les faits particuliers. Du Bellai nous apprend que le vieux (a) Duc

p. 240) étoit propre à jouer un grand rôle dans les tems de trouble & de faction... Pendant la guerre, il dépouilloit la ſoutane, & montoit à cheval, armé d'un cimeterre & d'un bouclier. Au milieu de toutes les formes diverſes & oppoſées qu'il ſavoit prendre, il laiſſoit voir un deſir inſatiable d'autorité & de domination.

(a) Nous l'appellons le *vieux Duc de Guyſe*, pour le diſtinguer de ſes fils & petits fils, qui eurent le même

de Guise (Claude) commandoit sous les ordres du (a) Duc d'Orleans : mais dans le nombre des Seigneurs de marque qui accom-

titre que lui. Au surplus, à l'époque dont il s'agit, il ne devoit plus être jeune. Louis XII l'avoit marié en 1512 à Antoinette de Bourbon, sœur de Charles I, Duc de Vendôme, & fille aînée de François de Bourbon, Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, Comtesse de St. Paul. Le Duc Claude de Guyse mourut au mois d'Avril 1550.

(b) « Les Capitaines chargez de guerre & d'un » Prince de quinze ans (remarque Jean de Saulx), » sont en grande peine. Age sans conduite, ambitieux, » outrecuidé qui se laisse flatter, posséder, empesche » plus que l'armée. Eschappé de la vue de son Gou- » verneur, s'il ne se perd, il en perd d'autres, met » confusion, attire combat qu'il ne peut desméler. S'il » fuit, la honte en est au chef : s'il vainc, il gagne de » l'outrecuidance, mesprise le conseil, se prépare à » lourde cheute ; ses mignons luy preschent la liberté, » vice, voluptez, haine de celuy qui le tient sujet, » qui est accusé de larcin, de faire pour les siens, de » manque d'amitié. Cepandant que les Capitaines » veillent contre les ennemis, le Pupil & ses mignons » veillent contre eux : les lions prisonniers n'offen- » sent point ; on s'en garde. Les Princes assujétis es- » tranglent à l'improviste : sans bride ils prodiguent » l'argent, mesnent à la boucherie, blasment les ac- » tions, & font perdre leur conducteur, & quelquefois » eux-mesmes de despit. Rarement s'est veu un grand » Prince aymant ceux qui l'ont tenu subjet. Il ne s'en

pagnoient ce Prince, Tavannes n'est point nommé. Ce n'est pas que nous doutions qu'il n'y fut réellement. Nous observerons seulement que son age, & le grade militaire qu'il avoit alors, ne paroissoient guères lui permettre de tenir tête, & de vouloir se mesurer avec le Duc de Guise. A la vérité il avoit pour lui la faveur du Duc d'Orléans ; & on sçait qu'en se couvrant de cette Egide, l'audace & la presomption peuvent & osent beaucoup.

(16) On a vu, dans l'observation n°. 19 sur le Xe livre de du Bellai tom. XXI. de la collection p. 314, le tableau de la fraieur des Parisiens que Paradin nous a laissé. Nous y ajouterons *la lettre de M. de Villefrancon frere du Sieur de Tavannes à un de ses amis sur la sortie de l'Empereur par laquelle paroit la peur de ceux de Paris*. Tel est le titre de ce monument singulier inseré dans les Mémoires de Tavannes.

» faut charger qu'à douze ans; s'ils en ont seize ou
» dix-huict, protester au pere de leur obeyr, & con-
» seiller sans s'obliger à la garantie des évenemens...

En lisant ces réflexions du Vicomte de Tavannes, il paroît qu'il avoit en vue le rôle que son pere avoit joué dans l'armée du Duc d'Orléans, & les désagrémens qu'avoit éprouvés le Duc de Guyse.

« Monſieur mon compagnon, pour ſatiſ-
» faire à votre deſir, je vous dirai qu'au par-
» tir du camp de Jaillon, voyant que l'Em-
» pereur s'en alloit le chemin de Paris,
» nous dreſſaſmes la teſte de noſtre camp
» droict à Brie contre (a) Robert pour eſ-
» tre au devant de luy; & eſtoit noſtre déli-
» bération (s'il fuſt marché plus avant) que
» nous allions camper au pont de Charen-
» ton, & delà au marché aux porceaux, où
» l'on s'eſtoit fortifié un camp; & eſtoit
» la ville ſi eſpouvantée qu'il n'y avoit de-
» meuré que bien peu de gens. Et ſans ce
» que le Roy y alla, je croy qu'il n'y fuſt
» demeuré perſonne. Selon qu'il ſe diſoit que
» l'Empereur venoit à Paris, M. le Dauphin
» manda au Roy qu'il ſeroit bon d'envoyer
» querir M. le Conneſtable pour mettre dans
» Paris : le Roy le trouva fort mauvais, &
» envoya querir M. d'Orleans pour aller
» audit Paris, lequel y alla en poſte; & je
» demeuray au camp. Pendant cela l'Empe-
» reur marcha droit à Chaſteau-Thierry où
» ſes gens ont beaucoup gagné; car l'on
» n'avoit rien retiré; & en faiſant ce chemin,
» l'on traiſtoit touſjours la paix, & c'eſtoit à
» accorder des oſtages. Et ce qui differoit de

(a) Brie-Comte-Robert.

» passer outre, estoit à ce que ses gens fissent leur profit : toutesfois il fut défendu de ne rien brusler, & n'a-t'on pas bruslé en tout six ou sept villages. De Chasteau-Thierry il dressa son chemin droit à Soissons où il a sejourné trois jours, & là fust faicte la résolution de la paix, la ville ayant esté auparavant pillée, & n'avoit le peuple rien tiré, ils ont faits de grands butins. Et fut mandé M. d'Orléans pour venir trouver l'Empereur audict Soissons, & partist ledict Seigneur de Paris en poste, & me manda au camp que je l'allasse trouver à Villiers-Costerets ; & y arrivasmes Jeudy au soir ; & le Lundy en poste nous vinsmes disner audict Soissons ; en estoit deslogé l'Empereur, & estoit à Nicy (a) : passasmes nos chevaux de poste fort las, & vinsmes audict Nicy où le Viceroy nous vint au devant avec un Roy d'armes & environ vingt-cinq chevaux, & dist à Monsieur que l'Empereur estoit deslogé, & qu'il alloit coucher à Crepy en Launois (a) à trois lieues delà. L'Admiral vint aussi devant, & pressa une haquenée à Monsieur ; & nous sur nos arridelles par les chemins rencontrasmes l'arrieregarde de

(a) Nisy. (b) En Laonnois.

» l'Empereur, & y avoit trois fois plus de
» bagage que nous n'en avions en grand
» désordre. Si nous n'eussions rien valu,
» nous en avions grand marché, car son ar-
» mée estoit fort diminuée, & n'y avoit pas
» en tout vingt mille hommes accompagnez
» de quatre à cinq mille chevaux. A nostre
» arrivée à Crepy, l'Empereur vint au de-
» vant de M. d'Orleans jusqu'à la porte de
» son logis, & luy fit un grand bon recueil,
» & le mena en sa chambre où ils parlerent
» longuement ensemble, & le logea en une
» chambre prés de la sienne, & emmena
» mondict Seigneur jusques en sa chambre
» pour le faire dehouzer (a), & fust servy
» de la cuisine de l'Empereur ce soir là,
» comme il a tousjours esté jusques à main-
» tenant. »

(17) La lettre du Sieur de Villefrancon que contient l'observation precédente, & les faits particuliers racontés ici dans les Mémoires de Tavannes, développent le fil des intrigues qui produisirent le traité de Crespy. On y voit clairement que les droits de la Couronne & ceux du Dauphin y furent comptés pour rien. On sacrifia tout à l'ag-

(a) Se faire débotter.

grandissement du Duc d'Orléans ; & il n'est point surprenant que le Dauphin ait protesté contre le traité en question, comme on l'a lu dans l'observation n°. 21 sur le Xe livre de du Bellay tom. XXI. de la collection p. 320. Cette négociation fut l'ouvrage de la Duchesse d'Estampes ennemie déclarée du Dauphin à cause de Diane de Poitiers maistresse de ce Prince. Elle vouloit après la mort du Roi, s'assurer une retraite dans la Souveraineté destinée au Duc d'Orléans. Cette femme ambitieuse & vindicative s'embarassoit peu d'armer un jour les deux freres l'un contre l'autre. D'après cela on ne doit point estre surpris des caresses que l'Empereur prodigua au Duc d'Orléans (a) dans leur entrevue. Ce politique rusé prevoioit que si le jeune Prince devenant son gendre, obtenoit les pays bas, c'étoit un ennemi qu'il plaçoit aux portes de la France. Dans le cas où cette alliance n'auroit pas son exécution, il restoit le maistre

(a) Nous ignorons pourquoi les Historiens généraux ou particuliers de Charles-Quint (nous n'en exceptons pas Robertson) ont à peine parlé de cette entrevue, qui nous semble donner la clef de tout ce qui se fit à Crespy. La lettre du Sieur de Villefrancon, & les Mémoires de Tavannes, fournissoient cependant des particularités curieuses.

de garder tout ce qu'il avoit promis par le traité de Crefpy. De maniere ou d'autre, il divifoit les deux freres, & préparoit entre eux le germe de guerres civiles.

(18) « Il n'eft licite à un Gentilhomme » François (obferve à ce fujet le Commen- » tateur) de fe donner entierement aux Prin- » ces, Seigneurs, n'y freres des Rois au » préjudice du fervice de Sa Majefté, moins » en prendre penfion. Les Grands veulent » leurs ferviteurs tous à eux, defirent d'i- » ceux affiftance & confeil pour & contre » l'Eftat, autrement les méprifent. Ceux qui » ont bonne confcience ne s'y engagent prin- » cipalement à ceux qui afpirent à troubler » l'Eftat. Bien peuvent-ils affifter leurs maif- » tres de confeil pour faire leurs conditions » meilleures envers le Roy. Eftant jeune le » Sieur de Tavannes confeille M. d'Orleans » de demander la Bourgogne au préjudice » de la France, & vieux ne veut prendre » penfion de M. d'Anjou, qui fut depuis » Henri III, fans permiffion du Roi Char- » les IX; tant font diverfes & changeantes » les opinions felon les ages. »

(19) Nous n'avons pu faire aucun ufage du Commentaire inferé par Jean de Saulx

à la ſuite du récit des évenements qu'on vient de lire, depuis le mariage du Sieur de Tavannes juſqu'à l'avenement de Henri II. au Trône. Ce Commentaire de treize pages in folio ne contient que des diſcuſſions ou inutiles, ou étrangères au ſujet. On y trouve une eſpèce de précis de l'hiſtoire du Lutheraniſme en Allemagne. Delà l'auteur paſſe aux réſultats dangereux ſelon lui, des alliances qu'on contracte avec les infideles & heretiques. Enſuite il s'occupe de la réformation de l'Egliſe, d'un nouvel ordre à y établir, des moyens de réunir les différentes Communions, & enfin de ce qui concerne l'autorité des Conciles.

(20) Le 10 Septembre 1547 le Duc de Sommerſet, protecteur d'Angleterre, battit complettement les Ecoſſois à Pinkey. Il vouloit que les Ecoſſois conſentiſſent au mariage de Marie leur jeune Reine avec Edouard ſon pupile. Henri II avoit des vuës ſur cette Princeſſe pour le Dauphin ſon fils. Il ſe hâta (a) donc d'envoyer un corps de troupes en

(a) Quelque célérité qu'on apportât, il fallut un certain délai, pour raſſembler un corps de troupes, & pour approviſionner des vaiſſeaux. D'Eſſé prit terre à Dumbar en Ecoſſe, le 18 Juin 1548.

Ecosse. André de Montalembert Seigneur d'Essé, qui le commandoit, s'étoit distingué sous le regne précédent en defendant Landrecy contre Charles-quint. Nos Historiens vantent la discipline que d'Essé fit observer à ses troupes. Les Ecrivains Anglois ne conviennent pas de ce fait. Hume (a) particulierement raconte que dans un tumulte, qui s'éleva à Edimbourg, le Prévot de cette ville & son fils furent tuez par des soldats François. D'Essé, ajoute-t'il, aulieu de faire quelque satisfaction pour cet acte de violence commis par ses troupes, les conduisit précipitamment à Haddington, dont une armée Angloise l'avoit contraint de lever le siege. Ce fut là un des motifs qui rendirent d'Essé désagreable (b) aux Ecossois, & qui déterminerent Henri II (c) à le rappeller. De leur

(a) Histoire de la Maison de Tudor, Tome III, p. 415. In-4°.

(b) Par rapport au fait qu'on vient de lire, il paroît que Hume a adopté le récit de Tindal & de Buchanan. Mais on remarquera que Beaugué dans l'Histoire des campagnes de 1548 & 1549, atteste formellement que d'Essé punit les François, auteurs du meurtre en question.

(c) Il fut remplacé par la Barthe, Seigneur de Termes. C'étoit de cet Officier qu'on disoit, pour

côté

côté nos Hiſtoriens attribuent ſon rappel au délabrement de ſa ſanté. Quoiqu'il en ſoit, Hume lui-même avoue la capacité de cet Officier. Henri II à ſon retour lui donna le collier de ſon ordre & une compagnie de quarante lances. D'Eſſé méritoit ces récompenſes, il avoit arrêté les progrès des Anglois; & il contribua au parti que les Ecoſſois prirent d'envoier en France leur jeune Reine pour y eſtre elevée, en attendant que ſon mariage ſe conſommât avec le Dauphin. Elle débarqua (a) à Breſt le 13 Juillet 1548.

peindre ſa manière d'être, *ſageſſe de Termes*. Il fut ſévère en fait de diſcipline, ſi l'on en croit le Baron de Forquevaulx dans ſes vies de pluſieurs grands Capitaines François, p. 56. « L'exemple de ſa juſtice eſt » remarquable en un ſoldat qu'il récompenſa d'un prix » militaire, pour avoir le premier monté ſur le baſ» tion d'un fort aſſiégé, duquel la priſe s'enſuivit, » lequel ſoldat toutesfois il fit pendre & eſtrangler » une heure après, ſachant qu'il eſtoit ſorti de ſon » rang, & eſtoit allé ſans commandement à cet aſſaut ». Cet évènement arriva tandis que de Termes commandoit en Ecoſſe.

(a) Le Chevalier de Villegagnon, Commandant de nos galères, avoit été chargé de ce précieux dépôt. Afin de dérober ſa marche aux Anglois, il ſortit avec ſes galères de la rade du petit Leith, feignit de prendre la route de France, & cotoya le nord de l'Ecoſſe.

Henri II en l'apprenant, fut transporté de joye. On peut en juger par les expressions des (a) lettres qu'il écrivit aux Etats d'Ecosse, & à de Selve son Ambassadeur à Londres. *Monsieur de Selve* (marquoit-il à ce dernier) « La Reine d'Ecosse ma fille est arrivée saine » & sauve Dieu mercy à port de Salut en » mon pays & Duché de Bretagne & la fais » mener & conduire là où est mon fils Dau- » phin son mary, pour estre nourrie avec » luy, ayant esté le contract de mariage d'en- » tre eux deux fait & passé en Escosse... Et » l'investiture & possession des Royaumes, » sceptre & couronne baillée & délaissée en » la presence & du consentement des Estats » du pays à mes Deputez au profit de mon- » dit fils... A cette cause vous irez trouver le » Protecteur d'Angleterre auquel vous direz » & ferez entendre de ma part que je me » suis tenu par mon devoir & obligation à » la protection dudit Royaume d'Ecosse, » comme du mien propre &c.

Arrivé à Dumbritou par une route, qui pour des galères avoit paru jusqu'alors impraticable, il prit la Reine sur son bord, & la conduisit en France.

(a) Cette lettre de Henri II à de Selve, & celle qu'il adressa aux Etats d'Ecosse, sont dans l'ouvrage de Ribier, Tome II, p. 152.

(21) « L'exercice de l'escrime, dit à ce
» sujet le Vicomte de Tavannes donne la har-
» diesse, sauve la vie & l'honneur nécéssaire
» pour les fréquents duels usagés en (a) ce
» temps. Celuy de monter à cheval, volti-
» ger, danser, le jeu de la paume ne sont
» à méspriser des jeunes. Cela leur croist la
» force & disposition : quelquefois une de
» ces perfections les jette en faveur des Roys
» & des Dames, pour estre après employez
» à quelque meilleure chose, faisant plan-
» che à l'entrée du maniement des affaires;
» & pour faire preuve de valeur en longue
» paix, se devroit rendre les tournois plus
» dangereux, permettant de rompre en camp

(a) C'étoit dans les premières années du 17ᵉ. siècle qu'il écrivoit ces réflexions : « aussi en proposant les » moyens d'abolir les duels, remarque-t-il, qu'on ne » sauroit assez blasmer ces mauvais Conseillers qui » disoient au feu Roy Henri IV que, pour éviter la » guerre civile, il falloit permettre les duels pour » purger ce feu & ce sang bouillant de la noblesse, » qui ne pouvant agir contre lesdits estrangers, agit » contre sa propre patrie. Il remarque encore que » depuis son advis, la Royne mere avoit commencé » ce que le Roy Louis treizieme avoit parachevé, de » jurer & s'obliger solemnellement de ne donner au- » cune grace des duels, & appliquer la confiscation » des délinquans aux pauvres.

O 2

» ouvert à fer esmoulu, combattre à l'espée
» tranchante espointée bien armez : il n'y
» auroit grand péril : la durée des combats
» donneroit tems de les séparer, satisferoit à
» ce feu de jeunesse desirant la guerre pour
» manier les armes, sans qu'ils advisent si
» elle est juste. Il n'y a que six vingts ans
» que les combats s'exerçoient avec les sus-
» dits périls, quasi à outrance; les juges
» les séparoient avant l'extrême danger,
» donnoient l'honneur à qui il appartenoit.
» C'estoit un attiedissement des guerres civi-
» les : ce qui se pratiquoit par les anciens,
» tesmoigné par les Romans où sont naive-
» ment dépeints tournois, inventions & de-
» vises d'armes & d'amours, sur quoy les
» Perceforest, Lancelot &c. ont esté inventez
» pour esmouvoir la valeureuse jeunesse à
» ces exercices honnestes. »

Delà l'Auteur passe à l'abus des duels. Il offre un projet pour y remédier. Il voudroit que dans chaque province on érigeât un tribunal de six Gentilshommes dont les ordonnances ressortiroient aux Maréchaux de France. Nous ne le suivrons pas dans ces détails, ni dans ceux d'une longue digression qu'il fait sur la falcification des monoyes : il developpe les injustices qui jusquà son tems

ont pu être (a) commises en cette partie. Parmi ces accusations il y en a de graves, si elles étoient prouvées : mais nous ne pouvons passer sous silence une anecdote qu'il rapporte. « J'ay cogneu (écrit-il) des Gen-
» tilshommes faux monoyeurs qui se disoient
» gens de bien ne faisant que *tales & florins*
» en vengeance, disoient-ils, du feu que
» les Allemands avoient mis en France, &
» n'en faisant de celle du Roy ne croyoient
» estre réprehensibles. Ils nommoient leurs
» maistres faux monoyeurs du nom de Phi-
» losophe, ou distilateur, ne se cachoient
» point, & sortoient des fourneaux pour
» s'asséoir à la table de leur maistre sous
» ce nom de Philosophe. Leurs voisins les
» soupçonnoient, & avec leurs risées ils
» furent descouverts en Allemagne, & en
» France en peine, en danger, & perte
» d'honneur. »

(22) Ce projet de Charles-Quint, que la

(a) On verra dans les Mémoires de Vieilleville les abus en ce genre, auxquels se livroient les préposés du Cardinal de Lénoncourt, Evêque de Metz. Ce fut le sujet d'une grosse querelle entre le Prélat & Vieilleville : le guerrier resta le maître; & l'Evêque de Metz perdit son droit de faire battre monnoie.

politique des Princes Allemands étoit interressée à contredire, éprouva les plus fortes opositions de la part de Ferdinand son frere. En qualité de Roi des Romains la succession à l'Empire sembloit dévolue à Ferdinand ; aussi ne négligea-t'il rien pour déconcerter les mesures de Charles - quint. « J'ay en-
» tendu de bon lieu (écrivoit le 29 Juillet
» 1550 à Henri II Marillac (a) son Ambassa-
» deur en Allemagne,) que l'Empereur
» l'ayant (b) voulu faire taster sur ce sujet
» par le Sieur de Granvelle, quand on luy
» vint à dire qu'on ne desireroit pas le faire
» demettre de ce titre, sans le récompenser
» ailleurs, pour sçavoir comme il gousteroit
» ce propos, le Roy qui sçavoit qu'on vou-
» loit luy faire ouverture de luy bailler le
» Duché de Vittemberg & quelques autres
» advantages, & faire que le Prince d'Es-
» pagne espousast une de ses filles, moyen-
» nant ce party & résignation, vint tout
» court à dire qu'à la vérité il avoit tousjours
» trouvé l'Empereur si bon frere & Seigneur
» qu'il ne pouvoit croire estre vrays les pro-
» pos qu'on avoit semez, tendant à ce qu'on
» le vouloit priver de la dignité qu'il avoit.

(a) Ribier, Tome II, p. 282.
(b) Il s'agit de Ferdinand.

» Granvelle s'appercevant bien à quoy cela » tendoit, se départit de luy. »

Outre l'opposition que Ferdinand manifestoit ouvertement, deux autres causes forcèrent Charles-Quint de se désister de son projet. Granvelle pere du Cardinal de ce nom, mourut à cette époque. Aussi (disoit Marillac dans une de (a) ses dépêches subséquentes,) *l'Empereur a perdu son Granvelle qui estoit un merveilleux cerveau pour inventer & conduire les pratiques qui tournoient à l'advantage de son maistre.* D'un autre côté Philippe II au lieu de chercher à plaire aux Allemands, se les aliena lorsqu'il parut au milieu d'eux. Ce Prince sombre & peu communicatif, se comporta comme il fit avec les Flamands. Entouré d'Espagnols, & ne parlant qu'Espagnol, on se rappella que son pere commandant à differents peuples, parloit à chaque individu sa langue maternelle : on mit en parallelle la taciturnité du fils avec l'air ouvert & l'affabilité du pere. Il en résulta un contraste qui ne fut pas favorable à Philippe.

(23) Probablement Tavannes veut parler du

(a) Ribier, ibid., p. 283.

fameux *Interim* (a) qui révolta également les Catholiques & les Proteſtans. Ce formulaire avoit eſté dreſſé par deux Docteurs Catholiques, & par un Théologien (b) Proteſtant. Il renfermoit un ſiſtême de Théologie conforme preſque en tous ſes points à la Doctrine de l'Egliſe Romaine. Il étoit exprimé en termes mitigés; & on y avoit adopté exprès un certain nombre de conſtructions ambigues. Dans ce formulaire on toléroit juſqu'à nouvel ordre la Communion ſous les deux eſpèces; & les Prêtres mariés pouvoient remplir les fonctions du Sacré Miniſtère.

(24) Dans le nombre des réflexions que le Commentateur fait ſur l'alliance de Henri II. avec Maurice & les autres Princes Allemands, celles qui ſuivent nous ont paru mériter d'être conſervées. Quelques unes nous ont frappé par leur originalité, le Lecteur les appréciera. « L'alliance du Roy Henri II » avec Moris (obſerve le Commentateur) » fut au préjudice de la Religion Catholi- » que en Europe : la vengeance ſuit : la poſ-

(a) On appella ce formulaire *interim*, parce qu'il étoit proviſoire. L'Empereur le préſenta à la Diète d'Ausbourg, le 15 Mai 1548.

(b) Agricola.

» terité des Valois sous pretexte de la mesme
» Religion qu'ils avoient favorisée en Allema-
» gne, ont eu en France trente ans de guer-
» res civiles, & s'y sont perdus à la fin;
» pour commettre un tel peché, il falloit
» conquérir non-seulement Metz, ains la
» moitié de la Germanie; & devoit leur Ma-
» jesté penser que de la mesme mesure qu'ils
» mesureroient les autres ils seroient mesu-
» rez. Ceste entreprise d'Allemagne est re-
» marquable par l'imprudence de l'Empe-
» reur, legereté du Roy & ingratitude de
» Moris. L'Empereur après son malheur ne
» pouvoit faire mieux que se r'abiller avec
» les Allemands; le Roy abandonné se re-
» tire par contrainte : Moris continuant la
» guerre, ne se pouvant faire Empereur
» pour l'opposition du Duc de Saxe, le
» Landgrave & Brandbourg, fit bien de faire
» paix; le Roy pouvoit faire mieux, occu-
» per la plaine d'Elzaz (a), fortifier les fron-
» tieres du Rheim, comme protecteur &
» sans davantage irriter l'Allemagne, se con-
» tenter du Duché de Lorraine, récompen-
» ser le Duc en Anjou, faire une place im-
» prenable aux montagnes de Saverne, ou
» sur le Rheim, borner son Royaume de

(a) D'Alsace.

» Mets, de la foreſt noire : c'euſt eſté le ré-
» tabliſſement du Royaume d'Auſtraſie (a)
» joint à celuy de France. Le Roy n'eſtoit
» aſſez habile : le Conneſtable qui l'euſt de-
» ſiré, eut eſté contrarié de M. de Guyſe. »

(25) A la ſuite des événements dont on vient de lire le récit, depuis le retour de Henri II en France juſqu'à la capitulation de Sienne, le Vicomte de Tavannes a inſeré deux diſſertations, la premiere ayant pour titre : *Qu'il ne faut ſe mettre en place pour capituler* : la ſeconde eſt intitulée : *Charge de Mareſchal de camp devant une place.* Celle-cy renferme pluſieurs particularités qui concernent perſonellement Jean de Saulx & qui ſe ſont paſſées en 1591. Par la ſuitte nous ferons uſage de ces particularités. Le ſurplus des deux diſſertations ne nous a paru propre qu'à être indiqué au Lecteur qui voudroit y recourir.

(26) « Ces quatre Princes étoient de
» différente humeur (lit - on dans le Com-

(b) Par rapport à ce Royaume d'Auſtraſie, on retrouvera dans le trente-deuxième Chapitre du quatrième Livre des Mémoires de Vieilleville, le même plan & les mêmes vues politiques.

» mentaire) le Duc de Saxe peu fin se laisse » emporter à son (a) université de Wittemberg, perdit son Electorat qu'il quitta à » Auguste, fils de (b) Moris de son vivant. » Le Landgrave plus soldat, de foible entendement, se fit prendre sur des paroles » à deux ententes. Moris fin & sans foy, » manque à ses parens, à sa patrie, au » commencement & à la fin à l'Empereur » son bienfaicteur, le chasse d'Allemagne, » depuis se raccommode par une paix, gagne » l'Electorat, est au bout de ses finesses » combattant Albert... Albert, grand soldat, » mauvais homme d'Estat, & négociateur » hazardeux, vaincu & vainqueur, toujours » combattant : l'argent, les menées, les » subtilitez Espagnoles les perdirent, tresbucherent, & les firent (c) entretuer. « Mais pour cela l'Empereur ne regagna l'autorité qu'il prétendoit sur l'Allemagne ».

(27) Le Commentateur se récrie avec

(a) Le Commentateur veut insinuer par là que le zèle de Jean Frédéric pour les opinions du Luthéranisme, fut la cause première de ses malheurs.

(b) Il n'étoit point fils de Maurice, mais son frère.

(c) Maurice périt à 32 ans : Albert mourut sans états & sans considération.

raiſon contre ceux qui bruſlent les baſti-
» ments : « Ils ſont (remarque-t-il) plus meſ-
» chans que les Turcs... Le Roy ſe pou-
» voit venger du bruſlement de Folembret
» ſur les hommes, & non ſur les pierres :
» cela eſt à blaſmer tant à la Royne d'Hon-
» grie qu'à luy : encore que les édifices ſe
» doivent peu eſtimer, la ruine en eſtant
» prompte, laquelle advient de ſoy, ſi elle
» n'eſt procurée d'autruy : l'immortalité en
» eſt vainement prétendue. Les baſtimens
» demeurent, le nom des conſtructeurs s'ou-
» blie ; & quand ils dureroient, ce n'eſt
» gloire aux hommes, non plus que d'avoir
» un bon cheval, ou une belle robbe, qui
» ſont des parties hors de nous : la répu-
» tation giſt aux belles actions : s'il y avoit
» honneur à baſtir, il appartiendroit aux
» maiſtres Maçons & Architectes... » De-là
le Commentateur paſſe à la manie des bâ-
timents..... « Quand ils ſont parachevez,
» continue-t-il, ils ſont meſpriſez : les façons
» en changent tous les jours : les François
» les voudroient changer comme les habil-
» lements ; & quand ils ſont faits, ſe vendre
» par decrets, dont ſe moquent ceux qui
» les achetent, n'eſtans aux ventes des ter-
» res priſez. C'eſt grand heur de trouver ſa

» maison faicte, & sagesse, estant médiocre- » ment logé, de vaincre par raison la maladie » de bastir... » Après ces réfléxions que nous avons plutôt conservées à cause du sens moral qu'elles offrent, que pour leurs rapports avec les Mémoires, suit une Dissertation sur la manière de loger une armée, afin de ne point craindre l'ennemi.

(28) Nous faisons grace au Lecteur des déclamations que l'Auteur du Commentaire se permet ici contre le gouvernement des femmes. Il rend pourtant une sorte de justice à Elisabeth ; il convient *que son regne a réussi, nonobstant qu'elle fut née d'illégitime mariage, excommuniée, desclarée bastarde, sa mere justiciée pour adultère...*

(29) Ces chevaux bardés d'acier que, selon Tavannes, on voyoit pour la (a) première fois dans nos armées, ont fourni au Commentateur une Dissertation assez étendue. Après avoir consideré quelles sont les armes

(a) Tavannes en ce moment avoit oublié qu'il venoit de dire « qu'en 1550 le Roi renforça le Sieur de » Brissac du Sieur de Tavannes & de sa compagnie, » où il y avoit cent Gentilshommes, ayans leurs cent chevaux bardez d'acier ».

les plus nécessaires à la cavalerie & même à l'infanterie, il finit par des réflexions auxquelles on ne devoit guères s'attendre, vu le sujet qu'il traite... « L'art d'Escuyer
» (dit-il) comme les autres pipe les hommes.
» Un escolier & un cheval se peuvent dresser
» en trois mois pour la guerre; le reste est
» superflu, si ce n'est pour les cavaliers
» combattans à cheval en duel. Les Roys,
» les Républiques ne devroient laisser perdre
» tems à la jeunesse qui despend (a) des
» années aux choses inutiles, non en cet
» art seul, mais en plusieurs autres: ils ont
» inventé des longueurs, forgé des mots obs-
» curs & des observations difficiles & inu-
» tiles, pour tirer de l'argent des ignorans.
» D'un mestier on en fait trois ou quatre.
» La théologie, droict, medecine, ont de
» plus courts chemins que ceux qui se pra-
» ticquent maintenant. Les Jésuites appren-
» nent en trois ans ce qu'on apprennoit en
» dix : il en viendra cy-après qui l'apren-
» dront en dix-huit mois. Les Turcs n'ont
» Advocats, ny Procureurs : les Advocats
» devroient estre Procureurs, les Medecins
» Apotiquaires, les Escuyers Escrimeurs, les
» Marchands vendre toutes danrées, & ban-

(a) Qui consomme.

» nir les art inutiles', à ce que plus de gens
» se missent au labourage : les deux tiers
» des hommes se nourissent sans rien faire;
» s'il y avoit plus de laboureurs, les terres
» en seroient mieux cultivées, & l'abondance
» plus grande. Les estrangers auroient plus
» besoin de nous que nous d'eux. »

(30) Le récit du combat de Renty dans les Mémoires de Rabutin & dans la 3e. lettre de Salignac, s'accorde assez bien avec celui de Tavannes, sinon dans un article essentiel; c'est que le dernier s'arroge en entier la gloire de cette journée. Au contraire Rabutin & Salignac l'attribuent à la prudence & à la valeur du Duc de Guise. Ils partagent l'honneur d'avoir vigoureusement exécuté les ordres du Prince Lorrain entre Tavannes, le Duc de Nevers, & l'Amiral de Coligny, qui se signala à la tête de l'infanterie Françoise. Ils conviennent de la récompense glorieuse que Tavannes reçut sur le champ de bataille. L'un & l'autre étoient témoins oculaires. Comme la plûpart de nos Historiens ont écrit d'après la Popelinière qui avoit copié les deux Ecrivains qu'on vient de citer, leurs récits sont les mêmes. Mais nous ignorons dans quel écrit du tems a puisé un mo-

derne (a), lorſqu'il a dit *que, ſi le Conneſtable retenu, ſoit par ſa lenteur, ſoit par ſon irréſolution naturelle, ſoit par ſa haine contre un rival, n'eut differé de faire avancer ſon corps de réſerve pour ſeconder les progrès du Duc de Guyſe, la déroute des ennemis auroit été complete...* On ne trouve pas la moindre trace de cette imputation contre le Connétable dans Salignac, dans Rabutin & dans Tavannes. En ſuppoſant que le Connétable eut donné cette priſe ſur lui, comment admettra-t-on que Tavannes, ou ſon Commentateur (b) qui ne le ménagent pas ordinairement, euſſent gardé le ſilence ?

(31) Les Impériaux préconisèrent, comme une victoire importante cette défaite de l'arrière ban commandé par le Sieur de la Jaille. Mais on verra dans les Mémoires de Rabutin qu'il n'y avoit pas grande gloire à vaincre cet arrière-ban, vu la manière dont il étoit

(a) Robertſon, Hiſt. de Charles-Quint, Tome II, p. 514. In-4°.

(b) Celui-ci ſe contente de remarquer que, « ſi le » Roy euſt cogneu ſon advantage, les tranchées de » l'Empereur n'eſtant pas faites, la victoire entiere » eſtoit ſienne.

compoſé

composé. «La multitude des Fiefs (a), qui est
» entre les mains des roturiers & des Eccle-
» siastiques (lit-on dans le Commentaire du
» Vicomte de Tavannes, les rendent inutiles.
» Les Gentils-hommes ne vont au mande-
» ment des Roys, s'ils ne veulent, parce
» qu'ils sont receuz envoyans (b) des hommes
» pour eux à l'arriere-ban, où ils disent
» n'estre obligez de servir que trois mois... »
« Cette défaite de l'arriere-ban (a remarqué
» un Contemporain (c) de Tavannes) le
» rendit si vilipendé que par-tout on s'en
» mocquoit. Aux monstres de ces arriere-
» bans (ajoute-t-il) on y void souvent des
» Gentils-hommes en bon équipage, qui

(a) « Il n'y avoit (lit-on dans l'Histoire des cinq
» Roys, p. 36) presque point de nobles en ces troupes
» de riere-ban, ains quelques rôturiers & valets que
» l'on employe à la monstre, & qui y sont envoyez
» par les veufves & orphelins des Gentilshommes,
» ou par les Seigneurs de fief qui sont valetudinaires.

(b) « Si les Rois de France, observe le même Com-
» mentateur, estoient bien advisez, ils feroient aller
» à la guerre les Juges, Officiers & Financiers. Chez
» le Turc aucuns n'en font exemps : » l'Auteur par
ces expressions assimile nos fiefs aux Timars.

(c) La Noue, Discours politiques & militaires.
Discours XI, p. 231.

» vont seulement pour éxemter leur Fief de
» saisie, & pour dire qu'ils sont appareillez
» à faire service. Mais quand lesdites trou-
» pes sont destinées pour aller hors du pays,
» alors ne void-on en plus de la moitié d'i-
» celle que des gros valets ayans un pied de
» barbe, qui en un jour mangent demy mou-
» ton, lesquels marchent pour leurs maistres:
» puis dites que le Roy n'est pas bien servi...
» Les uns se disent Gensdarmes, les autres
» Archers; mais peu sont soldats : il n'y
» a si excellent Capitaine qui ne fust bien
» empesché à ranger pour combattre toute
» cette géneration. »

(32) Charles-Quint n'abdiqua l'Empire que quelques mois après s'être demis de ses Etats héréditaires entre les mains de son fils. Quoiqu'il eut déjà échoué dans le projet de faire revêtir Philippe de la dignité Impériale, il hazarda de nouvelles tentatives auprès de Ferdinand son frère. On présume bien que, si ses démarches avoient été inutiles lorsqu'il avoit la puissance en main, elles eurent encore moins de poids dans la circonstance présente. L'abdication de Charles-Quint est un de ces faits historiques sur lequel le Philosophe, le Moraliste & l'Historien se sont

plu à s'exercer. Les uns ont attribué cette abdication à une vanité mal entendue ; la levée du siège de Mets & les succès de Henri II avoient, dit-on, humilié l'orgueil de l'Empereur. D'autres ont prétendu qu'accablé d'infirmités, & pressé par ses Medecins de renoncer au climat froid & humide de l'Allemagne & des Pays-Bas, il sacrifia tout au desir de conserver sa santé chancelante. Ceux qui aiment à se bercer de spéculations purement philosophiques, ont fait de ce Prince un philosophe ; leur imagination le leur a offert fatigué des grandeurs humaines, & soupirant après un repos obscur & apathique. On conçoit combien un sujet de ce genre étoit propre à exciter l'esprit dissertateur du Vicomte de Tavannes. Aussi dans son Commentaire ne manque-il pas de rappeller l'exemple des Dioclétien, des Amurat, & autres Souverains qui ont abdiqué. Nous nous garderons bien de le suivre dans les trois dissertations (a) que ce sujet lui fournit. Détachons-en le résumé, pour indiquer au Lecteur la manière dont il a vu & apprécié l'abdication de Charles-Quint : « Ses enne- » mis (dit-il) blasment la deposition de ses

(a) Il les a intitulées, 1°. *Des louanges mesprisées ;* 2°. *Du souverain bien ;* 3°. *Contre ma tristesse.*

» Estats, la qualifient un desespoir de ne pou-
» voir parvenir à ses desseins. Ses amis res-
» pondent que les mespris des grandeurs, de
» l'ambition (a) & des vanités du monde
» sont source de cette démission. Sa retraite
» est attribuée à prudence, parce qu'il ne
» s'en repentit (b) jamais : seulement me-
» naça-t-il de retourner au monde, pour
» faire pendre les Financiers qui desroboient
» à leur accoustumée, & ne luy payoient
» les cent mille escus qu'il s'estoit reservé,
» ce qui fut une ménace sans effect... »

(a) « Combien (remarque un peu plus loin le » Commentateur) seroient les diadêmes desdaignez, » s'ils estoient bien cogneus ? Combien qui y sont » montez, voudroient estre au pied de l'arbre ? Le » Roy Henri III souhaitoit avoir dix mille livres de » rente en paix; & quand bien on seroit Roy (depuis » le commencement du monde il y en a eu un million) » seroit un beau grade, s'ils commandoient aux mon- » tagnes, rivieres & bestes, ou qu'ils fussent immor- » tels : ils ne sont Roys que de leur espece. Com- » mander à un Royaume & à sa Maison, il n'y a dif- » férence que des limites.

(b) L'Histoire dément cette assertion. *Il y a aujourd'hui un an* (disoit le Cardinal de Granvelle à Philippe II) *que l'Empereur se démit de tous ses Etats... Il y a aussi aujourd'hui un an qu'il s'en répentit*, répondit le Monarque.

Il nous ſemble que le Commentateur auroit pu tirer un meilleur parti du récit de cette abdication tel qu'il eſt énoncé dans les Mémoires de Tavannes. Ces Mémoires diſent beaucoup de choſes en peu de mots : la première phraſe ſurtout, où Tavannes parle *du contentement des Favoris du Roy Philippe*, eſt ſelon nous d'autant plus digne d'attention que peut-être donne-t-elle l'explication d'un des motifs prépondérants de l'abdication de Charles-Quint, motif ſur lequel l'Hiſtorien moderne (a) de ce Souverain n'a pas oſé prononcer. Ce motif ſe trouve dans un Ouvrage (b) publié de nos jours ſous le titre *de Mémoires de Granvelle*. L'Auteur aſſure (c) avoir lu dans les manuſcrits du Cardinal de ce même nom que Philippe, à qui ſon père en le mariant avec la Reine d'Angleterre, avoit cedé le Gouvernement de Naples & de Milan, chaſſa tous les anciens Officiers, & en ſubſtitua de nouveaux. Ces déplacements occaſionnèrent des demêlés entre le père & le fils. Charles-Quint ſentant combien les réſultats en ſeroient ſcan-

(a) Robertſon, Hiſt. de Charles-Quint, &c.

(b) Cet ouvrage en deux volumes in-12, a pour Auteur Don Leveſque.

(c) Liſez ſon premier vol., p. 24 & ſuiv.

daleux, prit le parti d'abdiquer. En admettant l'autenticité de cette anecdote, nous demandons si le passage des Mémoires de Tavannes qu'on à cité, ne peut pas s'y rapporter. Dans le cas où Tavannes l'a écrit sans connoître le fait en question, il faut avouer qu'il avoit bien rencontré.

(33) La Colonie Françoise, que Villegagnon (a) conduisit en Amérique, n'alla point s'établir au Pérou, mais dans le Bresil sur les bords *du Rio-Joaneiro*. Cet événement se passa en 1555. Villegagnon partit dans le courant de Juillet de cette année. Malgré les persécutions (b) & les buchers le Cal-

(a) La Popeliniere, Liv. V, folio 98, nous apprend qu'il s'appelloit Nicolas Durand, de Provins en Brie, depuis surnommé Villegagnon, Vice-Amiral de Brétagne, & Chevalier de Malte. C'étoit lui qui avoit amené en France la jeune Marie, Reine d'Ecosse. (Voyez l'Observation ci-dessus, n°. 20.)

(b) Il y avoit à Paris une Eglise composée sur le modèle de celles de Geneve, c'est-à dire d'un Ministre, de *Diacres*, ou Dépositaires des aumônes, & d'*Anciens*, ou Surveillans des mœurs & de la police. Ferriere-Maligni, Gentilhomme du Maine, l'avoit fondée dans le fauxbourg St. Germain. A la même époque (à peu près) une commission présidée par Ambrois, Président du Parlement de Provence, tenoit ses assises dans le

vinisme prenoit alors une forte de consistance en France. Villegagnon imbu des nouvelles opinions, avoit éprouvé d'ailleurs quelques désagréments dans sa place. Le zèle & l'ambition l'engagèrent à s'expatrier. Las d'être subordonné, & voulant commander à son tour, il conçut le projet de former un établissement en Amérique. Le prétexte de propager le Calvinisme, lui valut la protection de l'Amiral de Coligny. Pour cacher ce projet au Gouvernement, on le représenta comme dirigé par des vues de commerce. On donna deux vaisseaux à Villegagnon; & on choisit pour les monter le plus de Calvinistes que l'on put rassembler. Arrivé dans le Bresil, Villegagnon construisit un fort qu'il nomma le fort de Coligny. Il demanda des renforts & des Ministres pour gouverner son Eglise naissante; On lui en envoya deux de Genève. Parmi les hommes qui avoient suivi Villegagnon, se trouvoit un Docteur de Sorbonne que la Popelinière appelle Jean Cointa. Le Docteur & Villegagnon adoptoient volontiers une partie des

Maine & les Provinces voisines. Un Inquisiteur & des Sergents accompagnoient Ambrois. Malheur à ceux qu'on accusoit devant ce tribunal de sang! Ils étoient brûlés sur le champ.

dogmes du Calvinisme. Assez ordinairement ceux qui méditent sur la Religion, finissent par s'en faire une particulière : c'est ce qui arriva à Villegagnon & à son Docteur. Les Ministres du saint Evangile crièrent à l'impiété. Villegagnon après les arguments eut recours à la force ; & la discorde (a) perdit la Colonie. Villegagnon qui croyoit avoir gagné un Royaume, y renonça, & regagna tristement la France. Depuis il s'attacha à la Maison de Guise ; & les Calvinistes, contre qui il publia plusieurs Ouvrages, n'eurent point de plus grand ennemi.

(34) Il paroît (b) averé que le Maréchal de la Marck, fils du Maréchal de Fleuranges mourut empoisonné. Il avoit été pris à Hesdin, & enfermé à l'Ecluse dans une étroite prison ; voici comment le Continuateur de Paradin raconte cet événement... « Il fut mis dans » une si étroite geole, faite en façon de cage, » qu'il n'avoit moyen d'estre aidé d'un seul » valet, quelque maladie qui lui survint. » Les ennemis, pour le solliciter de quitter » le service du Roy, après d'infinies persua-

(a) Les Portugais la détruisirent.

(b) *M. de Bouillon* (dit Rabutin dans le VIII[e] Livre de ses Mémoires) *ainsi que chacun le sçait, fut iniquement & proditoirement empoisonné, & vendu mort,*

» sions, d'avantages & promesses de bienfaits,
» s'avisèrent de le menacer de la mort...
» La trêve faite : la Dame de Bouillon (a)
» alla à Gand où étoit le Duc, & passa une
» obligation par laquelle elle & une jeune
» Damoiselle sa fille se trouvoient obligées
» pour la rançon dudit Seigneur ; davantage
» y avoit clause que, s'il venoit à décéder
» avant le payement de sa rançon, qu'elle
» & sa fille demeureroient prisonnieres jus-
» qu'à entiere satisfaction du prix (b)...
» Le prisonnier se trouva avoir prins me-
» decine ordonnée & ministrée par le Me-
» decin & Apoticaire du Prince de Savoye,
» & à l'instant se plaindre d'avoir douleur
» à l'estomac ... Et à peine étoit-il arrivé
» en la ville de Guise qu'il se sent si mal
» que dans deux jours il meurt ; après étant
» ouvert, fut trouvé la taye de l'estomac
» intérieure ulcerée, & percée en treize
« endroits ; y avoit aussy plusieurs taches
» purpurées faites par l'érosion du venin :
» furent aussy autres signes de poison observés
» aux poumons, ès endroits du cœur, ès

(a) C'étoit la fille de la Duchesse de Valentinois.

(b) Cette rançon exorbitante fut portée à cent mille écus.

» inteſtins. C'eſt ainſy que ſous couleur de » rendre (a) un homme vif, on s'étoit aſſuré » de la rançon d'un mort. »

(35) « Anciennement (dit le Commentateur) » il n'y avoit point de Gouverneurs aux pro- » vinces de France : Les Seneſchaux & Baillifs » y commandoient. . . L'inconſtance & l'im- » portunité Françoiſe fit créer aux Roys des » Gouverneurs qui furent long-tems ſans » Lieutenans, leſquels enfin ils créèrent pour » commander en leur abſence. Les Roys » jaloux voulurent que leſdits Lieutenans ſe » diſſent Lieutenans de leurs Majeſtez, & » non des Gouverneurs, les choiſirent plus » ennemis qu'intelligens d'eux. Le Sieur de » Tavannes *les mit hors de page :* il diſpo- » ſoit de tout en l'abſence du Gouverneur, » ſans l'en advertir. M. d'Aumalle arrivant » en Bourgogne, après qu'il l'avoit veu une » fois, il ſe retiroit en ſa maiſon ; & retournoit » en la charge, quand ledit Sieur eſtoit de- » hors, conſervant ſon autorité. »

(a) L'hiſtoire ajoute qu'il n'en fallut pas moins payer la rançon, & qu'on n'informa point contre les auteurs du crime. Ces préludes annonçoient les tragédies ſanglantes, que par la ſuite nous verrons éclore en foule.

(36) Tous nos Historiens conviennent que l'entêtement du Connétable fut la principale cause de la défaite des François à St. Quentin. Il paroît à-peu-près démontré que faute d'avoir reconnu exactement, & d'avoir bien gardé le defilé des marais par où les ennemis débouchèrent, Montmorency se vit inopinément attaqué dans sa retraite. A l'aspect de l'ennemi, qui tout à coup se montra en force, les valets de l'armée prirent l'épouvante, & communiquèrent leur frayeur aux soldats. Bientôt on se battit sans ordre; & la valeur Françoise ne résista pas long-tems à des forces supérieures dirigées par d'habiles Généraux. Tavannes est le seul dans le récit duquel on lise que le premier choc des ennemis tomba sur le Duc d'Enghien (a). Rabutin & d'Aubigné le contredisent formellement. Selon le dernier (b), « la gaillarde

(a) « En cette journée (dit l'Auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tome I, p. 5) » fut tué Jean de Bourbon, vraiment des Bourbons » de cœur & de race : car répondant à coups d'épée » à ceux qui luy parloient de se rendre, il mourut disant : *Jà Dieu ne plaise qu'on die de moy que je me sois rendu à des canailles !* »

(b) Histoire universelle, Tome I, Liv. I, p. 16, Edit. de Maillé.

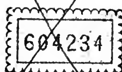
» troupe du Comte d'aiguemont (ce font » fes expreffions) pouffa le Duc de Nevers » avancé & le Prince de Condé qui le fou- » tenoit avec la cavallerie légère jufques au » gros du Conneftable : là il fe fouvint que » le Lieutenant de fa compagnie de Gen- » darmes, nommé Doignon, avoit voulu » commencer fa retraite dès St. Quentin, » difant qu'ils eftoient tous perdus fi ce qu'ils » avoient de pefant marchoit plus outre. » Le Conneftable qui n'en avoit fait con- » te (a), & s'eftoit promis *de faire un tour de* » *vieux routier*, voyant venir la premiere » charge demanda à Doignon : *Bonhomme* » *que ferons-nous?* Sa refponce fut : *Je n'en* » *fçais rien, il y a deux heures que je le* » *fçavois bien...* » En comparant ce récit avec celui de Tavannes & de Rabutin, on

(a) Il n'avoit pas mieux accueilli les repréfentations du Maréchal de St. André, qui lui foutenoit qu'en s'approchant des lignes de l'ennemi avec fon armée, il rifquoit d'être contraint à livrer bataille. Il traita durement le Prince de Condé, lorfqu'il lui annonça que l'ennemi débouchoit par les marais. Au furplus, fi par des actes de valeur on expioit des fautes de ce genre, on n'auroit rien à reprocher au Connétable. Il s'élança au milieu des efcadrons ennemis, fut bleffé grièvement, & fait prifonnier.

ſe convaincra que les imprudences (a) du Connétable coûtèrent cher à la France. La manière dont il s'y prit, pour jetter du ſecours dans St. Quentin, prouve qu'en général ſes meſures étoient mal concertées. Coligny ſon neveu, dans ſes Mémoires ſur le ſiège de St. Quentin, ne le diſſimule pas, même en le louant. « M. le Conneſtable (raconte-t-il) s'en vinſt préſenter du coſté des » marets, pour faire paſſer le ſecours qu'il » me vouloit envoyer; & eſtoit l'entrepriſe » avec ſes baſteaux l'une des plus belles qui » fuſt jamais faite, *n'euſt eſté que leſdits » baſteaux ne pouvoient approcher du rivage » à raiſon de la vaſe.* ».

(a) Il faut encore ajouter que les troupes manquoient de confiance dans leur Général. Les évènemens les plus ſimples leur paroiſſoient annoncer de ſiniſtres préſages. On en verra un exemple aſſez ſingulier dans les Mémoires de Nicolas de Mergey, lorſque nous les publierons.

Fin des Obſervations ſur les treize premiers Chapitres des Mémoires de Meſſire Gaſpard de Tavannes, & du vingt-ſixième Volume.


604234

